

**MAURICE-FAURE** (Drôme). — Voy. **FAURE**.

**MAURICE-SPRONCK** (Seine). — Voy. **SPRONCK**.

**MAURIES** (Louis, François), né le 17 septembre 1882 à Montans (Tarn).

*Député du Tarn de 1919 à 1924.*

Originaire du Tarn, Louis Mauries consacra sa vie à son département. Propriétaire agriculteur, il était président départemental de l'Association catholique de la jeunesse française. Sa conduite exemplaire au feu lui valut la croix de guerre 1914-1918. Il était mutilé de guerre.

Il fut élu député en 1919, obtenant 30.442 voix sur 77.789 votants et 74.503 suffrages exprimés, sur la liste d'union nationale républicaine.

Membre de la commission de l'administration générale et de la commission des boissons, il prit part aux discussions des projets de loi portant fixation du budget général des exercices 1920, 1922 et 1923, des projets de loi relatifs à l'amnistie, aux chambres d'agriculture, enfin, au cours de la session ordinaire de 1923 au projet de loi portant réforme du régime des pensions civiles et militaires.

Il fut battu aux élections législatives. le 11 mai 1924 ; il obtint 31.789 voix sur 84.238 votants et 82.755 suffrages exprimés, la liste d'union républicaine sur laquelle il figurait ayant été évincée au profit de celle du bloc des gauches (dans laquelle figurait notamment Henry Simon et Paul-Boncour) qui emporta les 4 sièges.

**MAURIN** (Louis, Félix, Thomas), né le 5 janvier 1869 à Cherbourg (Manche).

*Ministre de la Guerre  
du 8 novembre 1934 au 7 juin 1935  
et du 24 janvier au 4 juin 1936.*

Louis Maurin consacra sa vie entière au service de la défense nationale. Elève à l'École polytechnique le 1<sup>er</sup> novembre 1888, puis à l'École d'application de l'artillerie et du génie le 8 janvier 1890, il gravit tous les échelons de la hiérarchie militaire puisqu'il est promu général d'armée le 22 mai 1926.

C'est pendant la Grande guerre qu'il accéda au rang d'officier général : chef d'escadron depuis 1911, promu lieutenant-colonel en novembre 1914 et colonel en avril 1916, il est nommé général de brigade le 15 mai 1917. Sa conduite lui vaut notamment d'être cité à l'ordre de l'Armée le 31 mai 1915.

Ministre de la Guerre à trois reprises, il ne fut néanmoins jamais parlementaire. Du 8 novembre 1934 au 1<sup>er</sup> juin 1935, il fait partie du cabinet P.-E. Flandin ; du 1<sup>er</sup> au 7 juin 1935, du cabinet Bouisson ; du 24 janvier au 4 juin 1936, du cabinet Sarraut.

Dans le cabinet Flandin, il intervient dans la discussion du projet de loi fixant le budget général pour l'exercice 1935, pour défendre les crédits de son ministère. Il est également entendu dans la discussion du projet de loi tendant à autoriser des dépenses pour les besoins exceptionnels de son ministère (carburants, frigorifiques, stocks à la frontière). Il prend encore la parole pour répondre à des interpellations concernant, en particulier, des révocations d'ouvriers et le respect de la liberté d'opinion des ouvriers d'Etat.

Démissionnaire à la suite de la chute du cabinet Flandin le 30 mai 1935, il revient à son poste dans le cabinet Bouisson pour quelques jours seulement.

De nouveau titulaire du portefeuille de la Guerre dans le cabinet Sarraut le 24 janvier 1936, il est entendu dans la discussion d'interpellations sur la politique générale du gouvernement. Il intervient également sur l'urgence des réformes à apporter aux services de santé et, en général, sur les méthodes de recrutement des jeunes conscrits.

Le cabinet Sarraut ayant démissionné le 4 juin 1936 à la suite des élections générales du 16 avril 1936, il donne sa démission de ministre de la Guerre.

Le général Maurin est titulaire de nombreuses décorations tant françaises qu'étrangères, parmi lesquelles on peut citer : la grand-croix de la Légion d'honneur, la médaille des Services distingués des Etats-Unis, la croix de grand-officier de la Couronne de Roumanie, la grand-croix de l'ordre de la Couronne du Siam, la grand-croix du Ouissam Alaouite, la grand-croix de l'ordre de l'Etoile noire.

**MAURIN** (Joseph, Henri, dit Louis), né le 23 décembre 1854 à Saint-Bonnet-le-Château (Loire), mort le 17 juillet 1925 à Estivareilles (Loire).

*Sénateur de la Loire de 1920 à 1924.*

Louis Maurin a été tenté assez tard par la politique : c'est à 56 ans qu'il se présenta, sans succès d'ailleurs, aux élections générales législatives de 1910 dans la 1<sup>re</sup> circonscription de Montbrison, contre Chialvo, élu ; il avait obtenu au premier tour 4 500 voix sur 16.555 votants et s'était retiré avant le second tour.

C'est après la grande guerre, le 11 janvier 1920, qu'il fut élu sénateur de la Loire, au second tour, par 505 voix sur 957 votants.

Inscrit au groupe de l'union républicaine, il fut membre des commissions

d'intérêt local, de l'agriculture, du commerce, industrie, travail et postes, des pétitions. Il n'intervint pas à la tribune.

Il fut battu au renouvellement triennal de 1924 par Delay, au troisième tour, n'obtenant que 430 voix sur 961 votants.

Il mourut le 17 juillet 1925 à Estivareilles, à l'âge de 71 ans.

**MAURISSON (GEORGES)**, né le 22 mars 1883 à Theil-sur-Vanne (Yonne).

*Député du Loiret de 1919 à 1924.*

Georges Maurisson fréquenta l'Ecole des sciences politiques et s'inscrivit au barreau. Cet avocat à la cour d'appel de Paris avait présidé la Fédération des étudiants et s'était déjà fait une réputation en portant la parole à la Conférence Tronchet, à l'Alliance française, à l'Action coloniale et maritime, aux universités populaires et dans les sociétés mutualistes.

Blessé une première fois, le 1<sup>er</sup> septembre 1914, le sergent Maurisson refusa de se laisser évacuer. Le 21 septembre, près de Soissons, il fut grièvement atteint de deux éclats d'obus. Abandonné sur le terrain, il fut fait prisonnier. Rapatrié comme grand blessé à la fin de l'année 1915, il fut nommé délégué général de l'union fraternelle des blessés de la grande guerre et secrétaire de l'Amicale des rapatriés d'Allemagne.

En 1919, il fut élu, à la plus forte moyenne, député du Loiret sur la liste d'union républicaine démocratique, obtenant 32 036 voix sur 78 215 votants et 76 320 suffrages exprimés.

À la Chambre des députés, il siégea notamment à la commission de l'enseignement et des beaux-arts. Il s'intéressa à la fois aux questions culturelles et d'éducation et au sort des victimes de la grande guerre. C'est ainsi qu'il déposa une proposition de loi relative aux nominations et promotions dans l'ordre de la Légion d'honneur à l'occasion de la célébration du troisième centenaire de la naissance de Molière. Il présenta également un avis sur le projet de loi tendant à autoriser le ministre de l'Instruction publique à engager une dépense de 13 500 000 francs à titre de subvention à l'Université de Paris pour l'exécution de la convention conclue entre ladite Université et la ville de Paris, à l'effet de créer une cité universitaire sur les bastions 81, 82 et 83 de l'ancienne enceinte fortifiée de Paris. Il prit également part à la discussion des projets de loi budgétaires pour les exercices 1921 et 1922, intervenant à cette occasion en faveur de la création d'une chaire d'orthopédie à la Faculté de médecine de Paris. Par ailleurs, il manifesta à plusieurs reprises son intérêt pour les victimes de guerre.

Il rapporta le projet de loi ayant pour objet de réserver des emplois aux anciens militaires pensionnés pour infirmités de guerre, ainsi qu'aux veuves et orphelins de guerre; il fut également l'auteur d'un rapport sur la proposition de loi de M. Tranchand et plusieurs de ses collègues tendant à étendre aux titulaires d'un emploi, nommés en vertu de la loi du 17 avril 1916, le bénéfice des dispositions contenues aux paragraphes 7 et 8 de l'article 13 de la loi du 30 janvier 1923. Enfin, il rapporta, en 1920, le projet de loi ayant pour objet d'ordonner la translation des restes du soldat inconnu.

Il avait été élu secrétaire de la Chambre en 1919.

**MAUSSABRÉ-BEUFVIER (ROBERT, Gilbert, marquis de)**, né le 29 décembre 1864 à Paris (8<sup>e</sup>).

*Député des Deux-Sèvres de 1898 à 1906.*

Le marquis de Maussabré-Beufvier fit ses études classiques chez les Jésuites. Il fut admis en 1885 à l'Ecole de Saint-Cyr d'où il sortit, en 1887, pour suivre l'Ecole de cavalerie de Saumur. Officier de cavalerie, il démissionne le 1<sup>er</sup> août 1897.

Conseiller général, il fut élu au second tour député de Parthenay (Deux-Sèvres) en 1898 par 11.652 voix contre 10.348 à M. Lebon sur 25.014 inscrits.

À la Chambre, il s'inscrivit au groupe antisémite et à la droite monarchique et se signala en outre par son intervention sur un amendement relatif à l'amélioration de la gare de Thouars.

Il fut réélu en 1902 par 11.830 voix contre 10.368 à M. Lebon sur 25.463 inscrits.

Au cours de cette législature, on lui doit un rapport sur l'élection de M. Emmanuel Arène pour l'arrondissement d'Ajaccio.

Les élections de 1906 ne lui furent pas favorables. Il fut en effet battu, avec 10.785 voix sur 22.914 votants, par le radical Demellier. 11.976 voix.

Cet échec mit fin à sa carrière politique.

**MAYAUD (PAUL, ETIENNE)**, né le 22 septembre 1850 à Jarnages (Creuse), mort le 11 décembre 1926 à Paris (15<sup>e</sup>).

*Député de l'Yonne de 1919 à 1924.*

Natif du centre de la France, Paul Mayaud s'établit pharmacien en 1876, à l'âge de 26 ans, à Villeneuve-sur-Yonne. Il devint maire de la ville en 1900 et présida à ses destinées jusqu'en 1908 puis, après une interruption de quatre ans, de nouveau jusqu'en 1919. Entre-temps, il avait été élu conseiller général de l'Yonne et siégea

à l'assemblée départementale en 1901, 1907, 1913 et 1919. En 1910 il fut nommé président de la commission départementale.

En 1919, il fut élu député au premier tour sur la liste d'union républicaine radicale et radicale-socialiste par 30.946 voix sur 61.143 suffrages exprimés.

Membre de la commission d'assurance et de prévoyance sociales et de la commission de l'hygiène, il se signala par son rapport sur le projet de loi proposant au 1<sup>er</sup> novembre 1925 le délai de vente accordé aux héritiers d'officine de pharmacie bénéficiaires de la loi du 9 février 1916, lorsque ces héritiers sont étudiants en pharmacie ou mariés à des étudiants en pharmacie. Il rapporta également une pétition au cours de la session ordinaire de 1924.

Il ne se représenta pas aux élections de 1924.

Il mourut à Paris (15<sup>e</sup> arrondissement) le 11 décembre 1926, âgé de 76 ans.

**MAYÉRAS** (BARTHÉLEMY), né le 3 août 1879 à Limoges (Haute-Vienne).

*Député de la Seine de 1914 à 1919.*

Barthélemy Mayéras fut d'abord répétiteur puis conservateur à la Bibliothèque de Limoges, et enfin journaliste. Il quitta sa ville natale pour devenir conseiller général de la Seine en 1912.

Il fut élu député aux élections législatives le 10 mai 1914, dans la 3<sup>e</sup> circonscription de Sceaux, au second tour, par 5.992 voix contre 4.369 à Chenal, député sortant, sur 12.815 votants.

Ancien membre du parti ouvrier français, ce fut un militant socialiste actif. Il fut membre de la commission administrative de la S.F.I.O.

À la Chambre, il prit une part active aux travaux parlementaires et notamment à la discussion de nombreuses interpellations. Il s'intéressait particulièrement aux problèmes militaires et déposa une proposition de loi tendant à relever le taux du prêt des soldats et la solde des sous-officiers et officiers subalternes. Il prit part à la discussion de la proposition de loi concernant la répartition et l'utilisation des hommes mobilisés et mobilisables ainsi que du projet de loi sur la réparation des dommages causés par les faits de guerre. En outre, il demanda plusieurs fois à interpeller le gouvernement sur les buts de la guerre puis, plus tard, sur la mobilisation.

Il fut battu aux élections générales de 1919 et quitta dès lors la scène politique.

**MAYET** (DANIEL, HENRI), né le 18 juillet 1815 à Bourg-Saint-Maurice (Savoie), mort le 12 mars 1900 à Moutiers (Savoie).

*Député de la Savoie de 1876 à 1885.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*. t. IV, p. 324.)

Venu tard à la politique, Daniel Mayet avait abandonné celle-ci à 70 ans, en 1885.

Il mourut dans sa 85<sup>e</sup> année à Moutiers, le 12 mars 1900.

**MAYJUROU de LAGORSSE** (Manche).  
— Voy. LAGORSSE.

**M A Y M A C** (THÉOPHILE, GABRIEL. ALEXANDRE TRÉDOLAT-) né le 18 novembre 1842 à Montredon (Tarn), mort le 24 janvier 1916 à Alençon (Orne)

*Député du Loir-et-Cher de 1898 à 1902.*

Théophile Maymac fit ses études à Bordeaux puis à Tulle. Admissible à l'École normale supérieure, il fut ensuite élève de l'École des chartes. Mais c'est finalement vers les études juridiques qu'il se tourna. Il fit son droit et devint avocat. Inscrit au barreau de Blois, il y plaida avec succès dans diverses affaires d'assises. En 1875, il se fixa à Romorantin, en Loir-et-Cher, où il exerça pendant trente ans la profession d'avocat avoué.

Élu conseiller municipal en 1882, maire en 1895 et conseiller d'arrondissement, son administration active a complètement changé l'aspect de Romorantin, où il fit effectuer notamment de grands travaux d'assainissement et d'embellissement et contribua à l'extension donnée aux services hospitaliers.

Il fut élu député aux élections législatives de 1898, le 8 mai, au premier tour, par 8.877 voix contre 5.431 à Julien, député sortant, sur 14.731 votants. Il s'inscrivit au groupe de l'Union progressiste. Juriste éminent, il s'est affirmé partisan de la réforme des lois de procédure. Il déposa également une proposition de loi tendant à accorder la franchise postale aux hospitalisés indigents.

Battu aux élections de 1902, il continua d'exercer ses fonctions d'avoué jusqu'en 1909, date à laquelle il fut nommé juge de paix à Alençon.

Officier d'académie, il faisait partie de plusieurs commissions locales et dirigeait un journal républicain, le *Courrier de la Sologne*.

Il devait mourir à Alençon le 24 janvier 1916 à l'âge de 74 ans.

**MAYNARD de LA CLAYE** (ADOLPHE, AUGUSTE. BONAVENTURE), né le 29 juin 1845 à Saint-Florent-des-Bois (Vendée), mort le 18 janvier 1915 à Saint-Florent-des-Bois.

*Député de la Vendée de 1881 à 1889.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. IV, p. 325.)

Maynard de La Claye avait eu raison, en votant contre en février 1889, de se défier du scrutin d'arrondissement : il ne fut pas réélu au renouvellement législatif de 1889. Candidat dans la 1<sup>re</sup> circonscription de La Roche-sur-Yon, il obtint 7.604 voix sur 16.829 votants contre 8.539 au républicain Batiot, élu. Cet échec mit fin à la carrière politique de Maynard de La Claye.

Il mourut à l'âge de 70 ans, le 18 janvier 1915, à Saint-Florent-des-Bois.

**MAYRAN** (ANTOINE, BARTHÉLEMY, CASIMIR), né le 28 février 1818 à Espalion (Aveyron), mort le 30 janvier 1892 à Paris (8<sup>e</sup>).

*Sénateur de l'Aveyron de 1876 à 1892.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. IV, p. 325.)

De 1889 à 1892, son activité parlementaire se déploya principalement au sein des commissions.

Il mourut le 30 janvier 1892, à Paris, à l'âge de 74 ans.

Mayran était officier de la Légion d'honneur et avait été fait commandeur de l'ordre pontifical de Saint-Grégoire-le-Grand.

**MAZAUD** (PIERRE, MARIE, AUGUSTE), né le 19 juillet 1888 à Saint-Girons (Ariège).

*Député de l'Ariège de 1930 à 1932.*

Pierre Mazaud, dont la famille maternelle était originaire de Saint-Girons, vint s'installer dans cette ville en 1919 après qu'il eut obtenu le diplôme de docteur en médecine de la Faculté de Montpellier. Il s'intéressa très vite à la politique locale et devint maire de Saint-Girons en 1925 et conseiller général en 1926. Il devait conserver ces deux mandats jusqu'en 1940.

Fort de ces premiers succès, Pierre Mazaud résolut de tenter sa chance aux élections législatives. Il se présenta en 1928 contre le député sortant, Laffont, mais ce dernier obtint au premier tour 7.070 voix contre 5.905 à Mazaud qui renonça à se maintenir au second tour. Deux ans plus tard, toutefois, par suite de l'entrée de Laffont au Sénat, son siège de député devint vacant et Pierre Mazaud l'emporta de justesse, au second tour, par 7.338 voix contre 7.281 à Vidal sur 14.307 votants. Son mandat devait cependant être de courte durée car Vidal le battit dès le premier tour en 1932 par 7.127 voix contre 6.560, sur 14.307 votants.

N'étant resté député que de 1930 à 1932, Mazaud n'eut guère le temps de s'affirmer au Palais Bourbon. Il fit néanmoins partie de la commission d'assurance et de prévoyance sociales ; il demanda à interpeller le gouvernement sur les mesures qu'il comptait prendre pour protéger les agriculteurs contre la crise économique et il participa à la discussion du projet de loi relatif au perfectionnement de l'outillage national.

Après son échec aux élections législatives, il se consacra à l'exercice de sa profession de médecin et de ses fonctions de maire et de conseiller général.

Il était chevalier de la Légion d'honneur.

**MAZÉ** (ALEXANDRE, LOUIS, HIPPOLYTE), né le 5 novembre 1839 à Arras (Pas-de-Calais), mort le 25 octobre 1891 à Paris.

*Député de Seine-et-Oise de 1879 à 1885.*

*Sénateur de Seine-et-Oise de 1886 à 1891.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. IV, p. 326.)

Au Sénat, Alexandre Mazé intervint dans la discussion du projet de loi concernant la responsabilité des accidents dont les ouvriers sont victimes dans leur travail (juin 1890).

Réélu sénateur le 4 janvier 1891, il obtint 719 voix sur 1.325 suffrages exprimés. Il devait décéder le 25 octobre de la même année. Il avait 52 ans.

Mazé est l'auteur de nombreux ouvrages d'histoire : *Les gouvernements de la France du XVIII<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle*, *La République des Etats-Unis d'Amérique*, *La fin de la Révolution par la République*, *La lutte contre la misère*, *Les généraux de la République* ; Kléber, Hoche, Marceau.

Il créa en 1887 une revue : *La revue des institutions de prévoyance*.

**MAZÉ** (PIERRE), né le 9 janvier 1893 à Sizun (Finistère).

*Député du Finistère de 1932 à 1936.*

*Sous-secrétaire d'Etat aux Travaux publics du 24 janvier au 4 juin 1936.*

Docteur en médecine, Pierre Mazé fut aussi un actif militant du parti radical-socialiste dont il devait devenir le secrétaire général. Son goût pour la politique l'incita à solliciter un mandat de conseiller général du Finistère qu'il obtint dès 1925, puis à briguer la députation.

Il fut élu en 1932, au second tour, par 8.704 voix contre 6.069 à Bourgol, sur 14.966 votants, mais il ne demeura

qu'une législature au Palais Bourbon ; en 1936, en effet, il fut distancé avec 5.888 voix dès le premier tour par Tanguy-Prigent, le candidat du Front populaire qui en obtint 6.605. Au second tour, il fut battu par 5.299 voix contre 6.705 à Tanguy-Prigent, sur 15.567 votants.

A la Chambre, il appartient aux commissions de l'hygiène, de la marine militaire et des pensions et il manifesta un intérêt tout particulier pour les problèmes relevant de la compétence de cette dernière commission. Il participa aussi à la discussion du projet de loi tendant à autoriser la participation de l'Etat et des grands réseaux de chemins de fer à la lutte contre le chômage.

Pierre Mazé était officier de la Légion d'honneur et titulaire de la médaille militaire et de la croix de guerre.

**MAZEAU** (CHARLES, JEAN, JACQUES), né le 1<sup>er</sup> septembre 1825 à Dijon (Côte-d'Or), mort le 8 février 1905 à Paris.

*Sénateur de la Côte-d'Or de 1876 à 1903.*

*Ministre de la Justice  
du 30 mai au 30 novembre 1887.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. IV, p. 326.)

Le 2 mars 1890, il fut nommé premier président de la Cour de cassation. En cette qualité, il présida les débats qui amenèrent la révision du procès Dreyfus en 1898.

Président et rapporteur de plusieurs commissions importantes, il a pris une part active aux travaux du Sénat, principalement à toutes les discussions ayant un caractère juridique.

Inscrit au groupe de la gauche républicaine, dont il fut président, il se fit entendre notamment lors de la discussion du projet de loi concernant la responsabilité des accidents dont les ouvriers sont victimes dans leur travail (1890) et au sujet de la réglementation des courses de chevaux (1891).

En 1892, il fut nommé président de la commission chargée de l'examen de la proposition de loi relative à la publicité à donner à la décision qui pouvoit un individu d'un conseil judiciaire.

Le mandat sénatorial de Mazeau fut confirmé au renouvellement du 7 janvier 1894, premier tour, par 679 voix sur 1.029 votants.

Il fut entendu en 1894, dans la discussion de la proposition de loi ayant pour objet de conférer l'électorat aux femmes pour l'élection aux tribunaux de commerce ; en 1897, dans la discussion d'une proposition de loi tendant à la modification de certains articles du code d'instruction criminelle et à introduire le débat contradictoire dans l'instruction préalable en matière de crimes et délits.

Il obtint la présidence : en 1897, de la commission relative à la proposition de loi de Isaac sur le régime judiciaire des colonies ; en 1898, de la commission chargée de l'examen de la proposition de loi de Bisseuil, portant modification de l'article 60 de la loi du 22 frimaire an VII sur l'enregistrement ; en 1900, de la commission chargée de l'examen du projet de loi tendant à modifier les articles 423, 424, 430 et 532 du code d'instruction criminelle ; 2<sup>o</sup> de l'examen du projet de loi portant modification de l'article 69 du code de procédure civile.

On lui confia aussi, en 1900, la présidence de la commission chargée de l'examen du projet de loi portant modification de la loi du 25 octobre 1888, relative à la création d'une section temporaire du contentieux au Conseil d'Etat et, en 1901, la présidence de la 1<sup>re</sup> et de la 7<sup>e</sup> commission d'initiative parlementaire.

Mazeau ne se représenta pas aux élections sénatoriales de 1903 et mourut à Paris le 8 février 1905, dans sa quatre-vingtième année.

Il était commandeur de la Légion d'honneur et ancien président de l'ordre des avocats au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation.

**MAZERAND** (GEORGES), né le 14 avril 1876 à Cirey-sur-Vezouze (Meurthe-et-Moselle).

*Député de la Meurthe-et-Moselle  
de 1919 à 1942.*

Georges Mazerand, qui était industriel, sut s'imposer à ses concitoyens de Cirey-sur-Vezouze ; sa ville natale accepta en effet de l'élire comme maire et conseiller général et lui resta constamment fidèle à l'occasion des diverses consultations électorales qui jalonnèrent une carrière politique de plus de vingt années.

En 1919, Georges Mazerand se présenta aux élections législatives sur la liste des républicains de gauche où il figurait en troisième position, après Albert Lebrun et Louis Marin. Il fut brillamment élu avec 58.430 voix sur 87.614 votants. Devenu deuxième sur la liste de Louis Marin en 1924, il l'emporta de nouveau avec 70.237 voix sur 104.318 votants. Grâce à sa forte position locale, il ne subit aucun préjudice, au cours des élections ultérieures, du rétablissement du scrutin d'arrondissement. En 1928, il battit au second tour son principal adversaire, Turckheim, par 11.746 voix contre 8.640 sur 21.055 votants, en 1932, il l'emporta dans les mêmes conditions, sur le même adversaire, par 11.508 voix contre 7.892 sur 20.507 votants. En 1936, enfin, il obtint son meilleur résultat : il fut élu au second tour avec 9.813 voix contre 5.435 à Schweitzer, sur 19.914 votants.

Au cours de sa première législature il ne joua qu'un rôle discret à la Chambre des députés ; membres des commissions d'Alsace-Lorraine et des régions libérées, il fut rapporteur pour avis du projet de loi relatif à la situation financière des

chambres de commerce des régions libérées et il déposa une proposition de loi sur la responsabilité des accidents dont sont victimes les ouvriers dans leur travail.

En 1924, fort de l'expérience parlementaire qu'il avait déjà pu acquérir, il élargit le champ de ses activités : il continua à participer aux commissions d'Alsace-Lorraine et des régions libérées mais il devint aussi membre de la commission des colonies et de la commission du travail ; il manifesta son intérêt pour les questions sociales en déposant une proposition de loi sur les accidents du travail et en rapportant le projet de loi visant à assurer la protection du marché du travail. Cet intérêt lui valut d'être désigné comme membre de la commission supérieure du travail.

Entre 1928 et 1932, Georges Mazerand fit partie des commissions des colonies, du travail et de l'armée ; il se préoccupa du sort des agriculteurs de sa région et déposa une proposition de résolution tendant à la création d'une caisse nationale des calamités agricoles ; il rapporta aussi un projet de loi modifiant les dispositions du code du travail relatives au paiement des salaires et deux projets de loi relatifs aux réquisitions militaires.

A partir de 1932, ses interventions, cependant, se firent de plus en plus rares, bien qu'il continuât à faire partie des commissions de l'armée et du travail. Néanmoins, il intervint le 18 février 1938 dans la discussion sur le projet de loi concernant la procédure de conciliation et d'arbitrage et il déposa en 1939 une demande d'interpellation sur les opérations de liquidation de la Banque nationale de crédit.

Il ne prit pas part au vote des pouvoirs constituants au maréchal Pétain le 10 juillet 1940.

Georges Mazerand était officier de la Légion d'honneur et titulaire de la Croix de guerre.

**MAZERON** (LOUIS, MARIE, GABRIEL), né le 9 octobre 1847 à Auzances (Creuse), mort le 7 septembre 1910 à Chaptelet (Haute-Vienne).

*Député de la Creuse de 1882 à 1885.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT et COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. IV, p. 327)

Louis Mazon ne se représenta pas après son échec en 1885 et mourut le 7 septembre 1910, près de Limoges, dans sa propriété du Teilloi, à l'âge de 62 ans.

**MAZIÈRE** (PIERRE), né le 13 novembre 1847 au Fôl (Creuse), mort le 13 septembre 1928 à Moutier-Rozeille (Creuse).

*Député de la Creuse de 1902 à 1903.*

*Sénateur de la Creuse de 1903 à 1921.*

Agriculteur, Pierre Mazière débuta dans la politique en soutenant en 1874 la candidature de Nalèche au Conseil général de la Creuse.

Elu, en 1878, conseiller municipal de la commune de Moutier-Rozeille, adjoint, puis maire de cette commune, il ne cessa d'être confirmé dans cette fonction.

Après avoir soutenu, au scrutin de ballottage, en 1882, la candidature législative d'Emile Cornudet, Pierre Mazière fut élu l'année suivante conseiller général pour le canton de Felletin, contre Renard. Il fut réélu conseiller général en 1889 malgré l'effort du parti boulangiste qu'il combattit aux élections législatives de la même année.

Son mandat fut renouvelé en 1895 et en 1901 sans concurrent.

A l'assemblée départementale de la Creuse, il prit une place importante, intervint surtout dans les questions relatives aux voies de communications, à l'agriculture, aux émigrants, aux instituteurs, aux agents voyers, aux cantonniers, aux imprimeurs, au courrier, etc... Il s'y déclara partisan de l'impôt progressif et unique sur le revenu, de la loi sur les associations et la séparation de l'Eglise et de l'Etat, de celle du service militaire, de l'établissement de caisses de retraites pour les travailleurs, de caisses de secours aux invalides du travail et d'autres réformes dans le même ordre d'idées.

C'est avec le même programme politique qu'il se présenta au renouvellement législatif de 1902 dans l'arrondissement d'Aubusson.

Elu député le 27 avril au premier tour de scrutin par 11.517 voix contre 4.875 à Chataignon, radical, et 1.821 voix à Latrige, libéral, Mazière se fit inscrire au groupe radical-socialiste de la Chambre. Il fut nommé membre des commissions d'initiative parlementaire, des postes et télégraphes. En compagnie de plusieurs de ses collègues, il déposa une proposition de loi relative au vote par correspondance pour permettre aux nombreux émigrants départementaux de prendre une part effective aux élections de leur région respective (1902).

Elu sénateur le 14 janvier 1903, en remplacement de Renard (3<sup>e</sup> tour) par 319 voix contre 304 à ce dernier sur 635 votants.

Réélu le 7 janvier 1912 au troisième tour par 328 voix sur 638 votants.

Inscrit à la Haute Assemblée au groupe de la gauche radicale-socialiste. Membre de commissions d'initiative parlementaire des postes et télégraphes, des chemins de fer.

En 1906, il déposa dix-neuf rapports sur le projet de loi autorisant la prorogation d'une surtaxe sur l'alcool. Il intervint dans la discussion d'une proposition de loi sur les retraites ouvrières (1909), du budget de l'exercice 1910 ; déposa une proposition de loi tendant à modifier l'article 331 du code civil relatif à la légitimation des enfants naturels (1911). une proposition

de loi tendant à modifier l'article 184 du code civil (1912) ; parla dans la discussion du projet de loi relatif aux voies d'intérêt local (1920) du budget de 1920.

Pierre Mazière était considéré comme un agriculteur distingué, réputé pour les progrès qu'il sut apporter à la culture et à l'élevage dans sa région. Il obtint un premier prix et plusieurs autres récompenses aux concours agricoles. Il fut vice-président du comice de Felletin (Creuse).

Il mourut le 13 septembre 1928 à Moutier-Rozeille, à l'âge de 81 ans.

**MAZURIER** (XAVIER, JEAN), né le 13 octobre 1860 à Saint-Servin Leulac (Haute-Vienne).

*Sénateur de la Haute-Vienne  
de 1920 à 1927.*

Président de la Chambre des notaires de Bellac, notaire honoraire, président de la fédération des mutuelles agricoles de la Haute-Vienne, conseiller général en 1910, Mazurier fut élu sénateur le 11 janvier 1920, au deuxième tour, par 366 voix sur 653 votants.

Inscrit au groupe de la gauche démocratique radicale et radicale-socialiste dont il fut un des secrétaires, président du groupe des sénateurs-maires — qui comptait 108 membres — il fit partie, au long de son mandat, des commissions du commerce, de la législation, de comptabilité, des douanes et des conventions commerciales, du travail et des postes. Ses interventions principales se produisirent contre les décrets-lois et à propos des questions d'administration départementale et communale. Il intervint sur le régime hypothécaire (1920), le projet de loi relatif aux locataires de bonne foi et le chiffre d'affaires.

Autour de la loi du 14 janvier 1924 sur la comptabilité commerciale, il déposa une proposition de loi tendant à modifier la loi du 1<sup>er</sup> avril 1926 réglant les rapports des bailleurs et des locataires de locaux d'habitation (1926).

Battu aux élections du 9 janvier 1927, au deuxième tour, par 307 voix contre 340 à Leclerc, sur 468 votants, il abandonna dès lors la politique.

**MEAUX** (MARIE, Camille, ALFRED), né le 18 septembre 1830 à Montbrison (Loire), mort le 4 novembre 1907 à Ecolay-l'Olme (Loire).

*Représentant de la Loire de 1871 à 1876.*

*Sénateur de la Loire de 1876 à 1879.*

*Ministre de l'Agriculture et du Commerce  
du 10 mars 1875 au 9 mars 1876  
et du 17 mai au 23 novembre 1877.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT et COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. IV, p. 330)

Après ses échecs de 1879 au Sénat et de 1885 à la Chambre, le vicomte de Meaux se consacra à l'histoire et à la littérature. Il publia *La Réforme et la politique française jusqu'au traité de Westphalie* (2 vol., 1889), *L'Eglise catholique et la liberté aux Etats-Unis* (1892) et une étude sur *Montalembert* (1892), dont il était le gendre. Il a aussi donné de nombreux articles à divers journaux et revues.

Il mourut le 4 novembre 1907, à l'âge de 77 ans, en son château d'Ecolay-l'Olme, près de Montbrison.

**MECK** (HENRI), né le 31 juillet 1897 à Saverne (Bas-Rhin).

*Député du Bas-Rhin de 1928 à 1942.*

L'année 1919 marque pour les habitants du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle, le début d'une ère nouvelle. Pour les Alsaciens et les Mosellans, en effet, elle est l'année du retour définitif à la mère patrie après quarante-huit ans de séparation ; avec elle commence une période longue et assez troublée de réadaptation à la vie française qui mettra à rude épreuve la compréhension et la bonne volonté des Alsaciens-Lorrains et des dirigeants français.

Ce n'est sans doute pas une coïncidence si l'année 1919 marque aussi le début de la carrière publique d'Henri Meck qui devait être, pendant près d'un demi-siècle, l'une des figures dominantes de la vie politique et syndicale de l'Alsace. A 22 ans, le jeune homme, qui est le fils d'un modeste dessinateur de Saverne, adhère au syndicat ouvrier chrétien (C.F.T.C.) du Bas-Rhin et à l'union populaire républicaine d'Alsace qui est le parti chrétien d'Alsace ; très vite, il acquiert une position importante dans ces deux organisations. De 1920 à 1921, il lance le mouvement syndical chrétien dans les houillères de la Moselle. En 1922, à 25 ans, il devient secrétaire général de la fédération des syndicats chrétiens d'Alsace et de Lorraine. Il conservera cette fonction plus de vingt ans. Il est nommé la même année secrétaire général de la fédération C.F.T.C. des syndicats de mineurs. Il assume aussi des responsabilités importantes sur le plan international puisqu'il est membre depuis 1921 du comité de la fédération internationale des syndicats chrétiens de mineurs et président de ce comité de 1932 à 1940.

En 1928, son parti le présente aux élections législatives dans la circonscription de Molsheim. Dans son programme Henri Meck « prend la défense des aspirations légitimes des ouvriers et employés ». Il se prononce pour « une politique qui servira l'intérêt français et sauvegardera le respect des promesses solennelles données aux populations des provinces recouvrées ».

Il est élu au second tour avec 9 206 voix contre 4 923 à Thormann, sur

15 252 votants. Il déploie tout de suite une grande activité à la Chambre. Membre des commissions d'assurance et de prévoyance sociale, des mines et d'Alsace-Lorraine, il dépose un grand nombre de propositions de loi et de résolution tendant à améliorer le régime autonome d'assurances sociales et de retraites des travailleurs d'Alsace-Lorraine et il s'intéresse tout particulièrement au sort des mineurs. Il rapporte notamment une proposition de loi de Ramel tendant à instituer un code de sécurité des mineurs, un projet de loi modifiant certaines dispositions du code des assurances sociales. une proposition de résolution invitant le gouvernement à préparer un projet de loi tendant à introduire dans le cadre des assurances sociales d'Alsace-Lorraine les dispositions relatives au régime des accidents du travail qui ont été volées par la Chambre en 1927.

Son action inlassable en faveur des travailleurs et des citoyens d'Alsace-Lorraine reçoit sa récompense en 1932 : il est réélu dès le premier tour par 10 861 voix contre 1 770 à Schmitt sur 15 735 votants. Il complète cette victoire en devenant maire de Molsheim le 24 juillet 1933 et conseiller général du canton de Benfeld en 1934. A la Chambre, Henri Meck reste fidèle à ses préoccupations : il appartient aux commissions d'Alsace-Lorraine, des mines et des assurances sociales, mais, par ses interventions, il tend à se dégager du cadre régionaliste dans lequel il s'était un peu confiné au cours de sa première législature. Certes, il dépose des propositions de loi sur le relèvement des retraites des caisses minières d'Alsace-Lorraine et sur l'augmentation des prestations de l'Institut d'assurances sociales d'Alsace-Lorraine, mais les propositions émanant de lui concernent aussi le perfectionnement des institutions d'assurance chômage, l'extension du champ d'application de l'assurance contre les accidents professionnels, la réorganisation du conseil économique et l'institution de conseils économiques régionaux.

En 1936, il renouvelle sa victoire de 1932 en obtenant sa réélection dès le premier tour par 10 322 voix contre 2 658 à Wadli, sur 20 306 votants. Il dépose de nombreux textes concernant, notamment, l'établissement de salaires minima, les conventions collectives du travail, les juridictions prud'homales, l'application du bilinguisme en Alsace-Lorraine, la liberté syndicale ; il invite le gouvernement, par une proposition de résolution, à généraliser le régime des allocations familiales.

Au surplus, l'examen par la Chambre des grands projets de réforme sociale proposés par le gouvernement de Front populaire lui donne l'occasion d'intervenir et de faire bénéficier le parlement de sa longue expérience syndicaliste. Il est rapporteur du projet de loi tendant à introduire en Alsace-Lorraine le régime des congés payés ; il prend une part active à l'examen des projets de loi relatifs aux congés payés,

aux conventions collectives du travail, à l'introduction de la semaine de quarante heures, à l'arbitrage. En 1940, il est rapporteur pour avis du projet de loi tendant à supprimer la patente et à créer des ressources nouvelles pour les départements et communes.

Au printemps 1940, Henri Meck qui avait depuis longtemps dénoncé le péril national-socialiste a la tristesse de voir son pays envahi par les armées nazies ; néanmoins, il vote, le 10 juillet 1940, les pouvoirs constituants au maréchal Pétain.

**MÉDAL** (ETIENNE, JOSEPH, AUGUSTE), né le 15 octobre 1812 à Sonnac (Aveyron), mort le 25 octobre 1886 à Sonnac

*Représentant de l'Aveyron en 1848.*

*Député de l'Aveyron de 1876 à 1881.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. IV, p. 331.)

Nous donnons ici à titre exceptionnel la date de décès d'Etienne Médal, mort maire de sa commune de Sonnac le 25 octobre 1886, date qui n'a pas été connue des rédacteurs du *Dictionnaire des Parlementaires*.

Etienne Médal était âgé de 74 ans et siégeait toujours au Conseil général.

**MÉDECIN** (FRANÇOIS, XAVIER, STANISLAS, HORACE, JEAN, ANTOINE, MARIE, RENÉ, PIERRE, ANTHIOME), né le 2 décembre 1890 à Nice (Alpes-Maritimes).

*Député des Alpes-Maritimes de 1932 à 1939.*

*Sénateur des Alpes-Maritimes de 1939 à 1945.*

Après une brillante conduite pendant la guerre de 1914-1918 qui lui valut la Légion d'honneur et la croix de guerre, Jean Médecin, avocat, commença sa carrière politique en 1925, comme conseiller municipal de Nice, sa ville natale, dont il devint maire trois ans plus tard. Il s'attacha avec talent à donner à sa ville, par des embellissements et des aménagements exemplaires, un lustre et un éclat quelque peu perdus.

Conseiller général des Alpes-Maritimes à partir de 1931, il fut élu député de la 1<sup>re</sup> circonscription de Nice le 1<sup>er</sup> mai 1932, au premier tour de scrutin, par 11 875 voix contre 1 092 à Défaul, sur 14 209 votants. Il fut réélu le 26 avril 1936 par 10 837 voix sur 18 330 votants et siégea sur les bancs du groupe des indépendants de gauche.

Membre de la commission d'administration générale, départementale et communale, il déposa un grand nombre de rapports sur des propositions et des projets de loi concernant



notamment les délais d'avancement des fonctionnaires, le renforcement des moyens d'action des polices d'Etat.

Lors de la discussion du budget général de l'exercice 1935, il intervint d'une part au sujet des charges imposées aux hôpitaux de province par l'hospitalisation des indigents étrangers et, d'autre part, à propos de la police de Nice.

Il prit part aussi à la discussion du budget général de l'exercice 1938 en traitant la question de la création à Nice d'une section de la Cour d'appel d'Aix.

Il fut élu sénateur des Alpes-Maritimes le 10 janvier 1939, au premier tour de scrutin, par 363 voix sur 481 votants.

A la Haute Assemblée, son activité s'est surtout déployée au sein de la commission de l'administration générale, départementale et communale et de la commission de l'enseignement.

Le 10 juillet 1940, à Vichy, il vota pour les pouvoirs constituants demandés par le maréchal Pétain.

**MÈGE (HENRI)**, né le 1<sup>er</sup> août 1883 à Thiviers (Dordogne).

*Député de la Dordogne de 1932 à 1936.*

Administrateur de sociétés, directeur technique de la Compagnie des voitures de Paris, Henri Mège ne s'engagea qu'assez tardivement dans la politique. En 1928, il fut élu conseiller général radical-socialiste. Il ne devait conserver ce mandat que pendant six ans car il fut battu en 1934 par un communiste, Soustot.

Il accéda à la députation en 1932, dans la circonscription de Nontron en l'emportant au second tour sur Filhould-Lavergne, par 8.699 voix contre 5 419 sur 19.271 votants.

Il ne joua qu'un rôle effacé au Palais Bourbon. Membre de la commission des douanes et des conventions commerciales et de celle des Travaux publics, il n'intervint qu'à l'occasion de son rapport sur le projet de loi tendant à la ratification du décret du 19 avril 1934 modifiant le régime de retraite des agents des grands réseaux de chemins de fer.

Henri Mège, qui avait été très affecté par la perte de sa fortune survenue en 1933, renonça pour raison de santé à se représenter en 1936.

Il vécut depuis lors à l'écart de la vie politique.

**MÈGE (JEAN, FERDINAND)**, né le 18 décembre 1847 à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme), mort le 6 mai 1925 à Paris (8<sup>e</sup>).

*Député du Puy-de-Dôme de 1889 à 1893.*

Le père de Jean Mège, ancien bâtonnier du barreau de Clermont-Ferrand,

avait été maire de cette ville, membre du Corps législatif sous l'Empire et même ministre de l'Instruction publique dans l'éphémère ministère Emile Ollivier ; il était donc naturel qu'il ait cherché à suivre la même voie. Après des études de droit, il embrassa la carrière d'avocat puis se présenta aux élections législatives sous l'étiquette de l'appel au peuple, parti qui regroupait de nombreux nostalgiques de l'Empire.

En 1889, il fut élu député au second tour ; il l'emporta sur le député sortant radical, Blatin, par 10.383 voix contre 8 350 sur 19.373 votants. Ses électeurs ne lui restèrent malheureusement pas fidèles ; au renouvellement de 1893, il se trouva dès le premier tour dans une situation difficile en n'obtenant que 8.040 voix contre 7.940 à son principal adversaire, Chambige ; ce dernier l'élimina au second tour par 10 836 voix contre 8.324, sur 19 251 votants.

A la Chambre, il siégea à la commission chargée de la réforme générale de l'impôt et aux commissions du budget des exercices 1893 et 1894 où il fut chargé de la Caisse des invalides de la marine.

Il déposa une proposition de loi relative au recrutement de la magistrature et une proposition de résolution tendant à ce que la Chambre consacre une séance par semaine à la discussion de propositions de loi relatives à l'amélioration du sort des travailleurs.

Il prit part à la discussion du projet de loi relatif aux conseils de prud'hommes et aux débats consécutifs à l'affaire de Panama. Il intervint à ce titre dans une discussion sur les intentions du gouvernement à l'égard de Cornélius Hertz, l'un des principaux protagonistes de cette ténébreuse affaire. Il participa aussi à la discussion d'un projet de loi relatif à la limite d'émission des billets de la Banque de France.

Après son échec aux élections de 1893, Jean Mège cessa toute activité politique. Il mourut à Paris le 6 mai 1925, à l'âge de 77 ans.

**MEILHODON (ANTOINE, JUSTIN)**, né le 15 janvier 1827 à Thiviers (Dordogne), mort le 2 août 1900 à Sorges (Dordogne)

*Député de la Dordogne de 1889 à 1890.*

Antoine Meilhodon, qui était agriculteur, ne s'engagea qu'assez tardivement dans la vie politique ; devenu maire de Sorges-la-Dordogne, puis conseiller général en 1878, il se présenta à la députation en 1889, à l'âge de 62 ans, comme candidat de l'appel au peuple. Dans sa profession de foi, il déclarait que son programme était celui du général Boulanger : « Nous, impérialistes, nous devons d'autant mieux nous y associer que la doctrine de Napoléon a toujours eu pour objectif la souveraineté directe du peuple. »

Il l'emporta au premier tour sur son unique adversaire, Chavoix, député sortant, par 6.831 voix contre 6.625 sur 13.550 votants. Il n'eut cependant pas le temps de prendre une part active à la vie parlementaire car son élection fut invalidée.

Le 4 mai 1890, il affronta de nouveau Chavoix qui le battit dès le premier tour, par 7.274 voix contre 6.050 sur 13.488 votants.

Il renonça à poursuivre une carrière politique et il mourut à Sorges le 2 août 1900, à l'âge de 73 ans.

**MEINADIER** (PIERRE, JACQUES, ERNEST), né le 16 juillet 1811 à Saint-André-de-Valboigne (Gard), mort le 14 avril 1896 à Versailles (Seine-et-Oise).

*Sénateur du Gard de 1876 à 1894.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. IV, p. 333).

Président de la 3<sup>e</sup> commission d'initiative parlementaire, il déposa, à la Haute Assemblée, un rapport sur le projet de loi relatif au service d'état-major (1890) ; prit part à la discussion du projet de loi relatif à l'avancement des sous-lieutenants dans l'infanterie, la cavalerie et le train des équipages (1891). Il fut entendu dans la discussion de l'interpellation de Baragonnau au ministre de l'Intérieur sur les agissements de la commission municipale de la ville de Nîmes dans la période précédant les élections municipales dans cette ville (1891) ; dans le débat sur la proposition de loi ayant trait à la protection du vignoble français contre le phylloxéra (1892) ; dans la discussion du budget des dépenses du ministère des Finances de l'exercice 1892, de sa proposition de loi tendant à accorder la gratuité aux élèves de l'École polytechnique, de l'École de Saint-Cyr, de l'École navale de Brest et des écoles du service de santé de Lyon et de Brest.

Il fut nommé président de la 4<sup>e</sup> commission d'initiative parlementaire (1892), intervint dans la discussion du projet de loi portant organisation de l'armée coloniale (1893).

Il fut battu aux élections sénatoriales du 7 janvier 1894 et mourut deux ans plus tard, le 14 avril 1896 à Versailles, à l'âge de 85 ans.

**MÉJEAN** (Louis), né le 5 juin 1874 à Codognan (Gard), mort le 13 janvier 1955 à Lezan (Gard).

*Sénateur du Gard de 1294 à 1934.*

Louis Méjean était petit-fils par alliance de l'amiral Jaureguiberry et de Claus, ancien sénateur.

Il fut directeur honoraire aux ministères des cultes et des finances, préfet et conseiller général.

Protestant cévenol, fils et frère de pasteurs, il entra dans la carrière administrative lorsque Monis, le garde des sceaux dans le ministère de Waldeck-Rousseau, l'attacha à son cabinet. Distingué par Briand, devenu par hasard et véritablement sans vocation rapporteur du projet de loi sur la séparation de l'Église et de l'État, il fut pendant plus d'un an son secrétaire et son conseiller, participant à la rédaction de tous les textes que le député socialiste présentait à la commission et à la Chambre. Puis il devint son chef de cabinet pendant les ministères Sarrien et Clemenceau.

Louis Méjean réussit à infléchir la loi de séparation dans un sens libéral. Dans cette entreprise de longue haleine, il fut souvent soutenu par Briand lui-même, par le Conseil d'État et par un certain nombre de parlementaires protestants. Il aurait voulu faire de cette loi « Le concordat de la séparation ». L'hostilité déclarée du Saint-Siège, le sectarisme en la matière d'hommes comme Clemenceau, Caillaux et Malvy ne facilitèrent pas sa tâche. Il ne cessa d'œuvrer dans ce sens préparant ainsi l'apaisement qui se produisit en 1923 et en 1924. Mais son libéralisme foncier, cette volonté absolue de respecter la liberté de conscience et celle des Églises n'empêchèrent point Méjean de maintenir très fortement parfois contre Briand lui-même le principe de la laïcité de l'État.

Pour Méjean, il s'agissait de donner à toutes les églises une pleine liberté, d'empêcher l'Église romaine d'être une puissance politique dans l'État, de restaurer l'autorité de ce dernier, ce qui impliquait aux yeux des protestants l'application à l'Église du droit commun. Il sembla à ces derniers que la loi sur les associations de 1901 — exception faite de la législation concernant les congrégations — et la loi de 1905 concouraient à ce but.

Dans son livre *La séparation des Églises et de l'État* Violette Méjean, sa fille, retraça avec une piété filiale, l'œuvre de Louis Méjean et fournit les éléments d'une réflexion sur ce problème.

Méjean fut élu sénateur le 31 août 1924, au deuxième tour de scrutin, par 443 voix sur 806 votants, en remplacement de Gaston Doumergue, élu président de la République.

Il fit partie de la commission de législation civile et criminelle de la Haute Assemblée.

Il s'inscrivit au groupe de la gauche démocratique.

Il s'intéressa aux questions de la marine marchande, des constructions navales. Il intervint dans la discussion de l'interpellation de Japy sur la politique du gouvernement (1927).

Membre également de la commission de l'administration générale, départementale et communale, il présenta un avis au nom de cette commission sur le projet de loi tendant à modifier et à compléter la loi du 22 juillet 1922 relative aux retraites des agents des chemins de fer secondaires d'intérêt géné-

ral, des chemins de fer d'intérêt local et des tramways (1928).

Réélu sénateur le 15 janvier 1930 par 441 voix sur 826 votants, il intervint dans la discussion du budget de l'exercice 1930. Mais bientôt, accablé de graves soucis personnels, il démissionna du Sénat et du Conseil général du Gard en juin 1930.

Louis Méjean était officier de la Légion d'honneur.

**MÉLIN** (PIERRE, JOSEPH), né le 7 novembre 1863 à Essonnes (Seine-et-Oise), mort le 23 novembre 1929.

*Député du Nord de 1906 à 1910  
et de 1914 à 1919.*

Pierre Mélin fut d'abord commis de recette à l'octroi de Paris puis il s'installa à Valenciennes où il devint fabricant d'instruments de musique et vice-président du conseil de prud'hommes de cette ville. Il joua un rôle très actif au sein du parti ouvrier français, puis du parti socialiste unifié. Il fonda le premier journal socialiste de Valenciennes, le *Franc-parleur* puis collabora comme rédacteur à l'*Emancipation socialiste*, organe régional du parti socialiste.

Son activité politique eut tout naturellement des prolongements sur le plan national. En 1906, il se présenta aux élections législatives et remporta assez aisément la victoire au second tour, par 7.975 voix contre 5.065 à Namur, sur 13.324 votants.

En 1910, en revanche, il ne put conserver son siège et il fut battu au second tour par Bouvier qui obtint 7.273 voix contre 6.894 sur 14.362 votants.

Les élections de 1914 lui furent plus favorables. Dès le premier tour, Pierre Mélin distança son adversaire, Castion, en obtenant 7.142 voix contre 3.616 pour ce dernier et il confirma son succès au second tour en l'emportant par 8.446 voix contre 5.736 à Castion sur 14.518 votants.

En 1919, il eut moins de chance ; placé en sixième position sur la liste socialiste du Nord, il n'obtint que 150.948 voix sur 374.022 votants et, seuls, les cinq premiers de la liste furent élus.

Au cours de ses deux mandats législatifs, Pierre Mélin ne joua qu'un rôle effacé à la Chambre. En 1906, il s'inscrivit à la commission des mines ; il intervint ultérieurement au cours de l'interpellation de Jaurès sur la grève des électriciens et il prit part aux discussions du budget de la Guerre de 1909 et des propositions de loi tendant à modifier le tarif général des douanes.

Entre 1914 et 1919, il fit partie de la commission des P.F.T. ; il ne prit part qu'à une seule discussion, celle de la proposition de loi modifiant la loi du 8 avril 1915 portant création de la Croix de guerre.

Après son échec aux élections de 1919 il vécut à l'écart de la vie politique et mourut le 23 novembre 1929, à l'âge de 66 ans.

**MÉLINE** (FÉLIX, Jules), né le 20 mai 1838 à Remiremont (Vosges), mort le 21 décembre 1925 à Paris.

*Député des Vosges de 1876 à 1903.*

*Sénateur des Vosges de 1903 à 1925*

*Sous-secrétaire d'Etat à la Justice  
et aux Cultes du 21 décembre 1876  
au 16 mai 1877*

*Ministre de l'Agriculture  
du 21 février 1883 au 6 avril 1885.*

*Président du Conseil  
et ministre de l'Agriculture  
du 29 avril 1896 au 28 juin 1898*

*Ministre de l'Agriculture  
du 21 octobre 1915 au 12 décembre 1916.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. IV, p. 333.)

Le 3 avril 1838, Jules Méline fut élu président de la Chambre des députés à égalité de voix, au bénéfice de l'âge, contre Clemenceau et en remplacement de Floquet, porté à la présidence du Conseil. Il fut réélu, au troisième tour, le 8 janvier 1889, par 253 voix sur 410 votants.

Pendant toute la période d'agitation boulangiste, il compta comme l'un des plus redoutables adversaires de ce mouvement et, à ce titre, il fut violemment combattu. Aux élections générales du 22 septembre 1889, il n'en fut pas moins réélu, par 8.238 voix contre 6.956 à Flayelle, candidat du comité national.

Jules Méline, durant cette législature, fut rapporteur général en même temps que président de la commission générale des douanes. Il fit voter l'ensemble des lois économiques ayant pour but la protection des intérêts agricoles nationaux, connues sous le nom de « Tarif Méline ». Il défendit tous les articles additionnels avec une ténacité et un talent oratoire qui lui valurent de beaux succès de tribune et le triomphe final de ses idées. L'œuvre de Méline, si elle a modifié profondément le régime économique de la France, a été diversement appréciée et elle a donné des résultats très divers, enrichissant certaines industries et nuisant à d'autres.

Nommé président du conseil général des Vosges en remplacement de Jules Ferry, Méline fut réélu député au renouvellement d'août 1893, par 11.338 voix sur 13.144, sans concurrent. Le 2 novembre de cette même année, il prit la direction du journal *La République française*, qu'il conserva jusqu'en 1896. Le 26 décembre 1893, il refusa la mission de former un ministère.

Le 19 décembre 1894, porté de nouveau candidat à la présidence de la Chambre des députés, il recueillit 213 voix contre 290 à Henri Brisson, qui fut élu.

Jules Méline, dans un discours prononcé le 23 avril 1896 et qui eut un certain retentissement, s'éleva contre le projet d'impôt sur le revenu du cabinet Bourgeois, dont il provoqua la chute.

Chargé de former le ministère, le 29 avril 1896, Méline, avec la présidence du Conseil, prit le portefeuille de l'agriculture.

En octobre de la même année, l'empereur et l'impératrice de Russie furent reçus en grande pompe en France.

Au cours de l'année 1897, le ministère présida aux élections sénatoriales triennales qui renforcèrent la majorité républicaine de la Chambre haute, et fit voter une loi sur le régime des sucres, fit reprendre les poursuites à propos de l'affaire de Panama contre des membres du Parlement, qui d'ailleurs furent acquittés, et organisa le voyage en Russie de Félix Faure du 18 au 31 août, au cours duquel fut officiellement proclamée l'alliance entre la France et ce pays.

A la fin de 1897, une agitation considérable se produisit dans le pays en faveur de la révision du procès du capitaine Dreyfus, condamné pour trahison en 1894. Interpellé maintes fois, le cabinet se contenta d'appels au respect de la chose jugée. Il fit exercer des poursuites contre Zola et s'opposa constamment à la révision.

Le principal objectif politique du ministère Méline tendait à l'union des républicains modérés avec les conservateurs. C'est à droite qu'il trouva la majorité qui lui permit de gouverner, ayant contre lui les radicaux et les socialistes. Il prépara les élections générales législatives des 8 et 22 mai 1898, qui amenèrent cependant une Chambre où l'élément nettement républicain s'affirma dès les premières séances. A la suite de celle du 14 juin, le cabinet dut démissionner, la Chambre des députés ayant voté un ordre du jour, repoussé par lui, demandant que le gouvernement s'appuyé sur une majorité exclusivement républicaine.

Très fréquemment interpellé au cours de son existence, le ministère Méline n'en a pas moins été le plus long de la III<sup>e</sup> République.

Jules Méline avait été réélu député de l'arrondissement de Remiremont, le 8 mai 1898, par 13 767 voix, toujours sans concurrent.

Candidat à la présidence de la République après la mort de Félix Faure, Jules Méline ne recueillit que 279 voix, tandis que 483 se portèrent sur Loubet, qui fut élu le 18 février 1899.

Réélu député en 1902, par 9.197 suffrages contre 9.094 à deux concurrents, il posa sa candidature au Sénat après le décès de Brugnot et fut élu sénateur des Vosges le 5 juillet 1903, au premier tour, par 659 voix sur 982 votants.

Il apporta dans la Haute Assemblée le fruit de son expérience, le charme et la bonne grâce d'une bonhomie et d'une courtoisie appréciées de tous.

Dans les débats relatifs à l'agriculture et aux questions douanières, Jules Méline joua un rôle éminent et, d'un ton net et convaincu, fit bénéficier ses collègues de précieux conseils.

C'est à lui que l'on doit, en 1920, la création d'une commission générale de l'agriculture, qu'il n'a cessé de présider avec autorité. C'est en son nom que, pour la dernière fois, le 25 mars 1925, il prit la parole pour exposer dans quel esprit sa commission acceptait le projet de loi relatif aux céréales indiquant au gouvernement avec quel doigté il faudrait appliquer la loi.

Le nom de Méline est demeuré fort longtemps entouré d'une sorte de vénération par les masses rurales du pays, car il avait toujours regardé la terre de France comme la source de notre richesse nationale et de notre relèvement économique. Les conséquences de la politique protectionniste dont il fut l'instigateur ont marqué très longtemps le pays et ont été diversement appréciées.

Jules Méline décéda à Paris le 21 décembre 1925, à l'âge de quatre-vingt-sept ans. On lui doit plusieurs ouvrages : *Le retour à la terre et la surproduction industrielle* en 1905, *Tout en faveur de l'agriculture*, également en 1905, un *Guide électoral*, en collaboration avec Jazou.

Officier de la Légion d'honneur, il était également commandeur du Mérite agricole, ordre qu'il avait fondé.

**MELLENNE** (ANDRÉ, GERVAIS, PAUL, ALBERT), né le 29 avril 1893 à Formerie (Oise).

*Député de l'Oise de 1935 à 1942.*

Après avoir obtenu sa licence de droit et avoir brillamment combattu au cours de la guerre de 1914-1918. André Melenne entra dans une étude d'avoué où il devint principal clerc; toutefois, la politique l'attira bientôt; devenu maire de Venette, il profita d'une élection législative partielle due à la mort du député de l'Oise, M. de L'Aigle, pour tenter sa chance. Le 3 novembre 1935, comme candidat du parti radical-socialiste. Au premier tour, il fut largement distancé et n'obtint que 5.338 voix contre 8.563 à son adversaire, de Grammont; mais les voix de gauche s'unirent sur son nom et lui permirent de l'emporter au second tour par 10.763 voix contre 10.372 à de Grammont sur 21.139 votants.

A la Chambre il s'inscrivit à la commission du suffrage universel, mais il n'eut guère le temps de participer aux débats de la législature finissante.

En 1936, il se présenta comme candidat du Front populaire et il fut réélu au second tour par 12.543 voix contre 10.298 à Boulanger, sur 23.374 votants. Membre de la commission des pensions civiles et militaires, il borna là son activité au parlement: il ne déposa aucun texte et n'intervint jamais en séance publique.

Le 10 juillet 1940, il vota les pouvoirs constituants au maréchal Pétain.

André Melenne était titulaire de la Médaille militaire et de la Croix de guerre.

**MELLIET** (NICOLAS, CÉCILE, FRANÇOIS, ANNE, CÉLESTIN), né le 22 décembre 1843 à Lévignac (Lot-et-Garonne), mort le 16 mars 1909 à Cadillac-sur-Garonne (Gironde).

*Député du Lot-et-Garonne de 1898 à 1902.*

Nicolas Melliet, qui était professeur, s'engagea très tôt dans la vie politique. En 1870, après la chute de l'Empire, il devint maire-adjoint du XIII<sup>e</sup> arrondissement de Paris, puis il participa activement à la Commune. Après la chute de celle-ci, il prit la fuite en Belgique ; condamné à mort par contumace, il vécut pendant plusieurs années en Grande-Bretagne où il occupa les fonctions de maître de conférence à l'École normale supérieure d'Edimbourg.

Après le vote des lois d'amnistie des « communards » il put regagner la France et recommencer à s'occuper de politique. En 1898, il se présenta aux élections législatives sous l'étiquette radicale-socialiste. Il fut distancé au premier tour par son principal adversaire, Arago, en n'obtenant que 6.163 voix contre 8.591 pour ce dernier mais il l'emporta de justesse au second tour par 9.658 voix contre 9.582 à Arago sur 23.984 votants.

Aux élections suivantes, en 1902, il se trouva en troisième position au premier tour, avec seulement 5.745 voix contre 8.153 à Arago et 6.246 à Déche. Il renonça à se maintenir au second tour.

Au cours de son mandat, il fit partie de diverses commissions, dont celle du budget de 1902. Il rapporta le projet de loi portant règlement définitif du budget de 1895 et le budget de 1902 (services pénitentiaires). Il intervint à l'occasion de l'examen des budgets de 1899, 1900 et 1901, notamment sur les problèmes du ministère de l'Intérieur et du ministère de l'Instruction publique. Il fit aussi plusieurs interventions sur la crise viticole et les problèmes relatifs à la culture du tabac.

Après son échec électoral, Nicolas Melliet qui était devenu directeur d'un asile d'aliénés, cessa de s'occuper de politique. Il mourut le 16 mars 1909 à Cadillac-sur-Garonne, à l'âge de 65 ans.

**MELLOT** (PIERRE, PAUL, FORTUNÉ), né le 25 septembre 1840 à Sainte-Gemme (Cher), mort le 6 juillet 1914 à Paris.

*Député du Cher de 1885 à 1889.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT et COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. IV, p. 334.)

Fortuné Mellot ne se représenta pas en 1889 et cessa désormais toute activité politique.

Il mourut le 6 juillet 1914 à Paris à l'âge de 74 ans.

**MENANT** (GUY, HENRI, VICTOR), né le 27 mars 1891 à Orléans (Loiret).

*Député de la Mayenne de 1932 à 1936.*

Guy Menant était herboriste à Saumur. Il posa sa candidature en 1932, à Chateau-Gontier, sur les instances de Chabrun, député de la Mayenne, qui devait d'ailleurs perdre son siège à ces mêmes élections ; il sollicita l'appui des comités radicaux de la circonscription, puis se présenta comme démocrate populaire, puisqu'il était membre du bureau de la ligue *Jeune République*.

Les grands thèmes de sa profession de foi sont notamment : à l'intérieur, efforts en faveur de l'agriculture : extension des crédits agricoles, institution du droit de préemption du fermier sur son exploitation, organisation de la commercialisation de la production ; réforme de la patente ; institution de la gratuité de l'enseignement à tous les degrés ; liberté pour les parents de choisir l'enseignement de leurs enfants ; à l'extérieur : consolidation de la Société des Nations et institution d'une armée internationale.

Il fut élu dès le premier tour, le 1<sup>er</sup> mai 1932, par 9.251 voix sur 18.350 votants, contre 8.473 à Duboys-Fresney, député sortant.

À la Chambre, il appartint successivement à la commission de l'hygiène, du travail, puis de l'enseignement et des beaux-arts. En dehors des divers rapports qu'il défendit à ce titre, il intervint surtout sur des problèmes intéressant l'agriculture : marché du blé, baux à ferme, etc... Secrétaire du Bureau de la Chambre en 1936, il demanda à interpellier sur la propagande hitlérienne en France et le caractère politique que faisaient apparaître les jeux olympiques de Berlin.

Il ne se représenta pas aux élections de 1936.

**MÉNARD** (Loire-Inférieure). — Voy. ANTHIME-MÉNARD

**MÉNARD** (JOSEPH, JEAN-LOUIS, BERNARD), né le 12 septembre 1859 à Lunel (Hérault), mort le 8 septembre 1911 à Lamalou-les-Bains (Hérault).

*Député de la Seine de 1910 à 1911.*

Joseph Ménard fit ses études à Nîmes, puis à Montpellier et à la Faculté de droit de Paris. Inscrit au barreau de la Cour d'appel de Paris, il fut l'avocat d'un groupe d'actionnaires de la Compagnie du canal de Panama. Il plaida des causes politiques, dans le procès Jessel, et dans celui de la bande de Neuilly. Avec Viviani, il fut choisi comme arbitre lors de la grève des mineurs de Carmaux en 1901. Avocat estimé, il fut aussi un publiciste très actif : il collabora par la suite à *L'Univers* et à la *Libre parole*.

Conseiller municipal du quartier du Gros-Caillou (7<sup>e</sup> arrondissement), il fut vice-président du conseil municipal de Paris en 1898-1899.

Il se présenta pour la première fois aux élections législatives, en 1902, dans son département natal. Le 27 avril, il arriva nettement en tête de ballottage de la 1<sup>re</sup> circonscription de Nîmes avec 9.026 voix contre 5.485 au député sortant, François-Fournier, mais ce dernier devait le battre de 88 voix au second tour, le 11 mai, avec 9.654 voix. Pareille mésaventure lui survint en 1906, avec 8.650 voix au premier tour contre 7.001 à son concurrent mais il échoua au second tour, recueillant 8.719 suffrages contre 9.389 à François-Fournier qui retrouvait son siège.

Aussi, décida-t-il aux élections suivantes de se présenter dans la 2<sup>e</sup> circonscription du XVII<sup>e</sup> arrondissement de Paris. Après être arrivé en seconde position au premier tour de scrutin, le 1<sup>er</sup> mai 1910, avec 3.964 voix, derrière le député sortant, Cosnard, qui avait recueilli 4.586 voix sur 12.118 votants et 14.781 inscrits, Joseph Ménard fut élu au second tour par 5.563 voix, battant le député sortant de 75 voix.

Inscrit au groupe d'action libérale, il fut nommé secrétaire de la Chambre et membre de la commission du budget. Il déposa plusieurs propositions de loi intéressant la situation des fonctionnaires, rapporta le budget de la Caisse d'épargne et intervint à plusieurs reprises sur les problèmes ferroviaires.

Il ne put malheureusement donner toute la mesure de son talent : il devait en effet mourir au cours d'une cure thermique à Lamalou-les-Bains, le 8 septembre 1911, à l'âge de 52 ans.

**MÉNARD-DORIAN** (PAUL, FRANÇOIS, MARC, ANTOINE), né le 26 avril 1846 à Lunel (Hérault), mort le 16 avril 1907 à Paris (16<sup>e</sup>).

*Député de l'Hérault de 1877 à 1889  
et de 1890 à 1893.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COGNEX, *Dictionnaire des Parlementaires*. t. IV, p. 337.)

Proclamé élu aux élections législatives de 1889 par la commission départementale de l'Hérault, Ménard-Dorian vit son élection contestée par son concurrent, Paul Leroy-Beaulieu. Alors que les premiers résultats officiels donnaient la victoire à ce dernier, la commission de recensement proclama les résultats ci-après : suffrages exprimés, 14.318, Ménard-Dorian, 7.197, élu, Leroy-Beaulieu, 7.137. Le Bureau de validation de la Chambre constata à la fois des erreurs graves dans le calcul de la commission et surtout de nombreuses irrégularités sur les bulletins annulés par les bureaux de vote puis validés par la commission. De ces calculs, il ressortit que les suffrages exprimés se montent en réalité à 14.226. Ménard-Dorian n'avait

obtenu que 7.070 voix et Leroy-Beaulieu 7.081. Dans ces conditions, nul n'ayant atteint la majorité absolue, le Bureau, sur rapport de Royer, député de l'Aube, concluait à l'invalidation.

Au cours de plusieurs séances passionnées et houleuses, bien que ses adversaires eux-mêmes rendissent hommage à la loyauté et à la correction de son attitude, Ménard-Dorian demanda son invalidation mais protesta contre les formes du rapport. La Chambre décida la création d'une commission d'enquête qui fut conduite par Louis Barthou. Celle-ci conclut que si de nombreux bulletins avaient été altérés ou falsifiés entre leur examen par les bureaux de vote et la commission départementale, il y avait lieu de stigmatiser les méthodes utilisées dans leur campagne par Leroy-Beaulieu et ses amis, méthodes inspirées du boulangisme mais que la prescription légale intervenue ne permettait pas de poursuivre. En conséquence, cette élection fut simplement annulée.

Au scrutin partiel du 27 avril 1890, Ménard-Dorian fut élu sans difficulté au premier tour par 7.630 voix sur 14.925 votants contre 7.233 à Leroy-Beaulieu.

Dans sa profession de foi, il s'était prononcé pour un gouvernement républicain fort et conscient de sa mission, pour des réformes sociales pratiques améliorant les conditions ouvrières et paysannes, pour une politique de paix et contre les expéditions coloniales.

Ménard-Dorian intervint peu au cours de la législature et ne se représenta pas aux élections de 1893.

Il mourut le 16 avril 1907 à Paris à l'âge de 61 ans.

**MENDÈS FRANCE** (PIERRE, ISAAC, ISIDORE), né le 11 janvier 1907 à Paris.

*Député de l' Eure de 1932 à 1942.*

Pierre Mendès France commença par fréquenter l'école communale, puis l'école Turbigou, avant de devenir étudiant à la Faculté de droit de Paris. En 1926, sa licence terminée, il s'inscrivit au barreau de Paris où il sera, pendant trois ans, secrétaire de Georges Bonnet. Il est le plus jeune avocat de France, comme il sera en 1928 le plus jeune docteur en droit. Sa thèse sur le *Redressement financier français* montre son goût pour les problèmes économiques : elle renferme une critique détaillée de la politique financière de Poincaré, et particulier des mesures à l'aide desquelles la stabilisation avait été opérée. Pour lui, cet équilibre est dû surtout aux sacrifices consentis par les classes les plus défavorisées.

Tout en travaillant au Palais et en terminant ses études — à la même époque, il sort troisième de l'École libre des sciences politiques — Mendès France s'est déjà engagé dans la politique et milite activement

Après avoir animé la ligue d'action universitaire républicaine et socialiste (LAURS) qui, à l'époque du cartel des gauches, s'opposa en Sorbonne aux étudiants de l'Action française. Il adhère au parti radical dès 1924 où, avec Jean Zay, Pierre Cot, Jacques Kayser et Bergery, il fait partie des « Jeunes Turcs », sous l'égide de leur aîné, Edouard Daladier. C'est ce groupe, posant des conditions rigoureuses à la participation des radicaux au pouvoir, qui obligea en 1928 Edouard Herriot à quitter le gouvernement Poincaré.

Pierre Mendès France allait souvent en province tenir des réunions et entra ainsi un peu par hasard en relations avec les membres du parti du département de l'Eure. Ces derniers, après leur échec électoral de 1928, préparaient leur revanche et lui proposèrent d'être leur candidat aux élections suivantes.

Comme le gouvernement venait de rétablir le tribunal de Louviers supprimé quelques années plus tôt et que le barreau de la ville ne comptait qu'un seul membre, Mendès France accepta tout à la fois, dès 1929, de s'installer à Louviers, d'y ouvrir un cabinet d'avocat et d'y préparer les élections législatives de 1932.

Ses activités politiques, son métier d'avocat, ne l'empêchent pas de poursuivre des études économiques. Il publie en 1930 un ouvrage sur la *Banque des règlements internationaux*, où il analyse la politique américaine, et en 1931 *Le mouvement des cartels et la crise*, où il évoque l'action des trusts. Il collabore également aux *Cahiers bleus* de Georges Valois.

Le 1<sup>er</sup> mai 1932, Duval, député sortant conservateur, arrive en tête du premier tour des élections législatives avec 5.973 voix sur 12.491 votants contre 5.824 à Mendès France et 471 au candidat communiste. Mais au second tour, Mendès France est élu par 6.947 voix sur 12.652 votants contre 6.108 à son concurrent : il est le plus jeune député de France.

À la Chambre, il fait partie de la commission des douanes — dont il deviendra vice-président en 1934 et président en 1936 — puis de la commission des mines et de la force motrice et de la commission du commerce et de l'industrie. Il déposa diverses propositions de loi sur la protection de l'épargne, la répression des fraudes fiscales, la fiscalité des sociétés, la réforme des finances locales et de nombreux rapports et avis au nom de la commission des douanes. Il intervint souvent sur les problèmes économiques, en particulier sur l'organisation du marché du blé, de la viande et du lait, ainsi qu'en matière de baux ruraux.

Mais son discours le plus marquant est celui du 27 juin 1934, dans le débat sur le projet de loi portant réforme fiscale, présenté par Germain Martin, ministre des Finances ; il critique avec violence l'augmentation des impôts indirects, antidémocratiques selon lui, et celle des patentes. Il reproche à ce texte de

proposer une péréquation à la charge des petits contribuables, de ne pas élargir l'assiette de l'impôt sur le revenu et de ne pas créer la carte d'identité fiscale, seule mesure empêchant d'après lui la fraude des gros contribuables.

Devenu le spécialiste économique et financier du parti radical, il se fait remarquer au congrès du parti de 1933 par un brillant rapport financier où, tout en ménageant l'orthodoxie radicale plutôt déflationniste, il suggère pour la relance des affaires de ne pas « s'effrayer par trop d'un déficit budgétaire ».

Secrétaire du parti radical, il prend position en faveur du front populaire et c'est sous ce drapeau que, maire de Louviers et conseiller général depuis 1935, il se représente aux élections de 1936. Le 26 avril, il recueille 6.063 voix sur 12.837 votants contre 5.619 à Legoux et, au second tour, il est élu par 6.821 voix sur 13.036 votants, devançant son concurrent de 736 voix.

À la tribune, il poursuit ses interventions sur les problèmes économiques et financiers et, au sein du parti radical, il défend inlassablement le contrat de majorité passé entre le gouvernement Blum et le Parlement. C'est dans le 2<sup>e</sup> gouvernement Blum — en mars 1938 — qu'il devient sous-secrétaire d'Etat au Trésor, Léon Blum cumulant la présidence du gouvernement et le ministère des Finances, « poste le plus exposé ». Mendès France est alors, à 31 ans, le plus jeune ministre de France et il participe à l'élaboration du plan financier destiné à « mobiliser les moyens de production et les richesses de la nation pour porter sa défense au plus haut point d'efficacité », véritable relance de l'économie et première tentative de recherche du plein emploi.

Mais l'ensemble des conceptions du gouvernement rencontre l'hostilité du Sénat et le 2<sup>e</sup> cabinet Blum tombe le 10 avril 1938. Mendès France rentre alors dans le rang et s'occupe assez peu de politique générale pour se consacrer aux problèmes économiques.

Mobilisé en septembre 1939 comme lieutenant de l'armée de l'air, il demande à passer dans le personnel navigant et est envoyé en Syrie où il réussit, le 22 avril 1940, le brevet d'observateur. Sollicitant un poste de combat en Norvège, il rentre comme permissionnaire en France le 3 mai. Le 10 juin, il est envoyé à Bordeaux pour y poursuivre son entraînement d'officier observateur. Il y arrive le 17 juin pour y apprendre que l'école de Mérignac s'est repliée au Maroc. Comme, sur le plan parlementaire, il est de ceux qui veulent poursuivre la lutte en Afrique, c'est à ce double titre — militaire et politique — qu'il s'embarque sur le *Massilia* le 21 juin et arrive à Rabat le 27, où il reprend ses activités militaires.

**MENDIONDOU** (LÉON, FRANÇOIS. JEAN), né le 25 juin 1885 à Oloron-Sainte-Marie (Basses-Pyrénées)

Député des Basses-Pyrénées  
de 1936 à 1942

Enfant du Béarn, Jean Mendiondou était avocat mais il ne tarda pas à s'intéresser activement à la vie politique puisque, dès 1909, il était attaché au cabinet de Barthou, ministre de la Justice. Il exerça la même fonction lorsque Barthou fut président du Conseil en 1912 et 1913.

Il fit la guerre au 283<sup>e</sup> régiment d'infanterie. Deux fois blessé et deux fois cité, il reçut la Croix de guerre et la Médaille militaire. De 1920 à 1922, il fut chef de cabinet de Barthou, devenu ministre de la Guerre.

Elu maire d'Oléron-Sainte-Marie en 1935, il se présenta ensuite aux élections législatives sous la bannière de la gauche indépendante. Il fut élu au second tour par 6.880 voix contre 6.878 à Lillaz, sur 13.939 votants.

Il fut l'auteur de divers rapports sur des problèmes agricoles. Il n'intervint qu'une seule fois en séance publique, en sa qualité de rapporteur, lors de la discussion d'un projet de loi sur le métayage.

Le 10 juillet 1940, il fut l'un des 80 parlementaires à s'opposer au projet de loi donnant les pleins pouvoirs au maréchal Pétain.

**MENIER** (GASTON, EMILE, HENRI), né le 22 mai 1855 à Paris, mort le 5 novembre 1934 à Paris.

*Député de Seine-et-Marne de 1898 à 1909*

*Sénateur de Seine-et-Marne de 1909 à 1934.*

Gaston Menier était le petit-fils du propriétaire de la fabrique de chocolat bien connue et le fils d'Emile Menier qui assura la prospérité de l'entreprise paternelle, pour laquelle il créa une immense plantation de cacaoyers sur les bords du Nicaragua ainsi qu'une sucrerie à Roye (Somme), dont le développement fut semblable à celui de l'usine célèbre de Noisiel en Seine-et-Marne.

Gaston Menier prit, à la mort de son père, la direction de cette industrie, de concert avec ses frères, Henri et Albert. La maison Menier était devenue la première d'Europe pour la fabrication des chocolats et des sucres. Les frères Menier, préoccupés de progrès social et de philanthropie, dotèrent leurs établissements d'un groupe scolaire, de cours du soir, d'une bibliothèque, d'une maison de retraite pour les vieux employés des deux sexes, d'une caisse de secours en cas de maladie, enfin d'un service d'assistance médicale gratuite. D'autre part, ils semblaient avoir résolu le problème de l'habitation et de l'alimentation hygiénique et économique à Noisiel, car des statistiques médicales avaient établi que la tuberculose n'affectait presque jamais la population ouvrière de ce centre industriel.

Conseiller municipal et maire de Lognes en 1882, Gaston Menier devint, en 1890, maire de la commune de Bussy-

Saint-Martin. Nommé en 1891 conseiller général de Seine-et-Marne pour le canton de Lagny — réélu à ce mandat — il prit une part constante aux activités de l'assemblée départementale, où il fut rapporteur de la commission des chemins de fer et se préoccupa surtout du nouveau réseau de tramways départementaux.

En 1898, il se présenta aux élections législatives et fut élu député de la circonscription de Meaux, par 6.635 voix contre 6.046 à Dervaloy, radical. Il fut réélu en 1902, par 7.080 voix contre 3.156 à Labour, progressiste et 2.644 à Gaborit, radical socialiste et le 19 mars 1905, par 7.030 voix sur 13.069 votants.

Inscrit à la Chambre au groupe de la gauche radicale, il fut membre de plusieurs grandes commissions parlementaires. S'intéressant surtout aux questions d'ordre économique, il déposa un projet de remaniement fiscal et d'impôt sur le capital ; par ailleurs, il intervint dans les discussions à propos de l'Exposition universelle de 1900, dans celles relatives au nouveau régime des sucres déterminé par la conférence internationale du 1<sup>er</sup> septembre 1903, où il obtint que les droits des débitants approximatifs avant la fixation de la réduction des tarifs fussent reconnus.

Elu sénateur au premier tour, le 3 janvier 1909, par 501 voix sur 929 votants, il fut réélu : le 11 janvier 1920 par 513 voix sur 928 votants ; le 9 janvier 1927, par 531 voix sur 936 votants, toujours au premier tour.

Au Sénat, il s'intéressa aux questions de salaires et de retraites ouvrières, à la législation douanière. Il intervint dans la discussion des interpellations relatives à la crise du charbon et sur la main-d'œuvre agricole (1917) et la cherté de la vie (1919).

Il fit partie de la commission de l'air et de la commission de l'armée, desquelles il fut vice-président ; de la commission des douanes et des conventions commerciales et du groupe de l'aviation. Il intervint chaque année dans la discussion des budgets de l'aéronautique, de la marine, du travail, de l'agriculture, des affaires étrangères, des postes et des beaux-arts. Il soutint d'une façon générale les cabinets Brisson, Dupuy, Waldeck-Rousseau et Combes, appuyant de ses votes la politique de ces deux derniers.

Il mourut à Paris le 5 novembre 1934, à l'âge de 79 ans.

Il est l'auteur de deux récits de voyages écrits avec esprit et illustrés de reproductions d'aquarelles dues à son ami Waldeck-Rousseau : *Quelques jours de croisière dans l'Adriatique (19 avril - 7 mai 1901). Croisière du steam-yacht « Ariane » sur les côtes de Norvège, de Suède et de Danemark (9 juin - 1<sup>er</sup> août 1902)*. On lui doit aussi une comédie intitulée : *Le monde n'en saura rien*, représentée avec succès.

Membre de la Société des ingénieurs civils, Gaston Menier était officier de la Légion d'honneur depuis 1882 et décoré de divers autres ordres.



**MENIER** (GEORGES), né le 12 décembre 1873 à Cherves-de-Cognac (Charente).

*Député de la Charente de 1928 à 1942*

Ancien élève de l'École des hautes études commerciales et inspecteur général d'assurances, Georges Menier était maire de Cognac et conseiller d'arrondissement lorsqu'il se présenta, en 1924, aux élections législatives sur la liste du cartel des gauches. Il ne fut pas élu bien qu'il ait obtenu — ce qui le mettait en seconde position derrière Hennessy, seul élu du cartel — 23.903 voix sur 31.083 votants, c'est-à-dire plus que Carnot, seul élu de la liste de concentration républicaine, avec 20.995 voix seulement. Il dut aux caprices du scrutin de liste un échec qu'il devait réparer aux élections suivantes.

Le 29 avril 1928, en effet, candidat radical d'union républicaine, il fut élu au second tour dans la circonscription de Cognac, par 7.957 voix contre 7.321 à Rouillet, sur 15.968 votants.

A la Chambre, il s'inscrivit au groupe républicain radical et radical-socialiste.

Membre de la commission des douanes et des conventions commerciales, il ne prit la parole qu'une seule fois en séance publique, à propos d'un problème d'intérêt local.

Au renouvellement de 1932, il fut élu au premier tour par 9.334 voix contre 7.325 à Marcihacy, sur 17.295 votants.

Membre de la commission de l'administration générale, il prit part à plusieurs discussions en séance publique portant notamment sur les droits sur les alcools et le privilège des bouilleurs de cru.

En 1936, il ne fut réélu qu'au second tour, par 8.345 voix contre 7.454 à Charbonnier, sur 16.207 votants. Il fut encore membre de la commission des douanes mais il ne prit plus la parole en séance publique.

Le 10 juillet 1940 il vota le projet de loi déléguant les pouvoirs constituants au maréchal Pétain.

**MENIL** (ALBERT), né le 28 février 1873 à Lavicogne (Somme).

*Député de la Somme de 1928 à 1932*

Vétérinaire à Villers-Bocage, il fut conseiller municipal de 1913 à 1944, conseiller d'arrondissement, puis conseiller général de 1920 à 1928.

Il se présenta aux élections législatives le 29 avril 1928 et fut élu au second tour par 7.148 voix contre 6.363 à Dusevel, son principal adversaire, sur 17.090 votants.

Inscrit au groupe de l'union républicaine démocratique, il fut membre de la commission du travail mais il ne prit jamais la parole en séance publique. Il

ne fut l'auteur que d'un seul texte : une proposition de loi tendant au rétablissement d'un tribunal supprimé. Ce texte ne fit l'objet d'aucun rapport et ne vint jamais en discussion.

Lors du renouvellement de mai 1932 — bien qu'arrivé en tête au premier tour, il fut battu au second par Louis Lebel, qui obtint 8.520 voix alors qu'il n'avait recueilli que 7.818 suffrages sur 16.508 votants.

Il ne se représenta pas aux élections de 1936.

**MENNECIER** (ALBERT, LOUIS, OMER), né le 17 mai 1883 à Nauroy (Aisne).

*Député de l'Aisne de 1936 à 1942*

Issu d'une famille d'ouvriers tisseurs, il quitta l'école primaire à l'âge de 13 ans mais il employa ses moments de loisir à s'instruire et, en 1901, il put commencer une carrière dans l'enseignement public. Instituteur, puis directeur d'école, conseiller municipal de Nauroy, son village natal, il était — depuis 1935 — codirecteur du journal *Le Réveil populaire* de Saint-Quentin.

Il se présenta aux élections législatives de 1936 sous l'étiquette S.F.I.O. dans la 2<sup>e</sup> circonscription de Saint-Quentin et fut élu au second tour avec 8.664 voix sur 16.122 votants, contre 7.083 à Biériot.

Il s'inscrivit au groupe socialiste et déposa divers textes tendant à résoudre des problèmes sociaux et intervint en séance publique sur ces mêmes problèmes. Le 9 janvier 1940, il fut élu secrétaire de la Chambre.

Le 10 juillet 1940, il vota la délégation des pouvoirs constituants au maréchal Pétain.

**MENNESSON** (FÉLIX, Louis, JOSEPH), né le 22 juillet 1846 à Reims (Marne), mort le 9 décembre 1933 à Reims.

*Député de la Marne de 1885 à 1889*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. IV, p. 339.)

Louis Mennesson se représente au renouvellement législatif de 1889 dans la 1<sup>re</sup> circonscription de Reims. En troisième position au premier tour avec 5.013 voix sur 20.144 votants, il se désista au second tour en faveur de son collègue au conseil municipal de Reims. Langlet, pour battre le candidat boulangiste Abeille, il abandonne ensuite la compétition électorale pour se consacrer au barreau rémois.

Il meurt à l'âge de 87 ans, le 9 décembre 1933, à Reims.

Il était chevalier de la Légion d'honneur.

**MENTHON** (BERNARD, FRANÇOIS, HENRI de), né le 23 octobre 1865 à Choisey (Jura).

*Député de la Haute-Saône de 1919 à 1928.*

Menthon est issu d'une vieille famille de militaires. Après avoir lui-même servi en qualité de lieutenant de vaisseau, il quitta l'armée et devint propriétaire terrien dans la petite commune de Saint-Loup-les-Gray, localité dont il devint maire en 1894.

Après avoir combattu vaillamment au cours de la Grande guerre, il se présenta aux élections législatives de 1919 sur la liste de l'union nationale républicaine, laquelle devait remporter les quatre sièges à pourvoir dans le département de la Haute-Saône. Élu, il recueillit 26.849 suffrages sur 53.113 votants. Il fut réélu en 1924, toujours sur la liste de l'union nationale républicaine, mais n'obtint cette fois que 26.660 voix sur 58.772 votants.

Son mandat devait prendre fin en 1928, année où il fut battu de justesse par Valensi dans la circonscription de Gray. Au premier tour, il avait obtenu 5.674 voix contre 3.001 à son adversaire mais au second tour il recueillait 36 voix de moins que Valensi, soit 6.451 voix contre 6.487 sur 13.461 votants.

À la Chambre, Menthon s'inscrivit au groupe de l'union républicaine démocratique. Il fut membre des commissions de l'agriculture, de la marine militaire, du travail, de l'enseignement et des beaux-arts. Il s'occupa spécialement des problèmes agricoles et sociaux qu'il avait déjà abordés sur le plan local. Avant son élection, il avait fondé un réseau de syndicats communaux en Haute-Saône et avait été président de l'union des syndicats de Bourgogne et de Franche-Comté.

Le second secteur dans lequel il développa son activité fut celui de la marine. On lui doit notamment un remarquable rapport sur la suppression ou la diminution des arsenaux et sur la réorganisation des bureaux de la marine.

Il s'intéressa de très près aux questions familiales et en particulier à la protection des familles nombreuses. Il fut encore un partisan très convaincu de la liberté religieuse.

Il était chevalier de la Légion d'honneur et décoré, au titre de la guerre de 1914-1918, de la croix de guerre et de la DSO anglais.

Il publia un ouvrage *Vingt-deux mois de campagne autour du monde* qui fut couronné par l'Académie française.

**MENTION** (CHARLES, JOSEPH), né le 28 janvier 1828 à Paris (7<sup>e</sup>), mort le 27 décembre 1902 à Douai (Nord).

*Député du Nord de 1876 à 1881.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. IV, p. 340)

Charles Mention qui ne s'était pas représenté en 1881 à cause de l'état de sa santé ne brigua plus de mandat parlementaire. Il fut cependant maire de Douai pendant trois ans, de 1888 à juin 1891, époque à laquelle il démissionna. Ses amis politiques lui ayant demandé de poser sa candidature en 1897 aux élections sénatoriales, il refusa et mourut cinq ans plus tard, le 27 décembre 1902, à Douai, à l'âge de 74 ans.

**MÉNY** (colonel JULES, ADOLPHE), né le 17 septembre 1890 à Paris.

*Sous-secrétaire d'Etat aux Fabrications de l'Air du 21 mars au 16 juin 1940.*

Le colonel Mény, engagé volontaire à 19 ans, entra à l'École polytechnique en 1910. Il sortit premier de sa promotion en 1912 et fut nommé ingénieur des Mines. Sous-lieutenant de réserve, il commença la guerre de 1914 dans l'artillerie. En 1915, il est muté dans l'armée de l'Air et passe avec succès son brevet de pilote militaire et d'observateur. Promu chef d'escadrille, il se voit confier le commandement d'un groupe de chasse. À la fin de la guerre, il est officier de la Légion d'honneur et titulaire de la croix de guerre avec palmes, de la médaille interalliée et de huit citations. Placé sur sa demande en position de congé hors cadre, il occupe un emploi important dans l'industrie pétrolière et il est nommé, en 1928, président-directeur général de la Compagnie française des pétroles.

Dans la réserve, il est successivement promu aux grades de chef de bataillon en 1931 et de lieutenant-colonel en 1938. Colonel en 1940, il est détaché à la mission française auprès de l'Air ministry le 1<sup>er</sup> janvier 1940. Le 14 février, il est nommé directeur technique et industriel au ministère de l'Air.

Après la démission du cabinet Daladier, il entre dans le gouvernement formé par le président Paul Reynaud, le 21 mars 1940, en qualité de sous-secrétaire d'Etat à l'Air, chargé des fabrications de guerre. Il demeure en fonction jusqu'au 16 juin 1940 mais il n'a pas l'occasion de participer à des débats à la Chambre des députés.

**MÉQUILLET** (RAOUL, LOUIS), né le 3 juin 1861 à Lunéville (Meurthe-et-Moselle), mort le 31 juillet 1919 à Paris.

*Député de la Meurthe-et-Moselle de 1906 à 1919.*

Raoul Méquillet était un jeune avocat de 25 ans lorsqu'il fut élu conseiller municipal de sa ville natale. Il devint ensuite maire-adjoint et siégea au Conseil général de Meurthe-et-Moselle.

Il se présenta à la députation en 1906 et fut élu au second tour de scru-

lin, dans la circonscription de Lunéville, par 11.971 suffrages sur 23.112 votants, contre 10.972 au député sortant, Corrad des Essarts. Au premier tour, il avait obtenu 11.323 voix et son adversaire 11.310.

Méquillet devait être réélu en 1910 et en 1914, au premier tour de scrutin. En 1910, il l'emporta sur Castara par 12.141 voix contre 10.969, sur 23.316 votants. Sa seconde réélection fut aisée puisqu'il recueillit 13.947 suffrages sur 19.532 votants, alors que le candidat le mieux placé après lui ne totalisait que 807 voix.

À la Chambre, Méquillet s'inscrivit au groupe de la gauche radicale, puis à celui des républicains de gauche. Il siégea, de 1906 à 1910, à la commission du travail et de la réforme judiciaire et à celle de la législation civile et criminelle ; à partir de 1910, il participa aux travaux de la commission de l'armée, dont il fut vice-président.

Homme de gauche, Raoul Méquillet fut un candidat d'union de tous les républicains. Adversaire de la doctrine collectiviste et de la lutte des classes, il pense que la paix sociale ne pourra être assurée que par le dialogue permanent entre les patrons et les ouvriers. Hostile aux grèves mais favorable au syndicalisme, il apparaît comme un précurseur des idées d'association du capital et du travail. Il est notamment le défenseur d'un projet gouvernemental tendant à imposer aux concessionnaires de mines l'obligation d'appeler les travailleurs à participer, comme le capital, aux bénéfices de l'entreprise.

Les principaux points du programme politique de Méquillet sont : la défense des agriculteurs, notamment par la diminution de l'impôt foncier et des droits de mutation et par l'extension aux paysans de la législation sur les accidents du travail ; la justice sociale par la réforme de l'impôt sur le revenu, l'amélioration des conditions de retraites, la diminution des gros traitements corrélativement à l'augmentation des plus bas ; le maintien d'une armée forte et disciplinée ; le respect de la liberté de conscience, la loi de séparation des Églises et de l'État ne devant pas devenir une loi d'oppression ; la démocratisation de l'enseignement ; la décentralisation et la simplification des formalités administratives.

À la Chambre, il eut maintes fois l'occasion de défendre les idées pour lesquelles il avait été élu. On lui doit notamment de très nombreuses propositions de loi destinées à indemniser les agriculteurs victimes de calamités, telles qu'orages ou dégâts causés aux récoltes par le gros gibier. Représentant d'une région que la guerre 1914-1918 n'avait pas épargnée, il intervint à plusieurs reprises dans les débats concernant les réfugiés et la réparation des dommages de guerre.

Méquillet est décédé à Paris le 31 juillet 1919, peu avant la fin de son dernier mandat législatif. Il était âgé de 58 ans.

**MERCIER** (ANDRÉ. FRANÇOIS. ARSÈNE).  
né le 7 juillet 1901 à Paris (16<sup>e</sup>).

*Député de la Seine de 1936 à 1940.*

André Mercier connu dès son enfance les difficultés et les mérites des classes laborieuses. Son père était cocher de fiacre et sa mère domestique. À la déclaration de la guerre de 1914 il vit dans le Nord avec sa famille, deux de ses frères sont mobilisés. Le souvenir de ces heures tragiques et ses origines modestes firent de lui un défenseur des humbles et de la paix. Dès l'âge de 14 ans, André Mercier débuta dans l'industrie hôtelière comme commis de restaurant. Devenu employé-limonadier-restaurantier, il n'abandonnera cette profession que pour entrer au Parlement en 1936.

Syndiqué en 1928, son activité et la confiance dont il jouit lui valent en 1931 d'être choisi comme trésorier de son syndicat. Il conservera ce poste jusqu'à ce que se réalise, en janvier 1936, l'unité syndicale pour laquelle il avait combattu.

Ayant adhéré en 1929 au parti communiste, il est candidat aux élections municipales de Paris en 1935. Il se désiste au second tour malgré qu'un écart de 6 voix seulement le sépare du candidat de gauche le mieux placé.

Le 3 mai 1936, André Mercier est élu, au second tour de scrutin, député du III<sup>e</sup> arrondissement de Paris Recueillant 7.696 suffrages sur 15.384 votants, il bat Gignoux, président de la confédération du patronat français, qui obtient 7.207 voix. Au premier tour, Gignoux était en tête avec 5.679 voix contre 4.147.

À la Chambre, André Mercier appartient à la commission du travail et à celle du commerce et de l'industrie. Tous ses travaux et toutes ses interventions eurent pour objet l'amélioration des conditions de vie des travailleurs. Il s'intéressa particulièrement aux employés de l'industrie hôtelière, du commerce d'alimentation, des grands magasins, aux chauffeurs de taxi, aux concierges et au personnel domestique.

Il fut rapporteur des projets de loi relatifs à la situation des concierges au regard de la législation du travail (loi connue sous le nom de loi Mercier) ; l'organisation de l'industrie du taxi. Il déposa et rapporta des propositions de loi concernant : l'institution d'un salaire fixe dans les établissements où le personnel est rétribué au pourboire ; l'application au personnel domestique des lois sociales sur la durée du travail, le repos hebdomadaire, les congés payés et les allocations familiales.

Le 7 mars 1937, il devait être élu à l'unanimité, président d'honneur de l'association nationale des vieux travailleurs non pensionnés.

À la déclaration de la guerre de 1939, André Mercier est mobilisé comme soldat de 2<sup>e</sup> classe et part au front. Rappelé au parlement en janvier 1940, il est dé-

chu de son mandat de député en même temps que les autres élus communistes, le 20 février 1940

**MERCIER** (AUGUSTE), né le 8 décembre 1833 à Arras (Pas-de-Calais), mort le 3 mars 1921 à Paris.

*Ministre de la Guerre*  
du 3 décembre 1893 au 26 janvier 1895  
*Sénateur de la Loire-Inférieure*  
de 1900 à 1920.

Entré à l'École polytechnique le 1<sup>er</sup> novembre 1852, Auguste Mercier en sortit le 1<sup>er</sup> octobre 1854 avec le numéro 2 et passa comme sous-lieutenant à l'École d'artillerie, dont il sortit premier. Lieutenant le 1<sup>er</sup> octobre 1856, il fut successivement promu capitaine en 1860, chef d'escadron en 1872, lieutenant-colonel en 1876, colonel en 1879, général de brigade en 1884, général de division en 1889.

Décoré de la Légion d'honneur le 14 août 1863, pour sa conduite au siège de Puebla, il prit part, en 1870, aux batailles sous Metz, fut fait prisonnier après la capitulation de Bazaine et interné à Bonn; puis il commanda une batterie contre la Commune de Paris.

Mercier était commandant de l'artillerie du 12<sup>e</sup> corps à Angoulême quand Freycinet ministre de la Guerre, l'appela, en 1888, à la direction des services administratifs. Il contribua ainsi aux transformations de l'armée; c'est pendant qu'il occupait ce poste qu'éclata l'affaire Lecof et Sarda, qui montra combien avait été peu surveillée l'exécution des marchés passés pour l'équipement des militaires.

En juillet 1889, il alla commander, à Amiens, la 3<sup>e</sup> division d'infanterie et il fut nommé, en 1893, commandant du 18<sup>e</sup> corps d'armée, à Bordeaux. Le 3 décembre de cette année, Casimir Périer lui confia, dans le cabinet dont il prenait la présidence, le département de la Guerre. Quand Casimir Périer devint Président de la République, le général Mercier conserva son portefeuille dans la combinaison Charles Dupuy, qui vint ensuite aux affaires (31 mai 1891 au 26 janvier 1895).

Pendant son passage au ministère de la Guerre, le général Mercier prit d'énormes mesures pour réprimer certains fraudes qui se produisaient dans l'administration militaire. Il prit aussi l'initiative du renvoi anticipé d'une partie du contingent. Il obligea Mirman, député de Reims, qui, professeur de l'Université, avait rompu son engagement décennal, à accomplir son service militaire; il prépara et dirigea l'expédition de Madagascar, votée le 26 novembre 1894.

C'est au cours du ministère du général Mercier qu'est née l'affaire Dreyfus, qui passionna et divisa l'opinion.

Peu après la condamnation du capitaine Dreyfus, un courant, favorable à

l'officier dégradé, se manifesta dans la presse et dans le public. L'émotion devint très vive quand, le 28 octobre 1897, Scheurer-Kestner, sénateur de Meurthe-et-Moselle, déclara qu'il avait en mains les preuves complètes de l'innocence d'Alfred Dreyfus.

Mis en cause dès la première heure, le général Mercier affirma hautement la culpabilité du prisonnier de l'île du Diable, déclarant qu'il avait été régulièrement et légalement jugé et justement condamné. Cependant, après l'avoir longtemps nié, il dut avouer avoir fait communiquer secrètement, à l'insu de l'inculpé et de son défenseur, M<sup>e</sup> Demange, aux seuls membres du Conseil de guerre de 1894, des pièces de la plus haute importance, dont plusieurs furent pourtant reconnues fausses plus tard.

Le général Mercier déclara avoir agi dans l'intérêt de la patrie et, devant le deuxième conseil de guerre appelé à réviser le procès, à Rennes, il essaya de communiquer aux nouveaux juges militaires son assurance de culpabilité de Dreyfus et de les convaincre surtout de la nécessité d'une nouvelle condamnation, toujours dans un but patriotique (août 1899).

La deuxième condamnation de Dreyfus à dix années de détention par le conseil de guerre de Rennes fut suivie d'une grâce accordée par le Président de la République (20 septembre) puis d'une amnistie votée l'année suivante par le Parlement pour tous les faits se rattachant à l'affaire et le général Mercier dut, à cette dernière mesure législative, l'annulation d'une demande de mise en accusation qui avait été déposée à la Chambre contre lui.

Quand, en 1895, il quitta le ministère, le général Mercier fut nommé commandant du 4<sup>e</sup> corps au Mans. Il devint Inspecteur d'armée et membre du conseil supérieur de la Guerre en 1898. Il passa au cadre de réserve la même année.

Le décès de Chesnelong, sénateur inamovible, ayant fait attribuer un siège de plus au département de la Loire-Inférieure, Mercier posa sa candidature qui fut patronnée par tous les partis de l'opposition: monarchiste, nationaliste et ultramontain.

Élu sénateur le 28 janvier 1900 par 703 voix contre 287 à Riom, ancien maire de Nantes, républicain, le général Mercier intervint à la tribune dans la discussion des problèmes relatifs à la réorganisation de l'armée coloniale, au recrutement de l'armée. Il s'intéressa également à l'enseignement technique et commercial.

Il fut réélu le 7 janvier 1906 par 701 voix sur 998 votants et s'inscrivit au groupe nationaliste.

Il ne se représenta pas aux élections de 1920.

Dignitaire d'un certain nombre d'ordres étrangers, l'ancien ministre de la Guerre avait été fait grand officier de la Légion d'honneur en 1895.

Il mourut le 3 mars 1921 à Paris, à l'âge de 88 ans.

**MERCIER** (JEAN, THÉODOSE), né le 11 janvier 1825 à Nantua (Ain), mort le 20 décembre 1899 à Nantua.

*Député de l'Ain à l'Assemblée Nationale de 1871 à 1876.*

*Sénateur de l'Ain de 1885 à 1899.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY. *Dictionnaire des Parlementaires*, t IV, p. 342).

Ce fervent républicain avait été élu au Sénat en 1885. Il continua, à partir de 1889, à appuyer de ses votes les positions prises par ses collègues qui constituaient alors la « gauche » de la Haute Assemblée et siégea parmi les républicains sans adhérer à aucun groupe.

Il fut réélu le 7 janvier 1894, au premier tour, avec 730 voix sur 891 votants et 876 suffrages exprimés, en même temps que deux autres sénateurs sortants : Etienne Goujon et Louis Morel qui obtinrent respectivement 737 et 660 voix, contre 169 au plus favorisé de la liste concurrente, Delorme.

Il mourut le 20 décembre 1899, dans sa ville natale, à l'âge de 74 ans.

**MERCIER** (JOSEPH, GABRIEL), né le 18 mars 1836 à Fontenoy-le-Château (Vosges), mort le 7 août 1897 à Passavant (Haute-Saône).

*Député de la Haute-Saône de 1888 à 1897.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY. *Dictionnaire des Parlementaires*, t IV, p. 343.)

Aux élections générales du 22 septembre 1889, qui ont eu lieu au scrutin uninominal, Joseph Mercier se présenta dans la circonscription de Vesoul comme candidat républicain et fut élu au premier tour par 11.920 voix contre 11.497 à Jourdan, qui avait déjà été un candidat malheureux au scrutin de liste de 1885.

Tout en poursuivant son activité de maître verrier de La Rochève à Passavant, Joseph Mercier fit partie des commissions spéciales ayant un lien direct avec l'industrie et le transport, où ses connaissances de polytechnicien furent appréciées : commission relative à la réglementation du travail, commission chargée du projet de loi sur la navigation intérieure.

Aux élections générales du 20 août 1893, il fut réélu au premier tour par 12.522 voix contre 9.997 à Fachard, sur 22.251 votants. Peu après, il devint président du Conseil général de la Haute-Saône et président de la société d'encouragement à l'agriculture, membre de la chambre de commerce de la Haute-Saône.

A la Chambre des députés, il fit partie de la commission de l'armée et rapporta le projet de loi relatif à la cons-

titution des cadres et des effectifs de l'armée active et de l'armée territoriale.

Joseph Mercier mourut dans la commune de Passavant dont il était maire, le 7 août 1897, à l'âge de 61 ans. Il était capitaine d'artillerie et chevalier de la Légion d'honneur.

**MERCIER** (JULES, MARIE, GABRIEL), né le 23 mars 1835, à Thonon (Haute-Savoie), mort le 19 avril 1923, à Thonon.

*Député de Haute-Savoie de 1894 à 1909*

*Sénateur de Haute-Savoie de 1909 à 1920.*

Jules Mercier naquit sur les bords du Lac Léman sous le règne de Louis-Philippe et, après de brillantes études secondaires, son père, un chirurgien fort estimé de Thonon, l'envoya faire son droit d'abord à Turin puis à Paris. Après avoir obtenu sa licence, il se destina à la carrière d'avocat et s'inscrivit au barreau de Thonon. Il acquit très rapidement une grande réputation locale pour ses connaissances juridiques et son talent oratoire.

Cette réputation lui valut très jeune la confiance de ses concitoyens puisque, à l'âge de trente ans, en 1865, il entra au conseil municipal de sa ville natale. Bientôt élu adjoint au maire, la majorité républicaine du conseil le porta au poste de maire en 1882, poste qu'il dut abandonner l'année suivante mais auquel il fut réélu en 1902.

En 1874, il était élu conseiller général du canton de Thonon et l'une de ses préoccupations majeures, au sein de l'assemblée départementale, fut l'amélioration du service vicinal, ce qui lui valut d'être souvent désigné comme rapporteur des questions relatives aux chemins.

Sur le plan communal, il fit de grands efforts en faveur des adductions d'eau potable, des canalisations d'égouts, de la construction d'écoles et fit édifier un collège.

Durant toute sa carrière publique, il se montra un spécialiste averti des questions économiques et locales, un défenseur passionné des intérêts agricoles ; il consacra beaucoup de son temps à favoriser l'amélioration des services des postes et télégraphes et fut surtout l'avocat fidèle des sociétés de secours mutuels. Il fut d'ailleurs président de la société de secours mutuels de Thonon en 1870 et de la fédération des sociétés de secours mutuels de l'arrondissement.

Originaire d'une région qui manifesta très tôt sa vocation touristique, il s'appliqua à développer ce mouvement et créa, en 1912, l'école hôtelière de Thonon.

Un homme aux activités si diverses ne pouvait pas se contenter de l'action locale ni même régionale ; il fut tenté par la députation. Il fut élu député pour

la première fois le 18 février 1894 à l'occasion d'une élection partielle provoquée par l'entrée au Sénat de Folliet, élu député en 1893 mais démissionnaire de son mandat en janvier 1894. Jules Mercier obtint 9.447 voix contre 1.526 à Martin, sur 11.223 votants.

Il fut réélu, le 8 mai 1896, au premier tour de scrutin, député de l'arrondissement de Thonon, avec 8.135 voix contre 5.147 voix au candidat conservateur Rivolet et 306 voix au socialiste Jean Bon, sur 13.752 votants. Le 27 avril 1902, il fut de nouveau réélu, au premier tour de scrutin, avec 8.390 voix contre 7.308 voix au nationaliste Bussat, sur 15.806 votants. Le 6 mai 1906, il fut encore réélu, au premier tour de scrutin, avec 8.980 voix contre 7.565 à Phal, sur 16.690 votants.

Entre-temps, il avait été battu à l'élection sénatoriale partielle du 21 mai 1905, consécutive au décès de Folliet ; au deuxième tour de scrutin, il n'avait obtenu que 281 voix alors qu'Emile Chautemps en recueillait 317.

Son intense besoin d'activité se manifesta particulièrement à la Chambre des députés. Inscrit au groupe de la gauche radicale, il appartient à l'union démocratique, au groupe de l'enseignement, au groupe de défense des bouilleurs de cru. Il fit partie de la commission des congés et de la commission de l'assurance et de la prévoyance sociales.

Il déposa une proposition de loi sur les victimes de Montriand et une autre sur les chemins vicinaux, dont il fut nommé rapporteur, en 1900.

Il soutint régulièrement de ses votes favorables la politique des deux plus longs cabinets de la III<sup>e</sup> République, ceux de Waldeck-Rousseau et de Combes.

Ses interventions à la Chambre furent multiples. Tous les ans, on l'entendit dans la discussion budgétaire et son vaste champ de préoccupations le fit participer aux débats aussi bien sur les articles des lois de finances que sur tous les budgets.

Elu sénateur, il démissionna de son mandat de député le 26 janvier 1909. En effet, malgré son échec de 1905, Jules Mercier souhaitait vivement continuer sa carrière parlementaire au Palais du Luxembourg. Il attendit donc le renouvellement de 1909 pour se présenter aux élections sénatoriales de Haute-Savoie, qui eurent lieu le 3 janvier.

Il fut élu au deuxième tour. Au premier tour, il obtint 249 voix et arriva en troisième position derrière César Duval, 344 voix, et Emile Chautemps, 262 voix, mais devant Félix Francoz, sénateur sortant, 229 voix, et Jules Payol, 228 voix, sur 642 votants. César Duval ayant été élu dès le premier tour. Jules Mercier arriva en tête du scrutin au deuxième tour et fut élu avec 333 voix sur 644 votants, précédant Emile Chautemps avec 302 voix et Francoz, 237 voix, dont il prenait ainsi le siège.

Au Sénat, Jules Mercier s'inscrivit au groupe de l'union républicaine

Il intervint dans la discussion du projet de loi relatif à la convention entre la France et la Suisse au sujet des voies d'accès au Simplon (1909), de la proposition de loi portant révision du tarif général des douanes (1910), d'une interpellation sur l'enseignement technique (1912), du projet de loi relatif au warrant hôtelier (1913).

En raison de son âge — il avait alors 85 ans — Jules Mercier ne se représenta pas aux élections de janvier 1920, les premières qui suivirent la grande guerre. Il avait d'ailleurs été obligé de ralentir considérablement son activité depuis quelques années.

Il mourut le 19 avril 1923 à l'âge de 88 ans.

Jules Mercier avait été fait chevalier de la Légion d'honneur en 1889 ; de plus, il était officier d'Académie.

**MERCIER** (PAUL), né le 15 juillet 1864 à Niort (Deux-Sèvres), mort le 15 mars 1938 à Niort.

*Député des Deux-Sèvres de 1919 à 1924.*

Paul Mercier était le fils d'un imprimeur, directeur d'un journal libéral et républicain, *Le Mémorial des Deux-Sèvres*, qu'il avait fondé en 1948, et maire de Niort en 1881-1882. Après des études à la Faculté de droit de Paris, il s'établit avocat à Niort, en 1888, et y connut rapidement le succès. Il fut plusieurs fois bâtonnier du barreau de cette ville. Il succédait en même temps à son père à la direction du *Mémorial*. Il fut conseiller municipal de 1892 à 1894, puis adjoint au maire de 1904 à 1908. Elu au Conseil général en 1913, il présida l'Assemblée départementale de 1920 à 1924.

Il se présenta à la députation pour la première fois en 1914, comme progressiste, dans la 2<sup>e</sup> circonscription de Niort, contre Henri de La Porte, député sortant socialiste, qu'il avait blessé en duel quelques années plus tôt, et qui fut réélu par 6.343 voix, alors que lui-même en recueillait 5.622.

Paul Mercier fut élu député en 1919, en tête de la liste du bloc national, avec 41.411 voix sur 79.802 votants, alors que le candidat le mieux placé de la liste radicale — sur laquelle figurait le député sortant — n'obtenait que 29.502 voix.

Inscrit au groupe d'action républicaine et sociale, il fit partie des commissions de l'agriculture et de la législation civile. Président de l'association des laitières coopératives des Charentes et du Poitou et de la société française d'encouragement à l'industrie laitière, il fut le fondateur et le président du groupe parlementaire de l'industrie laitière. Tout en se spécialisant dans cette question, il s'intéressait aux divers aspects des problèmes agricoles. Il prit ainsi la défense du Crédit agricole et fut rapporteur de propositions de loi

tendant à éviter le partage des exploitations lors des successions et à encourager le remembrement des terres.

Aux élections de 1924, la liste du cartel des gauches fut élue avec une moyenne de 48.000 voix sur 87.482 votants, tandis que Mercier, en tête de sa liste, en obtenait 35.996. Très affecté par cet échec, il démissionna de ses mandats de conseiller municipal et de conseiller général et quitta le barreau de Niort pour celui de Paris.

En mai 1925, il fut frappé d'hémiplegie au Palais de justice de Paris, alors qu'il entrait dans le prétoire. Il conserva cependant toutes ses facultés intellectuelles et continua de diriger son cabinet, de présider diverses associations et de collaborer à de grands journaux. Il vécut ses deux dernières années retiré à Niort, sa ville natale, où il mourut le 15 mars 1936, âgé de 73 ans.

Il était officier de la Légion d'honneur, officier de l'Instruction publique, officier du Mérite agricole, titulaire de la Médaille d'or de la mutualité, chevalier de la Couronne de Belgique.

**MÉRIC** (Victor, SILVAIN), né le 13 mars 1848, au Luc (Var), mort le 18 janvier 1920 à Paris (11°).

#### *Sénateur du Var de 1898 à 1909*

Le climat familial de Victor Méric ne le prédisposait nullement à la politique. Son père était confiseur dans cette pittoresque bourgade provençale qu'est Le Luc. Ses études l'amènèrent à exercer des fonctions que recouvrait le titre, un peu surprenant au premier abord, d'ingénieur-architecte.

Militant du parti radical socialiste, c'est sous cette étiquette qu'il fut élu conseiller général du canton du Luc. Après quoi il franchit bientôt le pas suivant sur la route de la politique et sollicita les suffrages des électeurs sénatoriaux, à l'occasion d'une élection partielle rendue nécessaire par le décès de M. Anglés, conseiller général.

Ces élections sénatoriales eurent lieu le 27 février 1898. Dès le premier tour de scrutin, Victor Méric arriva en tête avec 166 voix sur 477 votants, devant le docteur Sigallas avec 145 voix et Gairard avec 95 voix. Au deuxième tour, il fut élu avec 241 voix sur 476 votants contre 220 voix au docteur Sigallas.

Le 28 janvier 1900, Victor Méric fut réélu dès le premier tour, avec 261 voix sur 472 votants, en deuxième position derrière le docteur Sigallas qui obtint 374 voix, tous deux devançant très largement leurs trois adversaires.

Au Sénat, Victor Méric s'inscrivit au groupe de la gauche radicale socialiste. Il fit partie de nombreuses commissions : finances, hygiène des travailleurs, incendie de forêts, marine, pétitions, séparation. Il fut aussi membre de la commission supérieure des éta-

blissements des invalides de la marine, en 1906, et de la commission extraordinaire de la marine marchande, en 1907.

Cet homme, curieux de toutes choses, eut une activité parlementaire qui se manifesta dans de fort nombreux domaines. C'est ainsi qu'il intervint dans la discussion du projet de loi ouvrant un crédit extraordinaire pour les victimes de la catastrophe de la poudrière de Lagoubran (1899), du projet de loi relatif à l'organisation des troupes coloniales (1900), du projet de loi relatif à la Santé publique (1901), du budget de la Marine de 1903, en qualité de rapporteur (1903) ; également comme rapporteur, successivement, du budget de la Marine de 1905, du projet de loi tendant à modifier la loi sur l'organisation des corps d'officiers mécaniciens de la Marine et du projet de loi relatif au déplacement de l'hôpital de la Marine à Toulon (1905). On l'entendit encore dans la discussion : du budget de la Marine de 1907, du projet de loi portant création d'un corps d'ingénieurs de l'artillerie navale, du projet de loi relatif à la réglementation du travail à bord des navires de commerce, des conclusions de la commission d'enquête sur la catastrophe du cuirassé *Iéna* (1907), du projet de loi concernant les pensions des invalides de la Marine, en tant que rapporteur (1908).

Aux élections du 3 janvier 1909, les deux sénateurs sortants furent battus dès le premier tour. Sur 485 votants, Victor Méric ne recueillit que 119 suffrages et se retrouva en cinquième position tandis que le docteur Sigallas n'en obtenait, pour sa part, que 145. Ils étaient battus par Clemenceau, avec 390 voix, Louis Martin, avec 377 voix et Reymonnet, avec 320 voix.

Victor Méric fut très affecté par son échec et se retira de la vie politique. Il devait mourir en janvier 1920.

**MÉRILLON** (PIERRE, FRANÇOIS, DANIEL), né le 29 juin 1852 à Bordeaux (Gironde), mort le 23 août 1925 à Nontron (Dordogne).

#### *Député de la Gironde de 1885 à 1889*

(Voir première partie de la biographie dans *BOHNER et COHEN, Dictionnaire des Parlementaires*, t. IV, p. 345.)

Daniel Mérillon fut battu aux élections de 1889 par le boulangiste Aimé-laffit, dit Aimel, dans la 2<sup>e</sup> circonscription de Bordeaux : il avait obtenu 5.796 voix sur 12.838 votants contre 6.931 voix à son adversaire, élu.

Abandonnant la politique pour la magistrature, il fut nommé substitut du procureur général de la Cour d'appel de Paris : il occupa ce poste en 1897, Président de la Chambre des requêtes en 1917, il fut désigné par la Cour de cassation comme procureur général près la Haute Cour. Il fut mis à la retraite

comme premier président honoraire de la Cour de cassation et élevé alors à la dignité de grand officier de la Légion d'honneur.

Il mourut grand-croix du même ordre, le 23 août 1925, à Nantron. Il était âgé de 73 ans.

Membre de l'Académie des sports et président de l'Union internationale des fédérations de tir, il avait été nommé membre du Conseil supérieur du tourisme, à sa fondation, le 9 août 1916.

**MÉRITAN** (ISIDORE JUSTIN), né le 26 septembre 1862 à Apt (Vaucluse), mort le 16 novembre 1928 à Apt.

*Député du Vaucluse de 1919 à 1924.*

Après des études faites au collège Saint-Joseph d'Avignon, il suivit les cours de la Faculté de droit d'Aix-en-Provence. Avocat à 22 ans, il se fixa à Apt, son pays natal, où il eut d'éclatants débuts.

Aux élections de 1885, accompagnant le candidat conservateur Bernard, il prit la parole dans toutes les réunions publiques avec un tel succès que ses amis regrettèrent sincèrement qu'il n'ait pas posé sa candidature. Isidore Méritan eut l'occasion de montrer, lors de plusieurs affaires criminelles retentissantes, la perfection et l'étendue de son talent.

Il se présenta aux élections législatives sur une liste d'union nationale et fut élu en tête de liste, le 16 novembre 1919, dans le Vaucluse, par 12.414 voix sur 46.544 suffrages exprimés.

Inscrit au groupe des indépendants, il prit part, notamment, à la discussion en séance publique sur le rétablissement de l'ambassade de France auprès du Saint-Siège. Par son éloquence persuasive, il contribua à la reprise des relations diplomatiques avec le Vatican.

Il ne sollicita pas le renouvellement de son mandat aux élections de 1924.

Mais, cette même année, il répondit au fervent catholique à l'appel de son ami, le général de Castelnuovo, et prit la tête de la fédération nationale catholique du Vaucluse. A Apt, il s'occupa activement des œuvres paroissiales et des écoles libres.

C'est dans sa ville natale qu'il mourut, le 16 novembre 1928 à l'âge de 66 ans.

**MERLANT** (FRANÇOIS, CLAUDE), né le 17 mai 1863 à Nantes (Loire-Inférieure), mort le 16 juin 1938 à Nantes.

*Député de la Loire-Inférieure de 1924 à 1936.*

François Merlant, dont le père était tanneur, fut négociant, puis industriel.

Sa carrière politique commença en 1924, lorsqu'il se présenta aux élections législatives en tête de la liste d'union nationale républicaine. Avec 23.095 suffrages sur 72.773 votants, il fut élu en même temps qu'Aristide Briand, qui obtint, lui, 32.565 voix.

Merlant fut réélu en 1928 et en 1932, au scrutin uninominal d'arrondissement. En 1928, il battit au premier tour Dalby, avec 10.384 suffrages sur 19.898 votants contre 4.950 à son adversaire. En 1932, sa seconde réélection ne fut assurée qu'au second tour, contre le même candidat, par 9.870 voix contre 9.526 sur 19.960 votants.

A la Chambre, Merlant s'inscrivit au groupe de l'union républicaine démocratique. Pendant les trois législatures, il fut membre de la commission du commerce et de l'industrie et de la commission de l'enseignement et des beaux-arts. De 1928 à 1932, il participa également aux travaux de la commission de l'aéronautique.

Tout au long de son mandat, Merlant fut le défenseur d'une politique de paix, sans faiblesse ni défaillance. S'opposant à la politique de réconciliation universelle préconisée par Aristide Briand, il ne cessa de réclamer une attitude de fermeté à l'égard de l'Allemagne, tout en dénonçant les insuffisances de la Société des Nations.

Sur le plan intérieur, Merlant se définissait par la recherche d'une politique sociale fondant le progrès sur l'accord des classes, d'une politique familiale et nataliste et, enfin, par son action en faveur d'une réforme fiscale conduisant à plus d'équité dans la répartition de l'impôt. Il est à noter que Merlant fut membre du groupe parlementaire de défense du contribuable.

L'activité législative de Merlant fut importante. Il exerça plus spécialement son mandat en rapportant plusieurs projets ou propositions de loi parmi lesquels on peut citer : le projet de loi autorisant la ratification de la convention tendant à limiter à huit heures par jour et quarante-huit heures par semaine la durée du travail dans les établissements industriels (convention élaborée par la conférence internationale du travail à Washington) ; le projet de loi sur l'organisation de la Nation en temps de guerre ; une proposition de loi de M. André Marie relative à l'organisation de l'enseignement technique, industriel et commercial ; une proposition de loi autorisant les chambres de commerce à créer des aérodromes et des aérogares publiques ; le projet de loi portant organisation des mines domaniales de potasse d'Alsace ; plusieurs projets ou propositions concernant la législation sur les chèques et les effets de commerce.

François Merlant fut battu aux élections législatives de 1936, au second tour de scrutin, par un socialiste, Pageot, conseiller général et maire de Nantes. Il obtint 10.079 suffrages contre 11.859 à son adversaire sur 22.138 votants.



Officier de la Légion d'honneur, Merlant était adjoint au maire de Nantes, président de la chambre de commerce de la Loire-Inférieure et membre du conseil supérieur de l'enseignement technique.

Il mourut le 16 juin 1938, à Nantes, sa ville natale, à l'âge de 75 ans.

**MERLE (ADOLPHE)**, né le 25 décembre 1887 à Cette (Hérault), mort le 30 janvier 1930 à Paris (16<sup>e</sup>).

*Député de l'Hérault de 1928 à 1930.*

La vie tout entière d'Adolphe Merle fut consacrée à sa ville natale, Sète. Il ne la quitta que pour Voiron et Aix où il prit son grade d'ingénieur. Engagé comme simple soldat dans le génie, il termina la guerre de 1914-1918 comme sous-lieutenant après une conduite brillante.

Il se présenta aux élections générales de 1928 dans la 3<sup>e</sup> circonscription de Montpellier et fut élu au second tour par 6 790 voix sur 13 595 votants, contre 6 659 à Salette; il était déjà en tête au premier tour avec 6 161 voix sur 12 753 votants.

Il appartient à la commission de la marine marchande et à celle des travaux publics, où ses compétences le firent intervenir très souvent en faveur d'une amélioration de l'équipement de nos grands ports. Il trouvait ainsi l'occasion de développer sur le plan national les efforts nombreux et tenaces qu'il avait entrepris pour permettre à la ville de Sète, grâce à un équipement portuaire moderne, de tirer profit de sa situation maritime et des ressources de son arrière-pays.

Son décès survenu en plein mandat, le 30 janvier 1930, à Paris, après une douloureuse maladie, ne lui permit pas de mener à bien la tâche entreprise. Il venait d'avoir 42 ans.

**MERLE (EMILE, FRANÇOIS)**, né le 28 juillet 1879 à Briançon (Hautes-Alpes).

*Député des Hautes-Alpes  
de 1906 à 1910.*

Né à Briançon, il s'installa à Grenoble à la fin de ses études. Docteur ès sciences économiques et ès sciences politiques, le jeune avocat eut bientôt une très brillante clientèle et se fit remarquer par des plaidoiries courageuses en faveur des ouvriers de l'agglomération dauphinoise.

Élu député de Briançon le 20 mai 1906, au second tour, avec 2 879 voix contre 2 455 à Boursier, il siégea sur les bancs des socialistes parlementaires jusqu'aux élections de 1910, où il fut battu par Toy-Riont, bien qu'en tête au premier tour.

Secrétaire d'âge en 1907 et 1908, membre des commissions des octrois et du

travail, rapporteur de mesures fiscales d'intérêt local, il se consacra principalement à la question de l'impôt sur le revenu, dont il souhaitait vivement la création et, de concert avec Jaurès, interpella le gouvernement en 1909 à propos des événements marocains.

Son échec aux élections de 1910 l'éloigna désormais de la carrière parlementaire.

**MERLE (PIERRE)**, né le 3 septembre 1873 à Sanvignes-les-Mines (Saône-et-Loire), mort le 30 novembre 1935 à Sanvignes.

*Député de Saône-et-Loire  
de 1913 à 1914.*

Ouvrier mineur, son dévouement l'avait désigné à l'attention de ses camarades qui lui confièrent les responsabilités redoutables de délégué à la sécurité.

Il se présenta à la députation dans la 2<sup>e</sup> circonscription de Charolles, en remplacement de Ducarouge et fut élu le 30 juillet 1913 avec l'appui de la fédération de Saône-et-Loire du parti socialiste auquel il avait adhéré en 1904; en tête dès le premier tour avec 5 283 voix sur 14 630 votants, il l'emporta au second par 8 016 voix sur 15 520 votants, contre 7 134 à Compiognat.

Membre de la commission des pensions civiles et militaires, il prit, au cours de son très bref mandat, la parole une fois en faveur des retraités des ouvriers mineurs.

Battu aux élections générales de 1914, au second tour, avec 5 996 voix sur 16 014 votants, par Henri Poncet, 6 492 voix, il retourna alors au carreau.

En 1919, lors du rétablissement du scrutin de liste, il se présenta sur la liste socialiste, qui n'eut aucun élu, et obtint personnellement 34 854 voix sur 120 825 votants.

Ses compatriotes l'éluèrent maire de Sanvignes en 1919.

Il mourut le 30 novembre 1935 dans son pays natal, à l'âge de 62 ans.

**MERLET (JULES, MARIE)**, né le 26 novembre 1830 à Angers (Maine-et-Loire), mort le 1<sup>er</sup> août 1921 à Martigné-Briand (Maine-et-Loire).

*Député de Maine-et-Loire  
de 1855 à 1859.*

*Sénateur de Maine-et-Loire  
de 1891 à 1920.*

(Voyez première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY. *Dictionnaire des Parlementaires*. t IV, p. 347.)

Député depuis 1855, Jules Merlet ne se représenta pas aux élections de 1859. Mais, deux ans plus tard, le 19 avril 1891, il se porta candidat à une élection

sénatoriale partielle rendue nécessaire, dans son département natal, par le décès du baron Le Guay. Il fut élu au premier tour avec 658 voix sur 976 votants, contre 295 à son concurrent, F.-J. Boulanger.

Il fut réélu le 3 janvier 1897, au premier tour de scrutin, en deuxième position, avec 660 voix sur 872 votants, derrière Bodinier, 668 voix, et devant le comte de Blois, 657 voix, et le comte de Maillé, 652 voix.

Il fut encore réélu le 7 janvier 1906, toujours au premier tour et en deuxième position, avec 692 voix sur 950 votants, derrière Bodinier, 696 voix, et devant le comte de Blois, 691 voix, et Delahaye, 688 voix.

Merlet siégea sur les bancs de la droite, ce qui était logique de la part de ce fils d'un riche négociant d'Angers, lui-même gros propriétaire terrien et ancien député conservateur.

Il fit partie au Sénat du groupe agricole et du groupe de la navigation intérieure et des ports et de plusieurs commissions.

Il fut secrétaire de la Haute Assemblée en 1895 et 1896.

Il vota contre la séparation et intervint sur des sujets variés, en particulier dans la discussion : du projet de sur l'assistance médicale gratuite (1893) ; de la proposition de loi relative aux abattoirs publics, du projet de loi concernant l'abandon à l'Etat du canal de la Dive et du Thouet par les concessionnaires, en tant que rapporteur (1895) ; de la loi de finances pour l'exercice 1905 ; du projet de loi modifiant les articles de la loi de séparation relatifs à la dévolution des biens ecclésiastiques (1908) ; du projet de loi instituant une médaille commémorative de la campagne du Maroc (1909) ; du projet de loi portant ouverture d'un crédit extraordinaire pour subventions aux communes à l'occasion des inondations (1910) ; d'un projet de loi relatif au port de Nantes (1913).

Durant la guerre de 1914-1918, il siégea peu car son grand âge ne lui permettait plus guère de quitter ses terres.

Il ne se représenta pas lors du renouvellement de 1920 et laissa son siège à Jules Delahaye. Il devait mourir l'année suivante, au château de La Barre, à Martigné-Briand, le 1<sup>er</sup> août 1921.

Jules Merlet était chevalier de la Légion d'honneur.

**MERLIN** (CHARLES, AUGUSTE), né le 22 décembre 1825 à Lille (Nord), mort le 6 avril 1895 à Douai (Nord).

*Député du Nord de 1876 à 1879*

*Sénateur du Nord de 1879 à 1895.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. IV, p. 351)

Cet avocat, juriconsulte distingué, déjà vieux parlementaire, se préoccupait tout naturellement au Sénat des questions juridiques. Il présida en 1889 la commission d'instruction et d'accusation de la Haute Cour et fit, en cette qualité, l'instruction du procès Boulanger-Dillon-Rochefort.

Il fut membre d'un grand nombre de commissions. Il avait adhéré au groupe des républicains du Sénat, dont il fut longtemps président.

Il soutint comme rapporteur le projet de loi portant ouverture d'un crédit extraordinaire pour favoriser l'application de la pile de Volta, en 1889. Il fut l'auteur également de plusieurs rapports touchant pour la plupart aux matières de droit civil.

Il fut élu vice-président du Sénat pour la première fois le 27 février 1890, en remplacement de Humbert, démissionnaire, avec 143 voix sur 165 votants. Il fut réélu trois ans de suite à ce poste : le 15 janvier 1891, avec 146 voix sur 165 suffrages ; le 13 janvier 1892, avec 143 voix sur 166 suffrages ; le 10 janvier 1893, avec 125 voix sur 150 votants.

Le 18 mars 1893, comme président de séance, il eut l'honneur de prononcer l'éloge funèbre de Jules Ferry, président du Sénat, élu à cette fonction trois semaines auparavant.

Lui-même devait mourir à Douai, le 6 avril 1895. Il était âgé de 69 ans. Il était chevalier de la Légion d'honneur.

**MERLIN** (FERNAND), né le 12 février 1968 à Saint-Just-la-Pendue (Loire), mort le 10 décembre 1937 à Paris (5<sup>e</sup>).

*Député de la Loire de 1914 à 1919.*

*Sénateur de la Loire de 1920 à 1937.*

Fernand Merlin fit des études de médecine et, nanti de son doctorat, après avoir été interne des hôpitaux, s'établit à Saint-Etienne et y exerça jusqu'à son élection au Parlement. Très jeune, il se fait connaître et se fait remarquer par des études et des articles sur des questions médicales, d'hygiène sociale, de mutualité, d'éducation. Il écrit dans les journaux scientifiques de Paris et de province et, ayant pénétré ainsi dans le monde de la presse, il collabore même à des publications politiques. On retrouve notamment sa signature dans la revue *La France active*.

Il a d'ailleurs commencé très vite à s'occuper de la chose publique. Dès l'âge de 23 ans, en 1891, il se fait élire conseiller municipal de son village natal, Saint-Just-la-Pendue, dont il sera maire une dizaine d'années plus tard. En 1904, les électeurs de son canton l'envoient siéger au Conseil général de la Loire, qu'il présidera à partir de 1931.

À la veille de la première guerre mondiale, il est élu député de la 2<sup>e</sup> circonscription de Roanne, au second tour de

scrutin, avec 9 663 voix sur 18 935 votants, contre 8 737 à Déchelette.

Membre de la commission du budget, il est sollicité par Clemenceau pour faire partie de son cabinet comme sous-secrétaire d'Etat du Service de Santé; il refuse pour ne pas abandonner sa mission de contrôle aux armées en tant que rapporteur de cette commission, refus qui ne manquera pas d'impressionner ses collègues sur la fermeté de son caractère.

Comme député, son intérêt se porta principalement sur : le projet de loi relatif à la réglementation de l'ouverture de nouveaux débits de boisson, l'établissement d'une contribution sur les bénéfices de guerre; certaines dispositions relatives aux patentes et aux mutations par décès; la production de guerre, etc.

De nouveau candidat aux élections du 16 novembre 1919 — qui se déroulent au scrutin de liste avec représentation proportionnelle — il n'arrive qu'en troisième position, avec 48 786 voix, sur la liste du bloc républicain et socialiste, dont seuls les deux mieux placés, Duraufour avec 51.431 voix et Pierre Robert avec 48 834 voix, sont élus, sur 132.611 votants.

Il se présente alors aux élections sénatoriales du 11 janvier 1920 et est élu avec 532 voix sur 959 votants, devant tous ses concurrents : Jean-Baptiste Morcl. 527 voix, Drivet, 503 voix, et Soulié, 496 voix.

Au Sénat, il adhère au groupe de la gauche démocratique, dont il devient membre du comité directeur. Il y a fait partie de la commission de l'armée; de celles des comptes définitifs; des affaires étrangères; d'hygiène, d'assistance et de prévoyance sociale, dont il devient président en 1932.

Président du groupe français de l'Union interparlementaire, poste auquel il succéda à d'Estournelles, son activité de sénateur fut aussi intense que celle qu'il avait manifestée comme député, se préoccupant notamment du logement, de l'habitation populaire, de la loi militaire sur le recensement, de la surveillance des établissements de bienfaisance privés, de la santé publique et du vote des femmes.

Jusqu'à sa mort il devait être constamment réélu. Le 6 janvier 1924, au second tour, avec 523 voix sur 963 votants, devant Morel, 521 voix, et Drivet, 510 voix. Sa réélection est plus difficile le 16 octobre 1932. Ce n'est qu'au troisième tour qu'il est élu, avec 525 voix, derrière Drivet, 526 voix, et devant Robert, 521 voix, et Neyret, 494 voix.

Au cours de ces nouveaux mandats, Fernand Merlin intervient sur de nombreux sujets, de même que dans la discussion de différents budgets. Outre de nombreuses demandes d'interpellation, il dépose de multiples rapports et avis au nom des commissions de l'hygiène et des affaires étrangères. Il dépose plusieurs propositions de loi dont l'une,

importante, tend à rendre obligatoire la vaccination antityphoïdique des jeunes Français. Deux autres avaient pour but, l'une de modifier le régime d'état civil et de la nationalité des enfants trouvés; la seconde de renforcer la protection de l'enfance abandonnée.

Malgré son mauvais état de santé pendant les dernières années de sa vie, ses collègues de la commission de l'hygiène avaient tenu à lui conserver la présidence de cette commission.

Mais, le 30 décembre 1937, la maladie avait raison de ses dernières forces et il mourait à Paris, loin de sa chère circonscription, dans sa soixante-neuvième année.

**MERLIN** (ANTOINE, CLAUDE, Henry), né le 18 mars 1861 à Châteaudun (Eure-et-Loir).

*Sénateur de la Marne de 1920 à 1941.*

Fils d'un conseiller honoraire à la Cour de Paris, Henry Merlin prépare son baccalauréat au lycée Louis-le-Grand, puis s'inscrit en faculté, à Paris, où il passe avec succès sa licence ès lettres et sa licence en droit.

Avocat à la Cour de Paris, il s'initie à la gestion des affaires publiques au conseil municipal de la petite commune du Thout-Trosnay, dans la Marne, où il est élu en 1894. Quatre ans plus tard, il est conseiller d'arrondissement; en 1901, conseiller général du canton de Montmirail.

Le 11 avril 1920 marque, pour Henry Merlin, le début d'une longue carrière parlementaire. Candidat aux élections sénatoriales, en remplacement de M. Vallé, décédé, il obtient dès le premier tour 627 voix sur 962 votants. Le 6 janvier 1924, ses grands électeurs lui renouvellent leur confiance puisqu'il emporte au premier tour 834 voix sur 962 votants. Le 16 octobre 1932, il se représente lors du renouvellement du Sénat. Bien que vice-président du Conseil général de la Marne, il lui faudra passer l'épreuve du second tour car il n'a recueilli au premier que 480 voix sur 975 votants, manquant son élection de quelques suffrages. Au second tour, il en obtient 498, ce qui lui vaut son troisième mandat à la Haute Assemblée.

Inscrit au groupe de la gauche démocratique radicale et radicale socialiste, il se révèle rapidement comme un parlementaire assidu, sage et compétent, qui fait autorité. Il est d'abord membre de la commission de l'administration générale, départementale et communale et de prévoyance sociales, de la commission des départements libérés de l'invasion. Puis, en 1926, il accède au poste enviable et convoité de président de la commission de l'administration générale. Enfin, en 1937 et en 1938, il est élu par ses pairs vice-président du Sénat.

Vouloir résumer l'activité parlementaire de Henry Merlin est une entreprise impossible : on peut dire qu'à la tribune du Sénat aucun sujet ne lui a été étranger.

Notons cependant qu'une de ses préoccupations essentielles fut le sort réservé aux populations des régions libérées par l'ennemi après sa défaite de 1918. Dès 1920, il intervint sur le projet de loi relatif aux réseaux d'énergie électrique de ces territoires. Ce souci se manifesterait sans cesse au cours des années suivantes, qu'il s'agisse du régime fiscal ou de la perception des impôts dans ces régions meurtries. En 1927, neuf ans après la fin des hostilités, il dépose encore une proposition de résolution tendant à la nomination d'une commission de vingt-sept membres chargée d'examiner les projets et propositions de loi relatifs aux départements libérés de l'invasion.

Plus généralement, il porta sa sollicitude aux victimes de la guerre. Les soldats d'abord.

Les pupilles de la Nation, les veuves, les orphelins trouvent aussi en Henry Merlin un ardent défenseur. Il défend avec autant de chaleur les biens des sinistrés et intervient à chaque occasion à propos des droits à réparation, des dommages de guerre, de leur constatation, de leur évaluation, de leur paiement ou de leur cession.

En tant que juriste, il suit très régulièrement la question des loyers et des baux ruraux, des baux à ferme, des baux d'immeubles à usage commercial ou industriel, de même que le problème de la propriété commerciale. C'est sans doute à ce titre qu'il est désigné par ses collègues comme membre suppléant, puis comme membre titulaire de la Cour de justice.

Il fut aussi le porte-parole d'une grande commission et pendant près de quinze ans président de la commission de l'Administration générale.

Retenons enfin que Henry Merlin, en tant que représentant d'un département viticole et agricole, prit la parole à différentes reprises sur des questions relatives au travail de la terre.

Homme de cœur, administrateur consciencieux et chevronné, Henry Merlin se retira de la vie publique au moment de la deuxième guerre mondiale.

Il était chevalier de la Légion d'honneur.

**MERLOU** (Pierre), né le 18 février 1849 à Denguin (Basses-Pyrénées), mort le 23 novembre 1909 au Vésinet (Seine-et-Oise).

*Député de l'Yonne de 1889 à 1906.*

*Sous-Secrétaire d'Etat aux Finances du 26 janvier 1901 au 16 juin 1905.*

*Ministre des Finances du 17 juin 1905 au 14 mars 1906.*

Après des études à Sainte-Barbe, Pierre Merlou est reçu docteur en médecine à Paris en 1877, avec une thèse sur *L'ovarite et ses formes diverses*, à laquelle il devait donner un complément en 1901 en publiant un travail scientifique sur *L'ovarite aiguë*.

Elu conseiller général du canton de Saint-Sauveur, dans l'Yonne, puis maire de Saint-Sauveur en 1888, il organise aussitôt une boulangerie coopérative dont il est nommé président, puis crée deux écoles primaires supérieures agricoles, l'une pour les garçons, l'autre pour les filles. Ces deux établissements, parmi les premiers du genre en France, lui donnèrent la réputation d'un homme de progrès et d'un réalisateur.

Il est élu député pour la première fois en 1889, au second tour, avec 7.926 voix contre 5.338 à Gigot. Il sera ensuite réélu en 1893 contre Chambon, en 1898 contre le même, et en 1902, au second tour, par 6.383 voix contre 5.974 à Camelinat, l'ancien député de la Seine socialiste révolutionnaire.

Il siège à la Chambre sur les bancs de la gauche radicale-socialiste et fut, en 1893, rapporteur de la proposition de loi Maujan portant réforme générale de l'impôt.

Ses compétences en matière financière lui donnèrent accès à la carrière ministérielle. Tout d'abord secrétaire d'Etat aux Finances dans le cabinet Rouvier du 26 janvier 1901 au 16 juin 1905, il fut ensuite désigné comme ministre des Finances dans le même cabinet, poste qu'il occupa jusqu'au 14 mars 1906.

En 1906, il ne se représenta pas à la députation, préférant à l'époque entrer dans la diplomatie.

Il est décédé le 23 novembre 1909 au Vésinet ; il était âgé de 60 ans.

**MERMOD** (Camille, Joseph) né le 12 octobre 1878 à Martignat (Ain)

*Député de l'Ain de 1919 à 1924 et de 1934 à 1936.*

Issu d'une famille d'industriels de la région de Nantua, industriel lui-même, Camille Mermod n'avait eu aucune activité politique jusqu'aux élections générales de novembre 1919. La Chambre de commerce de Bourg constitua alors une « liste de combattants et d'intérêts économiques » dont firent partie notamment son président, le minotier J. Bernier et son vice-président, Mermod — qui fut tête de liste —, de Monicault, ingénieur agronome et Fribourg, ancien professeur agrégé. La liste d'union républicaine, démocratique et radicale présentait trois députés sortants : Chanel, Messimy et Crepel, dont aucun ne sera réélu. Les électeurs apportèrent une moyenne de 29.692 voix à la liste conduite par Mermod qui eut 4 élus sur 6 sièges à pourvoir. Lui-même obtint 30 181 suffrages. Sur la liste radicale, seul Antoine Blanc

— lui aussi industriel — fut élu avec 18.984 voix et sur la liste socialiste, Nicod, journaliste, avec 18.932 voix.

A la Chambre, Mermod s'inscrivit au groupe de l'entente républicaine démocratique et fit partie de la commission du commerce et de l'industrie et de celle des mines et de la force motrice, puis de la commission de l'armée. Au cours de cette législature, il rapporta le projet de loi portant déclassement de la place de Condé-sur-Escaut et fut élu conseiller général de Nantua.

Aux élections générales des 11 et 26 mai 1924, il conduisit la liste d'union républicaine et de concorde nationale. Celle-ci, avec une moyenne de 25.000 voix, n'eut cette fois qu'un seul élu, le colistier de Mermod, de Moncault : une partie des voix qu'elle avait obtenues en 1919 était sans doute allée à la liste du cartel des gauches dont faisait partie un autre ancien colistier de Mermod, Fribourg. Cette liste, avec 38.000 voix, eut quatre élus.

Mermod se représenta dans la circonscription de Nantua-Gex aux élections générales de 1928, contre Paul Painlevé, alors ministre de la Guerre. Il n'obtint que 5.031 voix contre 8.377 à Painlevé et 3.423 au communiste Nicod. Il se maintint cependant mais au second tour il n'eut plus que 325 voix contre 10.242 à Painlevé et 3.477 à Nicod et 920 bulletins nuls.

Il ne se représenta pas aux élections législatives de 1932, mais Painlevé étant décédé en octobre 1933, il posa sa candidature à l'élection partielle du 21 janvier 1934, qui ne réunit pas moins de sept candidats. Ayant obtenu 3.991 voix au premier tour sur 14.183 suffrages exprimés, il se maintint et fut élu au second tour, à la majorité relative par 5.500 voix sur 15.214 votants.

Il fit alors partie de la commission de l'armée et de la commission des douanes.

Aux élections générales de 1936, il vint en tête au premier tour avec 5.612 voix contre 5.144 au communiste Nicod, maire d'Oyonnax, sur 15.884 suffrages exprimés, mais il fut battu au second tour par celui-ci avec 9.009 voix contre 7.506 et 287 bulletins divers.

Camille Mermod abandonna alors la carrière politique.

**MÉRODE** (CHARLES, Werner, MARIE, GUISLAIN, comte de), né le 13 janvier 1816 à Villersexel (Haute-Saône), mort le 30 octobre 1905 à Trélon (Nord).

*Député du Doubs de 1846 à 1848*

*Représentant du Nord  
à l'Assemblée législative de 1849*

*Député du Nord  
au Corps législatif de 1852 à 1853*

*Représentant du Nord en 1871.*

*Sénateur du Doubs de 1876 à 1885.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*. t. IV, p. 353)

Après son échec de janvier 1885 au renouvellement triennal du Sénat, le comte de Mérode se présenta sur la liste conservatrice du Doubs au renouvellement législatif du 4 octobre 1885 et ne fut pas non plus élu. Il avait obtenu 27.593 voix sur 64.794 votants. Ce double échec mit fin à sa carrière politique.

Il mourut le 30 octobre 1905 au château de Trélon, à l'âge de 89 ans.

**MÉRY** (Seine). — Voy **PAULIN-MÉRY**.

**MESLIER** (ADRIEN), né le 13 mars 1868 à Lormes (Nièvre), mort le 19 octobre 1915 à Saint-Ouen (Seine)

*Député de la Seine de 1902 à 1914.*

SA famille s'étant installée dans la région parisienne, Adrien Meslier, après avoir fait ses études supérieures à la Faculté de médecine de Paris, obtint son doctorat en médecine avec une thèse sur les méningites. Il s'établit médecin à Clichy où sa notoriété s'étendit rapidement.

Il milita bientôt dans les mouvements socialistes, principalement au parti socialiste français qui le présenta aux élections générales des 27 avril et 11 mai 1902 dans la 3<sup>e</sup> circonscription de l'arrondissement de Saint-Denis, où Renou, député sortant, ne se représentait pas. Au premier tour, il n'eut que 3.462 suffrages contre 4.346 à Lionne, mais au second il sut rallier les voix qui s'étaient dispersées sur quatre candidats obscurs et fut élu avec 7.258 voix contre 5.678 à Lionne sur 12.952 suffrages exprimés.

En revanche, Renou qui s'était présenté dans la 4<sup>e</sup> circonscription de Saint-Denis était battu.

A la Chambre, il fut membre de la commission de l'hygiène publique et de la commission spéciale sur l'emploi des composés du plomb; il intervint en séance publique essentiellement sur des questions ayant un rapport direct avec la santé publique et les problèmes médicaux : abattage des animaux tuberculeux, morbidité tuberculeuse, amendement au projet de loi sur le service de deux ans tendant à adjoindre un médecin civil au conseil de révision.

Au cours de cette période, il fut élu conseiller municipal de Clichy et accepta la transformation de son parti en section française de l'Internationale ouvrière (S.F.I.O.)

Aux élections générales du 6 mai 1906, il fut élu au premier tour par 7.965 voix sur 15.804 suffrages exprimés.

Au cours de cette législature, il déposa une proposition de résolution concernant la création d'un office féminin du travail (1906) et, de concert avec Jaurès et Rouanet, déposa et développa une interpellation contre le premier cabinet Clemenceau et notamment son ministre

des Finances, Joseph Caillaux, sur les manœuvres de bourse et émissions de valeurs étrangères dirigées contre les intérêts de la République (1907).

Aux élections générales de 1910, Meslier n'obtint, au premier tour, que 7 013 voix contre 5.623 à Bokanowski sur 17 819 suffrages exprimés. Il l'emporta au second par 7.978 voix contre 6.870 à Bokanowski.

Au cours de la 10<sup>e</sup> législature, il intervint essentiellement dans la discussion de deux interpellations notamment à propos de l'amnistie (1913).

Aux élections générales de 1914, son collègue S.F.I.O. Walter ayant laissé la 2<sup>e</sup> circonscription de Saint-Denis à Pierre Laval, Adrien Meslier lui céda sa propre circonscription et ne se représenta pas.

Blessé grièvement le 28 septembre 1914 il mourut à Saint-Ouen le 19 octobre 1915, à l'âge de 47 ans.

**MESNARD (FÉLIX)**, né le 28 avril 1873 à Bordeaux (Gironde), mort le 5 juillet 1914 à Soulac (Gironde).

*Député de la Gironde en 1914.*

Né dans une famille de joailliers-orfèvres de Soulac, il embrassa lui-même cette profession. Il s'intéressa aussi à l'étude du droit et de l'économie tribunaire et, plus tard, il fut juge au tribunal de commerce puis membre de la Chambre de commerce de Bordeaux. Propriétaire-viticulteur, il devint ensuite maire de Soulac et conseiller général de Saint-Vivien.

Aux élections générales des 25 avril et 10 mai 1914, il se présenta dans la circonscription de Lesparre, comme candidat d'union républicaine, contre le député sortant, d'Elissagaray.

Au cours de la campagne électorale, il se fit l'avocat de la résurrection économique du Médoc et le détracteur du projet d'impôt sur le revenu. Il fut élu dès le premier tour, avec 6 676 voix contre 5.838 à son compétiteur, sur 12.919 suffrages.

À la Chambre, il fit partie des commissions des travaux publics et de la marine marchande.

Mais il devait mourir dès le début de son mandat, à Soulac, le 5 juillet 1914. Il était âgé de 41 ans.

**MESNILDOT (EDOUARD, AUGUSTE, BERNARDIN DU)**, né le 21 décembre 1833 à Anneville-en-Saire (Manche), mort le 3 février 1910 à Anneville-en-Saire.

*Député de la Manche  
de 1885 à 1889.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. IV, p. 356.)

Au renouvellement de 1889, Edouard Du Mesnildot fut réélu dans l'arrondissement de Valognes, par 7.650 voix contre 7.492 à François de Lagorsse, sur 15.240 votants. Celui-ci demanda l'invalidation d'Edouard Du Mesnildot qui l'avait accusé d'être le fils d'un sujet autrichien. Du Mesnildot ayant été condamné en correctionnelle et en appel pour diffamation, la Chambre républicaine n'hésita pas à invalider ce monarchiste dont les opinions n'étaient pas à son goût. Lors de l'élection partielle du 26 janvier 1890 qui suivit, Lagorsse l'emporta avec 7.744 voix sur 14.572 votants contre 6.789 à Du Mesnildot.

Il se retira alors de la politique et mourut le 3 février 1910 à Anneville, à l'âge de 72 ans.

**MESSIER (PAUL, FRANÇOIS, Désiré)**, né le 24 août 1878 à Valence (Drôme), mort le 4 septembre 1922 à Royan (Charente-Inférieure).

*Député de Seine-et-Oise de 1919 à 1922.*

Paul Messier s'était intéressé très tôt aux problèmes de la terre et c'est dans cette voie qu'il se spécialisa après ses études secondaires. Il devint, en effet, ingénieur agricole.

Aux élections générales du 16 novembre 1919, il se présenta en Seine-et-Oise, sur la liste républicaine d'union nationale démocratique qui fut entièrement élue avec 86.000 voix de moyenne contre 37.000 à la liste S.F.I.O. et 36.000 à la liste union des gauches.

Inscrit au groupe de la gauche démocratique républicaine, il fit naturellement partie de la commission de l'agriculture où il se signala par son activité : proposition de loi concernant l'alimentation nationale en pain ; proposition de loi relative à l'obligation pour l'autorité judiciaire de n'exercer des poursuites pour hausse illicite qu'après avis favorable des offices départementaux ; rapport sur le projet de loi autorisant la perception de surtaxes temporaires sur les canaux d'irrigation ; proposition de loi tendant à abroger la loi du 25 octobre 1919 sur les chambres d'agriculture et rapport sur ce texte en séance publique.

En 1920, il interpella le gouvernement sur les raisons qui l'avaient conduit à abandonner une politique basée sur la confiance paysanne. Il prit également part à la discussion d'interpellations sur le trust de la meunerie et le commerce des céréales ainsi que sur la politique financière. En 1922, il interpella le gouvernement sur la politique de la France vis-à-vis de l'Allemagne en présence de l'accord de Rapallo et déposa un amendement au projet de loi sur le recrutement du service actif, tendant à abaisser à un an la durée de ce service. Dans le même temps, il poursuivit son œuvre de vulgarisation agricole par de multiples conférences et publications.

De santé délicate, Paul Messier, qui ne s'était guère ménagé, mourut à 44 ans, le 4 septembre 1922 d'une crise d'urémie, à Royan.

**MESSIMY (ADOLPHE, MARIE)**, né le 31 janvier 1869 à Lyon (Rhône), mort le 1<sup>er</sup> septembre 1935 à Charnoz (Ain).

*Député de la Seine de 1902 à 1912.*

*Député de l'Ain de 1912 à 1919.*

*Sénateur de l'Ain de 1923 à 1935.*

*Ministre des Colonies  
du 2 mars au 27 juin 1911.*

*Ministre de la Guerre  
du 27 juin 1911 au 14 janvier 1912  
et du 13 juin au 26 août 1914.*

Fils d'un notaire, Adolphe Messimy fait ses études classiques au lycée de Lyon, puis il entre à 18 ans à l'école de Saint-Cyr pour en sortir l'un des premiers de sa promotion.

Capitaine à 25 ans, Messimy entre dans les premiers numéros à l'école supérieure de guerre et se retrouve breveté d'état-major à 27 ans. C'est donc une très belle carrière militaire qui s'ouvre devant lui. Mais en 1899, à 30 ans, il l'interrompt délibérément, préférant l'indépendance de l'action pour se mettre avec fougue au service de la défense républicaine.

L'officier devient alors publiciste, collaborant à différents journaux de province et de Paris, notamment au *Temps* où ses articles sur les questions militaires sont très remarqués, mais aussi au *Matin*, au *Rappel*, et *Radical*, à *Lyon-Républicain*. Il publie encore des études documentées dans la *Revue politique et parlementaire*, la *Revue des questions coloniales*, la *Revue bleue* et la *Revue de Paris*.

Dans ses écrits, Messimy se montre partisan d'une politique nettement républicaine et favorable à beaucoup de réformes sociales. Touchant le militarisme, il précise que « l'armée de la République doit à tout prix devenir une armée républicaine et démocratique ». Il traite, en outre, avec compétence les questions de droit, discipline qu'il a trouvée le temps d'étudier aux facultés de Lyon et de Paris, ainsi que les questions coloniales, qui sont l'objet de plusieurs de ses travaux.

Devenu entre temps administrateur de la Compagnie générale du Niger, Messimy se présente aux élections législative de 1902 dans la 1<sup>re</sup> circonscription du XIV<sup>e</sup> arrondissement de Paris. Le 11 mai, au second tour, il est élu député de la Seine par 9.068 voix contre 8.569 à Girou, député sortant. Il sera réélu, encore au second tour, le 20 mai 1906, par 11.894 voix contre 5.438 à de Fraguier et, le 8 mai 1910,

toujours au second tour, par 9.462 voix contre 7.182 à Grangier.

Messimy devient à cette époque le gendre du professeur Cornil, sénateur et membre de l'Académie de médecine. En 1923, il épousera en secondes noces Marie-Louise Viillard, veuve de M. Blanc. Chacune d'elles lui donnera deux enfants.

A la Chambre où il s'inscrit au groupe de la gauche démocratique radicale et radicale socialiste et où il vote par conséquent, en 1905, en faveur du projet de loi de séparation des églises et de l'Etat, on s'aperçoit bien vite que dans sa carrière nouvelle, si différente de l'autre, Messimy va trouver un emploi brillant des forces d'intelligence et de volonté qui sont en lui. Elles lui valent de rapporter successivement les budgets de la Guerre, de la Marine et des Colonies, de détenir, du 2 mars au 27 juin 1911, le portefeuille des Colonies dans le cabinet Monis, puis, du 27 juin 1911 au 14 janvier 1912, celui de la Guerre dans le cabinet Caillaux.

Son caractère exubérant et énergique, presque violent — il va jusqu'à écrire qu'un certain nombre de généraux sont « incapables, non seulement de conduire leurs troupes, mais même de les suivre » — incite d'aucuns à porter sur l'action de Messimy à la tête du ministère de la rue Saint-Dominique des jugements sévères, mais généralement inspirés par les passions politiques. Celles-ci s'étant apaisées, personne ne conteste plus le mérite qu'il eut, après l'alerte d'Agadir, de s'être attaqué aux faiblesses de l'organisation militaire du pays, ni celui des choix heureux qu'il fit pour le haut-commandement des armées : c'est en effet lui qui, en 1911, imposa Joffre comme commandant en chef malgré son absence d'entraînement au travail d'état-major.

Retournant dans son département d'origine, Messimy est élu conseiller général, puis, le 25 février 1912, député de l'arrondissement de Trévoux en remplacement de Donat-Auguste Bollet, devenu sénateur, obtenant 9.734 voix contre 4.648 à Ducuryl et 3.420 à Nanssex, sur 18.186 volants.

Le 13 juin 1914, il retrouve le portefeuille de ministre de la Guerre dans le premier cabinet Viviani. Mais la première guerre mondiale éclate bientôt. Dès le 26 août, Messimy quitte le ministère pour reprendre du service dans l'armée, avec le grade de capitaine à l'état-major du 14<sup>e</sup> corps d'armée. Chef du deuxième bureau, il sert comme agent de liaison. Il est bientôt promu chef de bataillon et fait chevalier de la Légion d'honneur le 16 novembre 1914, puis, l'année suivante, élevé au grade de lieutenant-colonel. Blessé dans les Vosges à la tête de son groupe de chasseurs alpins le 27 juillet 1915, il est peu après promu colonel et prend le commandement de la 6<sup>e</sup> brigade de chasseurs à pied. De nouveau blessé, il est nommé général de brigade le 11 septembre 1917 et prend successivement le commandement de la 213<sup>e</sup> brigade d'infanterie territoriale, puis celui de la 162<sup>e</sup> division d'infanterie.

Au terme des hostilités, huit citations, dont six à l'ordre de l'armée, disent assez comment Messimy, parti capitaine et devenu général de brigade à titre définitif, s'est comporté dans la fournaise. Mais il dira lui-même que sa plus belle récompense fut d'avoir pu, en novembre 1918, entrer à la tête des troupes françaises dans Colmar libérée et vivre en Alsace reconquise les jours inoubliables de l'armistice.

Lorsque, la guerre finie, Messimy, député sortant, revient à la politique, il lui advient comme à d'autres, le même jour et pour les mêmes causes, d'être battu aux élections législatives. En effet, le 16 novembre 1919, il n'arrive qu'en sixième position parmi les candidats de la liste d'union républicaine et démocratique, recueillant seulement 16 494 voix sur 68 762 votants.

Mais le sénateur Alexandre Bérard étant décédé, une élection partielle a lieu le 10 juin 1923. Messimy est brillamment élu au second tour, recueillant 665 suffrages pour 871 votants. Son mandat de sénateur lui sera renouvelé au premier tour, le 20 octobre 1929, avec 469 voix pour 877 votants.

Au sein de la Haute Assemblée, Messimy participe aux travaux des commissions de l'armée, de l'air, des colonies et des affaires étrangères. Sa grande compétence lui vaut de présider, pendant cinq années à partir de 1926, celle des colonies, puis de succéder, en 1931 à Albert Lebrun à la présidence de la commission de l'armée.

Mais deux années plus tard, alors que son activité se manifeste plus que jamais, une hémorragie cérébrale l'emporte brusquement.

Titulaire de la croix de guerre, il était grand officier de la Légion d'honneur.

Féru d'alpinisme jusqu'à la fin de sa vie, Messimy était également connu pour aimer à collectionner les armes et les meubles.

On a de lui : *La paix armée, la France peut en alléger le poids* (1905), *Considérations générales sur l'organisation de l'armée* (1907), *L'armée et ses cadres* (1909), *Notre œuvre coloniale* (1910).

**MESSNER** (JOSEPH, Ernest), né le 1<sup>er</sup> avril 1851 à Dijon (Côte-d'Or), mort le 2 juillet 1914 à Dijon.

*Député de la Côte-d'Or de 1906 à 1910.*  
*Sénateur de la Côte-d'Or de 1910 à 1914.*

Ernest Messner est né en 1851 à Dijon. Brasseur et viticulteur, il sert au 96<sup>e</sup> régiment d'infanterie comme engagé volontaire pour la durée de la guerre de 1870-1871.

Les affaires publiques l'attirent. La confiance, la sympathie de ses concitoyens lui valent successivement la présidence de la Chambre de commerce de Dijon

et un mandat de conseiller général de la Côte-d'Or en 1892.

En 1906, il se présente aux élections législatives et devient député de la 1<sup>re</sup> circonscription de Dijon, élu au second tour par 10 584 voix contre 8 295 à Bouhey-Alex, député sortant.

Membre de la commission des économies et de la commission des boissons, il intervient plus particulièrement — ses origines régionales et professionnelles l'y prédisposaient — sur des questions viticoles. C'est ainsi qu'il fait ses débuts à la tribune de la Chambre des députés à l'occasion de la discussion d'un projet de loi concernant le mouillage des vins et les abus du sucrage. Il intervient tout naturellement aussi à propos du rapport de la commission d'enquête sur la crise de la viticulture.

Les intérêts légitimes de sa région prospère ne lui font cependant pas perdre de vue l'intérêt général et c'est pour le défendre qu'il prend part à la discussion de textes de loi relatifs à l'impôt sur le revenu ou au budget de la nation.

Le décès de M. Piot, sénateur de la Côte-d'Or, va lui donner l'occasion d'accéder à la Haute Assemblée. Le 16 janvier 1910, il est élu sénateur sous l'étiquette radicale, au deuxième tour, obtenant 569 voix contre 494 au général André. Il est réélu lors du renouvellement triennal du 7 janvier 1912 par 544 voix sur 1 009 votants.

Sa carrière au Sénat sera de courte durée. La maladie, qui l'emporta quatre ans plus tard, limite son activité au point de la rendre épisodique. Il convient cependant de noter que c'est à sa région natale qu'il ira son dernier acte parlementaire : le dépôt d'une pétition des greffiers des justices de paix du département de la Côte-d'Or.

Le 2 juillet 1914, la mort met un terme à sa longue agonie ; il avait 63 ans. Messner était chevalier de la Légion d'honneur.

**MESTREAU** (FRÉDÉRIC), né le 15 février 1825 à Saint-Pierre-d'Oléron (Charente-Inférieure), mort le 19 septembre 1891 à Saint-Georges-de-Didonne (Charente-Inférieure).

*Député de la Charente-Inférieure de 1876 à 1885.*

*Sénateur de la Charente-Inférieure de 1885 à 1891.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. IV, p. 357.)

Frédéric Mestreau mourut à Saint-Georges-de-Didonne en septembre 1891, âgé de 66 ans. Le président Le Royer prononça son allocution funèbre au Sénat le 15 octobre 1891.



**MESUREUR** (EMILE, EUGÈNE, *Gustave*), né le 2 avril 1847, à Marg-en-Barœul (Nord), mort le 19 août 1925 à Paris.

*Député de la Seine de 1887 à 1902.*

*Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes du 1<sup>er</sup> novembre 1895 au 23 avril 1896.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT et COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. IV, p. 357.)

Candidat du comité républicain radical socialiste dans le 11<sup>e</sup> arrondissement de Paris, Gustave Mesureur fut élu le 22 septembre 1889, au scrutin de balottage, par 6.529 voix contre 5.131 à Gassier, boulangiste.

Il fut réélu dans la même circonscription le 20 août 1893, au premier tour de scrutin, par 5.858 voix contre 3.022 à deux candidats socialistes; puis le 8 mai 1898 par 6.352 suffrages contre 3.395 à Caron, républicain modéré.

Mesureur, qui siégeait sur les bancs des radicaux socialistes, a illustré ses mandats par une inlassable activité en faveur des classes laborieuses, tout en ayant clairement conscience des exigences de l'expansion économique en matière d'équipement. C'est ainsi qu'il proposa le premier de doter la capitale d'un chemin de fer métropolitain.

Il participa activement aux travaux des commissions chargées d'examiner les lois sur les conseils de prud'hommes, sur l'arbitrage, le placement gratuit, la saisie des salaires, la suppression des octrois, l'impôt sur le revenu, etc. Rapporteur du budget des Postes et Télégraphes, il contribua à faire améliorer la situation des agents les plus modestes de cette administration.

Adversaire résolu du protectionnisme douanier instauré par le gouvernement Méline, il préconisait le retour à une politique économique qui tienne « la balance égale entre tous les intérêts nationaux » et permette à notre pays de « reprendre le rang qui lui appartient sur les marchés du monde ». Simultanément, il s'efforçait de combattre la tendance à la concentration du commerce intérieur au moyen d'une proposition de réforme des patentes.

Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et Télégraphes dans le cabinet Bourgeois en 1895-1896, Gustave Mesureur fit rouvrir la Bourse du travail fermée par le ministère Dupuy et présenta divers projets de loi intéressant la classe ouvrière, notamment en vue de la répression des atteintes à l'exercice des droits syndicaux.

Redevenu député, il vota le service militaire obligatoire de deux ans. Il fut élu en 1898 vice-président de la Chambre et en 1899 président de la commission du budget, postes, qu'il conserva jusqu'à l'expiration de son mandat.

Les agitations consécutives à la révision du procès Dreyfus, dans laquelle il

évitait de prendre parti, furent sans doute fatales à sa carrière politique. Il échoua en effet dès le premier tour aux élections générales du 27 avril 1902, avec 5.631 voix alors que le candidat nationaliste, Syveton, en recueillait 7.394.

Le 27 août de la même année, il fut nommé directeur de l'administration générale de l'Assistance publique à Paris. Il le restera pendant quinze ans, renonçant à tout mandat électif avant de s'éteindre, à Paris, à l'âge de 78 ans.

Gustave Mesureur, vice-président du conseil supérieur du travail, a fait partie de nombreuses commissions administratives (commissions supérieures des Expositions de 1889 et de 1900, comité consultatif des chemins de fer, conseil supérieur du commerce, etc...). En 1892, il avait publié un ouvrage sur *l'Art dans la lingerie*. Son épouse, née Amélie de Wailly, s'est elle-même fait connaître par des recueils de poésies et des livres pour la jeunesse.

**MÉTAYER** (GEORGES, EUGÈNE), né le 29 décembre 1869 à Blainville-Crévon (Seine-Inférieure).

*Député de la Seine-Inférieure de 1932 à 1942.*

Après avoir fait son droit à la Faculté de Paris, Georges Métayer s'inscrivit en 1890 au barreau de la capitale normande. Membre du conseil de l'Ordre de 1920 à 1926, il fut élu bâtonnier en 1926. Conseiller général depuis 1923 et conseiller municipal en 1925, il devint maire de Rouen en mai 1929. Ce fut lui qui organisa en 1931 les cérémonies grandioses qui commémorèrent le cinquième centenaire de la mort de Jeanne d'Arc.

Candidat du parti radical aux élections générales législatives en 1932, il fut élu député le 8 mai, au second tour, avec 10.419 voix contre 5.967 à Lemesle, son concurrent le plus favorisé, sur 17.230 votants. Aux élections de 1936, classé au premier tour en seconde position, il fut élu au scrutin de ballottage, le 3 mai, avec 9.783 suffrages contre 9.046 à Chastellain.

En 1936, le congrès radical le porta à la vice-présidence du parti.

A la Chambre, il fut membre des grandes commissions : affaires étrangères, travaux publics, administration générale, départementale et communale et de la commission spéciale chargée en 1936 d'étudier les projets de loi sociaux. Il collabora activement à la nouvelle organisation du conseil économique, défendit l'artisanat et le petit commerce et obtint un financement plus rapide des habitations à bon marché.

Le maire du grand port normand dénonça avec clairvoyance les dangers des politiques autarciques dans lesquelles les Etats se réfugiaient à la suite de la crise de 1929 et s'employa à faire assouplir certains contingents. Partisan de la détente internationale et du rap-

prochement franco-allemand, il se définait par nature de l'abus des actes juridiques en matière diplomatique.

Le 10 juillet 1940, il n'a pas pris part au scrutin sur le projet de loi constitutionnelle.

**MÉTIN** (EMILE, GEORGES, *Albert*), né le 23 janvier 1871 à Besançon (Doubs), mort le 15 août 1918 à San Francisco (Etats-Unis d'Amérique).

*Député du Doubs de 1909 à 1918.*

*Ministre du Travail et de la Prévoyance sociale*

*du 9 décembre 1913 au 3 juin 1914*

*et du 29 octobre 1915 au 12 décembre 1916.*

*Sous-Secrétaire d'Etat aux Finances*

*du 14 décembre 1916 au 17 août 1917.*

*Sous-Secrétaire d'Etat*

*aux Affaires étrangères*

*du 17 août au 13 novembre 1917.*

Brillant normalien, agrégé d'histoire et de géographie, professeur au Conservatoire national des arts et métiers, Albert Métin fut un des premiers bénéficiaires des bourses de voyage créées par l'Université de Paris. Tout désigné par ses travaux sur les lois sociales étrangères, il fut choisi comme chef de cabinet par Viviani, lorsque Clemenceau créa pour la première fois, en 1906, un ministère du Travail.

Porté à la députation le 12 décembre 1909 dans la 2<sup>e</sup> circonscription de Besançon à la faveur d'une élection partielle, par 6.615 suffrages sur 11.980 votants, il fut réélu successivement au premier tour le 24 avril 1910 par 7.241 voix sur 12.475 votants et le 26 avril 1914 avec 6.505 voix sur 11.960 suffrages exprimés, sous l'étiquette de républicain démocrate.

Fidèlement attaché à la défense de sa province natale à laquelle le liait son mandat de conseiller général, ce Franc-Comtois solide et laborieux ne tarda pas à s'affirmer sur les bancs des radicaux socialistes dans les débats importants qui précédèrent la première guerre mondiale.

Membre des commissions de la prévoyance sociale, des pensions civiles, de la législation fiscale, du budget et des affaires extérieures, il se vit confier de nombreux rapports, notamment sur les budgets des Colonies et de l'Agriculture et sur des projets de loi complétant le régime des retraites ouvrières et paysannes. Il fut aussi rapporteur de propositions tendant à modifier le Règlement de la Chambre et à instituer une conférence des présidents des grandes commissions et des présidents de groupes.

Conscient de la montée des périls, il proposait de financer l'effort indispensable d'armement par un impôt sur le revenu assorti d'un abattement familial.

Appelé par Gaston Doumergue le 9 décembre 1913 aux responsabilités ministérielles avec le portefeuille du Travail et de la Prévoyance sociale, Métin ne

quittera plus dès lors le gouvernement que pour de brefs interludes.

C'est ainsi qu'en 1914, à la mobilisation, il sert comme lieutenant d'infanterie sur le front de l'Est, où sa valeur est bientôt consacrée par une citation élogieuse. Redevenu député, il présente, en tant que rapporteur général de la commission du budget, les nombreux textes adaptant à l'économie de guerre les finances de la nation.

De nouveau ministre du Travail dans le 5<sup>e</sup> cabinet Briand d'octobre 1915 à décembre 1916, il devient ensuite, sous les gouvernements successifs de Briand, Ribot et Painlevé, sous-secrétaire d'Etat aux Finances, puis aux Affaires étrangères, spécialement chargé du service du Blocus.

A trois mois de la victoire, Albert Métin meurt prématurément à 47 ans, à San Francisco, alors qu'il conduisait une délégation se rendant en mission officielle chez nos alliés australiens.

Chevalier de la Légion d'honneur, il avait publié de nombreux ouvrages de géographie économique et de droit social.

**MEUNIER** (JEAN, BAPTISTE, *Albert*), né le 8 septembre 1861 à Bignicourt (Ardennes).

*Député des Ardennes de 1919 à 1930.*

*Sénateur des Ardennes de 1930 à 1939.*

Albert Meunier est né d'une famille de cultivateurs. Ses études le poussent vers l'enseignement et les questions juridiques. Titulaire du certificat d'aptitude au professorat des écoles normales, il est en même temps docteur en droit, professeur d'école normale, puis directeur d'école primaire supérieure à Rethel et à Caen.

Les affaires publiques ne le laissent pas indifférent et, en 1906, il achète à Rethel le journal *L'Espoir* qui paraîtra jusqu'à l'invasion des Ardennes en 1914.

Mais c'est par un mandat électoral qu'il compte s'intégrer à la vie publique. En août 1913, il brigue et obtient le titre de conseiller général du canton de Juniville. Six ans après, le 16 novembre 1919, il est élu député des Ardennes par 34.748 voix sur 57.389 votants. Il est membre de la commission des douanes, de la commission des régions libérées, de la commission de l'Algérie, des colonies et des protectorats.

Réélu en 1924 à la tête de la liste d'union nationale républicaine, il s'inscrit au groupe de la gauche radicale. Il conserve son poste à la commission de l'Algérie et fait partie également de la commission des marchés et des spéculations, de la commission d'assurance et de prévoyance sociales, de la commission de l'administration générale, départementale et communale.

Maire de Juniville depuis 1925, il se représente avec succès aux élections législatives de 1928.

Son activité se déploya d'abord sur le plan local. Ses origines agricoles l'amènent à se préoccuper tout spécialement du monde de l'agriculture. C'est ainsi qu'il fut président du syndicat départemental des agriculteurs et de la coopération agricole et trésorier du cercle agricole de Rethel. Chasseur passionné, il fut également vice-président du Saint-Hubert club ardennais. Amateur de sport, il présida enfin la société de gymnastique de Caen.

Mais c'est surtout à la tribune de la Chambre des députés qu'il donne la véritable mesure de son dévouement à la cause publique. Député des Ardennes, il épouse normalement la cause des réfugiés et veille au sort des régions libérées. Déjà, pendant la guerre de 1914-1918, il avait fondé le comité des réfugiés ardennais et s'était occupé des réfugiés belges. Après la guerre, il milite, par exemple, en faveur de l'application du décret du 6 novembre 1920 aux fonctionnaires des régions libérées et dépose une proposition de loi tendant à créer une loterie au profit de la reconstitution de ces régions.

Il n'achève pas son dernier mandat de député car il se présente le 20 octobre 1929 aux élections sénatoriales. Ce n'est qu'au troisième tour qu'il est élu, obtenant 431 voix sur 824 votants, alors qu'il n'en avait recueilli que 367 et 392 aux deux premiers. Il s'inscrit au groupe de l'union démocratique et radicale.

Membre des commissions des travaux publics et des colonies, il dépose plusieurs rapports concernant notamment les lignes de chemin de fer. En 1934, il reste membre de la commission des travaux publics, mais siège également à la commission de l'enseignement et de l'air. En fin de mandat, son activité se borne à peu près au dépôt de plusieurs questions écrites.

Sa carrière politique devait se terminer en octobre 1938 où il ne sollicita pas le renouvellement de son mandat sénatorial.

Il laissa plusieurs œuvres parmi lesquelles *Voyage en Algérie*, un cours de droit usuel, *L'Association agricole dans les Ardennes*, *Pour les cultivateurs des régions envahies*.

Il était officier de la Légion d'honneur, officier de l'Instruction publique et chevalier de l'Ordre de Léopold II.

**MEUNIER (JEAN, ANDRÉ)**, né le 19 mai 1906 à Bourges (Cher).

*Député d'Indre-et-Loire de 1936 à 1942.*

Imprimeur, secrétaire de la fédération socialiste d'Indre-et-Loire, Jean Meunier fut élu conseiller municipal de Tours en 1935. Aux élections législatives de 1936, venant en seconde position au premier tour, il était élu au scrutin de ballottage, le 3 mai, dans la 3<sup>e</sup> circonscription de la ville, par 6.594 voix contre 4.767 à Hervé et 2.838 au député sortant, Faure.

Le jeune parlementaire, membre de la commission d'assurance et de prévoyance sociales et de la commission du commerce et de l'industrie, aborda la tribune en 1939 à l'occasion d'un projet de loi créant des allocations de solidarité en faveur des travailleurs exclus des assurances sociales en raison de leur âge.

Engagé volontaire dès le déclenchement des hostilités il fut fait prisonnier en juin 1940.

**MEUNIER (PAUL, CHARLES, FÉLIX dit PAUL-MEUNIER)**, né le 18 février 1871 à Saint-Parrès-les-Vaudes (Aube), mort le 17 mai 1922 à Paris.

*Député de l'Aube de 1902 à 1919.*

Avocat et publiciste, maire de son village natal, conseiller général et président de la commission des finances du Conseil général de l'Aube, il se fit remarquer dès 1894 en publiant un ouvrage intitulé *Du pilotage*. Inscrit au barreau, il se lança dans la politique en se présentant aux élections législatives de 1902. Elu au second tour par 6.706 voix sur 11.537 votants, il siégea parmi les élus inscrits au groupe radical-socialiste.

La 8<sup>e</sup> législature le vit appartenir aux commissions du règlement, des P.T.T., de l'affaire Humbert. Elu secrétaire de la Chambre le 12 janvier 1905, il conserve ce poste le 9 janvier 1906. Il s'intéressa particulièrement aux problèmes concernant les bouilleurs de cru et les rapports entre l'Eglise et l'Etat.

Le scrutin du 6 mai 1906 où il obtient 6.049 voix sur 11.290 votants lui redonne son siège. Membre de la commission de l'administration générale, du règlement et de la liberté de réunion, il s'intéresse toujours aux problèmes de la séparation de l'Eglise et de l'Etat.

Réélu le 24 avril 1910 par 6.008 voix sur 10.641 votants, la 10<sup>e</sup> législature le voit siéger à la commission de l'administration générale et à la commission d'enquête sur l'affaire Rochette. Son activité ne se ralentit pas et on peut le voir déposer successivement 25 propositions tendant à modifier la loi municipale de 1884 et faire le rapport sur plusieurs d'entre elles.

Les élections du 26 avril 1914 le ramènent une dernière fois à son siège par 5.221 voix sur 9.681 votants. Membre de la commission de la réforme judiciaire et de législation civile et criminelle, ainsi que de la commission chargée d'examiner s'il y a lieu de mettre en accusation un ancien ministre de l'Intérieur, son activité se déplace et s'oriente, en ce temps de guerre, vers des problèmes d'actualité : réforme du code d'Instruction criminelle et de justice militaire ; il interpelle le gouvernement sur le fonctionnement de la justice militaire.

La vie parlementaire de Paul Meunier est caractérisée par la fidélité du corps électoral, le nombre de voix qu'il obtient à chaque élection reste presque constant et son activité intense qui, à chaque législature, semble axée sur un objectif qui change à chaque réélection.

Paul Meunier est mort à Paris le 17 mai 1922, à l'âge de 51 ans.

**MEUNIER-SURCOUF** (CHARLES, HENRI, ALFRED **MEUNIER** dit), né le 12 septembre 1869 à Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord).

*Député des Côtes-du-Nord de 1913 à 1919.*

*Sénateur des Côtes-du-Nord de 1931 à 1939.*

Charles Meunier était plus connu dans les milieux parlementaires sous le nom de Meunier-Surcouf. Ses études le menèrent à l'École polytechnique.

Industriel, père de trois enfants, il consacra une grande partie de sa vie aux affaires publiques.

C'est à la faveur d'une élection partielle — Limon, député de la 2<sup>e</sup> circonscription de Saint-Brieuc, venant d'être élu sénateur — que Meunier-Surcouf entre à la Chambre des députés. Le 4 mai 1913, il obtient en effet 10.004 voix contre 5.554 à M. Saintilan sur 18.940 votants. Les élections générales du 26 avril 1914 confirment ce succès et donnent à Meunier-Surcouf 10.772 voix contre 7.517 à son même adversaire sur 18.567 votants.

Quand on s'appelle Meunier-Surcouf, à quoi peut-on s'intéresser sinon à la marine? C'est évidemment à cette activité qu'il consacre la majeure partie de son temps.

Il ne néglige pas pour autant les autres domaines de l'activité nationale. C'est ainsi qu'il intervient à propos de la durée du service dans l'armée active, des contingents à affecter aux chemins ruraux, des travaux publics, de l'intérieur, de l'assistance aux familles nombreuses, des chemins de fer de l'Etat, etc..

La guerre de 1914 éclate. Meunier-Surcouf est membre de la commission de l'armée, de la commission des marchés, de la commission de contrôle des questions ces projets se rattachant au ravitaillement et aux réquisitions.

Meunier-Surcouf ne se représente pas aux élections législatives de 1919. Il sera candidat à celles de 1928, mais sans succès.

Le 8 novembre 1931, c'est aux élections sénatoriales qu'il se présente, en remplacement de M. Servain, décédé. Il a plus de chance puisqu'il est élu sénateur des Côtes-du-Nord au premier tour, remportant 665 suffrages sur 1.240 votants. Il s'inscrit au groupe de la gauche démocratique.

Il est membre de la commission des travaux publics. C'est à ce titre qu'il interviendra à de nombreuses reprises à la tribune de la Haute Assemblée; c'est en son nom qu'il rédige plusieurs rapports, par exemple sur la circulation des wagons-poste et l'acheminement des colis postaux, sur l'assurance obligatoire des propriétaires d'automobiles contre les accidents causés aux tiers, sur les retraites des agents des chemins de fer secondaires et des tramways, sur la réglementation de l'affrètement en navigation intérieure, sur l'exploitation des services publics réguliers de transports.

En 1936, il est nommé membre de la commission de l'armée. Il intervient et dépose des amendements à propos de la nationalisation de la fabrication des matériels de guerre. L'année suivante, il est membre de la commission des colonies, tout en conservant son poste à celle de l'armée et à celle des travaux publics. En 1938, il devient vice-président de cette dernière.

Il se représente aux élections sénatoriales du 23 octobre 1938, mais il est battu.

Il était chevalier de la Légion d'honneur, titulaire de la médaille militaire et de la croix de guerre.

**MEYER** (HENRI), né le 1<sup>er</sup> septembre 1841 à Lyon (Rhône), mort le 28 avril 1915 à Lyon.

*Député de l'Isère de 1898 à 1902.*

Vice-président honoraire au tribunal de la Seine, Henri Meyer y avait occupé les fonctions de juge d'instruction et participé à ce titre à l'instruction de l'affaire du canal de Panama. Il était maire de La Côte-Saint-André et conseiller général de l'Isère.

Candidat aux élections législatives dans la circonscription de Vienne, il fut élu le 8 mai 1898 par 8.456 voix contre 7.289 à son concurrent Plissonnier.

Durant son mandat, il fut président du 7<sup>e</sup> Bureau et membre de diverses commissions, notamment de la presse, de la réforme judiciaire, de la législation criminelle. Il s'inscrivit au groupe progressiste et au groupe colonial.

Parmi ses interventions, on distingue son discours sur l'outillage national et son interpellation sur le retard apporté à l'établissement du câble sous-marin de Brest à Dakar.

Il vota « pour » sur l'ordre du jour Montebello et rapporta quelques propositions relatives au domaine judiciaire.

Le 27 avril 1902, il fut battu au premier tour des élections législatives, n'atteignant que 6.260 voix sur 16.533 votants.

Il ne se représenta pas et mourut à Lyon le 28 avril 1915, âgé de 73 ans.

Henri Meyer était chevalier de la Légion d'honneur.

**MEYER (Léon)**, né le 11 septembre 1868 au Havre (Seine-Inférieure).

*Député de la Seine-Inférieure  
de 1923 à 1942*

*Sous-Secrétaire d'Etat  
à la Marine marchande  
du 14 juin 1924 au 17 avril 1925.*

*Sous-Secrétaire d'Etat  
à l'Economie nationale  
du 8 décembre 1930 au 27 janvier 1931.*

*Ministre de la Marine marchande  
du 4 juin 1932 au 31 janvier 1933.*

Dès ses études faites, très jeune encore, Léon Meyer entra dans les affaires. Courtier en cafés, la confiance et l'estime de ses collègues l'appelèrent à la présidence de la Chambre des courtiers assermentés.

Il s'orienta très vite vers la politique : conseiller général de la Seine-Inférieure, conseiller municipal du Havre dès 1904, son activité pendant la première guerre mondiale lui valut d'être nommé maire du Havre en 1919. Il fut bien vite connu dans toute la France pour sa lutte contre la vie chère.

Léon Meyer se présenta pour la première fois à la députation à l'occasion d'une élection partielle dans la Seine-Inférieure à la suite du décès de M. Siegfried et de M. de Bagnoux. Au scrutin de liste proportionnel pour deux sièges, le 10 juin 1923, il fut élu par 56.994 voix comme candidat unique de l'union des gauches, en même temps que René Coty au titre de l'union républicaine démocratique.

Aux élections législatives des 11-25 mai 1924 au scrutin de liste, Léon Meyer fut élu au quotient, dans la même circonscription, par 58.166 voix, avec deux autres candidats de sa liste. Il avait été présenté en tête de la liste de l'union des gauches. Sur les 12 sièges à pourvoir, les listes concurrentes avaient respectivement obtenu : la liste d'union républicaine 7 sièges, le bloc ouvrier-paysan 1 siège et les républicains de gauche 1 siège. Sur 217.782 inscrits, il y avait eu 178.163 votants, 173.632 suffrages exprimés, la majorité absolue étant de 86.817 voix et le quotient 14.469.

Aux élections législatives des 22-29 avril 1928, Léon Meyer se présenta dans la 1<sup>re</sup> circonscription du Havre. Le scrutin était uninominal. Au premier tour, sur 24.766 inscrits, il obtint 7.263 suffrages contre Profichet 5.787, Déchamps 3.083 et Kérambrun 1.478. Au second tour, il fut élu par 9.371 voix contre Profichet 6.092 et Déchamps 2.291 ; il y avait eu 6.715 abstentions.

Aux élections des 1<sup>er</sup> et 8 mai 1932, dans la même circonscription du Havre, Léon Meyer fut, cette fois, élu au premier tour et avec une nette majorité : sur 24.601 inscrits, 18.265 votants, 6.336 abstentions, il eut 11.457 suffrages contre Deschamps 2.855, Audibert 2.748, Descheerder 852, Séré 353 et 729 bulletins divers ou nuls.

Il se représenta les 26 avril et 3 mai 1936 dans la même circonscription. Le premier tour lui fut défavorable bien qu'il fut en tête, mais nettement en dessous de la majorité absolue : 24.688 inscrits, 19.881 votants ; Léon Meyer obtenait 8.515 suffrages, Le Troadec 5.521, Leneveu 858, Grégoire 385 et Schlessler 1.148. Au second tour, Léon Meyer l'emporta par 8.497 voix contre 7.237 à Le Troadec, candidat communiste et 2.680 à Fenvel, candidat de droite. Il y avait eu seulement 18.912 votants et 498 bulletins divers ou nuls.

A la Chambre, Léon Meyer demeura toujours fidèle au groupe républicain radical et radical-socialiste. Sa carrière politique, parallèlement à son activité municipale, fut presque autant gouvernementale que parlementaire.

Sous-secrétaire d'Etat à la Marine marchande du 14 juin 1924 au 17 avril 1925 dans le cabinet Herriot, sous-secrétaire d'Etat à l'Economie nationale du 8 décembre 1930 au 27 janvier 1931 dans le cabinet Steeg, ministre de la Marine marchande du 4 juin 1932 au 19 décembre 1932 dans le cabinet Herriot, et encore ministre de la Marine marchande du 19 décembre 1932 au 31 janvier 1933 dans le cabinet Paul Boncour, il déploya, entre chaque ministère, une grande activité parlementaire.

Il appartint à de nombreuses commissions : marine marchande, marine militaire, suffrage universel, règlement, affaires étrangères, travaux publics, douanes, Alsace-Lorraine.

Les propositions de loi ou de résolution qu'il déposa durant dix-neuf ans, ses rapports et ses interventions en qualité de député ou de ministre, témoignent de l'intérêt qu'il portait à tous les problèmes de son temps : problèmes financiers, spéculation, assainissement du budget, taxes successorales, dettes interalliées, budget de la Marine, fonds secrets, taxe de luxe, droits de douane, surtaxes sur les entrepôts de café, prêts de la Banque de France aux collectivités, problèmes économiques et sociaux, assurances sociales, sociétés de navigation, inscrits maritimes, traitements des fonctionnaires, prix du blé, soins aux tuberculeux, rentes d'Etat, viticulture, armement maritime, main-d'œuvre nationale, chômage, exportations de poisson, plan quinquennal, pensions de guerre, taxation de la viande de boucherie, retraite des vieux travailleurs, problèmes de politique étrangère, propagande pour la paix, traité entre l'Allemagne et la Russie, sans négliger les problèmes divers ou de circonstance comme la loi électorale, l'amnistie, les chemins de fer, les catastrophes comme celles des paquebots *Atlantique* et *Georges-Philippart*.

Son dernier acte parlementaire fut de voter la loi constitutionnelle le 10 juillet 1940 accordant les pleins pouvoirs au maréchal Pétain.

Il était officier de la Légion d'honneur.

**MEYER** (Louis), né le 1<sup>er</sup> juillet 1868 à Walscheid (Moselle), mort le 7 avril 1939 à Walscheid.

*Député de la Moselle de 1919 à 1928.*

Né deux ans avant la guerre de 1870 et l'annexion de l'Alsace-Lorraine, Louis Meyer a vécu la première partie de sa vie sous l'occupation allemande. Et c'est sous cette occupation que se déroula également la première phase de sa carrière politique.

Etabli comme négociant en vins à Walscheid, son bourg natal, il en devint rapidement le maire, puis fut élu au Conseil général de la Moselle en 1908. En 1911, il entra au Landtag d'Alsace-Lorraine. Situation difficile, années douloureuses qu'il évoqua plus tard à la tribune de la Chambre lorsque la victoire de 1918 rendit à la France les départements annexés.

En effet, les élections du 16 novembre 1919 virent, dès le premier tour de scrutin, triompher dans le département de la Moselle la liste d'union républicaine lorraine qui comprenait Louis Meyer. Il recueillait personnellement 62.008 voix sur 96.099 suffrages exprimés. Parmi ses colistiers, deux noms célèbres : Robert Schuman et Guy de Wendel.

Louis Meyer s'inscrivit au groupe de l'entente républicaine démocratique. Membre de la commission d'Alsace-Lorraine, de la commission des mines et de la force motrice et de celle du commerce et de l'industrie, il infléchit son action parlementaire selon deux directions. D'une part, l'intérêt qu'il portait à sa « petite patrie » se traduisit par sa participation aux débats budgétaires sur les services d'Alsace-Lorraine, le dépôt d'une proposition de résolution concernant les droits en matière forestière des usagers de l'ancien comté de Dabo, un rapport sur un projet de loi créant une trésorerie générale à Metz. D'autre part, sur un plan plus général, des problèmes tels que l'impôt visant les professions non commerciales ou la réglementation concernant les bouilleurs de cru, retinrent son attention.

En 1924, il fut réélu le 11 mai, au premier tour des élections, sur la liste d'union républicaine lorraine. Il recueillit personnellement 57.141 voix sur 113.434 suffrages exprimés.

Inscrit au groupe des démocrates, il participa aux travaux de la commission du commerce et de l'industrie, de celle des comptes définitifs et des économies, de la commission d'Alsace-Lorraine. Les deux aspects de son action parlementaire se retrouvent au cours de cette législature.

D'une part, il déposa une proposition de loi pour aider les habitants de Dabo victimes d'orages de grêle et prit part aux débats budgétaires sur les services d'Alsace-Lorraine. D'autre part, il intervint notamment dans la discussion de projets fiscaux (taxe sur le chiffre d'affaires), postaux (exploitation de servi-

ces maritimes postaux entre la France, le Mexique, les Antilles et l'Amérique centrale) ou douaniers (modification du tarif général des douanes).

Les élections de 1929, avec le retour au scrutin d'arrondissement, le virent affronter Emile Peter, conseiller général de Sarrebourg. Ce fut ce dernier qui l'emporta, au second tour de scrutin, par 6.800 voix contre 6.285 à Louis Meyer.

Il ne devait plus se représenter aux élections législatives et mourut à 71 ans, le 7 avril 1939, à Walscheid, peu de temps avant le début de la seconde guerre mondiale.

**MÉZIÈRES** (ALFRED, JEAN, FRANÇOIS), né le 19 novembre 1826 à Réhon (Moselle), mort le 10 octobre 1915 à Réhon.

*Député de Meurthe-et-Moselle de 1881 à 1900.*

*Sénateur de Meurthe-et-Moselle de 1900 à 1915.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COGNAT, *Dictionnaire des Parlementaires*. t. IV, p. 362.)

En 1889, Alfred Mézières fut réélu député au premier tour, sans concurrent, par 10.290 voix sur 12.327 votants. Il est réélu en 1893, au premier tour, par 9.674 voix contre 3.151 à M. de Ladonchamp, conservateur. Le 8 mai 1898, ses électeurs de Briey lui renouvelèrent une fois encore leur confiance en le renvoyant à la Chambre des députés par 11.616 voix contre 2.251 au même Ladonchamp. Le 17 novembre, il est nommé membre et, le lendemain, président de la commission de l'armée.

À la Chambre, Alfred Mézières vote avec la gauche modérée. Il s'occupe surtout des questions littéraires, industrielles et militaires. Membre de l'Académie française, il rapporte la plupart des projets qui ont trait à la propriété artistique ou littéraire. Il combat les mesures prises contre les princes ayant régné en France et l'obligation du service militaire pour les séminaristes.

Il n'achève pas son dernier mandat de député car, le 26 août 1900, il se présente à la Haute Assemblée, en remplacement de M. Volland, décédé. Il est élu sénateur de Meurthe-et-Moselle par 667 voix, contre 294 à M. Papelier, sur 969 votants, au premier tour. Il siège au centre gauche. Il sera réélu le 7 janvier 1906, au premier tour, par 680 voix sur 981 votants. Parlementaire assidu au milieu d'une France déchirée par les luttes politiques et religieuses, il vote contre la séparation des Eglises et de l'État. Son intérêt pour les questions militaires ne se relâche pas.

Le champ de ses activités est vaste et on le retrouve au sein ou à la tête de nombreux organismes, notamment du comité supérieur de la caisse des offrandes nationales en faveur des armées de terre et de mer, du denier des veuves et

des vieillards, du conseil d'administration du crédit foncier, du conseil d'administration de l'Urbaine-accidents, de l'Urbaine-vie et de l'Urbaine-incendie, de l'orphelinat de l'enseignement primaire, du conseil des conservateurs du musée de Condé à Chantilly.

Son activité d'écrivain ne se ralentit pas davantage et il publie encore de nombreux ouvrages. Citons, entre autres, *Vie de Mirabeau* (1891), *Morts et Vivants* (1897), *Au temps passé* (1906), *Hommes et Femmes d'hier et d'avant-hier* (1907), *Silhouettes de soldats* (1907), *De tout un peu* (1909), *Pages d'automne* (1911), *Sites délaissés d'Orient* (1911), *Ultima verba* (1914).

Il meurt en 1915 dans sa ville natale, en territoire occupé, où il se trouvait à la déclaration de guerre. Considéré comme otage par les Allemands, il était prisonnier dans la maison qui le vit naître. Les demandes faites par les ambassades neutres, en particulier celle d'Espagne, pour son rapatriement échouèrent toutes. Il était âgé de 89 ans.

Il était officier de la Légion d'honneur, officier de l'Instruction publique, commandeur de l'ordre de Léopold, de Sainte-Anne, de Saint-Stanislas et de nombreux ordres étrangers.

Rare et insigne honneur : au cours de sa séance du 15 juin 1917, le Sénat, sur proposition de Chapuis, décida d'ériger le buste d'Alfred Mézières dans la galerie qui précède la salle des séances.

**MICHARD-PÉLISSIER** (JEAN), né le 3 octobre 1909 à Gap (Hautes-Alpes).

*Député des Hautes-Alpes de 1936 à 1942*

Docteur en droit, diplômé de l'École libre des sciences politiques, avocat à la cour d'appel de Paris, Jean Michard-Pélessier se consacra très tôt à la vie publique. Conseiller général, il se présenta aux élections législatives des 26 avril et 3 mai 1936 dans la 1<sup>re</sup> circonscription de Gap.

Au premier tour de scrutin, sur 8.514 inscrits 6.888 votants et 182 bulletins nuls, il obtint de justesse la majorité absolue avec 3.386 voix contre Grimaud, 3.198 et Pellat 122.

Inscrit au groupe de la gauche indépendante, secrétaire de la Chambre, il appartint aux commissions d'assurance et de prévoyance sociales, de la marine marchande, des comptes et des économies, de la marine militaire. Il fut désigné comme membre de comités consultatifs des assurances (automobiles et accidents du travail).

Son activité parlementaire, sous forme de propositions de loi, d'avis au nom d'une commission, ou d'interventions en séance publique se manifesta aussi bien à propos de l'indemnisation des éleveurs de bovins et d'ovins atteints de fièvre aphteuse que de l'application aux agents généraux d'assurances des dispositions légales sur les contrats collectifs de travail, voire même de la création de l'office

du blé, de la flotte de commerce, du budget de la Santé publique, des lycées-préventoria et des appareils à sous.

Il termina son rôle de député en votant la loi constitutionnelle le 10 juillet 1940 accordant les pleins pouvoirs au maréchal Pétain.

**MICHAU** (THÉOPHILE, LÉOPOLD), né le 8 mars 1843 à Souvigné (Indre-et-Loire), mort le 12 mai 1915 à Paris.

*Député du Nord de 1889 à 1898.*

Théophile Michau n'aborda la vie politique qu'assez tardivement. En effet, l'essentiel de son activité a porté sur le secteur industriel où, grâce à ses efforts et à sa valeur, il était devenu un important manufacturier du Nord. Ses établissements de filature et de tissage mécanique de laine à Beauvois, près de Cambrai, occupaient plusieurs milliers de tisserands et ses relations commerciales s'étendaient en Angleterre et en Amérique.

Cet homme nouveau, étranger aux luttes politiques traditionnelles, fut sollicité souvent de participer à la vie publique. Il s'y refusa jusqu'en 1889 où, au plus fort de la crise boulangiste, il se présenta aux élections législatives dans la 1<sup>re</sup> circonscription de Cambrai. Il fut élu sous l'étiquette républicaine par 11.729 voix contre 10.722 à de Martimprey, député sortant, conservateur. Il se représenta en 1893 et, dès le premier tour, retrouva son mandat avec 12.160 voix contre 5.072 à Bonnardel et 3.188 à Restiaux.

Siégeant au centre gauche comme républicain modéré, Théophile Michau apporta dans la vie politique les conceptions et l'expérience de l'homme d'affaires. Moins enclin que beaucoup de ses collègues à la politique spéculative qui, disait-il, tient trop de place dans nos Assemblées, il aurait souhaité qu'en face d'un gouvernement fort et respecté, celles-ci portent leur activité essentiellement sur les questions économiques et sociales.

C'est à ces questions qu'il se consacra surtout pendant son mandat parlementaire, en participant notamment à la commission relative à la réglementation du travail ainsi qu'à celle chargée d'examiner un projet et des propositions de loi sur les patentes.

Ne s'étant pas représenté aux élections de 1898, il abandonna la vie politique et mourut à Paris le 12 mai 1915. Il avait 72 ans.

**MICHAUT** (HENRI), né le 26 janvier 1857 à Baccarat (Meurthe-et-Moselle), mort le 18 décembre 1933 à Nancy (Meurthe-et-Moselle).

*Sénateur de Meurthe-et-Moselle de 1920 à 1933.*

Henri Michaut est le fils de Paul Michaut, qui était administrateur des cristalleries de Baccarat et qui fut député

de Lunéville de 1878 à 1882. Son grand-père, Adrien-Joseph Michaut fut lui-même député de la Meurthe-et-Moselle à la législative de 1849.

Henri Michaut poursuit ses études secondaires au lycée de Nancy. Il entre ensuite à l'École polytechnique et fait partie de la promotion de 1875. Au sortir de l'école, il exerce les fonctions d'ingénieur des Ponts et Chaussées. Il accomplit toute sa carrière administrative à Clermont-Ferrand et à Reims. En 1895, il demande sa mise en disponibilité et se fixe à Nancy.

Il s'occupe alors d'affaires industrielles. Il est vice-président de la Société nancéienne de crédit industriel et de dépôt, administrateur de la Compagnie des forges de Châtillon-Commentry et Neuves-Maisons.

Obéissant à son atavisme familial, il brigue un premier mandat politique en 1895 ; il est alors élu conseiller général de Meurthe-et-Moselle, fonction qu'il exercera jusqu'en 1913. Il est élu conseiller municipal de Nancy en 1904 et sera premier adjoint de la ville de 1904 à 1912.

Il se présente dans le département de Meurthe-et-Moselle aux élections sénatoriales, le 11 janvier 1920. Au premier tour, Louis Michel et Albert Lebrun sont élus. Il le sera au troisième tour avec 650 voix. Il est de nouveau candidat aux élections sénatoriales du 6 janvier 1924 et il est élu au premier tour, en même temps qu'Albert Lebrun et Louis Michel, avec 840 voix sur 1.077 suffrages exprimés. Il ne se représente pas aux élections de 1933.

Il est membre de la commission de comptabilité, de la commission de la population et de l'hygiène, de la commission de l'assistance, de l'assurance et de la prévoyance sociale. Il siège également à la commission d'administration générale, départementale et communale. Il est élu par le Sénat le 13 mars 1913 membre du Conseil national de l'office des recherches scientifiques et industrielles et des inventions. Il siègea dans cet organisme jusqu'à l'expiration de son mandat en 1933. Il y consacra la plupart de son temps et de son activité.

Henri Michaut était chevalier de la Légion d'honneur.

Il est mort à Nancy le 18 décembre 1933, dans sa soixante-seizième année.

**MICHAUT (PAUL)**, né le 29 juillet 1827 à Lunéville (Meurthe-et-Moselle), mort le 27 septembre 1895 à Baccarat (Meurthe-et-Moselle).

*Député de Meurthe-et-Moselle  
de 1878 à 1881.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. IV, p. 364.)

Paul Michaut se représenta en 1885 sur la liste conservatrice mais fut le

premier des battus avec 34.606 voix sur 88.011 votants. Au renouvellement de 1889, Paul Michaut retrouva la circonscription de Lunéville, mais pas son siège, qui échoit au républicain Camille Viox élu avec 10.984 voix sur 21.896 contre 10.480. En 1893, Paul Michaut n'insista pas.

Il devait mourir deux ans plus tard, à l'âge de 68 ans, le 27 septembre 1895, à Baccarat. Toujours membre du Conseil général de Meurthe-et-Moselle, administrateur honoraire de la Compagnie de cristalleries de Baccarat, il était encore administrateur des Chemins de fer de l'Est et président du conseil des directeurs de la Caisse d'épargne.

Chevalier de la Légion d'honneur depuis 1876, il était en outre officier d'académie.

Son fils devait représenter la Meurthe-et-Moselle de 1920 à 1933 au Sénat.

**MICHEL (ANDRÉ, MARIE, LUCIEN. Adrien)**, né le 2 janvier 1844 à Raucoules (Haute-Loire), mort le 15 septembre 1932 à Yssingeaux (Haute-Loire).

*Député de la Haute-Loire  
de 1902 à 1906.*

Adrien Michel a 26 ans lorsque éclate la guerre de 1870. Il vient d'être reçu docteur de la Faculté de médecine de Paris avec une thèse sur la réduction des hernies en masse. Engagé volontaire pour la durée de la guerre, il va faire la campagne de 1870 comme médecin aide-major. Versé au 16<sup>e</sup> de ligne, dont le dépôt était au Puy, il est chargé du conseil de révision des mobilisés du département puis est envoyé à l'armée de l'Est. Il participe à tous les combats livrés autour de Dijon, puis au siège d'Auxonne où il demeure jusqu'à la conclusion de la paix.

Revenu se fixer à Yssingeaux, chef-lieu de la circonscription où sa famille vit depuis plusieurs générations, il débute dans la vie politique locale en occupant, de 1884 à 1895, les fonctions de conseiller d'arrondissement. Élu maire de sa ville en 1839, il conserve ce poste jusqu'en 1893 puis représente le canton de Montfaucon-en-Velay au Conseil général, de 1902 à 1906.

Lors des élections législatives du 27 avril 1902, sollicité par ses amis du comité de l'union libérale, il pose sa candidature « franchement indépendante, libérale et antiministérielle ». Il est élu au premier tour de scrutin par 10.615 voix contre 10.320 à Binachon, sur 21.037 votants.

Lors de l'examen du budget de 1906, il demande l'ouverture d'un crédit pour venir en aide aux familles pauvres de 7 enfants au moins et invite le gouvernement à encourager par des subventions les départements agricoles qui voudront créer des écoles ménagères et des laitières ambulantes. Il est enfin entendu dans la discussion des interpellations sur



les événements survenus à Boeschèpe (Nord) à l'occasion de l'inventaire de l'église.

De nouveau candidat aux élections générales de 1906, il n'obtint que 6.671 voix contre 9.264 à Nérón, républicain libéral qui est élu au second tour. Il quitte alors définitivement la scène politique.

Il meurt à Yssingaux le 15 septembre 1932 à l'âge de 88 ans.

**MICHEL (ALFRED)**, né le 7 mars 1848 à Saint-Hippolyte (Gard), mort le 1<sup>er</sup> octobre 1891 à Carpentras (Vaucluse)

*Député du Vaucluse de 1885 à 1891.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT et COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. IV, p. 367.)

Alfred Michel fut réélu, sous l'étiquette radicale, dès le premier tour (22 septembre) des élections législatives de 1889, par 6.353 voix contre 5.978 à Fortunel, conservateur, son principal adversaire, et 161 à Devillario.

Le début de la législature le vit participer à la vie parlementaire, notamment comme membre de la commission des congés, de la commission chargée de procéder à une enquête sur les opérations électorales de l'arrondissement de Lodève, de la commission chargée de l'examen de la proposition de Louis Passy tendant à fixer le délai dans lequel devront être jugés par le conseil d'Etat les recours pour incompétence ou excès de pouvoir.

Parallèlement, il consolidait sa position sur le plan local puisqu'il était devenu maire de Carpentras depuis 1887. C'est dans cette ville que la mort vint le surprendre prématurément le 1<sup>er</sup> octobre 1891, à l'âge de 43 ans.

**MICHEL (AUGUSTIN)**, né le 26 avril 1882 à Yssingaux (Haute-Loire).

*Député de la Haute-Loire de 1932 à 1942.*

Fils d'Adrien Michel, député d'Yssingaux, Augustin Michel, avocat, docteur en droit, fut vite attiré par la vie publique ; maire de sa ville natale de 1929 à 1944, conseiller général de 1927 à 1939, il se présenta aux élections législatives des 1<sup>er</sup> et 8 mai 1932 au titre de la fédération républicaine de France.

Au premier tour de scrutin, sur 21 189 inscrits et 16.476 votants, il obtint 6.318 suffrages contre 5.894 à Antier, 3.393 à Joubert-Peyrot et 523 à Delabre. Au second tour, il fut élu à une majorité très relative : sur 21.383 inscrits et 17.107 votants, il rassembla 7.481 voix contre Antier 7.458, Joubert-Peyrot 1.815 et 220 bulletins divers ou nuls

Aux élections de 1936 — et dans la même circonscription — il l'emporta facilement au premier tour malgré le nombre des concurrents : sur 21.298 inscrits, 17.385 votants, il obtint 9.346 suffrages contre Scelles 2.778, de Félice 1.795, Vacher 1.253, Roméas 1.083, Morel 628 et 502 bulletins divers ou nuls.

Inscrit à la Chambre au groupe de la fédération républicaine, il appartient aux commissions du commerce et de l'industrie, de la législation, de l'administration générale, des P.T.T.

Les quelques propositions qu'il déposa au cours de ces deux législatures le montrent surtout préoccupé de problèmes précis comme : l'admission temporaire des textiles, la semaine de quarante heures, la retraite des vieillards, les indemnités des témoins en justice, les accidents du travail dans les exploitations forestières.

Au contraire, il mit à profit ses talents d'avocat au cours de débats plus vastes, comme la réduction du prix des baux, le redressement budgétaire par la taxation des revenus des professions libérales, la suppression des tribunaux inoccupés, la liberté de l'enseignement, le choix de l'arme des aînés de familles de cinq enfants, la réforme fiscale, la correspondance des nationaux espagnols, la liberté de la presse, la défense nationale, la hausse des prix, le budget de la justice, l'agriculture des pays de montagne, l'élevage, les loyers, les méthodes des agents du fisc.

Le 10 juillet 1940, Augustin Michel termina sa vie parlementaire en votant la loi constitutionnelle accordant les pleins pouvoirs au maréchal Pétain.

**MICHEL (HENRI, LOUIS, BERNARD, CHRYSOSTOME)**, dit **HENRI-MICHEL** (né le 27 janvier 1857 à Lambesc (Bouches-du-Rhône), mort le 19 juin 1930 à Charenton-le-Pont (Seine).

*Député des Bouches-du-Rhône de 1898 à 1910.*

*Sénateur des Basses-Alpes de 1910 à 1921.*

*Député des Basses-Alpes de 1924 à 1928.*

Qui eût pu prédire à Henri-Michel, fils d'humbles boulangers d'une petite localité des Bouches-du-Rhône, une carrière parlementaire de vingt-sept ans ? Il entre dans la vie armée d'une licence ès lettres et d'une licence en droit, ce qui, professionnellement, lui ouvre deux voies : c'est ainsi qu'on le trouve tout à tour professeur au lycée d'Avignon et avocat près la Cour d'appel de Paris.

Cependant, ni l'Université, ni le Palais ne lui offre les horizons dont il a besoin. La vie publique, il l'aborde par la voie du journalisme. Il écrit dans de nombreux journaux ou revues : *Le Petit Provençal*, *Le Journal*, *Le Rappel*, *La Lanterne*, *le Radical*, etc.

Les électeurs de l'arrondissement d'Arles vont lui donner, le 22 mai 1898, une autre tribune : celle de la Chambre. Par 11 409 voix contre 8 789 au comte du Terray, conservateur, sur 20 364 votants, il emporte le siège, en remplacement de Lagnel, député sortant radical qui ne se représentait pas. Le 17 novembre de la même année, il est nommé membre de la commission de la marine.

Le 11 mai 1902, il est réélu au second tour par 10 430 voix sur 10 985 votants. S'il reste membre de la commission de la marine, il siège également à la commission des crédits, à la commission du travail, à la commission d'enquête sur les établissements de bienfaisance privés et de l'Etat.

C'est encore au second tour qu'en 1906 il est réélu par 11 159 voix contre 7 213 à M. André, sur 18 753 votants. En 1910, il est battu par M. Sixte-Quenin, socialiste unifié, ne recueillant que 7 951 suffrages contre 10 040 à son adversaire.

Son activité à la Chambre est incessante et multiple.

Il se manifeste d'abord en tant que rapporteur de la commission de la marine au nom de laquelle il a l'occasion de présenter plusieurs rapports.

Membre du conseil supérieur des sociétés de secours mutuel et du conseil supérieur du travail, il est au fait des grandes questions sociales. Il dépose une proposition de loi tendant à créer une caisse de solidarité nationale, une autre relative à l'apprentissage — c'est un thème qui reviendra comme un leitmotiv tout au long de sa carrière parlementaire — une autre sur la réduction des tarifs postaux, une autre encore sur les retraites ouvrières et payannes.

La grande politique l'attire et il sait prendre à l'occasion ses responsabilités. C'est ainsi qu'en 1899 il dépose une motion tendant à l'affichage du discours prononcé par Waldeck-Rousseau, président du Conseil, en réponse à diverses interpellations sur la politique agricole du gouvernement. Membre de l'extrême gauche radicale-socialiste, il vote en faveur de la politique générale du gouvernement Combes et pour la séparation des Eglises et de l'Etat.

Il n'oublie pas non plus qu'il est député des Bouches-du-Rhône et, à ce titre, s'intéresse plus particulièrement aux travaux d'établissement d'un canal de Marseille au Rhône, à l'exécution et à l'amélioration de voies navigables et de ports, à la réglementation concernant les eaux de la Durance, aux victimes de catastrophes locales.

Son retrait de la vie politique ne sera cependant que de courte durée car, le 28 août 1910 — quelques mois après son échec aux élections législatives — il se présente aux élections sénatoriales. Candidat cette fois dans les Basses-Alpes, en remplacement de Defarge, décédé, il est élu au second tour par 261 voix

contre 135 à Malon. Il y est réélu le 7 janvier 1912 par 254 voix sur 416 votants et il siège au sein du groupe de la gauche démocratique. Vice-président du comité exécutif du parti républicain radical et radical-socialiste, il est membre de la commission supérieure des Halles centrales de Paris.

A la Haute Assemblée, il est rapporteur du budget de la Justice, rapporteur et président de la commission de l'apprentissage et de l'enseignement technique et professionnel, vice-président de la commission de la marine et président de la commission de l'énergie électrique. C'est dire qu'il défendra à la tribune du Sénat les mêmes causes qu'à la Chambre : la marine et la défense nationale, la pêche, l'enseignement technique, industriel et commercial.

Il n'est pas réélu le 9 janvier 1921, époque à laquelle il est élu pour quatre ans délégué du Dahomey au conseil supérieur des colonies.

Le 11 mai 1924, il tente de nouveau sa chance à la Chambre. Il est élu député des Basses-Alpes à la majorité absolue par 12 268 voix sur 23 708 votants, en tête de la liste du cartel des gauches. Président du comité exécutif du parti radical et radical-socialiste, il est inscrit au groupe radical. Membre de la commission de l'Algérie, des colonies et des protectorats, il est vice-président de la commission de la marine. Au nom de la première, il présente un rapport sur le projet de loi portant création d'une banque d'émission à Madagascar et un avis sur le projet de loi relatif à l'Exposition coloniale internationale de Paris, qui devait se tenir dans le bois de Vincennes en 1931.

En avril 1928, il ne se représenta pas.

Il mourut à Charenton, âgé de 73 ans.

Il était chevalier de la Légion d'honneur, officier d'académie, titulaire de la médaille d'or de la mutualité.

**MICHEL** (Louis), né le 29 mai 1871 à Bratte (Meurthe-et-Moselle), mort le 31 octobre 1936 à Nancy (Meurthe-et-Moselle)

*Sénateur de Meurthe-et-Moselle  
de 1920 à 1936.*

Louis Michel est avant tout un homme du terroir, un de ces Lorrains clairvoyants et durs à la tâche. Ses traditions, il les tient de sa famille même. Dès son plus jeune âge, il se donne au travail de la terre, mais il est très vite conscient qu'en agriculture, comme dans tous les autres domaines d'activité, une adaptation est nécessaire.

A vingt-quatre ans, il prend à Tomblaine la direction d'une grande ferme que Charles Louis, son beau-père, vice-président de la société centrale d'agriculture, exploitait. Il fait de nombreux

voyages d'études, en Angleterre et en Allemagne notamment. Ce qu'il voit, ce qu'il apprend, il le met rapidement en pratique. C'est un des premiers agriculteurs de France à se servir de l'électricité pour actionner les appareils et assurer l'éclairage des bâtiments agricoles. La laiterie moderne qu'il installe lui vaut de hautes récompenses dans les concours locaux ou nationaux. Il se révèle en tout comme un véritable précurseur, introduisant les techniques scientifiques tant en matière de culture que d'arboriculture ou d'élevage.

Sa compétence est indiscutée et lui vaut en 1912 de devenir le président de la société centrale d'agriculture de Meurthe-et-Moselle, qui s'honorait déjà d'avoir eu à sa tête Mathieu de Dombasle et le général Drouot. Il gardera cette présidence pendant vingt-cinq ans, en même temps qu'il présidera la fédération des associations agricoles de l'Est et la coopération agricole du Nord-Est. Il dirige l'office régional agricole de la chambre interdépartementale d'agriculture de Meurthe-et-Moselle et par la suite la chambre régionale d'agriculture de dix départements de l'Est.

A son initiative se développeront dans la région des caisses de crédit agricole, la caisse départementale de réassurances contre la mortalité du bétail, le syndicat d'élevage du cheval ardennais, le syndicat lainier de l'Est, le syndicat départemental d'élevage bovin et de contrôle laitier.

Sa carrière entière se fait sous le signe de l'union car son caractère de républicain modéré, mais ferme, l'écarte des luttes stériles. En 1904, il succède à son beau-père, qui avait été maire de Tomblaine pendant quarante-sept ans. Il administrera cette commune pendant vingt-cinq ans.

Les populations de Meurthe-et-Moselle en firent un sénateur en 1920. Il fut élu à chaque fois avec des majorités imposantes. Le 11 janvier 1920, il est élu au premier tour par 691 voix sur 1.070 suffrages exprimés. Il est réélu le 6 janvier 1924, aussi dès le premier tour par 939 voix sur 1.077 suffrages exprimés, après Albert Lebrun, qui en avait obtenu 961. Dans les mêmes conditions, il est réélu le 10 janvier 1933 par 887 voix sur 1.142 suffrages exprimés.

Il est au Sénat un animateur de la commission de l'agriculture. C'est un défenseur passionné des intérêts de l'agriculture. Il rédige des rapports importants sur le blé et sur les mines de potasse d'Alsace. Il œuvre sans cesse pour promouvoir la rénovation de l'agriculture française qu'il juge nécessaire et indispensable aussi bien pour le mieux-être des populations agricoles que pour l'économie française tout entière.

Il collabora au journal *L'Est républicain* de Nancy et en devint administrateur.

Il était chevalier de la Légion d'honneur.

Il est mort à Nancy le 31 octobre 1936, dans sa soixante-cinquième année.

**MICHEL** (JEAN, MARCELIN, dit *Marcel*), né le 2 septembre 1872 à La Bachelierie (Dordogne).

*Sénateur de la Dordogne de 1928 à 1945.*

Marcel Michel est instituteur. Il est connu et apprécié dans son village natal et ses concitoyens en font le maire de la commune de La Bachelierie. Républicain convaincu, soucieux du sort des petites gens et des malheureux, il entre plus avant dans la politique pour se faire leur porte-parole. Il est élu conseiller général de la Dordogne et il devient vice-président de cette assemblée.

Le sénateur Guillier étant décédé le 7 novembre 1927, il est candidat au siège ainsi laissé vacant et le 22 janvier 1928, il est élu au deuxième tour par 560 voix sur 1.083 suffrages exprimés. Il est réélu le 20 octobre 1929 au premier tour par 563 voix, en même temps que Félix Gaudaut et Léon Sireyjol; et le 23 octobre 1938 au deuxième tour de scrutin par 553 voix. Il appartient à la gauche démocrate radicale et radicale-socialiste.

Au Parlement, il mène combat pour assurer plus de justice dans la société et pour obtenir une meilleure protection sociale des défavorisés de l'existence. Il dépose en 1938 une proposition de loi concernant l'assistance aux vieillards, aux infirmes et aux incurables privés de ressources. Il bataille sans cesse pour étendre le champ d'application des assurances sociales. Il demande notamment que les allocations viagères qui doivent être attribuées aux travailleurs âgés de plus de soixante ans ne relèvent pas de la mutualité, mais des assurances sociales, quel que soit le montant de leurs revenus.

Mais Marcel Michel est également l'élu d'une région agricole — il est d'ailleurs le président du syndicat agricole de La Bachelierie — et il se fait le défenseur des intérêts de la paysannerie. Il demande notamment à Raymond Poincaré, lorsque celui-ci présente au Sénat son projet de loi monétaire, de le compléter par un projet de loi sur les hausses illicites, de façon à assurer la stabilité des prix, celle-ci lui paraissant être la condition indispensable de l'amélioration des conditions de vie des agriculteurs. Il intervient à de nombreuses reprises sur l'organisation du marché du blé et réclame, notamment en 1931 et 1933, que soit assurée la protection des agriculteurs contre les calamités agricoles. Il s'est aussi particulièrement préoccupé de l'électrification rurale dans son département.

Il s'est prononcé le 10 juillet 1940 pour les pleins pouvoirs demandés par le maréchal Pétain.

**MICHEL** (PIERRE, LOUIS, MARIE), né le 13 mai 1873 à Trémuson (Côtes-du-Nord).

*Député des Côtes-du-Nord  
de 1932 à 1939.*

*Sénateur des Côtes-du-Nord  
de 1939 à 1945.*

Pierre Michel est né à Trémuson, petit village des Côtes-du-Nord, arrondissement de Saint-Brieuc. Comme tout paysan, il est attaché à sa terre natale et à son exploitation, à laquelle il consacre tous ses efforts.

Il est maire de Trémuson et conseiller général du département des Côtes-du-Nord lorsqu'il se présente aux élections législatives en 1932. Il est élu député de la 1<sup>re</sup> circonscription de Saint-Brieuc le 8 mai de cette année, au second tour, par 8.848 voix sur 15.609 suffrages exprimés. Il est réélu dans la même circonscription le 3 mai 1936, au deuxième tour de scrutin, par 9.108 voix sur 15.578 suffrages exprimés.

Cultivateur et breton, on le voit à la Chambre défendre les intérêts de ces deux activités qui lui tiennent tant à cœur, l'agriculture et la pêche. Sur le plan économique, pour revivifier l'agriculture bretonne, consacrée en grande partie à la culture des primeurs, il demande que des pouvoirs plus étendus soient confiés au comité interprofessionnel des fruits et légumes pour assurer un meilleur écoulement des productions, notamment de la pomme de terre. Il déplore que la situation prospère de l'industrie et du commerce se traduise en fait par l'aggravation de la disparité entre les prix industriels ou manufacturés et les prix des produits du sol.

La situation sociale des marins ne lui paraît pas meilleure que celle des agriculteurs et il réclame pour les uns et pour les autres l'octroi des allocations familiales. Il demande aussi que les marins soient traités comme les ouvriers de l'industrie et puissent notamment toucher les allocations de chômage.

En 1938, lors de la discussion du budget de l'Education nationale, il demande que le cours secondaire de jeunes filles de Saint-Brieuc soit transformé en lycée et sa demande recevra satisfaction.

Ayant été élu sénateur des Côtes-du-Nord le 11 janvier 1939, au troisième tour de scrutin, par 911 voix sur 1.233 suffrages exprimés, il donne sa démission de député. A la Haute Assemblée, il siège à la commission de la marine.

Il a voté le 10 juillet 1940 pour les pleins pouvoirs demandés par le maréchal Pétain.

**MICHELIN** (JOSEPH, Henri), né le 3 mai 1847 à Paris, mort le 7 octobre 1912 à Paris.

*Député de la Seine de 1885 à 1889  
et de 1893 à 1898.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. IV, p. 368.)

Aux élections générales des 22 septembre et 6 octobre 1889, son dangereux adversaire, Pichon, radical, l'emporte au second tour de scrutin avec une avance de 151 voix sur 5.487 votants, alors qu'au premier tour Michelin avait totalisé 2.414 suffrages et Pichon 1.778. Mais au renouvellement de 1893, Michelin prend sa revanche et bat à son tour Pichon au second tour, le 3 septembre, par 2.637 voix sur 5.227 votants, son concurrent réunissant 2.175 suffrages.

Député « républicain, libéral, démocrate, socialiste », Henri Michelin préconisait dans sa profession de foi, à l'extérieur l'alliance franco-russe et la préparation de l'union des peuples latins ; à l'intérieur la révision de la Constitution, la stabilité gouvernementale et ministérielle assurée par la séparation des pouvoirs et l'incompatibilité entre le mandat législatif et les fonctions de ministre, la suppression du Sénat, l'élection du pouvoir exécutif, la décentralisation administrative, la réforme des impôts, l'élection de la magistrature, la liberté de l'enseignement, etc...

Or, l'activité législative intense qu'il déploie au cours de ce dernier mandat est le reflet fidèle du programme très vaste qu'il soumettait à l'approbation des électeurs de la 2<sup>e</sup> circonscription du XIV<sup>e</sup> arrondissement de Paris.

Profondément épris de justice sociale et recherchant l'amélioration des conditions de vie des travailleurs, il déposera des propositions prévoyant la constitution par la Caisse nationale des retraites d'une rente pour les citoyens français âgés de 60 ans, l'amortissement de la dette publique par la création de chambres de la rente nationale, la création de chambres de travail, l'hospitalisation obligatoire des vieillards infirmes et indigents, l'octroi aux nécessiteux de secours immédiats et d'assistance par le travail. Citons encore, dans ce domaine, sa proposition de loi ayant pour but d'assurer aux ouvriers et aux employés le produit intégral de leur travail par la participation aux bénéfices (1897).

Ses connaissances juridiques serviraient admirablement cette activité étonnante,

tant par la diversité que la multiplicité des sujets qu'il traite.

En 1897, il dépose une proposition de résolution ayant pour but d'inviter le gouvernement à présenter un projet sur la liberté d'association, l'abrogation du concordat et la séparation des Eglises et de l'Etat, projet qui verra le jour six ans plus tard, en 1905.

Le renouvellement de 1898 ne lui sera pas favorable, ses électeurs lui préfèrent, au second tour de scrutin, le docteur Emile Dubois, conseiller municipal, président du Conseil général de la Seine, qu'ils élisent par 3.743 voix sur 6.698 votants, Henri Michelin ne totalisant que 2.689 suffrages.

Il tentera une nouvelle fois, sous l'étiquette « nationaliste » de reconquérir son siège aux élections générales du 11 mai 1902 mais n'arrivera qu'en troisième position, puis en quatrième position au second tour de scrutin.

Henri Michelin mourra le 7 octobre 1912, à l'âge de 65 ans.

Il était l'auteur d'un ouvrage sur le droit constitutionnel et de divers travaux sur le droit civil et le droit commercial.

**MICHELS (CHARLES)**, né le 6 mars 1893 à Paris (13<sup>e</sup>).

*Député de la Seine de 1936 à 1940.*

Issu d'une modeste famille de travailleurs, dès sa onzième année il est ouvrier dans la chaussure. Puis, père de famille, prenant sur ses loisirs pour développer ses connaissances, il acquit la confiance de ses camarades qui le chargèrent de grandes responsabilités syndicales. Il adhère au parti communiste en 1926 et devient secrétaire général de la fédération ouvrière des cuirs et peaux dès 1929.

Le parti communiste le présente aux élections législatives des 26 avril et 3 mai 1936 dans la 3<sup>e</sup> circonscription du XV<sup>e</sup> arrondissement de Paris. Au premier tour, sur 13.095 inscrits et 11.816 votants, il obtint 3.258 voix contre Boucheron, député sortant de la gauche radicale présenté sous l'étiquette concentration républicaine, 2.883 voix, Marceau Pivert S.F.I.O., 2.353, Duteil, unité ouvrière, 1.059 voix, Lafay, concentration républicaine, 788 voix. Au second tour, Charles Michels rassemble les voix du front populaire avec 6.614 suffrages contre Boucheron 3.924 et Lafay 732.

A la Chambre, Michels appartient aux commissions de l'Algérie, colonies et pays de protectorat ainsi qu'à la commission de l'hygiène.

Ses propositions sur le certificat de travail des ouvriers à domicile, les allocations familiales et les congés payés de ces mêmes travailleurs, ainsi que sur le commerce et l'industrie de la chaussure témoignent de la constance de ses

soucis syndicaux et professionnels. Par ses interventions, il démontra sa capacité d'adaptation aux problèmes politiques plus vastes : budget de l'imprimerie nationale, amnistie des indigènes, personnel domestique, Tunisie, chômage, sociétés sportives en déplacement, ouvriers âgés.

La vigueur de son action parlementaire lui valut le 9 janvier 1940 la peine de la censure avec exclusion temporaire, bientôt suivie de la déchéance de son mandat de député, le 20 février suivant, avec celle de presque tous les députés communistes.

**MICHOU (CASIMIR, LAURENT)**, né le 29 décembre 1823 à Tannerre-en-Puisaye (Yonne), mort le 31 juillet 1901 à Essoyes (Aube).

*Député de l'Aube de 1881 à 1898.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. IV, p. 369.)

Aux élections générales de 1889, il n'est élu qu'au second tour de scrutin, le 6 octobre, avec 6.760 voix sur 12.387 votants, son principal adversaire, de Fontenay, n'obtenant que 5.526 voix alors qu'au premier tour ce dernier l'avait distancé de 1.792 voix.

Si, au cours de cette 5<sup>e</sup> législature, il ne dépose aucune proposition de loi, il rapporte en séance publique plusieurs dossiers d'élections et prend part de façon très active à la discussion de nombreux projets et propositions de loi.

Membre de la commission relative à la réforme générale de l'impôt (1891) et de la commission chargée de l'examen du projet et des propositions de loi concernant la santé et l'hygiène publique (1892), il intervient tout naturellement dans la discussion sur le régime douanier des maïs et des riz, sur la fabrication et l'imposition des vins de raisins secs, sur le régime des sucres, sur la répression des fraudes sur les vins, sur celles commises dans la vente des beurres et participe à l'établissement du tarif général des douanes.

Les problèmes posés par la santé publique retiennent également son attention et il prend la parole dans la discussion sur le travail des enfants, des filles mineures et des femmes dans les établissements industriels, sur les mesures à imposer aux compagnies de chemins de fer dans l'intérêt de la santé publique, sur le régime des eaux d'égout de Paris et leur déversement dans la Seine.

Outre ses interventions au cours des débats budgétaires, son activité s'étend aussi à un certain nombre de problèmes d'actualité : abolition de la censure, suppression de la commission d'examen des ouvrages dramatiques, liberté des théâtres, classement et traitement des instituteurs, mesures à prendre en présence de l'avitilissement du prix du bétail.

Au terme de cette cinquième législature dominé par le scandale de Panama, il soutient au cours d'une interpellation sur la politique générale du Gouvernement, le gouvernement Ribot nouvellement remanié.

Son activité est encore très grande au cours de cette législature et ses préoccupations essentielles restent les mêmes : fraudes sur les vins, sur les beurres, réforme de l'impôt sur les boissons, modification du tarif des douanes.

Membre d'une douzaine de commissions spéciales dont il préside souvent les travaux, il présente des rapports sur des pétitions et sur des projets de loi tendant à autoriser la ville de Nevers et les départements de l'Aube, de l'Isère, de la Savoie, de la Somme, de l'Yonne, à contracter des emprunts et à ériger la commune de Biarritz en chef-lieu d'un nouveau canton.

Mais au renouvellement du 8 mai 1898, Michou ne peut conserver son siège. Il n'arrive qu'en troisième position, avec 1731 voix sur 11.306 votants, contre 4987 au concurrent le mieux placé, Guyard, qui est élu.

Il meurt trois ans plus tard, le 31 juillet 1901, à Essoyes, à l'âge de 78 ans.

**MIDOL** (LUCIEN, EMILE), né le 24 septembre 1853 à Château-Chalon (Jura).

*Député de Seine-et-Oise de 1932 à 1940.*

Fils d'ouvriers dans un pays de vigneron, amoureux et patients éleveurs d'un vin de paille exigeant des soins jaloux, Lucien Midol eut une enfance austère. Boursier à l'école primaire supérieure, puis à l'École des arts et métiers de Chalon-sur-Saône, il entra dans la grande famille cheminote sans quitter sa région d'origine, puisqu'il fit sa carrière à Besançon puis à Dijon.

Il aborda la vie publique par la vie syndicale. Syndiqué dès 1906, secrétaire du syndicat en 1914, artisan de la création de la fédération des cheminots en 1917, il dirige les grèves de 1919 et de 1920. Poursuivi et exilé, il reprend sa place en 1924 à la tête de la fédération des cheminots.

Parallèlement, le militant syndicaliste devient militant politique. Il adhère au parti socialiste en 1913 puis participe à la création du parti communiste après le congrès de Trous de 1920 et devient membre d'abord du comité central en 1924 puis du bureau politique en 1926. Plusieurs fois condamné à la prison, Lucien Midol entre dans la vie politique représentative d'abord comme conseiller municipal de Paris puis comme conseiller général de la Seine.

Aux élections législatives de 1932, il se présente dans la 2<sup>e</sup> circonscription de Corbeil (Seine-et-Oise). Au premier tour, il arrive en seconde position derrière un partisan du président Tardieu. Sur 49 659 inscrits et 42 999 votants, il obtient 10 758 voix contre Mottu, 15 667,

Leduc 10.192, Biverit 5.591 et Damasse 258. Au second tour, il bat de justesse son concurrent : sur 40.570 votants, il obtient 20.257 suffrages contre Mottu : 20.222.

Aux élections de 1936, dans la même circonscription, il est à nouveau en ballottage au premier tour : il recueille 10.202 voix sur 27 854 inscrits, 24.619 votants, contre Margonnet 7.138, Carel 3.049 et Ducatel 2.081. Au second tour il devance nettement ses concurrents puisque sur 27.845 inscrits et 24 373 votants, il obtient 14.410 suffrages contre Margonnet 9.552, Bourquin 48 et 16 divers ou nuls.

A la Chambre, Midol fait partie des commissions des travaux publics, des P.T.T., de la marine marchande.

Toutes ses propositions de loi ou de résolution, ou ses rapports au nom d'une commission, concernent les cheminots et les transports : cheminots d'Alsace-Lorraine, cheminots anciens combattants, sécurité dans les chemins de fer, délégués cheminots à la sécurité, statut du personnel des transports routiers, affrètement dans la navigation intérieure.

Dans ses interventions en séance publique, il marque le même souci très nettement défini mais s'élevé parfois vers des problèmes plus généraux : sanctions, retraites, sécurité, lois sociales, accidents des cheminots, mais aussi électrification, réseaux divers, coordination des transports, statut du personnel des P.T.T., déficit des chemins de fer, budget des P.T.T., recrutement des fonctionnaires, taxes sur l'essence, salaires des employés communaux, traitements des fonctionnaires, budgets des Travaux publics, lotissements des environs de Paris, catastrophes de chemins de fer, emploi des ouvriers la nuit dans les boulangeries, sinistres maritimes, amnistie, décrets-lois et fonctionnaires.

Le 20 février 1940, Lucien Midol est déchu de son mandat parlementaire avec ses collègues du groupe communiste.

**MIELLET** (GASTON, EDMOND), né le 1<sup>er</sup> novembre 1880 à Monthouton (Territoire de Belfort).

*Député du Haut-Rhin de 1919 à 1942.*

*Ministre des Pensions  
du 18 décembre 1932 au 26 octobre 1933.*

Ancien directeur de cours complémentaire, licencié en droit, grand mutilé de guerre, chevalier de la Légion d'honneur et décoré de la Croix de guerre, Edmond Miellet fut élu député du Haut-Rhin (Territoire de Belfort) aux élections générales législatives de 1919, par 9.080 voix (liste des républicains de gauche) sur 26.103 inscrits.

A la Chambre, il s'intéresse plus particulièrement aux questions agricoles et locales. Il dépose un projet de loi tendant à l'ouverture au ministère de l'Agricul-

culture d'un crédit pour venir en aide aux agriculteurs du territoire de Belfort et intervenait notamment en 1921, par voie d'amendement, sur la question de la préfecture de Belfort. Il intervient encore sur le projet de loi relatif aux bouilleurs de cru.

Réélu le 25 mai 1924, au second tour, sur la liste des républicains de gauche, par 10.834 voix sur 24.173 inscrits et 13.467 suffrages exprimés, il siège à la commission de l'agriculture, des pensions et de l'armée. Pendant cette législature, il se signale notamment en déposant un projet de résolution en faveur des sapeurs-pompiers morts au feu. Il dépose également une proposition de loi tendant à l'ouverture d'un crédit de deux millions de francs pour venir en aide aux agriculteurs sinistrés du Territoire de Belfort et rapporte un projet de loi tendant à approuver la cession à la ville de Belfort de terrains provenant de l'enceinte déclassée de la place.

Une nouvelle fois réélu, en 1932, par 6.695 voix sur 14.523 inscrits contre 5.618 à Metzger, son principal adversaire, il déploie une importante activité pendant cette législature.

Dans le domaine sanitaire et social, il prend plusieurs initiatives : proposition de résolution en faveur de la construction d'un village sanitaire sur une propriété appartenant à l'État ; proposition de loi tendant à renforcer la répression des crimes et délits commis contre des individus hors d'état de se protéger eux-mêmes en raison de leur état physique et mental. Il dépose également plusieurs propositions de loi tendant à modifier la loi du 31 mars 1919 dans un sens favorable aux grands invalides. En 1930, il prend part à la discussion de textes tendant à modifier et à compléter la loi du 5 avril 1928 sur les assurances sociales.

En matière de logement, il dépose en 1931 une proposition de loi tendant à compléter les lois des 1<sup>er</sup> avril 1926 et 26 juin 1929 déterminant les rapports entre bailleurs et locataires. Il intervient dans la discussion de la loi de finances, sur la construction d'habitations à bon marché.

Il est ministre des Pensions dans le cabinet Paul-Boncour, du 18 décembre 1932 au 31 janvier 1933 et garde ce portefeuille dans le premier cabinet Daladier, jusqu'au 26 octobre 1933.

En 1936, il est encore réélu, par 5.963 voix contre 5.496 à Metzger, sur 13.628 inscrits. Président de la commission de l'armée, il intervient à plusieurs reprises en cette qualité lors de la discussion du projet de loi sur l'organisation de la nation pour le temps de guerre. En 1938, il présente des observations à la suite de la communication du gouvernement sur les accords de Munich. Il intervient également dans la discussion du projet de loi portant modification de la loi du 31 mars 1928 relative au recrutement de l'armée.

Le 10 juillet 1940, il vote la délégation de pouvoirs au maréchal Pétain.

**MIELVACQUE DE LACOUR** (PIERRE, ANTOINE, MAXIMIN, Michel), né le 29 mai 1854 à Meyssac (Corrèze), mort le 24 juillet 1912 à Enghien (Seine-et-Oise).

*Député de la Corrèze de 1893 à 1898.*

C'est à 20 ans, en 1874, que Mielvacque de Lacour entre à la Chambre : mais comme fonctionnaire aux Procès-verbaux. Au bout de treize ans de carrière, il démissionne en 1887.

Ayant fait un riche mariage en épousant une héritière espagnole, il mène la vie de château dans sa propriété du Saubeau dans la Corrèze et le 2 avril 1893 il se fait élire au Conseil général.

Se servant de ce tremplin, il se présente le 20 août suivant aux élections générales comme républicain progressiste et socialiste. Il l'emporte dans la 1<sup>re</sup> circonscription de Brive, au premier tour, par 8.946 voix sur 14.626 votants contre 6.327 au député sortant radical, Dubois.

Malgré plus de 1.700 voix d'écart, son élection est contestée par ses adversaires qui en demandent l'invalidation pour corruption, pression, etc... Sévèrement jugé par le rapporteur, Mielvacque ne put convaincre ses pairs de la pureté de ses agissements durant la campagne électorale et l'invalidation de son élection fut décidée par la Chambre à l'unanimité des votants. le 10 mai 1894.

Deux mois plus tard, le 8 juillet, Mielvacque se représentait devant ses électeurs, l'emportant cette fois-ci de 248 voix seulement sur son adversaire, le docteur Lachaud, et avec 73 voix seulement de majorité ; il avait obtenu 7.334 suffrages sur 14.520 votants pour 7.086 à Lachaud.

À la Chambre, son passage dans les quelques commissions auxquelles il appartient ne se matérialisa par aucun rapport et il fit alterner au long de la législature les demandes de congés et les excuses pour ses absences.

Son peu d'assiduité le détourna probablement de se représenter au renouvellement de 1898. Il préféra la vie de château aux aléas de la politique et mourut le 24 juillet 1912 à Enghien, à l'âge de 58 ans.

**MIGNOT-BOZERIAN** (HENRI, ALBERT), né le 4 juillet 1878 à Cloyes (Eure-et-Loir), mort le 16 octobre 1938 à Authueil (Eure-et-Loir).

*Député d'Eure-et-Loir de 1912 à 1924.*

Agriculteur de son état, Mignot-Bozerian était maire d'Authueil et conseiller d'arrondissement lorsqu'il se présenta à l'élection législative partielle d'avril 1912 destinée à pourvoir au remplacement de Baudet, devenu sénateur. Il fut élu au second tour de scrutin, avec 7.194 voix contre 6.817 à Dupré.

À la Chambre, il s'inscrivit au groupe de la gauche démocratique et fit partie de la commission de l'armée. Il déposa une proposition de loi tendant à attribuer

à tous les chefs de famille nombreuse une rente proportionnelle au nombre d'enfants, à partir du quatrième.

Au renouvellement de 1914, il fut réélu dès le premier tour, avec 8.446 voix contre 6.019 à Rives. De nouveau membre de la commission de l'Armée, il devint secrétaire de la Chambre en 1917 et reconduisit dans ses fonctions l'année suivante.

Il intervint en différentes occasions en séance publique, notamment sur : l'organisation de la production du blé, l'état défectueux des services automobiles, le vote par correspondance.

La consultation de 1919 lui fut encore favorable : il fut réélu sur la liste de Gabriel Maunoury, recueillant personnellement 27.291 voix sur 54.014 votants.

Au cours de cette législature, il resta un membre très actif de la commission de l'Armée et entra à celle de l'Agriculture. On lui doit une proposition de loi tendant à modifier la loi de 1907 relative à la surveillance et au contrôle des sociétés de capitalisation, ainsi qu'un rapport sur un projet de loi concernant le recensement, le classement et la réquisition des voitures automobiles.

A la tribune, il aborde de nombreux sujets, parmi lesquels on relève la création de nouvelles ressources fiscales, l'avance de l'heure légale, la taxe sur les automobiles.

Mignot-Bozerian perdit son siège aux élections de 1924, la liste républicaine d'union nationale sur laquelle il était candidat ayant été battue par la liste d'union des gauches conduite par Maurice Viollette.

Il mourut le 16 octobre 1938 à Auteuil à l'âge de 60 ans.

**MILAN (FRANÇOIS)**, né le 5 avril 1873 à La Rochette (Savoie).

*Sénateur de la Savoie de 1914 à 1945.*

François Milan appartient, tant du côté paternel que du côté maternel, à de très anciennes familles de magistrats, de notaires et de médecins. Il fait brillamment son droit à la Faculté de Grenoble, puisqu'il est lauréat du concours de licence et du concours de parole de ladite Faculté. Il prend alors la direction de l'étude familiale.

Très jeune il s'intéresse, non pas encore à la vie politique proprement dite, mais à la gestion des affaires publiques. Il est élu conseiller municipal de La Rochette en 1899, à 26 ans, et maire en 1910 ; entre-temps, il a été élu conseiller général de la Savoie en 1907 ; il est président de la commission des finances de cette assemblée en 1918, puis vice-président du Conseil général.

Antoine Périer, sénateur de la Savoie, étant décédé le 7 avril 1914, Milan se porte candidat au siège laissé vacant

et est élu le 21 juin 1914, par 411 voix sur 627 suffrages exprimés. Il sera constamment réélu jusqu'en 1940 ; le 11 janvier 1920, dès le premier tour, par 332 voix sur 634 votants ; le 9 janvier 1927, toujours au premier tour, par 346 voix sur 643 suffrages exprimés, et enfin le 14 janvier 1936, par 363 voix sur 660 suffrages exprimés.

Cette longue présence à la Haute Assemblée fut interrompue par la guerre, qu'il fit en première ligne au 8<sup>e</sup> Chasseurs et qu'il termina comme sous-lieutenant avec une citation.

La paix revenue, Milan reprend sa place au Sénat, où ses collègues l'élisent secrétaire de 1921 à 1924. Il siège à la commission des finances de 1920 à 1940 ainsi qu'à celle des travaux publics. Il est inscrit à la gauche démocratique radicale et radicale-socialiste.

Il s'intéresse particulièrement aux problèmes financiers, des plus modestes aux plus importants. C'est ainsi qu'il combat avec succès la loi créant un impôt sur la plus-value des fonds de commerce et qu'il fait voter la loi supprimant le registre des transcription, hypothécaires. Il est également l'auteur de rapports financiers sur le grand projet de l'aménagement du Rhône, sur l'agrandissement du port de Marseille et sur l'aménagement du port de Strasbourg.

Mais surtout il s'est principalement occupé de la question de l'amortissement de la dette publique et, à ce sujet, il est intervenu à la tribune de la Haute Assemblée en avril 1922 et en juin 1923. Il est considéré comme le créateur de la caisse autonome d'amortissement. Le 1<sup>er</sup> juin 1926 il est nommé, par le Sénat, membre du conseil de gérance de cette caisse. Lorsque, le 11 août 1926, le Congrès de Versailles donna une base constitutionnelle au nouvel organisme, il devint président du comité de gestion. En 1932, Albert Lebrun ayant été élu président du Sénat, le ministre des Finances, Paul-Etienne Flandin, désigna François Milan pour le remplacer à la présidence du conseil d'administration de la caisse.

Par ailleurs, il collabora à la rédaction de la *Revue politique des idées et des institutions* et à *L'Agence républicaine d'information*.

Le 10 juillet 1940, au Congrès de Vichy, il vote les pouvoirs constituants demandés par le maréchal Pétain.

François Milan était titulaire de la Croix de guerre.

**MILHAUD (BESALEL, Albert)**, né le 10 juin 1871 à Nîmes (Gard).

*Député de l'Hérault de 1924 à 1928.*

*Sous-secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères du 19 au 23 juillet 1926.*

Journaliste, écrivain, membre influent du parti radical et de différents cabinets ministériels, c'est dans la carrière



universitaire qu'il réussit tout d'abord Agrégé d'histoire à 23 ans. Il obtint immédiatement un poste de professeur au lycée Louis-le-Grand.

C'est également l'année de son agrégation que le parti radical et radical-socialiste lui offrit la présidence de la commission d'organisation et de propagande, poste qu'il retrouvera d'ailleurs en 1924.

Le Rappel en fit son rédacteur en chef, fonction qu'il assumait dans de nombreux autres journaux, parmi lesquels : *Le Radical, Paris-Midi, Le Petit Méridional, La Revue Bleue, La Renaissance politique, Le Parlement et l'Opinion*. Il rédigeait également les chroniques politiques de *La France du Sud-Ouest*.

Albert Milhaud avait, en dépouillant une vaste documentation, tracé les grandes lignes de la synthèse qu'il préparait et qui vit le jour en 1910 sous le titre : *La lutte des classes à travers l'histoire et la politique*. L'année 1910 marqua d'ailleurs un tournant décisif dans sa vie dès lors consacrée à la chose publique.

Sur le plan littéraire, la rédaction de son ouvrage *La question d'Orient et la reconstruction du monde* fut grandement marquée par l'actualité.

Sur le plan politique, il s'approche du ministère Monis en tant que chef de cabinet du ministre du Commerce. Il déploya à ce poste une activité infatigable qui fut récompensée en 1914 par sa désignation comme chef de cabinet du ministre du Travail dans le ministère Viviani.

Après la guerre, il conserva tout son crédit puisqu'il fut nommé directeur du Service des œuvres françaises au ministère des Affaires étrangères, poste qu'il occupa de mars 1920 à juillet 1921, avant d'être nommé sous-secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères par décret en date du 20 juillet 1926.

Sur le plan parlementaire, sa carrière fut plus longue à se dessiner : candidat malheureux aux élections législatives de 1914, il fut à nouveau battu par le député sortant, Barthe, en 1919. Il tint cependant pour titre de gloire d'avoir recueilli un nombre de voix supérieur à celui de Casimir Périer.

Aux élections de 1924, cependant, il fut élu 4<sup>e</sup> sur la liste du cartel des gauches, obtenant 72.179 voix sur 110.768 votants. Inscrit pour cette législature au groupe radical et radical-socialiste, il s'occupera tout spécialement à la Chambre des questions de douane, de tarification commerciale et de politique extérieure. A ce dernier titre, sa compétence fut couronnée par la vice-présidence de la commission des affaires étrangères. Dès le 25 août 1924, il rapportait devant la Chambre le projet de ratification du traité de Lausanne du 24 juillet 1923.

Membre de la commission d'Alsace-Lorraine et de la commission du suffrage universel, il prit part avec régularité aux discussions des différents projets de budget des divers exercices

de son mandat. Il convient de souligner ses interventions sur l'artisanat français, sur le personnel de l'administration centrale, sur le projet de loi instituant une contribution exceptionnelle pour l'amortissement de la dette publique, sur le projet de loi autorisant le Gouvernement à passer une convention avec le gouverneur de la Banque de France, sur la proposition de loi portant rétablissement du scrutin uninominal pour l'élection des députés.

Albert Milhaud était commandeur de la Légion d'honneur.

**MILHET** (PIERRE, FRANÇOIS), né le 9 avril 1881 à Carcassonne (Aude).

*Député de l'Aude de 1919 à 1928*

Instituteur, conseiller municipal de Carcassonne, Pierre Milhet est élu député pour la première fois le 16 novembre 1919, sur la liste de la fédération d'union économique, agricole, démocratique et sociale de l'Aude, avec 24.586 voix sur 57.548 votants. Il est réélu le 11 mai 1924 sur la liste radicale-socialiste avec 29.383 voix.

Sa conduite pendant la guerre — il avait été amputé du bras gauche — lui avait valu la Médaille militaire et la Croix de guerre avec palme et il devint tout naturellement le président de l'Association des mutilés de l'Aude.

Aussi, défend-il avec fermeté la Société des Nations, dont il souhaite voir les pouvoirs et les moyens étendus, la réparation des dommages de guerre, une aide plus efficace aux victimes de la guerre et la reconstruction économique de la France.

Instituteur, il défend la laïcité de l'Etat et de l'école, il est un adversaire acharné du communisme, contre lequel il lutte pour la défense de la propriété individuelle.

A la Chambre, Pierre Milhet est naturellement membre de la commission des armées et de la commission des pensions militaires. Il intervient plusieurs fois en séance publique, notamment sur le budget de la Guerre, mais également sur les problèmes financiers (notamment sur le projet de loi portant création de ressources fiscales nouvelles, en 1920) et également sur le budget des Travaux publics, à propos du canal du Midi.

Il ne se représente pas aux élections de 1928 qui ont lieu au scrutin uninominal et abandonne la politique sur le plan national.

**MILL** (LOUIS, JULES), né le 6 avril 1864 à Paris, mort le 31 août 1931 à Paris.

*Député du Pas-de-Calais de 1902 à 1906*

Docteur en droit, avocat à la Cour d'appel de Paris, c'est âgé de 32 ans à peine qu'il accéda au conseil municipi-

pal de Paris, où il représenta le VIII<sup>e</sup> arrondissement (quartier de l'Europe) de 1897 à 1900. Mais cette première tribune eut tôt fait de paraître exigüe à un homme entreprenant et débordant d'idées. Aussi saisit-il l'occasion qui lui était offerte par les élections générales du 11 mai 1902 pour briguer les suffrages des électeurs de la 2<sup>e</sup> circonscription du Pas-de-Calais, à Boulogne-sur-Mer. Il emporta le siège au second tour par 9.983 voix contre 9.239 à Dussaussoy, député sortant, sur 19.374 votants.

Il s'inscrivit à la Chambre à l'union des ligues républicaines.

Membre de la commission d'enseignement et des beaux-arts et de la commission d'enquête sur l'industrie textile, il déposa plusieurs propositions de loi, notamment celle portant ouverture, au ministère de la Marine, sur l'exercice 1903, d'un crédit de 50.000 francs pour le secours aux marins et petits chalutiers du Calaisis, et celle ayant pour objet l'application de la représentation proportionnelle aux élections législatives.

Député du Pas-de-Calais, il accordait aux problèmes de son département une attention soutenue ; élu d'un grand port, il attachait une grande importance aux questions maritimes et fluviales. Sur le premier point, il adresse au ministre de l'Agriculture une question sur les dangers de rupture des digues dans le Nord et au ministre des Travaux publics une question sur l'attribution des concessions de mines dans le bassin houiller de son département. D'autre part, il participe à la discussion du projet de loi tendant à compléter l'outillage national des voies navigables, canaux, rivières et ports maritimes et intervient à plusieurs reprises dans les discussions de projets de loi relatifs à la marine marchande, de même qu'il fait adopter un projet de résolution relatif à l'achèvement des travaux commencés pour l'amélioration des ports et des voies navigables.

Aux élections générales de 1906, il n'obtint, dans la 1<sup>re</sup> circonscription d'Arras, que 11.228 voix contre 12.042 à Rose, député sortant.

Il ne cessa pas pour autant d'exercer une grande influence dans le monde de la politique et du journalisme : fondateur de *L'Alliance démocratique*, membre du conseil de surveillance du *Temps* en 1905, il devint en mars 1906 le président de ce conseil.

Il mourut le 31 août 1931 à Paris, à l'âge de 67 ans.

**MILLAUD (EDOUARD)**, né le 7 septembre 1831 à Tarascon (Bouches-du-Rhône), mort le 16 mai 1912 à Paris.

Représentant du Rhône à l'Assemblée Nationale de 1871 à 1876.

Député du Rhône de 1876 à 1880.

Sénateur du Rhône de 1880 à 1912.

Ministre des Travaux publics du 4 novembre 1886 au 30 mai 1887.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUSNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t IV, p. 373.)

Edouard Millaud est réélu sénateur le 4 janvier 1891, au premier tour, par 448 voix sur 750 votants, le 28 janvier 1900, par 415 voix sur 737 votants et le 3 janvier 1909, par 400 voix sur 757 votants. C'est Edouard Herriot qui lui succédera en 1912.

Il est secrétaire du Sénat de 1883 à 1885, rapporteur général de la commission des finances en 1886 et vice-président de cette commission.

Il s'inscrit au groupe de l'union républicaine puis au groupe de la gauche démocratique. Il adhère au groupe agricole et au groupe colonial. C'est un républicain convaincu qui, par la parole dans les assemblées parlementaires tant à la Chambre des députés qu'à la Haute Assemblée, par l'écrit, par les nombreuses brochures qu'il publia et les articles qu'il envoya aux journaux, s'attachait à développer en France les convictions républicaines.

Il est ministre des Travaux publics dans le 3<sup>e</sup> cabinet Freycinet, en remplacement de Baihaut, du 4 novembre au 11 décembre 1886 et garde ce portefeuille dans le cabinet Goblet, du 11 décembre 1886 au 30 mai 1887.

Au Parlement, il collabore activement à toutes les lois relatives aux questions d'affaires, de finances, d'économie sociale et politique. Il est le fondateur de l'école de droit de Lyon.

Il fut membre de la commission supérieure de l'exposition de 1900, membre du conseil supérieur des prisons, vice-président du conseil supérieur de la statistique (1902), membre du comité des sociétés des beaux-arts des départements en 1906.

Il a écrit de nombreux articles dans les revues et journaux et, parmi ceux-ci, plusieurs travaux de médecine légale et de jurisprudence. Auteur de petits livres de propagande républicaine : *Le Père Gérard. Almanach du Père Gérard* (1871), il publia en outre : *Le suffrage universel* (1873), *Voices d'argent parlementaires* (1896), *Rondes d'ombres* (1908), *Le journal d'un parlementaire* (1914).

Il mourut à Paris, le 16 mai 1912, à l'âge de 77 ans.

**MILLE (ARTHUR, VICTOR, HENRI)**, né le 30 juillet 1854 à Beaupréau (Maine-et-Loire).

Député de l'Allier de 1909 à 1914.

Après des études de pharmacie très poussées — il fut interne des hôpitaux de Paris — Arthur Mille ne se contenta pas de gérer une pharmacie mais se consacra à la défense de la profession : président de la chambre syndicale des pharmacies commerciales de France, il fut aussi rédacteur en chef de *l'Évolution pharmaceutique*. Simultanément sa

passion pour l'idéal socialiste le conduisit à militer dans la fédération socialiste de l'Allier.

Le 25 avril 1909 le décès du député de la 1<sup>re</sup> circonscription de Moulins, Pérenneau, lui permit d'être élu avec 4.977 suffrages. Son principal concurrent, Damours, en obtint 3.622. L'année suivante, au terme normal de la législature, il se représente dans la même circonscription et il est élu au second tour avec 5.664 voix contre 3.690 à Galland. Au premier tour Mille avait 5.309 suffrages, Galland 2.117 et Barbier 1.889.

A la Chambre des députés sa formation professionnelle le conduisit à siéger à la commission de l'hygiène publique et son souci de la collectivité publique à la commission des pensions civiles. En séance publique il s'intéresse aux problèmes de la pharmacie, fait un rapport sur la proposition de loi de Félix Chautemps tendant à interdire la vente, la circulation et la fumerie de l'opium en France et dans les colonies françaises, ainsi que la vente, la circulation et l'emploi sans prescription médicale de la morphine, de la cocaïne et de toutes les substances analogues. En 1911, Mille prend part aussi à la discussion du budget. Toute son activité parlementaire se justifiera par le souci de démontrer que « le socialisme n'est pas une doctrine de chimères ou de rêverie comme on a voulu le faire croire quand il veut substituer à la propriété capitaliste et à l'organisation ploutocratique la véritable propriété sociale ».

En 1914, Mille se représente dans la 2<sup>e</sup> circonscription de Moulins, mais il n'obtient que 4.503 voix et laisse ainsi la place à Defos qui est élu au second tour avec 5.672 suffrages.

**MILLERAND** (ETIENNE, Alexandre), né le 10 février 1859 à Paris.

*Député de la Seine de 1885 à 1920.*

*Sénateur de la Seine de 1925 à 1927.*

*Sénateur de l'Orne de 1927 à 1944.*

*Ministre du Commerce  
du 23 juin 1899 au 4 juin 1902.*

*Ministre des Travaux publics  
du 24 juillet 1909 au 3 novembre 1910.*

*Ministre de la Guerre  
du 14 janvier 1912 au 13 janvier 1913  
et du 26 août 1914 au 29 octobre 1915.*

*Président du Conseil  
et Ministre des Affaires étrangères  
du 20 janvier au 23 septembre 1920.*

*Président de la République  
du 24 septembre 1920 au 11 juin 1924.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT et COIGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. IV, p. 374.)

Aux élections de 1889, Millerand fut élu député républicain socialiste de la 1<sup>re</sup> circonscription du XI<sup>e</sup> arrondissement de Paris. Arrivé en seconde position au

premier tour — le 22 septembre — avec 2.486 voix sur 10.149 votants contre 4.025 à Elie May et 1.619 à Lyon-Alemand, il obtint au second tour — le 6 octobre — 5.358 voix sur 9.729 votants, contre 4.277 à Elie May.

Son attirance pour les doctrines collectivistes commença de se préciser après les incidents dramatiques de Fourmies (1<sup>er</sup> mai 1891), à propos desquels il intervint le 4 mai à la Chambre et le 5 juillet devant la cour d'assises de Douai où il défendait Paul Lafargue, le gendre de Karl Marx, accusé de provocation à l'émeute. Il combattit sans relâche la politique opportuniste, qu'il s'agit des entraves apportées à l'exercice des droits octroyés par la loi du 21 mars 1881 aux syndicats professionnels (séance du 23 mai 1892), de la résistance opposée par le patronat à l'arbitrage gouvernemental demandé par les ouvriers dans le conflit des mines de Carmaux (séance du 26 octobre 1895) ou, dans un autre ordre d'idée, de la prorogation du privilège de la Banque de France (séance du 21 janvier 1892).

Les troubles survenus au quartier Latin en juillet 1893 lui furent une occasion de reprocher au ministre Charles Dupuy « de creuser un fossé entre les travailleurs et la République bourgeoise par une politique de réaction et de provocation ».

Les socialistes remportèrent un succès aux élections de 1893 : ils étaient 12 dans l'ancienne Chambre ; ils furent 42 dans la nouvelle. Millerand, qui avait énergiquement affirmé ses opinions au cours de la campagne, fut élu au premier tour par 6.448 voix sur 8.860 votants, contre 1.197 à Ribanier. Il prit, dès le début de la législature, l'initiative de la formation du groupe parlementaire socialiste qui réunit — chacune gardant son autonomie — toutes les fractions du parti.

Au lendemain de l'assassinat du Président de la République, Sadi-Carnot, le 24 juin 1894, Millerand dénonça à la séance du 28 juillet, le caractère purement politique du projet de loi enlevant au jury, pour la confier au tribunal correctionnel, la connaissance des délits de presse de provocation à la violence et d'apologie des crimes anarchistes.

Casimir-Périer, élu Président de la République le 27 juin 1894, fut dès l'abord — tant pour ses origines de grande bourgeoisie que pour ses opinions conservatrices — en butte à l'hostilité de l'extrême gauche. Millerand, après l'avoir violemment attaqué dans *La Petite République*, porta le dernier coup en provoquant la chute du ministre Dupuy, le 14 janvier 1895, par le dépôt d'un projet de résolution tendant à la mise en accusation éventuelle de Raynal, signataire des conventions passées en 1853 entre l'Etat et les compagnies de chemins de fer, ami personnel et ancien collaborateur de Casimir-Périer. Celui-ci démissionna le lendemain.

Au cours de la présidence de Félix Faure, Millerand s'opposa à la politique d'accommodement avec la droite menée

par les ministères Ribot et Méline; il soutint, au contraire, le cabinet radical présidé par Léon Bourgeois, qui resta en fonction du 1<sup>er</sup> novembre 1895 au 23 avril 1896, et lorsque Léon Bourgeois démissionna après un vote hostile du Sénat, *La Petite République* protesta contre l'usurpation de pouvoirs dont cette assemblée se serait rendue coupable.

Le 30 mai 1896, les socialistes fêtèrent par un banquet, à Saint-Mandé, leur succès aux élections municipales des 3 et 10 mai. Millerand saisit cette occasion pour exposer le programme du parti, qu'il ramenait à trois articles essentiels : substitution nécessaire et progressive de la propriété sociale à la propriété capitaliste ; conquête des pouvoirs publics ; entente internationale des travailleurs. Face aux révolutionnaires, il déclarait que le parti ne devait attendre la réalisation de son idéal que du suffrage universel et, à l'encontre des antimilitaristes, il proclamait l'attachement des socialistes à « cet incomparable instrument de progrès matériel et moral forgé par les siècles qui s'appelle la Patrie française ». Cette politique fut, d'une manière générale, approuvée par le parti et suivie jusqu'à la naissance du « cas Millerand » en 1899.

Cependant, certaines dissensions subsistaient, qui amenèrent notamment Millerand à abandonner *La Petite République* qu'il dirigeait avec René Goblet depuis 1892, pour *La Lanterne*, dont il devint rédacteur en chef à la place de Briand au lendemain des élections de 1898.

Celles-ci ne modifièrent pas de manière substantielle la répartition des sièges. Millerand fut élu au premier tour, le 8 mai, par 8.791 voix sur 9.905 votants.

Le 22 décembre 1894, le capitaine Dreyfus avait été condamné pour haute trahison. Comme la plupart des socialistes, qui n'avaient d'abord vu dans « l'affaire » qu'une querelle entre factions bourgeoises, Millerand ne se déclara partisan de la révision qu'après les vœux et le suicide du colonel Henry, en août 1898. La bataille avait du reste rapidement débordé le terrain judiciaire et le ministre Dupuy n'opposait aux menées nationalistes qu'une résistance sporadique. Millerand convia tous les républicains à s'unir pour la défense du régime. A la suite de l'agression contre Loubet aux courses d'Auteuil, le gouvernement fut renversé le 12 juin 1899 et Waldeck-Rousseau constitua le 22 un ministère de « défense républicaine » où Millerand reçut le portefeuille du Commerce. En dépit de leur émotion à le voir siéger aux côtés du général de Gallifet, « l'assassin des communards », les socialistes ne marguèrent de réserve que par l'abstention d'une partie d'entre eux dans le vote de confiance qui fut acquis au gouvernement le 26 juin par 25 voix de majorité, à l'issue d'une séance violemment agitée.

Suivant avec discipline la politique générale du président du Conseil, Millerand s'efforça surtout de laisser sa mar-

que par de nombreuses initiatives dans le domaine social : « décrets Millerand » du 18 août 1899, fixant les clauses concernant les conditions de travail à insérer dans les marchés passés par l'Etat, les départements et les communes, clauses qui garantissaient le repos hebdomadaire et un salaire minimum ; création d'un conseil supérieur du travail ; loi du 30 mars 1900 fixant une durée maximum de travail pour tous les travailleurs industriels, quels que fussent leur sexe et leur âge. Certains projets de loi ne furent adoptés que longtemps après le départ de Millerand du ministère, tels celui instituant les retraites ouvrières voté en 1910, ou celui accordant aux syndicats professionnels la personnalité civile, voté en 1920. Le texte concernant l'arbitrage obligatoire en matière de conflits du travail, que Millerand devait évoquer devant le Sénat en 1936 et 1938, ne fut jamais voté.

En dépit des difficultés politiques et de l'agitation sociale, le suffrage universel ratifia en 1902 la politique de Waldeck-Rousseau. Celui-ci n'en démissionna pas moins, invoquant des raisons de santé, et Combes lui succéda le 7 juin.

Millerand, après une rude campagne au cours de laquelle il subit les assauts convergents des nationalistes et des révolutionnaires, était arrivé en tête au premier tour, le 27 avril, avec 4.935 voix contre 4.185 à Pétain et avait été élu au second tour, le 11 mai, par 5.683 voix sur 11.171 votants, contre 5.348 au même Pétain.

Les remous que sa participation au gouvernement avaient provoqués chez certains socialistes s'amplifièrent après son départ et le « cas Millerand » fut fort discuté. En janvier 1904, la fédération de la Seine votait son exclusion du parti socialiste et il ne fit pas appel de cette décision devant le congrès national. Il se rangea d'ailleurs parmi les adversaires les plus résolus d'Emile Combes, auquel il fit grief de tout sacrifier — et notamment les réformes sociales — à la lutte contre les congrégations.

Après la démission de Combes, le 18 janvier 1905, Millerand s'écarta de la politique active pour se consacrer à la présidence de la commission d'assistance et de prévoyance sociale de la Chambre et à son cabinet d'avocat.

Aux élections de 1906, il fut réélu au premier tour, le 6 mai, par 6.251 voix sur 11.640 votants contre 2.914 à Paul Lafargue.

Le 20 juillet 1909, Aristide Briand succéda à Clemenceau et confia à Millerand le portefeuille des Travaux publics. Millerand y réalisa une série de réformes, telles que : la refonte des directions postales, la création de la direction des mines et de l'office du tourisme et fit voter un projet de loi sur l'autonomie des ports de commerce. Mais l'année 1910 fut essentiellement celle des inondations et de la grève générale des chemins de fer. En ce qui concerne les premières, Millerand justifia devant le Sénat, le 4 mars, l'action du gouverne-

ment attaqué par l'opposition et indiqua les mesures projetées pour prévenir le retour d'un pareil désastre. Quant à la grève, qui avait échoué par suite de la mobilisation des cheminots décidée par le gouvernement, il la condamna le 27 octobre devant la Chambre, la qualifiant de tentative révolutionnaire.

Aux élections de 1910, Millerand, arrivé en tête au premier tour avec 5 114 voix, fut élu au second, le 8 mai, par 5 245 voix sur 10 936 votants contre 4 571 à Péchin. Il fut évincé du ministère à l'occasion de remaniement effectué par Briand le 3 novembre.

Poincaré ayant succédé à Caillaux le 14 janvier 1912, confia à Millerand le portefeuille de la Guerre. L'action qui fut celle de Millerand dans ces fonctions toutes nouvelles, il en rappela le principe dans cette déclaration faite à la Chambre le 5 novembre 1912 : « L'idée générale qui m'a guidé a consisté à donner au commandement tous les éléments nécessaires au point de vue matériel et au point de vue moral pour remplir ses devoirs. » Il s'empara donc tout particulièrement à resituer l'autorité à tous les échelons et à exclure de l'armée la politique sous toutes ses formes — s'agit-il de la politique gouvernementale. C'est ainsi qu'il enleva aux préfets la faculté de fournir au ministère de la Guerre des renseignements sur les opinions des officiers.

L'établissement de notre protectorat au Maroc reconnu, après l'incident d'Agadir, par les conventions du 4 novembre 1911, était entravé par l'anarchie qui régnait dans l'empire chrétien. Après les massacres de Fez du 17 avril, il apparut impossible de confier à un civil le poste de résident général : c'est Lyautey qui fut désigné, sur la proposition de Millerand.

La candidature de Poincaré à la succession de Fallières était virtuellement posée, lorsqu'un incident hâta le départ de Millerand. Celui-ci se considérant comme lié par un engagement pris par son prédécesseur, Messimy, à l'égard du lieutenant-colonel Du Paty de Clam, attribua à cet officier un emploi dans la réserve. L'affaire était en soi minime ; mais le rôle d'antidreyfusard actif joué par l'intéressé lors du procès de 1894 fut, à la veille des élections présidentielles, prétexte à polémiques. Poincaré désavoua son ministre qui démissionna.

Les hostilités dans les Balkans ayant succédé à l'imbroglie marocain, le sentiment de la guerre possible s'accrut. Millerand se déclara un partisan déterminé du retour au service militaire de trois ans — prévu par un projet de loi déposé le 6 mars 1913 et qui provoqua une grande agitation au Parlement et dans le pays à la veille des élections législatives.

Le 26 avril 1914, Millerand fut élu au premier tour, par 6 243 voix sur 11 869 votants contre 4 955 à Musy.

Trois mois plus tard, la guerre éclatait. Le 26 août, Viviani élargissait son cabinet en faisant appel à des personna-

lités connues, dont deux socialistes unifiés : Millerand reçut de nouveau le ministère de la Guerre.

Son premier acte fut de révéler, par le communiqué du 28 août, la gravité de la situation militaire : « De la Somme aux Vosges... » Il s'empara à remédier à la pénurie de munitions et y parvint en partie. Mais avant tout, il fut le défenseur et le répondant de Joffre face aux attaques parlementaires : il apparut que, pour abattre le général en chef, il faudrait au préalable écarter le ministre. La première partie de l'opération fut réalisée par le biais d'un changement de gouvernement ; Briand succéda à Viviani le 29 octobre 1915 et Gallieni remplaça Millerand. Un an plus tard, Nivelle remplaçait Joffre.

Au lendemain de la victoire, Clemenceau confia à Millerand la tâche d'administrer les provinces recouvrées d'Alsace et de Lorraine : le 22 mars 1919, il fut nommé commissaire général de la République avec les pouvoirs les plus étendus. Le passage d'une souveraineté à l'autre posait, dans tous les domaines, des problèmes difficiles que Millerand s'appliqua à résoudre dans le respect des traditions et des habitudes — qui ne cadrèrent pas toutes avec celles des autres départements français. Il y réussit et son départ de Strasbourg fut entouré de regrets unanimes.

Le 4 novembre, il avait accueilli dans la capitale alsacienne le président du Conseil, venu y prononcer le discours inaugural de la campagne électorale. Il apparut qu'en choisissant Strasbourg, Clemenceau avait voulu, notamment, marquer qu'il désignait Millerand comme son successeur à la tête du gouvernement.

Les élections de 1919 eurent lieu au scrutin de liste avec représentation proportionnelle. Millerand fut élu le 16 novembre, à la tête d'une liste « d'union républicaine, nationale et sociale », où voisinaient nationalistes, socialistes et radicaux et qui enleva 8 sièges sur 12. Lui-même obtint 73 759 voix sur 168 047 votants.

Une majorité considérable fut acquise à la coalition dénommée « bloc national » dont il s'était fait le champion : elle enlevait 437 sièges sur 613.

Le 20 janvier 1920, Millerand était chargé par Poincaré, dont le mandat n'expirait que le 17 février — de former le ministère, où il prenait le portefeuille des Affaires étrangères. Le 12, il obtenait la confiance de la Chambre, par 510 voix contre 70 et 33 abstentions.

Dès son arrivée au pouvoir, le gouvernement eut à faire face à de nombreuses grèves. Millerand, soutenu par la plus grande partie de l'opinion et par la majorité parlementaire, réagit énergiquement et la reprise du travail fut bientôt générale.

Dans le domaine diplomatique, il pensait depuis longtemps que la séparation des Eglises et de l'Etat impliquait le rétablissement des relations avec le Vatican. Il l'amorça en demandant des crédits, qui ne furent votés qu'en no-

vembre, après son départ, et dès le mois de mars un ministre plénipotentiaire était officieusement accrédité auprès du Saint-Siège.

Le traité de Versailles à peine signé, les difficultés d'application apparaissaient. L'armée allemande, vaincue mais non détruite, donnait déjà des signes de rébellion. Pour mettre fin à une incursion dans la zone démilitarisée, Millerand fit occuper Francfort et Darmstadt.

Le problème des réparations — sur lequel Français et Britanniques se trouvaient certainement en désaccord — fit l'objet de plusieurs réunions interalliées, dont la plus importante se tint à Spa, du 5 au 16 juillet 1920 : on y fixa, non le montant des paiements allemands, mais la part de chacun des alliés dans les réparations.

La guerre russo-polonaise avait commencé en avril 1920. Les troupes soviétiques, d'abord refoulées, avaient contre-attaqué et menaçaient Varsovie. Millerand soutint la Pologne par l'envoi d'argent et de matériel et dépêcha Weygand à la tête d'une mission militaire auprès de Pilsudski. En septembre, la situation était définitivement redressée.

Deschanel, élu Président de la République contre Clemenceau le 17 février 1920, fut contraint de démissionner, pour raisons de santé, le 21 septembre. Un vaste mouvement d'opinion se dessina pour porter Millerand à l'Élysée. Il avait peu de goût pour la magistrature suprême mais, après le refus de Jonnart, il ne crut pas pouvoir résister et, le 23 septembre, il était élu Président de la République par 685 voix contre 95 à Delory, candidat des socialistes.

Après un court passage de Leygues à la tête du gouvernement, Briand redevenait le 16 janvier 1921, président du Conseil et ministre des Affaires étrangères. Aucune divergence de vues ne se manifesta entre lui et Millerand jusqu'au début de 1922. Le 4 janvier 1922, Briand rencontra à Cannes Lloyd George qui, après avoir mis en avant l'idée d'un pacte qui assurerait à la France la sécurité de ses frontières, proposa la réunion d'une conférence économique sur la reconstruction de l'Europe, à laquelle participeraient la Russie et l'Allemagne. Cela revenait à examiner sur des bases nouvelles la question des réparations. Millerand et la majorité des ministres réagirent vigoureusement contre des initiatives qui leur paraissaient conduire à des concessions considérables à l'Allemagne, sans contreparties réelles, et à l'intrusion dans le cercle des alliés de la Russie révolutionnaire. Millerand envoya à Briand de multiples mises en garde et celui-ci, se sentant désavoué, rentra à Paris et démissionna du haut de la tribune de la Chambre.

Poincaré, opposé lui aussi à la politique d'accommodement de Briand, lui succéda le 15 janvier. La conférence économique se réunit bien en avril, à Gênes, mais l'accord ne put se réaliser entre les alliés. En juillet, ceux-ci se trouvèrent devant une nouvelle demande de

le mark se dépréciait à une allure vertigineuse. Les Français n'étaient prêts à l'accepter que contre une mise en gage des mines et des industries de la Ruhr. conditions que les Anglais refusèrent. Le gouvernement, contre le sentiment de Poincaré et sur l'insistance de Millerand, passa outre à cette opposition et décida l'occupation de la Ruhr, où les troupes françaises pénétrèrent le 11 janvier 1923. La résistance passive qui leur avait d'abord été opposée cessa officiellement le 26 septembre. Millerand et Foch présèrent alors le président du Conseil d'exploiter ce succès, en partie inespéré, et de négocier avec les industriels allemands, qui s'y disaient prêts, un accord qui eût établi la suprématie économique de la France sur l'Allemagne. Poincaré s'y refusa : l'opération — risquée — de la Ruhr était close sans profit.

Dans la bataille électorale qui allait s'ouvrir, il apparut que Poincaré répugnerait à soutenir la politique de la majorité issue des élections de 1919 qu'il trouvait trop à droite. Millerand résolut de le suppléer et, le 14 octobre 1923, il prononça à Evreux un discours où il défendait l'action menée par le bloc national et critiquait ses adversaires radicaux et socialistes qui avaient formé, en vue des élections, le « cartel des gauches ». Il engageait ainsi son mandat.

Le 11 mai 1924, le cartel des gauches triomphait aux élections et la campagne contre le Président de la République, engagée bien avant le scrutin, se déchainait. Il devint évident que la Chambre exigeait le départ de Millerand. Après qu'Herriot, chef de la majorité, Painlevé et Steeg eurent décliné l'offre de former le gouvernement, Millerand nomma président du Conseil François-Marsal, son ancien ministre des Finances, et le chargea de lire devant la Chambre un message dans lequel il rappelait que le Président de la République n'était responsable qu'en cas de haute trahison et mettait en garde le Parlement contre une violation de la constitution. La réponse de la Chambre fut catégorique : le 10 juin, en votant par 327 voix contre 217 une motion déposée par Herriot, elle refusa « d'entrer en relation avec un ministère qui, par sa composition, est la négation des droits du parlement ». Le même jour, par 154 voix contre 144, le Sénat ajourna une demande d'interpellation déposée par Chéron, en accord avec Millerand. Celui-ci démissionna le lendemain, 11 juin 1924.

Il retourna au Palais où ses confrères l'élirent pour la seconde fois au Conseil de l'Ordre, honneur exceptionnel quand il ne s'agit pas d'une désignation au bâtonnat. Il redevint assidu aux séances de l'Académie des sciences morales et politiques dont il faisait partie depuis décembre 1918. Quant à son activité politique, elle se borna, pendant quelque temps, à la direction de la « Ligue républicaine nationale », qui devait combattre dans le pays la politique du cartel, mais dont l'action fut très réduite.

Le 5 avril 1925, Millerand fut élu sénateur de la Seine, en remplacement

de Magny, décédé, par 520 voix sur 1.016 votants contre 175 à Autrand. Au renouvellement triennal du 9 janvier 1927, Millerand est battu ; en 8<sup>e</sup> position au premier tour avec 368 voix sur 1.069 votants, il n'est plus qu'en 14<sup>e</sup> position au second tour avec 404 voix sur 1.071 suffrages et ne se maintient pas pour le troisième tour. Le 30 octobre 1927, il se présentait dans l'Orne à l'élection provoquée par le décès de Leneveu et était élu par 536 voix sur 845 votants, contre 303 à Labbé. Il fut réélu le 14 janvier 1936 avec 489 voix sur 843 votants, en même temps que Dentu (640 voix) et de Ludre (570 voix).

Inscrit au groupe de la gauche républicaine, il fut membre de la commission des affaires étrangères. Au Sénat, ses interventions furent assez rares et portèrent essentiellement sur la politique étrangère. Il dénonça à plusieurs reprises, avec vigueur, le danger que faisait courir à la paix la politique de l'Allemagne qui n'avait jamais accepté le traité de Versailles, et insista sur le fait que la force de la France et de ses alliés constituait la seule protection possible. Il le dit en 1926, à propos des accords de Locarno, qu'il vota non sans les avoir critiqués ; il le répéta en 1929 à propos des accords de Washington sur les dettes de la France envers les Etats-Unis et des accords de La Haye ; en 1930, à propos du plan Young (qu'il approuva) ; en 1931, réclamant que la question de l'Anschluss « projet qui porte dans ses flancs la guerre » fût soumise à la Société des Nations ; en 1934 et 1935, soulignant que « *Mein Kampf* » suscite la haine de la France et l'appétit de la guerre ». En 1936, il vota la ratification du pacte franco-soviétique — qu'il n'approuvait guère en principe — mais qui lui paraissait nécessaire après la réoccupation de la rive gauche du Rhin par Hitler ; il constata à ce propos l'impuissance de la Société des Nations à jouer le rôle de gendarme international et qualifia de « chimère » l'idée de sécurité collective. Dans sa dernière intervention, le 7 février 1939, il se demanda avec tristesse « comment on en était venu de Reihondes à Munich », insista encore une fois sur la nécessité pour la France d'être forte, et termina par un hommage vivement applaudi à l'Empire français « dont l'attachement est, pour la République, en même temps que la plus belle des récompenses, le plus précieux des réconforts ».

En dehors des problèmes de politique étrangère, Millerand n'intervint guère qu'à propos des procédures de conciliation et d'arbitrage dans les conflits du travail pour rappeler, en 1936 sous le gouvernement Blum et en 1938 sous le gouvernement Chautemps, les principes qui inspiraient le projet établi jadis par le ministre Waldeck-Rousseau et montrer les différences que celui-ci présentait avec les textes en discussion.

Le 10 juillet 1940, Millerand, absent, ne prit pas part au vote de l'Assemblée nationale sur les pleins pouvoirs demandés par Pétain.

Les principaux ouvrages de Millerand sont : *Le socialisme réformiste français* (1906) ; *Travail et travailleurs* (1908) ; *Politique de réalisation* (1911) ; *Pour la défense nationale* (1913) ; *La guerre libératrice* (1918) ; *Le retour de l'Alsace-Lorraine à la France* (1933) ; *Choix de plaidoyers* (1921).

**MILLEVOYE (LUCIEN)**, né le 1<sup>er</sup> août 1850 à Grenoble (Isère), mort le 25 mars 1918 à Paris (16<sup>e</sup>).

*Député de la Somme de 1889 à 1893*

*Député de la Seine de 1898 à 1918*

Petit-fils du poète Charles Millevoye (1782-1816) l'auteur de *La chute des feuilles*, fils d'Alfred Millevoye, ancien premier président de la Cour d'appel de Lyon, Lucien Millevoye fait ses études classiques à Rouen, puis son droit à Grenoble, et de 1872 à 1875, plaide au barreau de Lyon. Il entre alors dans la magistrature. Après avoir exercé les fonctions de substitut à Bourg puis à Lyon en 1877, il donne sa démission en 1880 à la suite des premiers décrets contre les congrégations pour s'occuper uniquement, après une retraite en Corrèze, de journalisme politique.

Son réel talent de plume le met en vue parmi les publicistes de l'époque. Il se consacre, dans plus de soixante journaux départementaux sans distinction d'opinion, à faire connaître et aimer la Russie et à préparer l'accord franco-russe depuis sa mission spéciale dans ce pays en 1888. Il est d'ailleurs lié intimement avec la plupart des journalistes russes et un grand nombre de personnalités à Saint-Petersbourg et à Moscou.

Lorsque Boulanger est nommé commandant du corps d'occupation à Tunis, Lucien Millevoye écrit plusieurs articles très remarqués sur un différend qui s'éleva alors entre celui-ci et le résident général, Paul Cambon, au sujet d'outrages infligés à un officier français par un Italien. Cette campagne de presse est à l'origine de l'amitié qui, depuis, lia si étroitement Millevoye et Boulanger, amitié qui dura jusqu'à la mort du général, le 30 septembre 1891. Millevoye s'associe dès lors intimement à la politique de Boulanger, dont il est l'un des conseillers les plus écoutés et le rédacteur, avec Naquet, du fameux programme de Tours en 1889 proposant une « République nationale large et progressiste ».

Candidat révisionniste aux élections générales de septembre 1889 dans la 1<sup>re</sup> circonscription d'Amiens — dans ce département de la Somme dont Boulanger fut lui aussi député — Lucien Millevoye ne craint pas de se mesurer avec le député républicain sortant, René Goblet, ancien président du Conseil. Il le bat par 12 527 voix contre 11 561, après une campagne très active. L'échec subi par Goblet fut alors mis en parallèle avec celui de Jules Ferry battu dans les Vosges par le commandant Picot.

À la Chambre, Millevoye siège à gauche, avec ses amis du groupe républicain national boulangiste. Il interviendra avec fougue — au point que plusieurs fois, pendant sa longue carrière parlementaire, la censure avec exclusion temporaire sera prononcée contre lui — sur tous les grands problèmes de l'heure : concordat, Panama, événements de Bulgarie. En juin 1893, les boulangistes qui ont déjà égratigné largement Clemenceau en pleine affaire de Panama avec les incidents Herz, montent de toutes pièces une machination pour l'abattre : Millevoye, au cours de la discussion d'une interpellation de Déroulède, l'accuse à la tribune, au vu de documents fournis par Norton, d'être un agent de l'Angleterre ; le faux est si patent que devant la réprobation massive de la Chambre (384 voix contre 2), Millevoye est obligé de remettre sa démission de député le 24 juin en entraînant en même temps celle de Déroulède.

Il n'était plus question pour lui de se représenter aux élections générales de 1893, qui ont lieu deux mois plus tard.

Il assume alors la rédaction en chef du journal nationaliste *La Patrie*, où il continue de préconiser l'alliance franco-russe, idée qu'il fera acclamer par 10 000 Parisiens dans un meeting organisé au Cirque d'Hiver.

Avant la révision du procès Dreyfus, prenant nettement parti contre Zola, il mène, en compagnie d'Henri Rochefort et d'Edouard Drumont, une vigoureuse plémistique en faveur de la cause jugée et de l'état-major et conduit la première manifestation antidreyfusarde du Tivoli-Vaux-Hall au Cercle militaire.

Aux élections générales de 1898, changeant de département, il se présente comme candidat républicain nationaliste dans la 2<sup>e</sup> circonscription — récemment créée — du XVI<sup>e</sup> arrondissement à Paris. Il est élu au second tour par 3 178 voix contre 2 083 à Leroy-Beaulieu, républicain. Il conservera son siège jusqu'à sa mort, en 1918, en battant très facilement au premier tour, successivement : en 1902, Huart, par 5 633 voix sur 8 566 votants ; en 1906, le comte de Nonilles, par 6 207 voix contre 9 448 votants ; en 1910, Valentin, par 5 978 voix sur 8 566 votants, et enfin, en 1914, Daumont par 5 695 voix sur 8 759 votants.

Pendant vingt années de législature, Millevoye, nationaliste fervent et orateur passionné, est un interpellateur écouté, sinon suivi. Défenseur énergique du Concordat, il repousse la loi de séparation des Églises et de l'État, s'oppose au général André dans l'affaire « des fiches », vote la loi du service militaire de deux ans en 1905, se déclare contre l'impôt sur le revenu, se prononce pour la loi portant à trois ans la durée du service militaire et appuie de ses efforts la constitution d'une aviation militaire dont il ne cessera d'ailleurs, pendant la guerre de 1914, de vanter les mérites.

Douloureusement atteint par la mort de son fils unique tombé au champ d'honneur, Lucien Millevoye meurt le

25 mars 1918 à Paris, avant d'avoir pu voir une victoire si ardemment souhaitée. Il avait 68 ans.

**MILLIARD** (Victor, Edouard), né le 19 décembre 1844 aux Andelys (Eure), mort le 9 mai 1921 à Paris.

*Député de l'Eure de 1887 à 1889.*

*Sénateur de l'Eure de 1890 à 1921.*

*Ministre de la Justice  
du 2 décembre 1897 au 28 juin 1898.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. IV, p. 375.)

Battu dans la circonscription des Andelys aux élections législatives de 1889 par Louis Passy, 7 566 voix sur 14 023 votants contre 6 256, il entre au Sénat le 13 avril 1890, à la faveur d'une élection partielle, recueillant au premier tour de scrutin 591 voix contre 460 au marquis de Chambray, candidat de la droite, sur 1 060 votants, dans le département de l'Eure.

Aux élections législatives de 1893, où il était candidat contre son ancien concurrent Louis Passy, il n'obtient que 6 087 voix contre 7 234.

Il est réélu sénateur de l'Eure le 7 janvier 1894, au premier tour, par 842 voix sur 1 038 votants, ses concurrents d'Osmeoy et Guindey en obtenant respectivement 879 et 843 ; le 4 janvier 1903, tousjours au premier tour, par 736 voix contre 742 à Parisset et 735 à Thorel, sur 1 021 votants ; le 7 janvier 1912, au premier tour également, par 569 voix contre 551 à Monnier et 538 à Hervey sur 1 014 votants ; le 13 janvier 1921, par 611 voix contre 629 à Hervey et 515 à Monnier sur 1 011 votants.

Inscrit aux groupes de la gauche républicaine et de l'union républicaine du Sénat, il est membre de diverses commissions ; en 1894, secrétaire de la commission chargée de l'examen du projet de loi sur les menées anarchistes ; il fait aussi partie de la commission des syndicats professionnels.

Victor Milliard s'était, dès sa jeunesse, formé un idéal pour lequel il commença à lutter dans les dernières années du Second Empire.

Garde des Sceaux dans le cabinet Méline — du 2 décembre 1897 au 28 juin 1898 — il témoigna dans l'exercice de ses délicates fonctions de la plus haute impartialité et d'un véritable esprit de justice.

Sénateur pendant trente et un ans, il se fit remarquer par son activité dans les commissions et par ses interventions à la tribune, précises et vibrantes.

Patriote et républicain libéral de tendance et par tempérament, esprit ouvert aux plus nobles idées, il fut pour son parti un guide autorisé, et pour tous un exemple de sincérité et de droiture.



La mort vint le frapper au cours de son mandat, le 9 mai 1921, dans sa soixante-dix-septième année.

**MILLIAUX** (FÉLIX, GUILLAUME, FRANÇOIS), né le 10 juillet 1861 à Auxerre (Yonne), mort le 25 juillet 1924 à Auxerre.

*Député de l'Yonne de 1905 à 1924*

Félix Milliaux fit ses études au collège d'Auxerre et devint avocat. De 1888 à 1900, il exerça avec une grande compétence juridique les fonctions de vice-président du conseil de préfecture. Elu conseiller général du canton ouest d'Auxerre le 28 juillet 1901 et constamment réélu en 1907, 1913 et 1919, il exerça en même temps les fonctions de vice-président et de président de la commission des finances et de rapporteur du budget départemental. Conseiller municipal en juillet 1902, il devint maire d'Auxerre le 17 février 1912 et le demeura jusqu'au 20 décembre 1919.

Il se présenta à la députation et fut élu dans la 1<sup>re</sup> circonscription d'Auxerre à l'élection partielle du 13 août 1905, au second tour de scrutin, en remplacement de Bienvenu-Martin devenu sénateur, par 6.014 voix contre 5.098 à Philippe, sur 11.463 votants.

Sa candidature se réclame des réformes inscrites au programme du parti radical-socialiste, notamment en ce qui concerne la souveraineté absolue du suffrage universel, la refonte du système fiscal pour l'établissement de l'impôt progressif sur le revenu, la caisse des retraites pour les travailleurs, la décentralisation des réformes administratives, la défense de l'agriculture par la diffusion du crédit et des assurances agricoles.

Il fut réélu au premier tour le 6 mai 1906, par 7.867 voix sur 12.045 votants contre 3.420 à Lorrin, le 24 avril 1910 avec 6.373 voix sur 11.883 votants contre 4.563 à Martin, le 26 avril 1914 avec 10.782 voix sur 21.847 votants contre 9.699 voix au même Martin et le 16 novembre 1919 où il obtint, à la tête de la liste d'union républicaine radicale et radicale-socialiste 31.312 voix sur 62.896 votants.

Durant les deux premières législatures, il déposa par deux fois une proposition de loi tendant à réorganiser les conseils de préfecture. Il fit partie de la commission sur la réforme judiciaire. Par la suite il fut membre de la commission d'enquête sur l'affaire Rochette et prit part à la discussion du projet de loi portant ouverture d'un crédit de 5 millions de francs à titre d'allocation extraordinaire en faveur des vitiiculteurs. Il déposa également une proposition de loi tendant à ouvrir au ministère de l'Agriculture, sur l'exercice 1913, un crédit extraordinaire de un million de francs pour les habitants d'Auxerre victimes du manque de récolte.

De 1914 à 1919, il fut membre de la commission de l'administration générale, départementale et communale, des cultes, de la décentralisation, ainsi que de la commission des postes et télégraphes. Pendant la 12<sup>e</sup> législature, il fut également membre de la commission de l'administration générale, de la commission des comptes définitifs et des économies ainsi que de celle des boissons.

Bien que déjà gravement atteint par la longue maladie qui devait l'emporter deux mois plus tard, Félix Milliaux fit acte de candidature le 11 mai 1924, sur la liste d'union républicaine démocratique et sociale de P.-E. Flandin. Il recueillit 30.871 voix sur 70.077 votants mais ne fut pas élu.

Il mourut le 25 juillet 1924 à Auxerre, à l'âge de 63 ans.

**MILLIÈS-LACROIX** (EUGÈNE, JEAN), né le 13 janvier 1876 à Dax (Landes)

*Sénateur des Landes de 1933 à 1941*

Fils unique de Raphaël Milliès-Lacroix, qui fut maire de Dax, président du Conseil général des Landes de 1897 à 1933, petit-fils du peintre Eugène Milliès-Lacroix, Eugène Milliès-Lacroix fait de brillantes études secondaires au lycée de Dax. Il poursuit ses études supérieures à Paris et sort diplômé de l'École des hautes études commerciales. Il prend alors la direction de l'affaire de famille et consacre son activité professionnelle au commerce de la draperie.

Les Milliès-Lacroix sont républicains de père en fils et, par tradition, très attachés aux franchises locales. Aussi, très vite, ses concitoyens l'envoient-ils siéger dès 1907 au conseil municipal, où ils le maintiendront pendant plus de cinquante ans. Il est élu conseiller général des Landes en 1928 et maire de Dax en 1929. Il retrouve ainsi le siège que son père avait occupé pendant plus de quarante ans. Lui-même consacrerait plus d'un demi-siècle à l'administration de la cité et en sera le premier magistrat pendant trente ans.

Il se présente comme candidat radical indépendant aux élections sénatoriales du 16 octobre 1932, son père, Raphaël Milliès-Lacroix, âgé, abandonnant la vie publique. Il est élu sénateur des Landes au deuxième tour, par 361 voix sur 706 suffrages exprimés, en même temps que Lourtis et Daraignez ses amis politiques.

Inscrit au groupe de la gauche démocratique, il est membre de la commission d'administration générale et communale de 1934 à 1939, membre de la commission des comptes définitifs de 1934 à 1935 et vice-président de cette commission de 1936 à 1939, membre de la commission de l'hygiène et de la prévoyance sociales pendant les mêmes années.

Aucun des grands problèmes de l'époque ne lui sont étrangers. Mais il s'oc-

cupé principalement des grands problèmes économiques et sociaux de son temps. C'est un orateur que la Haute Assemblée écoute toujours avec intérêt, même si elle ne le suit pas toujours dans ses conclusions. Il est le défenseur infatigable des droits des contribuables et le défenseur encore plus vigilant des prérogatives individuelles.

Toujours soucieux de la bonne marche des affaires communales et départementales, il dépose en 1936 une proposition de loi tendant à l'adoption de mesures permettant d'assurer la trésorerie des départements, des communes, des établissements hospitaliers et des offices publics d'habitations à bon marché.

Dans le Sénat conservateur, il fait figure de précurseur, notamment en ce qui concerne le droit de vote des femmes. Le 11 février 1936, il dépose une proposition de loi tendant à compléter les conseils municipaux par un certain nombre de conseillères municipales. Et la Chambre des députés ayant voté en 1936 une proposition de loi tendant à leur accorder l'électorat et l'éligibilité dans les élections, il adressera presque une supplique à la Haute Assemblée pour lui demander de se saisir elle-même rapidement de cette proposition de loi. On sait que ce texte demeurera dans les cartons du Sénat de la III<sup>e</sup> République et qu'il ne verra pas le jour.

Le 10 juillet 1940, Eugène Milliès-Lacroix a voté l'article unique du projet de loi constitutionnelle accordant les pleins pouvoirs au maréchal Pétain.

Milliès-Lacroix est officier de la Légion d'honneur et titulaire de la Croix de guerre.

**MILLIÈS-LACROIX (RAPHAËL)**, né le 4 décembre 1850 à Dax (Landes)

*Sénateur des Landes de 1897 à 1933*  
*Ministre des Colonies*  
*du 25 octobre 1906 au 24 juillet 1909.*

Raphaël Milliès-Lacroix fait ses études secondaires à Dax avec le désir de se préparer à l'École polytechnique. Ses espoirs se trouveront déçus car, après son premier baccalauréat, cédant aux instances de son grand-père, il s'oriente vers le commerce de la draperie. Son père, Eugène, peintre de talent, était mort très jeune. La guerre survient, il s'engage au 55<sup>e</sup> régiment de ligne et fait campagne dans l'Ouest. A la fin de la guerre, il revient dans son pays natal et, à l'âge de 21 ans, prend la direction de la maison de tissus en gros et la fait prospérer.

Bientôt, Raphaël Milliès-Lacroix se sent attiré par la vie publique. Ses sentiments républicains, très vifs, le poussent dès son jeune âge à s'engager dans la politique. Ainsi, dès 1873, il est membre du comité républicain puis, en 1877, secrétaire-trésorier du comité ré-

publicain de résistance. Il est membre du comité républicain d'arrondissement de 1877 à 1885 et secrétaire général du comité républicain aux élections de 1885 et 1886 qui ont lieu au scrutin de liste.

Son activité politique s'exerce d'abord sur le plan local. Il est élu conseiller municipal de Dax en 1879, maire-adjoint en 1880, maire en 1887. Il est très conscient du rôle d'un administrateur local et se révèle comme un ardent défenseur des prérogatives des élus locaux. C'est ainsi qu'en 1891, à propos des franchises municipales, il a un duel avec le sous-préfet de Dax, Plantié. Il est révoqué de ses fonctions de maire en 1894 par Dupuy, président du conseil des ministres et ministre de l'Intérieur, pour avoir autorisé ouvertement, malgré l'avis contraire de l'autorité préfectorale, des courses de taureaux. La population de Dax le réélit maire à la suite de cet incident.

Il est conseiller général des Landes en 1899, vice-président du Conseil général en 1908 et président en 1922.

Son activité sur le plan local sera fort bénéfique pour la ville de Dax. Il développe le thermalisme de la cité. On lui doit la création des thermes salins. Il réalise de grands travaux d'urbanisme qui changent complètement la physionomie de la ville.

Intransigent pour la défense de ses idées, il n'agit que dans la loyauté la plus parfaite et il en donne la preuve au moment de l'affaire Dreyfus. Partisan de la révision du procès et se trouvant à ce sujet en opposition avec la majorité du conseil municipal, il donne sa démission.

Les idées républicaines qu'il a si bien défendues sur le plan local, il entend les défendre sur le plan national.

Il se présente aux élections sénatoriales le 3 janvier 1897 dans le département des Landes et est élu par 357 voix contre 258 à Démoulins de Riols, en même temps que Lourties et Pazat. Il sera constamment réélu jusqu'en 1933 : par 481 voix sur 710 suffrages exprimés le 7 janvier 1906 ; par 421 voix sur 695 suffrages exprimés le 11 janvier 1920 et par 543 voix sur 664 suffrages exprimés le 9 janvier 1924. Il ne se représentera pas aux élections de 1933 et c'est son fils, Eugène, qui lui succédera.

Il est inscrit au groupe de la gauche démocratique radicale et radicale-socialiste.

En 1900, il est élu membre de la commission des finances du Sénat et il est rapporteur du budget des Chemins de fer et de celui de l'Intérieur.

En 1906, dans son premier cabinet, Clemenceau en fait son ministre des Colonies. Il occupera ce poste jusqu'en 1909. A ce titre il visite — à ses frais — l'Afrique occidentale. Clemenceau l'avait surnommé « Le Nègre ».

Après la chute du premier ministère Clemenceau, il retourne à la commission des finances du Sénat, en 1910. Il est

rapporteur des budgets des ministères de l'intérieur et de la Guerre de 1911 à 1917 et, à ce titre, se préoccupe particulièrement de l'habillement et du harnachement. Il élabore un projet de réorganisation de nos arsenaux et établissements d'artillerie. Il est rapporteur général du budget au Sénat de 1917 à 1920, président de la commission du budget de 1920 à 1924. Elu vice-président du Sénat le 10 janvier 1929, il le restera jusqu'à la fin de son mandat sénatorial.

Il est l'auteur d'un projet de loi, adopté par les deux Chambres, sur la décentralisation administrative communale et départementale ; idée qui, nous le savons, lui était chère.

Son rapport sur le renouvellement du privilège de la Banque de France en novembre 1918 fut particulièrement remarqué. Il déposa aussi en 1897 une proposition de loi sur les incompatibilités parlementaires. Il est au Luxembourg le principal défenseur des courses de taureaux. Il soutint de ses votes le ministère Waldeck-Rousseau, le ministère Combes. Il vota la loi sur les associations, la loi de séparation des Eglises et de l'Etat et apporta son soutien au gouvernement Poincaré.

Raphaël Millières-Lacroix fut un travailleur assidu en commission, mais point orateur de séance publique. C'était un homme d'ordre, de méthode et de loyauté. Il fut très souvent sollicité d'accepter un portefeuille ministériel mais refusa toujours, préférant se consacrer exclusivement au contrôle des finances publiques.

Il était un des dirigeants du *Dacquois*, organe républicain de sa région.

Officier d'académie, titulaire de la croix du Mérite agricole, il avait refusé la Légion d'honneur, ne voulant pas céder aux sollicitations du ministre de l'Intérieur de l'époque, Dupuy, qui subordonnait l'attribution de cette haute distinction au retrait de sa candidature aux élections sénatoriales.

**MILLION (Louis)**, né le 18 septembre 1829 à Lyon (Rhône), mort le 14 juillet 1901 à Epinal (Vosges).

*Député du Rhône de 1882 à 1900.*

*Sénateur du Rhône de 1899 à 1900.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COGNRY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. IV, p. 375.)

Louis Million fut réélu député du Rhône en 1889, au premier tour de scrutin, par 11.549 voix sur 12.297 votants ainsi qu'en 1893, au premier tour, par 7.129 voix contre 6.158 à Marmonier, républicain, sur 13.864 votants et en 1898, par 10.665 voix contre 1.644 à Sylvestre, socialiste.

Au Palais Bourbon, il fit partie de plusieurs commissions, notamment celle du règlement définitif des budgets précédents, dont il fut choisi comme vice-président. Il présida la commission chargée

d'examiner le projet de loi sur l'assistance judiciaire et celui sur l'extension de la compétence des juges de paix.

Il déposa diverses propositions de loi et de résolution sur l'organisation judiciaire et de nombreux rapports, tels ceux sur le contrat de métayage, la monnaie de nickel, le règlement des comptes de la Chambre et la préparation du budget.

Il n'était membre d'aucun groupe politique mais était vice-président du groupe viticole.

Il se présenta à l'élection sénatoriale partielle du 9 juillet 1899 mais, pour des causes étrangères à sa volonté, cette élection ne put être soumise aux formalités de la vérification. Il démissionna de son mandat de député le 15 janvier 1900. Le 28 janvier de la même année, il fut de nouveau candidat lors du renouvellement triennal du Sénat mais il n'obtint, au deuxième tour du scrutin, que 367 voix sur 735 suffrages contre 372 à Gourju, qui fut élu.

Il mourut dix-huit mois plus tard à l'âge de 72 ans chez son gendre à la préfecture d'Epinal.

**MILLOT (LÉON, JOSEPH, AUGUSTE)**, né le 7 octobre 1881 à Saint-Mihiel (Meuse).

*Député du Nord de 1928 à 1932.*

*Sous-secrétaire d'Etat à la Guerre du 13 décembre 1930 au 22 janvier 1931*

Docteur en droit, avocat au barreau de Valenciennes, Léon Millot entreprend, après la grande guerre, où il fut blessé, une carrière politique. Président de la fédération républicaine de l'arrondissement de Valenciennes, puis du parti républicain du Nord, il est élu conseiller municipal et devient maire de cette ville.

S'étant présenté aux élections législatives de 1928 dans la 2<sup>e</sup> circonscription de Valenciennes, il est élu le 29 avril, au second tour de scrutin, par 9.738 voix contre 8.579 au socialiste Couteaux, sur 24.995 votants.

A la Chambre, il s'inscrit au groupe parlementaire de la gauche radicale. Député d'une région industrielle et usinière, il consacre son activité à l'étude des questions sociales et du travail, au sein de la commission d'assurance et de prévoyance sociales, de la commission du travail, de la commission des mines et de la force motrice et intervient à leur sujet dans la discussion des projets de loi de finances. Il porte intérêt à tout ce qui touche l'enseignement et les beaux-arts. Attaché au respect de la laïcité de l'Etat, à la liberté de conscience et de l'enseignement, il affirmait que les fonds publics devaient être réservés aux écoles publiques.

Sa personnalité, autant que son appartenance politique lui valent d'être nommé sous-secrétaire d'Etat à la Guerre dans l'éphémère cabinet formé par Théodore

Steeg le 13 décembre 1930 et démissionnaire le 22 janvier 1931.

Aux élections générales de 1932, Léon Millot est battu au deuxième tour de scrutin, dans la même circonscription de Valenciennes, avec 8.697 voix contre 16.769 au socialiste Couteaux, son adversaire de 1928, sur 25.722 votants.

Dès lors, il quitta la vie publique et se retira à Saint-Pierre-des-Nids, en Mayenne.

**MILOCHAU** (Nancisse, *Emile*), né le 15 mars 1846 à Béville-le-Comte (Eure-et-Loir), mort le 24 septembre 1929 à Béville-le-Comte.

*Député de l'Eure-et-Loir de 1885 à 1898.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. IV, p. 376.)

Le 22 septembre 1889, il l'emporte aux élections générales, au premier tour, dans la 2<sup>e</sup> circonscription de Chartres, par 6.931 voix contre 4.949 à Chabrilat, candidat boulangiste, sur 12.264 votants et 16.377 inscrits.

Membre à nouveau de la commission des douanes, il prend part notamment à la discussion d'une proposition de loi portant suspension d'une partie des droits de douane établis sur les blés et les farines de froment et à la discussion du projet de loi relatif à l'établissement du tarif général des douanes.

Il se porte à nouveau candidat, dans la même circonscription, en 1893, où il fut élu sans concurrence par 9.719 voix sur 10.568 votants.

Membre de la commission chargée, cette fois, de l'examen des projets et propositions concernant le tarif général des douanes, il intervint très fréquemment dans les discussions du domaine de sa compétence. Il convient de noter tout particulièrement sa participation aux débats sur le projet de loi relatif au régime des sucres, sur le projet de loi dite « du cadenas », autorisant le gouvernement à rendre provisoirement applicables par décret les dispositions des projets de loi portant relèvement des droits de douane.

Il ne se représente pas en 1898 et meurt dans son pays natal le 24 septembre 1929, à l'âge de 83 ans.

**MINGASSON** (ERNEST, TIMOLÉON, GABRIEL), né le 14 octobre 1830 à Eguzon (Indre), date et lieu de décès non connus.

*Député du Cher de 1877 à 1885.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. IV, p. 377.)

Après son échec en 1885, Ernest Mingasson abandonna la politique pour se

consacrer à la viticulture et à la mairie de Veaugues, à la tête de laquelle il demeura jusqu'en octobre 1890.

**MINIER** (ÉDNE, LAURENT, *Albert*), né le 20 juin 1857 à Souvigny (Allier), mort le 2 novembre 1931 à Souvigny.

*Député de l'Allier de 1903 à 1910.*

Industriel, maître de verrerie, maire de Souvigny et conseiller général de l'Allier, Albert Minier fut élu pour la première fois le 1<sup>er</sup> mars 1903, dans la 2<sup>e</sup> circonscription de Moulins, par 6.731 voix contre 3.408 à Deforge, en remplacement de Ville, élu sénateur et démissionnaire de son mandat de député. Il fut réélu en 1906, au second tour, avec 10.121 voix, comme radical-socialiste.

Mêlé très tôt à la vie politique, Albert Minier se présenta à la députation fort d'une solide expérience municipale. Homme de progrès social, il était partisan de la diminution de la durée du travail, d'une extension des droits syndicaux, de la création de caisses de retraite pour tous les travailleurs ainsi qu'un monopole de l'Etat pour l'enseignement.

C'est dans cet esprit qu'il a voté pour la séparation de l'Eglise et de l'Etat et pour la loi sur les congrégations conférant à l'Etat le monopole de l'enseignement. Il a voté également pour l'assistance aux vieillards et aux infirmes, pour la loi sur les retraites ouvrières et paysannes.

Partisan d'une politique de paix par l'arbitrage international, il vota pour l'égalité du service militaire et pour le service de deux ans ainsi que pour la suppression des périodes militaires.

L'échec qu'il subit dès le premier tour au renouvellement de 1910 — il fut battu par le socialiste Brizon, 8.697 voix sur 16.022 votants contre 3.268 voix — l'éloigna désormais de la politique.

Il mourut le 2 novembre 1931 à Souvigny, à l'âge de 74 ans.

**MINVIELLE** (PROSPER), né à Pau le 25 janvier 1880.

*Député des Basses-Pyrénées de 1928 à 1932.*

Ingénieur agronome, maire de Sauverre-de-Béarn et conseiller général, membre de la chambre d'agriculture des Basses-Pyrénées, Prosper Minvielle est le candidat des républicains de gauche aux élections de 1928. Il se propose d'améliorer les institutions d'assistance et de prévoyance et de mettre en œuvre une nouvelle législation des assurances sociales. Il se montre favorable à la surproduction agricole qui, dit-il, doit alimenter l'exportation et constituer sur le marché extérieure une valeur d'échange pour les matières premières indispensa-

bles à notre industrie. Prosper Minvielle estime nécessaires l'industrialisation de la campagne et la commercialisation efficace de la production.

Prosper Minvielle est élu député des Basses-Pyrénées, dans la circonscription d'Orthez, en 1928. Il obtient 8.551 voix contre 6.239 voix à Danty-Lafrance, sur 17.980 inscrits et 15.569 votants.

Membre de la commission d'Alsace-Lorraine, de la commission des régions libérées, de la commission de l'agriculture et de la commission des comptes et des économies, le député d'Orthez dépose à la Chambre une proposition de loi tendant à accorder aux maires des communes de moins de 2.000 habitants la franchise postale avec leurs administrés. Il est l'auteur d'une autre proposition visant à récompenser les décorés de la Légion d'honneur et les médaillés militaires ayant abandonné leur traitement dans certaines conditions.

Représentant d'une région de montagne, Prosper Minvielle devait tout naturellement s'intéresser au reboisement. On note son rapport sur un projet de loi ayant pour but de faciliter le reboisement des terrains en montagne et son rapport sur une proposition de loi tendant à favoriser le reboisement des terres incultes.

Il intervient également dans la discussion d'un projet de loi, modifié par le Sénat, sur la prophylaxie de la tuberculose des bovidés.

Prosper Minvielle se représente aux élections de 1932, dans la même circonscription, mais n'obtient que 7.166 voix contre 8.106 voix à M. Georges Moutel.

**MIOSSEC** (YVES, HERVÉ, Gabriel), né le 20 juillet 1869 à Dinéault (Finistère).

*Député du Finistère de 1900 à 1906.*

Gabriel Miossec fit ses études classiques à Paris puis s'inscrivit à l'École d'agriculture de Grignon, où il resta jusqu'en 1894. Il se préoccupa ensuite d'agriculture et du commerce des vins avec son père, Gabriel Miossec, député de la 1<sup>re</sup> circonscription de Châteaulin.

Le 18 juin 1900, il est à son tour élu député de la même circonscription du Finistère, lors d'une élection partielle destinée à pourvoir au remplacement de feu son père. Le 27 avril 1902, il est réélu au premier tour par 7.325 voix contre 1.121 à Dominico, sur 11.070 votants.

Républicain, il s'inscrivit à la Chambre, comme son père, au groupe progressiste et agricole. Il combattit les principales lois présentées par le ministère de l'époque, notamment la loi sur les associations, la loi sur les retraites ouvrières et la loi sur les boissons.

Au cours de son deuxième mandat, il fit plusieurs rapports au nom du 10<sup>e</sup> Bureau, relativement à des élections. Il prit part à la discussion d'une proposi-

tion de loi sur le monopole des inhumations et déposa même un amendement qui ne fut pas adopté.

Aux élections de 1906, il n'obtint que 6.833 voix contre 7.263 à Halleguen-élu.

Cet échec le détourne désormais de la vie politique. Il s'établit industriel à Audierne. Cependant, lors des élections de 1924, il prend la tête de la liste républicaine d'action économique et sociale qui soutient la politique de Poincaré. Il ne recueille que 5.154 suffrages sur 156.279 votants.

Membre de la société agricole de Châteaulin, de l'association française pomologique, il fit partie du bureau du Congrès de l'industrie du cidre tenu à Paris en 1900.

**MIOSSEC** (GABRIEL), né le 15 mars 1839 à Dinéault (Finistère), mort le 20 mars 1900 à Châteaulin (Finistère).

*Député du Finistère de 1898 à 1900.*

Après un court séjour au collège de Quimper, Gabriel Miossec revient à la terre et s'occupa d'agriculture jusqu'à l'âge de 22 ans.

De 1861 à 1865, il fut d'abord employé de commerce et exerça ensuite la fonction de clerc de notaire.

À la mort de sa mère, survenue en 1866, il s'établit marchand d'engrais et de liquides avec de très modestes capitaux, tout en continuant à s'adonner à l'agriculture.

Son caractère aimable, la fréquentation des marchés régionaux pour les besoins de son commerce florissant lui acquirent une grande popularité.

Mêlé à toutes les luttes politiques, il fut sollicité par ses concitoyens de se présenter aux élections municipales de Châteaulin et fut élu en 1890.

En 1898, il se présenta à la députation et fut élu par 6.652 voix contre 5.768 à Le Borgne, député sortant républicain.

Républicain modéré, partisan de la liberté religieuse, protectionniste, il se fit inscrire, dès son arrivée à la Chambre, au groupe des républicains progressistes.

Gabriel Miossec est décédé à l'âge de 61 ans à Châteaulin le 20 mars 1900 en cours de mandat et son décès fut annoncé le même jour à la Chambre des députés.

**MIR** (BERTRAND, LOUIS, EUGÈNE), né le 14 avril 1843 à Castelnaudary (Aude), mort le 26 mars 1930 à Paris.

*Député de l'Aude de 1876 à 1877, de 1878 à 1885 et de 1889 à 1894.*

*Sénateur de l'Aude de 1894 à 1921.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. IV, p. 379.)

Eugène Mir fut réélu député en 1889, au second tour de scrutin, par 6.445 voix contre 6.097 à Lordat et en 1893, au premier tour, par 6.379 voix contre 4.348 à Guillebert des Essarts, socialiste chrétien.

Dans le programme qu'il présenta en 1889 aux électeurs, Eugène Mir se prononçait notamment pour la résistance absolue à toutes les menées césariennes et aux tentatives des monarchistes coalisées ; la défense de la République par les mesures légales les plus énergiques ; l'amélioration de la constitution républicaine, dès qu'il n'y aurait plus de péril à la tenter, dans un sens largement démocratique ; l'exécution impartiale du Concordat ; la protection de l'agriculture par le maintien des taxes douanières sur les céréales ; le maintien de la paix ; la solution progressive de la vraie question sociale par l'établissement successif d'institutions de prévoyance et d'épargne.

Eugène Mir se présenta aux élections sénatoriales du 6 janvier 1894. Il obtint, au troisième tour de scrutin, 371 voix contre 374 à son concurrent Rivals qui fut déclaré élu. Mais des protestations s'étant élevées contre cette élection proclamée, alors qu'Eugène Mir avait obtenu la majorité (374 voix contre 370), au deuxième tour, le Sénat annula le scrutin et le 25 février de la même année, Eugène Mir fut élu par 398 voix contre 346 à Rivals sur 745 suffrages exprimés.

Il fut réélu le 4 janvier 1903, au premier tour, par 383 voix sur 735 suffrages exprimés et le 7 janvier 1912, toujours au premier tour, par 400 voix.

Il ne se représenta pas aux élections du 9 janvier 1921.

Au Sénat, où il était inscrit au groupe de la gauche républicaine, il s'occupait surtout de questions agricoles et douanières. Il déposa entre autres un rapport sur la proposition de loi de Jules Méline tendant à l'organisation du crédit agricole et populaire, intervint dans la discussion : de divers projets de loi, dont ceux relatifs au régime des sucres, à la répression de la fraude sur les vins ; de propositions de loi, notamment celle relative à la réglementation du travail des mécaniciens, chauffeurs et agents des trains et aux conditions de retraite du personnel des chemins de fer français.

Il était membre du conseil supérieur de l'agriculture et chevalier de la Légion d'honneur.

Il mourut à Paris le 26 mars 1930, à l'âge de 87 ans.

**MIRAMON-FARGUES (MARIE, JOSEPH, Anatole CASSAGNE DE BEAUFORT)** marquis de, né le 9 décembre 1828 à Lyon (Rhône), mort en 1912.

*Député de la Haute-Loire de 1876 à 1877.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. IV, p. 382.)

Après son échec de 1877, le marquis de Miramon abandonna la politique et mourut en 1912.

**MIREAUX (EMILE)**, né le 21 août 1885 à Mont-de-Marsan (Landes).

*Sénateur des Hautes-Pyrénées de 1936 à 1944.*

Après de brillantes études secondaires, Emile Mireaux entre, en 1906, à l'École normale supérieure, section des lettres. Il est agrégé d'histoire et de géographie en 1910. Professeur aux lycées d'Alençon et d'Orléans, professeur à l'Institut français de Madrid en 1913 et 1914, mobilisé comme officier d'infanterie du mois d'août 1914 au mois de mars 1919, deux fois blessé, trois fois cité, chevalier de la Légion d'honneur à titre militaire, il est professeur au centre de préparation aux grandes écoles en 1919 et 1920. Puis il revient à l'École normale supérieure de 1920 à 1922 en qualité d'agrégé préparateur.

Dans la tournure de son esprit comme dans sa méthode de travail, Emile Mireaux garde cet harmonieux mélange de gravité et de spirituelle finesse qui caractérise la vieille maison de la rue d'Ulm. Il observe les temps nouveaux autant que les âges révolus. Il cherche à connaître ce qui naît, ce qui se prépare. C'est un sociologue autant qu'un historien et un économiste. C'est un homme d'action autant qu'un homme de bibliothèque.

Le champ de son observation et de ses méditations n'est autre que la vie. C'est le domaine même du journalisme et celui-ci l'attire tout naturellement.

De 1922 à 1924, Emile Mireaux est rédacteur en chef de la section d'études à la Société d'études et d'informations économiques créée en 1922 pour l'étude de l'évolution économique dans le monde au lendemain de la première guerre mondiale. De 1924 à 1931 il est directeur général de cette société. Rédacteur de l'éditorial économique du journal *Le Temps* de 1928 à 1931, il est codirecteur de ce quotidien du 1<sup>er</sup> janvier 1932 au mois de novembre 1942, date à laquelle il décide, avec son collègue Chasteney, de suspendre la publication du journal à la suite de l'entrée des troupes allemandes en zone non occupée.

Secrétaire général de la Société d'économie politique de 1930 à 1937 il en assume la présidence de 1937 à 1940. Il est l'un des maîtres de la jeune école qui a rénové la vieille doctrine orthodoxe en l'adaptant aux formes nouvelles de l'économie moderne.

Conseiller municipal de Bazordan, dans les Hautes-Pyrénées, Emile Mireaux se présente à l'élection sénatoriale du 20 octobre 1935. Il est élu au deuxième tour

de scrutin par 372 voix contre 357 à Manuel Fourcade, également élu, et 322 à Paul Baratgin, sur 667 votants.

Inscrit au groupe de l'union démocratique et radicale du Sénat, Emile Mireaux fut membre des commissions suivantes : armée, hygiène et prévoyance sociale, affaires étrangères, enseignement.

Il déposa, entre autres, un rapport sur la proposition de résolution de Daniel-Vincent tendant à préciser que l'indemnité de charges militaires jouée, à l'égard des militaires de carrière des armées de terre, de l'air et de mer, le même rôle que l'indemnité de résidence à l'égard des fonctionnaires civils et une proposition de loi sur la réforme électorale tendant à réaliser la représentation proportionnelle.

Le 18 mai 1940, Emile Mireaux fut élu à l'Académie des sciences morales et politiques — section d'économie politique — au siège de Clément Colson, par 13 voix contre 4.

Auteur de nombreuses études économiques dont : *La France et les huit heures, Les miracles du crédit. Les monopoles, L'expérience financière de Raymond Poincaré*, il publia également des ouvrages historiques qui retinrent l'attention des lettrés : *Les poèmes homériques et l'histoire grecque, La Reine Bérénice*. Il collabora à *La Revue des Deux Mondes*, à *La Revue de Paris*, à *La Revue politique et parlementaire* et à de nombreux périodiques étrangers ainsi qu'à l'*Encyclopédie française* et à l'*Encyclopædia Britannica*.

Emile Mireaux était officier de la Légion d'honneur, titulaire de la croix de guerre 1914-1918 et de plusieurs décorations étrangères et coloniales.

Le 10 juillet 1940, au Congrès de Vichy, il vota pour l'octroi des pouvoirs constitutionnels au maréchal Pétain.

**MIRMAN** (LÉON), né le 28 janvier 1865 à Paris.

*Député de la Marne de 1893 à 1905.*

Fils d'Auvergnat et de Picarde (comme il s'est qualifié lui-même à la tribune de la Chambre, le 9 décembre 1893), né dans une famille laïque et socialiste (ainsi qu'il le précise dans son livre *Certitudes*), il est reçu au concours de l'École normale supérieure et, après avoir passé l'agrégation de mathématiques, est nommé professeur d'abord au lycée de Chartres, puis au lycée de Reims.

C'est là que se précise sa vocation politique. Écrivant sous le nom de Jacques Français dans un journal socialiste *Le Franc Parleur*, l'électorat socialiste de Reims contraignit ce pseudonyme à se démasquer et à se présenter aux élections législatives.

Le 3 septembre 1893, il est élu député de la 1<sup>re</sup> circonscription de Reims au second tour de scrutin par 8.817 voix contre 8.519 à M<sup>r</sup> Labori.

Son élection ne répondait pas aux vœux du gouvernement alors en place et il fut longtemps en butte aux attaques de la majorité.

Comme universitaire, il a été dispensé de service militaire, sous condition d'accomplir dix ans de professorat. Lors de son élection, il n'en avait accompli que neuf et il est prévenu qu'il va être appelé sous les drapeaux. La loi en vigueur imposant aux élus d'avoir satisfait leurs obligations militaires, son élection fut contestée : on le prétendait inéligible.

L'un des plus jeunes nouveaux députés (secrétaire d'âge), il prend pour la première fois la parole à la tribune de la Chambre, le 9 décembre 1893, dans le débat sur la validation de son élection et c'est alors qu'il descendait de la tribune, que l'anarchiste Vaillant lança d'une des galeries publiques une bombe dont l'explosion blessa de nombreuses personnes.

Son élection fut validée, mais le ministre de la Guerre ne l'oublia pas pour autant : un message lu à la séance du 30 octobre 1894 annonça l'incorporation de Mirman pour le 16 novembre. Le débat qui suivit cette lecture provoqua une vive émotion dans les deux Chambres à la pensée qu'un élu du pays se trouvait dans l'impossibilité matérielle d'exercer son mandat. On reprit l'étude des propositions relatives aux obligations militaires des membres du Parlement et on aboutit à la loi du 20 juillet 1895, dont l'article 2 disposait qu'en temps de paix, ceux-ci ne pourraient faire aucun service militaire pendant les sessions, si ce n'est de leur propre consentement et après avis favorable de leur assemblée.

Mirman est donc incorporé au 29<sup>e</sup> bataillon de chasseurs, à Vincennes, sous les ordres du capitaine Pétain.

Le général Mercier, ministre de la Guerre, ne le perd pas de vue : il est puni parce qu'il refuse de désavouer sa signature que son « groupe » a mise à son insu sur une affiche en faveur de Gérault-Richard, candidat socialiste à une élection partielle à Paris (d'où interpellation à la Chambre se terminant par un vote de confiance pour le gouvernement : 345 voix contre 160) ; une permission lui est refusée pour qu'il puisse participer à Versailles au Congrès qui élit Félix Faure, président de la République... Il prend cependant la parole le 13 avril 1895 pour expliquer son vote contre l'ensemble du budget.

En application de nouvelles dispositions légales, Mirman ne fait qu'un an de service militaire et reçoit son « congé » le 9 octobre 1895.

Il est réélu député, mais cette fois de la 2<sup>e</sup> circonscription de Reims aux élections générales du 8 mai 1898, au premier tour de scrutin par 9.116 voix sur 15.828 votants et également au premier tour dans cette même circonscription aux élections générales du 27 avril 1902, par 12.250 voix sur 17.388 votants.

Pendant ces trois législatures, Mirman participe activement à l'élaboration de lois sociales destinées à l'amélioration de la vie des travailleurs (retraite des vieillards, protection de l'enfance, accidents du travail...).

Il eut deux duels : le premier à Vincennes pendant son service militaire, en juin 1895, avec Gadaud, ministre de l'Agriculture, le deuxième le 6 juin 1897 à Versailles contre Thomson, député de Constantine.

Par décret du 10 octobre 1905, Loubet, président de la République, le nomme directeur de l'assistance et de l'hygiène publique au ministère de l'Intérieur. Ce poste n'existait pas ; c'est une innovation qui deviendra plus tard le ministère de la Santé. Léon Mirman accepte non sans s'en être d'abord expliqué avec l'électorat ouvrier de Reims. En conséquence de cette acceptation, il cesse à la même date de faire partie de la Chambre des députés.

Il ne cesse cependant pas d'être mêlé à son histoire, car il y siège à plusieurs reprises comme commissaire du gouvernement, et le 17 janvier 1911, alors qu'en cette qualité il assiste Briand pendant la discussion du budget de 1911 du ministère de l'Intérieur chargé des services d'assistance, des tribunes, un fou nommé Gisolme tire : il vise Briand, sa balle atteint la cuisse de Mirman.

Cet accident vaudra à Léon Mirman de ne pouvoir être mobilisé en 1914, mais il demande à Clemenceau, alors ministre de l'Intérieur, de l'affecter au premier poste vacant de préfet en zone des armées. Deux vacances se présentent : Lille et Nancy. Mirman est affecté à Nancy.

Préfet de Meurthe-et-Moselle, base du XX<sup>e</sup> Corps d'armée, il est près de la bataille, dans la bataille. La présence à Nancy de sa famille, et son attitude déterminée rassure la population civile qui n'évacuera pas la ville.

Il est cité à l'ordre de l'armée, le 3 octobre 1916, décoré de la Croix de guerre, mais refuse la Légion d'honneur.

Le 11 novembre 1918, il est nommé Haut commissaire de la République à Metz. Il entre dans la ville libérée au côté du général Mangin. Il occupera cette fonction jusqu'aux élections législatives qui normalisent l'administration des régions libérées.

Le 27 novembre 1920, Mirman est nommé conseiller maître de la Cour des comptes. Ce sera sa dernière charge.

Il est l'auteur de trois ouvrages : *Certitudes* (1918), recueil de réflexions morales éclairées par une critique du scientisme ; *Histoire de la Grande Guerre* (1925), *La Route Nationale* (1934), qui est l'exposé de l'itinéraire politique qui l'a conduit des convictions républicaines de son enfance, de son adolescence et des premières années de sa vie politique, à une adhésion spectaculaire aux thèses de l'Action française.

**MIROUEL (ARTHUR)**, né le 29 avril 1872 à Dompcevrin (Meuse).

*Sénateur de la Meuse de 1935 à 1941.*

Après avoir fréquenté l'école primaire de son village, Arthur Mirouel fit ses études au collège de Saint-Michel où il obtint son baccalauréat ès sciences complet, puis au lycée de Nancy où il suivit le cours préparatoire à l'École spéciale militaire de Saint-Cyr. Mais la mort de son père survenue au cours de ses études lui fit un devoir de rentrer chez lui pour reprendre l'exploitation agricole familiale à laquelle il consacra tous ses efforts et qui ne fit que prospérer sous son impulsion.

Elu conseiller municipal de Dompcevrin en mai 1900 il devint maire de cette commune en mai 1912. Conseiller d'arrondissement du 3 août 1913 au 16 mai 1914 il fut élu conseiller général du canton de Pierrefitte-sur-Aire le 17 mai 1914, en remplacement de Raymond Poincaré, lequel, après son élection à la présidence de la République, s'était démis de son mandat.

Arthur Mirouel exerça les fonctions de secrétaire du conseil général de la Meuse et fut membre de la commission départementale ainsi que de la commission chargée des chemins, de l'agriculture et de la chasse. Ses avis furent toujours accueillis avec déférence à l'assemblée départementale.

À deux reprises il offrit au président Poincaré, à l'issue du septennat de celui-ci, de se démettre en sa faveur de son mandat de conseiller général. Mais l'ancien Président de la République déclina cette offre.

Candidat à l'élection sénatoriale partielle du 13 janvier 1935, en remplacement de Raymond Poincaré, décédé, Arthur Mirouel fut élu au troisième tour de scrutin par 525 voix contre 288 à Pol Marc sur 825 votants.

Arthur Mirouel s'inscrivit au Sénat au groupe républicain national de l'union républicaine auquel appartenait déjà Raymond Poincaré. Il fut membre de diverses commissions, notamment : hygiène et prévoyance sociale, administration générale, départementale et communale, comptabilité.

Arthur Mirouel était depuis longtemps à la tête du mouvement agricole meusien en qualité de président de la Fédération des associations agricoles de l'arrondissement de Commercy et de vice-président de la chambre d'agriculture.

Il était chevalier de la Légion d'honneur et officier du Mérite agricole.

Le 10 juillet 1940, au Congrès de Vichy, il ne prit pas part au vote du projet de loi attribuant les pouvoirs constituants au maréchal Pétain.

**MISSOFFE (MICHEL. FRANÇOIS, MARIE)**, né le 9 juin 1887 à Brest (Finistère).

*Député de la Seine de 1924 à 1928*



Fils d'un professeur agrégé de l'Université, descendant par sa mère d'une famille de vieux parlementaires, Michel Missoffe devint avocat à la Cour d'appel de Paris après de brillantes études au lycée Carnot à Paris et au lycée Michelet à Vanves, puis aux Facultés de droit et de lettres de Paris. Mais la grande guerre vint brutalement interrompre sa jeune et prometteuse carrière. Capitaine, il fut trois fois blessé et six fois cité. Sa vaillante conduite lui valut alors la rosette d'officier de la Légion d'honneur.

Dès son retour du front, il se lance dans la politique en se faisant élire conseiller municipal de Paris le 30 novembre 1919, comme candidat d'union nationale républicaine. Secrétaire de cette assemblée en 1919-1920, vice-président en 1923-1924, il fut également président de la conférence Molé-Tocqueville et président de la fédération nationale des sociétés d'anciens chasseurs à pied.

Son dévouement à l'intérêt public, ses états de services tant militaires que civils le désignèrent à l'attention des citoyens de la 1<sup>re</sup> circonscription de la Seine. Lors des élections législatives du 11 mai 1924 qui ont lieu au scrutin de liste avec représentation proportionnelle, il fut élu à la plus forte moyenne, avec 67.323 voix sur 193.637 suffrages exprimés, sur la liste d'union républicaine et de concorde nationale emmenée par Jean Fabry.

A la Chambre, il s'inscrivit au groupe de l'union républicaine démocratique et devint membre de la commission de l'armée; il s'occupa des questions militaires et financières, en particulier de la question des finances communales et départementales.

Il fit preuve d'emblée d'une grande activité en déposant des rapports : sur le projet et les propositions de loi fixant la durée du service militaire pour les sursitaires des classes 1921 et plus anciennes; sur le projet de loi tendant à rendre applicables aux mutilés de guerre 100 % pour blessures, reçues au cours des opérations du Maroc et du Levant, les dispositions de la loi du 26 décembre 1923.

Outre ses interventions sur le budget, il fut entendu dans la discussion de projets ou de propositions de loi : instituant une contribution nationale exceptionnelle pour l'amortissement de la dette publique (1925); ayant pour objet les rapports des bailleurs et des locataires de locaux d'habitation (1926); sur la révision des baux à loyer à longue durée; sur l'organisation générale de la Nation pour le temps de guerre; sur l'organisation générale de l'armée; sur la limite d'âge des officiers généraux; relatif au recrutement de l'armée; relatif à la constitution des cadres et effectifs de l'armée (1928).

Le 22 avril 1928, le scrutin uninominal ayant été rétabli, il fut battu dans le VIII<sup>e</sup> arrondissement de Paris, n'obtenant que 4.676 voix contre 7.520 à Paul Chassaing-Goyon, sur 14.623 votants.

Michel Missoffe goûta à la diplomatie, après le barreau et la politique. Il fut

nommé ministre de France à Luxembourg en 1932.

Ami et biographe d'André Tardieu, la parfaite qualification d'une vaste culture et d'une œuvre estimable d'écrivain qui trouva dans le Nord de la France une partie de son inspiration, notamment dans ses études historiques sur les *Officiers de justice du bailliage d'Avesnes* et sur *Les notables d'Avesnes au xvr siècle et la famille de Forest* lui valut d'être élu membre de l'Académie septentrionale.

Commandeur de la Légion d'honneur, croix de guerre française et belge 1914-1918, grand-croix du Chêne du Luxembourg, grand officier du Nicham Iflikhar, de la couronne de Roumanie, du Lion d'Ethiopie, il était également officier de l'ordre du Soleil levant au Japon.

**MISTLER (JEAN)**, né le 1<sup>er</sup> septembre 1897 à Sorèze (Tarn).

*Député de l'Aude de 1928 à 1942.*

*Sous-Secrétaire d'Etat aux Beaux-arts du 3 juin 1932 au 28 janvier 1933.*

*Ministre des Postes, Télégraphes et Téléphones du 26 octobre 1933 au 27 janvier 1934.*

*Ministre de l'Industrie du 30 janvier au 7 février 1934.*

Après des études à l'école de Sorèze, puis au lycée de Carcassonne et au lycée Henri-IV, Jean Mistler entra à l'Ecole normale supérieure et est reçu à l'agrégation de lettres De 1921 à 1925, il est attaché culturel à la légation de France en Hongrie et est chargé de cours à l'Université de Budapest, puis devient chef de service au ministère des Affaires étrangères.

En 1928, il se présente aux élections législatives, comme radical-socialiste, dans la circonscription de Castelnaudary. Il est élu le 29 avril, au second tour de scrutin, par 8.339 voix contre 5.476 à Rivière, son principal adversaire.

Membre de la commission des affaires étrangères et de la commission de l'aéronautique, il interpelle le gouvernement sur les résultats des négociations engagées avec les Etats-Unis à la suite des propositions du président Hoover (1931).

Nommé sous-secrétaire d'Etat chargé des Beaux-arts dans le 2<sup>e</sup> cabinet Herriot, il reste dans le cabinet Paul-Boncour.

Le 1<sup>er</sup> mai 1932, il est réélu par 9.674 voix contre 3.623 à Chalbert, S.F.I.O.

Il est conseiller général et maire de Castelnaudary.

Ses préoccupations, parlant ses initiatives, sont variées : il souhaite la réduction du nombre des députés, s'intéresse à l'éducation nationale et demande à interpeller le gouvernement sur les mesures à prendre pour porter remède à la disproportion existant entre le nombre des diplômés de l'enseignement secondaire et supérieur et le nombre

d'emplois ou de places disponibles dans les carrières administratives et les professions libérales.

Ministre des Postes, télégraphes et téléphones dans le cabinet Albert Sarraut, Jean Mistler le reste dans le cabinet Chautemps, puis il devient ministre du Commerce et de l'Industrie dans le 2<sup>e</sup> cabinet Daladier.

La France traverse alors une période fort agitée. La journée du 6 février 1934 entraîne le départ du cabinet Daladier et marque la fin de la carrière ministérielle de Jean Mistler, d'ailleurs injustement fort maltraité par une certaine presse en même temps que les plus jeunes de ses collègues du cabinet.

Une réforme électorale semble à beaucoup nécessaire. Selon Frossard, elle « peut permettre au régime de se sauver car il ne se sauvera qu'en se réformant ». Mistler est nommé par la commission du suffrage universel rapporteur des onze propositions de loi et des cinq propositions de résolution tendant à établir la représentation proportionnelle dans les élections législatives. Le 4 février 1936, il présente à la Chambre des députés son rapport, selon lequel « la tradition française est une tradition majoritaire » et demande d'écarter la représentation proportionnelle. La Chambre ne l'ayant pas suivi, il se démet de ses fonctions de rapporteur. Après s'être rallié à un contre-projet d'Alexandre Varenne, défendu par Richard, et prévoyant un scrutin de liste proportionnel, Jean Mistler, avec les radicaux et les socialistes, fait voter par la Chambre la question préalable, le 5 mars 1936, enterrant ainsi la réforme électorale.

Le 3 mai 1936, il est réélu au second tour par 8.538 voix sur 14.318 votants, après le retrait de Courrière, S.F.I.O.

De 1936 à 1940, il préside la commission des affaires étrangères.

Le 17 février 1937, au cours d'une conférence devant la société des anciens élèves et élèves de l'École libre des sciences politiques, il prononce cette phrase prophétique : « Je suis persuadé que le drame espagnol n'est qu'un tragique et affreux épisode mais que le vrai problème européen se joue encore sur le Danube ». Il ajoutait : « Nos intérêts vitaux sont tout autant du côté de la Bohême que du côté de l'Alsace, du côté du Danube que sur le Rhin. Car de même qu'une maille rompue dans les traités a emporté toute leur portée financière, de même une maille rompue dans la partie territoriale exposerait l'Europe sans défense à de nouvelles complications ».

Convaincu de la nécessité de l'union de tous les Français, Jean Mistler déclarait ce même jour : « Nous n'avons pas le droit de pousser nos querelles intérieures à un tel degré qu'on puisse croire à l'étranger qu'on déteste plus tel ou tel parti que l'ennemi qui viendrait de l'extérieur ».

C'est l'Anschluss, puis la démission à Londres d'Anthony Eden. Le 22 février 1938. Jean Mistler convoque la commis-

sion pour entendre Yvon Delbos, ministre des Affaires étrangères. Celui-ci rappelle les accords passés avec la Tchécoslovaquie et assure que le gouvernement tiendra ses engagements.

Le 8 décembre 1939, Mistler demande que la Société des Nations condamne l'agression de l'U.R.S.S. contre la Finlande et déclare que la seule garantie des pays restés neutres est « la victoire des alliés, des pays démocratiques ».

Le 9 juillet 1940, rapporteur de la commission du suffrage universel, il déclare que celle-ci lui a donné, à l'unanimité des vingt-trois membres présents, mandat de rapporter favorablement l'article unique du projet de résolution suivant : « La Chambre des députés déclare qu'il y a lieu de réviser les lois constitutionnelles ». Ce texte est adopté par 395 voix contre 3.

Le 10 juillet 1940, il vote le projet de loi constitutionnelle donnant tous pouvoirs au gouvernement de la République pour promulguer une nouvelle constitution qui sera ratifiée par la Nation.

Jean Mistler a écrit de nombreux articles, en particulier pour la *Revue de Paris* (de 1928 à 1940), de nombreux romans ou essais : *Châteaux en Bavière* (1925), *Madame de Staël* et *Maurice O'Donnel* (1926), *La vie d'Hoffmann* (1927), *Eitelka ou le Triomphe de Paris* (1929), *Vienne* (1931), *La maison du docteur Clifton* (1932).

**MISTRAL** (PAUL, ANTOINE, FRANÇOIS), né le 19 septembre 1872 à La Morte (Isère), mort le 17 août 1932 à La Morte.

Député de l'Isère de 1910 à 1932.

Dessinateur en mécanique puis négociant en vins, Paul Mistral fut le fondateur du journal *Le Droit du peuple* à Grenoble. Il collabora également à *l'Humanité*, au *Populaire* et à la revue *L'Avenir*. Affilié au parti ouvrier français dès 1895, membre du Bureau socialiste international, il est élu d'abord conseiller général de Grenoble. Il est formé comme jeune militant et ardent journaliste, sous l'influence d'hommes comme Jules Guesde, Jaurès et Vaillant, qu'il devait retrouver en 1910, à son entrée au groupe socialiste parlementaire.

En effet, le 8 mai 1910, il est élu député au second tour, par 10.740 voix contre 10.079 à Dijon sur 29.937 inscrits, en remplacement de Cornaud qui se retire après le premier tour.

Pendant la guerre de 1914-1918, Paul Mistral sert comme sergent au 105<sup>e</sup> territorial.

Il est l'auteur de nombreux rapports sur les marchés de guerre. Il dépose en août 1915 sa première proposition de loi sur la réorganisation de la production de guerre. Il intervient fréquemment au sujet de la conduite de la guerre, du traité de paix, de la politique

avec la Russie, de la loi militaire et du désarmement général ainsi que du rôle de la Société des Nations.

En 1919, élu maire de Grenoble, Mistral conçoit et fait exécuter un plan d'aménagement et d'investissement qui transforme profondément la ville. Il multiplie les habitations à bon marché, améliore les services d'hygiène, et plus particulièrement d'hygiène sociale.

Aux élections de 1924, il est réélu à la majorité absolue sur la liste du cartel des gauches. Pour cette législature, il est inscrit au groupe socialiste. La commission des affaires étrangères à laquelle il appartient le désigne comme vice-président. Il est également membre de la commission des mines et des forces hydrauliques ainsi que de la commission des marchés et de la spéculation.

Paul Mistral est décédé dans sa ville natale, à La Morte, le 17 août 1932, à l'âge de 60 ans.

**MITCHELL** (ISIDORE, HYACINTHE, MARIE, LOUIS, ROBERT dit **ROBERT-MITCHELL**), né le 21 mai 1839 à Bayonne (Basses-Pyrénées), mort le 1<sup>er</sup> janvier 1916 à Paris.

*Député de la Gironde de 1876 à 1881 et de 1889 à 1893.*

(Voir première partie de la biographie dans **ROBERT ET COUGNY, Dictionnaire des Parlementaires**, t. IV, p. 384.)

Après son échec aux élections de 1885, Robert-Mitchell avait été l'un des premiers bonapartistes à se rallier au programme du général Boulanger, en faveur de qui il fit une active et brillante campagne. Aussi, sollicita-t-il de nouveau les suffrages des électeurs en 1889 : il est élu comme boulangiste dans la circonscription de La Réole, par 7.299 voix contre 6.627 à Léon Laroze, député sortant.

Au cours de la législature, ses convictions bonapartistes le firent voter pour l'abrogation de la loi d'exil de 1886 et il ne manquait pas, au cours de ses interventions, de réclamer la révision par une constituante.

Au renouvellement de 1893, 5.436 voix seulement se portent sur son nom et 7.619 sur celui de Laroze qui est élu.

Se consacrant au journalisme, il entre alors au *Gaulois* sous la direction d'Arthur Meyer et donne, dans cet organe d'opposition républicaine, sous le pseudonyme de F. Desmoulin, un article quotidien sur la situation politique où il se borne à porter des coups aux ministres sans préciser très nettement la forme de gouvernement de sa préférence.

En 1898, la droite constitutionnelle, le parti du ralliement, fait un gros effort — qui sera déçu — pour emporter les élections législatives. Robert-Mitchell accepte alors de présenter sa candidature dans le Nord, où il n'a cependant aucune

attache, dans la 1<sup>re</sup> circonscription de Cambrai. Il est écrasé par le maire de Cambrai, Bersez, élu avec 15.432 voix alors qu'il arrive en troisième position avec 4.274 voix sur 24.506 votants.

Il ne se présente plus désormais au suffrage des électeurs et mène par ailleurs une très active campagne contre la révision du procès Dreyfus et, généralement, contre la politique laïque et républicaine.

Robert-Mitchell décède à Paris le 1<sup>er</sup> janvier 1916 à l'âge de 76 ans. Il était chevalier de la Légion d'honneur, grand-croix d'Isabelle la Catholique, chevalier des Saints Maurice et Lazare et officier de l'Instruction publique.

**MITTON** (JULES, ERNEST), né le 25 novembre 1870 à Saint-Firmin-des-Bois (Loiret).

*Député d'Eure-et-Loir de 1929 à 1942.*

Vétérinaire, maire de Courtalain et conseiller général d'Eure-et-Loir, Jules Mitton se présente pour la première fois à la députation le 8 décembre 1929 lors d'une élection partielle organisée dans la circonscription de Châteaudun pour remplacer Peigné, radical, décédé.

Au premier tour de scrutin, il obtient 5.555 voix contre 3.904 à Texier et 2.726 à Bucard, sur 18.775 inscrits et 14.764 votants. Il l'emporte au second par 7.591 voix contre 6.696 à Texier, sur 14.529 votants.

Jules Mitton s'inscrit au groupe républicain radical et radical-socialiste et est nommé membre de la commission de l'hygiène. Il prend part à la discussion du budget de l'Agriculture pour 1931-1932 et du projet de loi sur la prophylaxie de la tuberculose des bovins.

Aux élections de 1932, il affirme que le seul remède à la crise financière est dans la déflation des finances publiques et se déclare résolument pour la politique de Briand. « Ni réaction, ni révolution », telle est sa formule. Il est élu au premier tour, le 1<sup>er</sup> mai, par 10.444 voix contre 18.924 inscrits et 16.454 votants. Il en sera de même le 26 avril 1936 où il recueillera 8.267 voix, contre 6.146 à Quériault et 1.528 à Sédillot, sur 18.843 inscrits et 16.372 votants.

Il veut qu'il soit mis fin « à la désastreuse politique de superdéflation commencée par M. Doumergue ». Constatant que « depuis le coup de force fasciste du 6 février nous avons vécu sous la menace de la guerre civile » et « qu'il s'en est fallu de peu qu'un régime de dictature fût instauré en notre pays de liberté », il propose de continuer l'œuvre d'assainissement civique et de défense républicaine commencée par le gouvernement Sarraut. « Pas de fascisme ! Pas de dictature ! Pas de guerre ! » s'écria-t-il.

A la Chambre, Jules Mitton retrouve le groupe radical et la commission de

l'hygiène et devient membre de la commission des P.T.T. et de la commission de l'agriculture. Il rapporte le projet de loi relatif à l'exercice de la médecine vétérinaire, intervient dans la discussion d'interpellations sur la politique agricole du gouvernement et de projets et propositions de loi relatifs à l'agriculture ; primes d'encouragement pour les blés indigènes, organisation, assainissement et défense du marché du blé.

Le 10 juillet 1940, au Congrès de Vichy, il vote les pouvoirs constituants demandés par le maréchal Pétain.

Jules Mitton est chevalier de la Légion d'honneur.

**MOCH** (JULES, SALVADOR), né le 15 mars 1893 à Paris (15<sup>e</sup>).

*Député de la Drôme de 1928 à 1936.*

*Député de l'Hérault de 1937 à 1942.*

*Sous-secrétaire d'Etat à la Présidence du Conseil du 26 mai au 22 juin 1937.*

*Ministre des Travaux publics du 13 mars au 10 avril 1938.*

Jules Moch est issu d'une famille d'officiers. Fils et petit-fils de polytechnicien, il entre à son tour à Polytechnique en 1912. En 1914, il est mobilisé comme officier du génie. Blessé plusieurs fois, il est cité à quatre reprises et reçoit la Légion d'honneur à titre militaire.

Après l'armistice, il termine ses études et devient ingénieur de la marine. En 1919, il dirige les services de restitution industrielle et agricole en Allemagne et dans les pays ex-ennemis. L'année suivante, il donne sa démission pour entrer dans l'industrie privée. Il travaille alors en étroite collaboration avec Raoul Dautry, polytechnicien comme lui, qui avait fondé après la guerre une société d'équipement des voies ferrées et qui s'occupait non seulement de la reconstruction du réseau du Nord mais aussi de certains réseaux étrangers. C'est ce qui amena Jules Moch à séjourner pendant plusieurs années dans les états baltes et à passer quelques mois à Moscou en 1924.

A son retour de Russie, il adhère à la S.F.I.O. et prend une part active aux travaux de ses organes d'études économiques et financiers.

Lors des élections législatives de 1928, Léon Blum et Vincent Auriol l'engagent à se lancer dans la bataille électorale. Il choisit la 1<sup>re</sup> circonscription de Valence, dans la Drôme. Ses adversaires politiques qui ne voient pas d'un très bon œil ce « Parisien, fils de Parisien » venir solliciter les suffrages des Valentinois, mènent contre lui une violente campagne dont il sortira vainqueur. Il est en effet élu au second tour par 10 799 voix contre 9 079 à Reynaud.

A la Chambre, il s'inscrit au groupe socialiste et déploie très vite une grande activité. Vice-président des commissions des travaux publics et de l'aéronautique,

membre de la commission de la marine militaire, il dépose plusieurs propositions de loi et se voit confier de nombreux rapports concernant essentiellement les problèmes de transport : généralisation de l'attelage automatique sur tous les réseaux de chemins de fer français ; instauration d'un mode de taxation des camions automobiles tenant compte de la dégradation causée aux chaussées (1929) ; institution d'un système de transport combiné entre avion et chemin de fer ; exploitation de la ligne aérienne France-Amérique du Sud ; création de la Société africaine d'aviation marchande (1931) ; déchéance des compagnies de chemins de fer et institution d'un réseau national d'intérêt public général et régional ; statut de l'aviation marchande (voté en 1932).

Ces problèmes, Jules Moch les étudie non seulement sous leur angle technique mais aussi sous leur aspect humain. C'est ainsi qu'il demande une meilleure protection des cheminots contre les dangers d'électrocution et qu'il interpelle le gouvernement sur le relèvement de leurs salaires. Il plaide aussi en faveur de l'assimilation des cantonniers aux fonctionnaires de l'Etat.

Au renouvellement de 1932, il est réélu dès le premier tour de scrutin, par 11 166 voix contre 7 911 à Thiers.

Au cours de cette législature, son activité ne se ralentit pas. Devenu membre de la commission des finances et rapporteur du budget des chemins de fer, c'est sur ce mode de transport que portent plus particulièrement les nombreux avis et rapports dont il est chargé ainsi que la plupart de ses interventions à la tribune.

Mais la discussion de différents projets lui permet d'aborder bien d'autres sujets comme : la gratuité de l'enseignement secondaire ; le monopole d'importation des pétroles ; les accords professionnels ; la mise en chantier de la tranche de 1935 du programme naval ; l'assainissement des finances publiques, la défense du crédit et le maintien de la monnaie.

Elu conseiller général de la Drôme en 1935, il perdra pourtant son mandat législatif au premier tour des élections générales de 1936, n'obtenant que 9 625 voix contre 10 783 à son concurrent Pêcherol, radical-socialiste.

Cet échec n'interrompt pas sa carrière politique pour autant : il est appelé par Léon Blum, alors président du Conseil, pour exercer les fonctions de secrétaire général du gouvernement. Puis, en 1937, à la faveur d'une élection partielle provoquée par le décès de Salette, il retrouve un siège de député dans la 3<sup>e</sup> circonscription de Montpellier, après avoir recueilli 8 554 voix contre 2 312 à Vuillemin.

Nommé sous-secrétaire d'Etat à la présidence du Conseil le 26 mai 1937, il intervient dans la discussion du projet de loi tendant à proroger certaines conventions collectives du travail et les pouvoirs conférés au gouvernement par la loi du 31 mars 1936. Ses fonctions pren-

ment fin avec la démission du cabinet Blum, le 22 juin 1937.

Revenu siéger à la Chambre, il rapporte au nom de la commission du travail le projet sur les procédures de conciliation et d'arbitrage ainsi que celui concernant les conventions collectives.

Le 13 mars 1938, il entre dans le second cabinet Léon Blum comme ministre des Travaux publics. En cette qualité il est entendu lors de l'examen d'une proposition de loi tendant à autoriser les départements et les communes à établir une taxe sur l'énergie électrique exportée hors du département producteur par les usines hydro-électriques qui y sont installées et répond à une question posée sur les retards apportés à l'exécution des travaux d'aménagement du Haut-Thorion déclarés d'utilité publique.

Après la chute du gouvernement consécutive à un vote hostile du Sénat, Jules Moch retourne une nouvelle fois à son banc de député. Il intervient dans la discussion de la proposition de loi visant à instituer un mode de représentation proportionnelle pour l'élection des députés et demande à interpellier le gouvernement sur les raisons qui le pousseraient à restituer l'or espagnol déposé en France.

En 1939, bien que parlementaire et âgé de plus de quarante ans, il s'engage dans la marine, fait la campagne de Norvège et obtient le grade de capitaine de vaisseau.

Rentré en France, il est de ceux qui, au Congrès de Vichy, le 10 juillet 1940, votent contre les pouvoirs constituants au maréchal Pétain.

Chevalier de la Légion d'honneur à titre militaire. Jules Moch est également titulaire de la croix de guerre 1914-1918 et de plusieurs décorations étrangères.

Auteur de nombreux articles de journaux et revues, il a publié les ouvrages suivants : *Restitutions et réparations* (1921) ; *La Russie des Soviets* (1925) ; *Socialisme et rationalisation. Jean Jaurès et les problèmes du temps présent* (1927) ; *Le parti socialiste et la politique financière* (1928) ; *Le rail et la nation* (1931) ; *Capitalisme et transports* ; *Socialisme, crises, nationalisation* (1932) ; *L'Espagne républicaine*, en collaboration avec Germaine Picard-Moch (1933) ; *Déchéance des réseaux et coordination des transports* (1934) ; *Pour marcher au pouvoir* (1935) ; *Arguments et documents* (1936).

**MOINET** (JEAN, Charles), né le 8 décembre 1836 à Rochefort-sur-Mer (Charente-Inférieure), mort le 26 juillet 1894 à Cautejets (Hautes-Pyrénées).

*Sénateur de la Charente-Inférieure de 1891 à 1894.*

Docteur en médecine, médecin de la marine militaire, Charles Moinet brigua le siège rendu vacant par le décès de Mestreau et fut élu sénateur de la Cha-

rente-Inférieure le 29 novembre 1891, au second tour de scrutin, par 502 voix sur 984 votants, contre 465 à Rouvier. Il fut réélu le 7 janvier 1894, au tour unique, par 636 voix sur 999 votants, en même temps que Bisseuil, Combes et Calvet, qui recueillirent respectivement 777, 559 et 539 voix.

Pendant la campagne du Mexique, plusieurs circonstances avaient mis en lumière ses qualités d'initiative, de sang-froid, de courage, et de brillantes actions lui avaient fait mériter, à l'âge de 26 ans, la Légion d'honneur.

Son élection au Sénat, à laquelle il s'était présenté comme candidat indépendant, en dehors des comités existants, avait été combattue et avait donné lieu à des alliances qui, encore nouvelles à cette époque, suscitaient de vives passions et dont la trace n'était pas encore effacée aux élections de 1894.

Au Sénat, Charles Moinet n'avait pas tardé à prendre une place importante. Dévoué avec ardeur au développement du port de Rochefort, il se consacrait presque exclusivement à l'étude des questions qui intéressaient la défense nationale et la marine, telles que l'organisation du service de santé dans l'armée et dans les colonies. Il y portait une connaissance des détails et un esprit pratique dont le Sénat avait été plus d'une fois impressionné.

Charles Moinet était un parlementaire utile, dont les jugements avaient du poids et en auraient certainement acquis de plus en plus, car on y apercevait à peine les traces des préoccupations de parti. Mais la mort vint le frapper en cours de mandat le 26 juillet 1894, dans sa cinquante-huitième année.

**MOLÈNES** (MARC, JEAN, PAUL de), né le 5 septembre 1896 à Paris (9<sup>e</sup>), mort le 24 septembre 1934 à Paris (16<sup>e</sup>).

*Député de la Dordogne de 1932 à 1934.*

À peine adolescent, Marc de Molènes fait le dur apprentissage de la guerre de 1914. Engagé à 18 ans, il en est revenu lieutenant d'artillerie avec la croix de guerre et la Légion d'honneur. Les études juridiques auxquelles il s'adonna le conduisirent tout naturellement vers le barreau où son père s'était illustré. Secrétaire de la Conférence des avocats, il dirigeait par surcroît l'information judiciaire du *Temps*.

Il adhère au parti socialiste français et se fait élire conseiller général de la Dordogne. Il se présente ensuite aux élections législatives de 1932 dans la 2<sup>e</sup> circonscription de Périgueux et est élu député au second tour, par 5.147 voix contre 3.942 à Chatignon.

Dans son programme électoral, Marc de Molènes accorde une large place à la politique agricole : organisation du marché et de la vente du blé, élaboration

d'un statut des coopératives agricoles pour l'amélioration du sort des populations rurales. En matière financière, il préconise une politique de stricte économie pour parer au déficit.

Dès son arrivée à la Chambre, il en est secrétaire et membre de la commission des douanes et des conventions commerciales, membre également de la commission de législation civile et criminelle. Il dépose une proposition de loi tendant à autoriser les locataires de locaux d'habitation ou à usage professionnel à agir en réduction de leur loyer et une proposition de loi relative à l'organisation du marché du blé.

À deux reprises, il est réélu secrétaire de la Chambre des députés.

Mais la maladie l'emporte et Marc de Molènes meurt le 24 septembre 1934, à Paris à l'âge de 38 ans.

**MOLINIÉ (JEAN, Hector)**, né le 3 juin 1872 à Bourg-de-Visa (Tarn-et-Garonne).

*Député de la Seine de 1919 à 1928.*

Docteur en médecine et conseiller général de la Seine, Hector Molinié se présente pour la première fois aux élections législatives le 16 novembre 1919 dans l'arrondissement de Saint-Denis et Sceaux sur une liste du cartel d'union républicaine et sociale, à laquelle s'oppose une liste socialiste comprenant Jean Longuet, Frossard et Paul Faure.

Il est élu à la majorité absolue par 150.634 voix sur 389.219 inscrits, 285.719 votants et 276.730 suffrages exprimés.

Il est réélu le 11 mai 1924 au quotient électoral sur une liste du cartel d'union républicaine et socialiste de la banlieue. Il obtient 100.813 voix pour 406.547 inscrits, 342.584 votants et 276.730 suffrages exprimés.

Durant ces deux mandats législatifs, Molinié est inscrit à la Chambre des députés au groupe de la gauche républicaine et démocratique.

De 1919 à 1924, il fait partie de la commission du commerce et de l'industrie, de la commission de l'enseignement et des beaux-arts, de la commission des travaux publics et des moyens de communication, de la commission des marchés de guerre, de la commission des régions libérées et de la commission des mines, énumération qui démontre à la fois son dévouement et l'éventail de ses compétences.

De 1924 à 1928, c'est aux douanes, aux conventions commerciales, à l'armée, à la commission d'assurance et de prévoyance sociale qu'il apportera sa collaboration.

Au cours de son premier mandat, il rapporte plusieurs projets de loi relatifs à la déclaration d'utilité publique des lignes de chemin de fer en Algérie et de propositions de loi concernant la commission des spéculations de guerre.

Il intervient dans la discussion de nombre de projets dont ceux relatifs à la législation sur les loyers ou à la répression des hausses illicites des loyers, au recrutement de l'armée et à l'organisation de la défense nationale, aux emplois réservés aux victimes de la guerre, à la réforme des pensions civiles et militaires, aux assurances sociales, etc...

Au cours de son second mandat, il dépose plusieurs propositions de loi et propositions de résolution, et notamment la proposition de loi relative à la taxe de séjour dans les stations hydrominérales, climatiques et de tourisme et la proposition de loi tendant à modifier le délai imparti pour les réclamations en matière d'impôt.

Il demande à interpellier le gouvernement sur les mesures à prendre pour mettre Paris à l'abri des inondations et il l'interpelle sur l'assainissement financier et la stabilité monétaire et sur la réorganisation des trains de la banlieue de Paris.

Hector Molinié était chevalier de la Légion d'honneur.

**MOLINIÉ (ANDRÉ, ETIENNE, ARMAND. Jean, MARIE)**, né le 10 juin 1868 à Sévérac-le-Château (Aveyron), mort le 1<sup>er</sup> juin 1936 à Sévérac-le-Château.

*Député de l'Aveyron de 1919 à 1936*

Issu d'une vieille famille de juriconsultes et d'avocats au Parlement, les Molinié de Villeplaine, arrière-petit-fils d'André Monestier, engagé volontaire dans les armées de la Révolution, devenu officier de cavalerie, et arrière-petit-neveu du conventionnel Monestier, qui fut ami de Tallien et représentant de la Lozère. Jean Molinié fit ses études de médecine à la Faculté de Paris. Il fut interne et assistant du célèbre chirurgien Péan, à l'hôpital de la rue de la Santé. Puis il exerça la médecine dans son pays du Rouergue de 1896 à 1919. et fut médecin de la Compagnie des chemins de fer du Midi. Rayé des cadres à la suite d'un accident professionnel sur la voie ferrée, il reprit du service pendant la guerre de 1914-1918, et son dévouement lui valut la croix de chevalier de la Légion d'honneur et la croix de guerre.

Il a écrit l'histoire de sa commune natale, préfacée par Maurice Barrès. On lui doit également un ouvrage qui résume sa doctrine politique : *Les bases de la tradition nationale*.

En 1902, il se porte candidat aux élections législatives dans la circonscription de Millau. Mais, avec 3.104 voix, il ne réussit pas à battre le député sortant, Maruéjols, ancien ministre, qui en obtient 7.630.

De même, en 1914, il ne recueille que 7.294 voix contre 7.601 au député sortant, Balitout.

Il aura plus de chance en 1919 puisqu'il est élu sur la liste républicaine de défense nationale et de progrès social que mène le général de Castelnau, par 20.224 voix sur 36.597 votants, dans la 2<sup>e</sup> circonscription de l'Aveyron. Il sera réélu en 1924, sur la liste républicaine de paix nationale et de progrès social de Castelnau (qui ne sera pas réélu) avec 42.653 voix sur 86.398 votants. En 1928, le scrutin d'arrondissement ayant été rétabli, il est élu dans la circonscription de Millau avec 7.764 voix sur 11.348 votants contre 4.995 à Balitrand, et réélu en 1932 par 7.219 voix sur 14.112 votants contre 4.611 à Barsalou.

N'appartenant à aucun groupe de la Chambre, Jean Molinié fait partie de la commission de l'enseignement et des beaux-arts, de la commission des marchés, de la commission des douanes et de la sous-commission chargée d'enquêter dans les pays libérés.

Avec le général de Castelnau, il fait augmenter le taux de l'indemnité accordée aux mutilés du travail. Il dépose les nombreuses propositions de loi sur les sujets les plus divers allant du balayage des écoles aux femmes en couche et à l'aptitude physique des conducteurs de tramways en passant par les fraudes électorales, la mévente du blé et le téléphone rural.

Il interpelle plusieurs fois le gouvernement, notamment en faveur de la culture du blé et de l'abaissement du prix du pain, contre le chômage, contre la diminution systématique de l'aide aux malades et aux mutilés du travail. A la veille de la conférence de Gênes, il interpelle sur la politique intérieure et extérieure et dénonce le plan impérialiste anglais du général Smuts.

Il ne se représente pas au renouvellement d'avril-mai 1936 et il meurt le 1<sup>er</sup> juin suivant, à l'âge de 63 ans.

**MOLLARD (ANTOINE)**, né le 12 octobre 1849 à Lyon (Rhône), mort le 28 février 1932 à Dole (Jura).

*Député du Jura de 1900 à 1906.*

*Sénateur du Jura de 1906 à 1920.*

Chimiste industriel puis publiciste — il sera bientôt directeur du *Républicain du Jura* — Antoine Mollard s'intéresse de près, en cette dernière qualité, à la vie publique. Il devient d'ailleurs rapidement conseiller municipal puis conseiller général.

Le député de l'arrondissement de Dole, Bourgeois du Jura, étant décédé, une élection partielle a lieu. Cédant aux instances de ses amis, Antoine Mollard présente sa candidature et est élu, le 3 juin 1900, par 8.304 voix contre 7.318 à Bollé-Besson. Il sera réélu le 27 avril 1902, au premier tour, par 8.490 voix contre 8.266 à Barillot, sur 16.988 votants.

A la Chambre, Antoine Mollard intervient peu en séance publique, préférant

se manifester au sein des commissions pour faire profiter ses collègues de son expérience. On note de sa part le dépôt, en 1901, d'une proposition de loi tendant à assurer le secret et la sincérité du vote. Inscrit au groupe de la gauche démocratique, il vote naturellement en faveur du projet de loi de séparation des Eglises et de l'Etat.

En 1906, le mandat des sénateurs jurassiens étant renouvelable, Antoine Mollard présente sa candidature. Il est élu le 7 janvier, au premier tour, par 505 voix sur 845 votants et se démet le 18 février de son mandat de député.

Au sein de la Haute Assemblée, il prend part aux travaux des commissions des chemins de fer et du commerce. Membre du groupe de la gauche démocratique, il intervient à plusieurs reprises à la tribune, notamment à propos de la construction de voies ferrées entre la France et la Suisse ainsi qu'au sujet des retraites ouvrières. D'autre part, en 1912, ses collègues le désignent pour les représenter au Bureau du Sénat en qualité de secrétaire et il assume cette fonction jusqu'en 1916.

La première guerre mondiale terminée, estimant avoir eu une carrière bien remplie, Antoine Mollard ne se représente pas lors du renouvellement du Sénat en 1920. Il se retire alors dans son pays où il jouira pendant douze années d'une retraite amplement méritée. Il meurt en effet le 28 février 1932, à l'âge de 82 ans.

**MOLLARD (MAURICE)**, né le 15 janvier 1863 à Saint-Jean-le-Chevelu (Savoie).

*Sénateur de la Savoie de 1920 à 1944.*

Fils de travailleurs, neuvième enfant d'une famille de douze, c'est à ses qualités personnelles que Maurice Mollard doit la belle carrière qu'il s'est lui-même ouverte.

Elève et lauréat de l'école d'agriculture, il s'oriente vers la carrière d'ingénieur civil et débute à Lyon où, comme adjoint à l'ingénieur, il participe à la reconstruction de plusieurs ponts. Bientôt, son activité se manifeste dans le monde entier.

Après la guerre, il veut se consacrer à son pays, spécialement à sa province. Sa valeur est reconnue par ses concitoyens puisqu'en deux mois seulement — à la fin de 1919 — il est successivement élu conseiller municipal, puis maire de Saint-Paul-sur-Yenne — il le restera jusqu'en 1925 — conseiller général du canton d'Yenne et sénateur de la Savoie.

C'est le 11 janvier 1920, au troisième tour, par 331 voix sur 635 votants, que les grands électeurs de son département l'envoient siéger au Sénat. Son mandat sera successivement renouvelé le 9 janvier 1927, au deuxième tour, par 358 voix sur 642 votants, et le 20 octobre



1935, de nouveau au deuxième tour, par 369 voix sur 658 votants.

Au Sénat, où il s'inscrit au groupe de la gauche démocratique, radicale et radicale-socialiste, il fait partie de multiples commissions, chemins de fer (de 1919 à 1925), commerce industrie (de 1919 à 1924), colonies (en 1927 et en 1928), Algérie (en 1929), mines (en 1930 et en 1931), mais surtout de la commission des affaires étrangères et de la politique générale des protectorats (de 1924 à 1940) ainsi que de la commission des travaux publics, où il entre en 1926 et dont il devient président à partir de 1930.

Naturellement, il trouve souvent l'occasion de se faire entendre en qualité de rapporteur, mais aussi de déposer des propositions de loi ou d'interpeller le gouvernement à propos de l'énergie.

Maurice Mollard n'oublie pas pour autant de mettre sa compétence au service de son département, s'occupant à la fois des routes et des chemins, des adductions d'eau, de l'électrification, de l'organisation des services de transport.

D'autre part, la municipalité d'Aix-les-Bains ayant démissionné, Maurice Mollard présente aux élections une liste qui emporte la majorité des suffrages et le nouveau conseil le choisit aussitôt pour maire, le 23 juin 1932. Il accepte cette nouvelle fonction, mais pour une période limitée, le temps de mettre en œuvre la rénovation d'une station thermale dont la prospérité rejaillit incontestablement sur toute la Savoie. Il démissionnera d'ailleurs le 13 novembre 1937 tout en restant conseiller municipal.

Considérant comme achevée sa tâche à la mairie d'Aix-les-Bains, il décide alors de s'atteler davantage aux grands problèmes économiques. Entre autres, celui de l'économie générale du pays, qu'il s'agisse du tourisme, du commerce extérieur ou des matières premières, lui semble exiger un effort particulier. C'est alors qu'il s'embarque en août 1938 sur le *Massilia* pour un voyage d'étude qui l'amènera à visiter successivement le Brésil, l'Uruguay, l'Argentine, le Chili, le Pérou et la Bolivie. Il se trouve en mesure de donner une suite à l'étude qu'il publiait, quelque dix années auparavant, dans son livre *Sortir de l'ornière*.

Peu après survient la guerre, puis l'armistice. Le 10 juillet 1940, Maurice Mollard vote pour le projet de loi constitutionnelle accordant les pleins pouvoirs au gouvernement du maréchal Pétain.

**MOLLE** (Jean, JOSEPH L'Heureux), né le 24 avril 1876 à Cette (Hérault), mort le 27 septembre 1918 à Paris.

*Député de l'Hérault de 1910 à 1918.*

Jean-L'Heureux Molle fit de brillantes études qui lui valurent le titre de docteur en droit. Avocat, agent de manutention maritime, il devint rapidement conseiller

municipal, maire et conseiller général de sa ville natale.

Candidat républicain socialiste aux élections législatives du 6 mai 1906 dans la 3<sup>e</sup> circonscription de Montpellier, il obtint dès le premier tour presque autant de voix (3.612) que le député sortant Salis (3.970) et Servan (3.542) sur 12.430 votants. Il retira alors sa candidature. Le 8 mai 1910, à l'issue d'une joute tout aussi disputée, il fut élu au second tour, dans la même circonscription, par 6.669 voix contre 5.596 à Taillan, sur 12.236 suffrages exprimés, Salis n'ayant pas insisté après le premier tour où il n'avait obtenu que la deuxième place.

Inscrit au groupe de l'union républicaine radicale socialiste, membre de diverses commissions dont celle de la marine, Jean-L'Heureux Molle ne tarda pas à se manifester tant par ses dépôts de textes que par ses interventions sur le budget; il prit part à de nombreuses discussions ayant pour objet les vins de champagne (1911), la durée du travail dans les établissements industriels (1912), la durée du service dans l'armée active, la fréquentation scolaire et la défense de l'école laïque, l'assistance aux familles nombreuses, les délimitations régionales (1913).

Réélu le 10 mai 1914, au second tour, par 6.276 voix contre 5.149 à Ferrasse, sur 11.427 suffrages exprimés, il retrouva sa place à la commission de la marine marchande et devint membre de la commission des comptes définitifs et des économies.

La guerre multiplia ses activités sur plusieurs plans: il prit part à la discussion de projets et propositions de loi relatifs: au régime de la presse en temps de guerre; à l'établissement d'une contribution sur les bénéfices de guerre; aux patentes et aux mutations par décès (1916); à la réparation des dommages causés par faits de guerre (1917).

Il n'eut malheureusement pas la chance d'assister à la victoire de la France sur l'Allemagne, puisqu'il mourut subitement dans les derniers jours de septembre 1918, à l'âge de 44 ans.

**MOLLE** (JULES. ARSÈNE, EMMANUEL), né le 16 février 1868 à Aubenas (Ardèche), mort le 8 janvier 1931 à Paris (7<sup>e</sup>).

*Député d'Oran de 1928 à 1931*

Après ses études de médecine, Jules Molle revint s'établir dans son bourg natal d'Aubenas. Il en devint bientôt conseiller municipal puis maire.

Plus tard, il se fixa et se maria à Oran (Algérie). Les qualités qui l'avaient signalé à l'attention de sa ville natale lui valurent d'être porté vers 1920 à la tête de la municipalité de sa ville d'adoption et d'être ensuite élu conseiller général.



Ayant été rayé des cadres de l'armée, il se fit réintégrer à la mobilisation de 1914, partit comme chef de service au régiment de marche des tirailleurs marocains et fut envoyé à Verdun en 1916.

Il se présenta pour la première fois à la députation en 1924, dans la 1<sup>re</sup> circonscription d'Oran, sur la liste du parti républicain et social, se proclamant pour le soutien à Poincaré et mettant en garde contre le cartel des gauches. Il n'obtint alors que 13 326 voix sur 37 542 votants, le quotient électoral étant de 18.117, et la liste d'union républicaine fut élue en entier.

Aux élections générales de 1928, il se présenta de nouveau dans la même circonscription comme candidat du parti républicain démocratique indépendant, avec le même programme et en réclamant notamment une politique du logement, une législation libérale du travail, l'encouragement à la natalité, l'égalité de l'enseignement dans la liberté, le développement de la pratique du sport. Il s'engageait également à soutenir les revendications précises formulées par la fédération des syndicats agricoles de l'Oranie.

Il fut cette fois élu au premier tour par 11 861 voix contre 6 840 à Boluix-Basset sur 20 618 votants.

Inscrit au groupe d'action démocratique et sociale, il appartient aux commissions de l'hygiène, de la marine militaire (1928), de l'Algérie, des colonies et des protectorats, des programmes électoraux (1930), où son jugement sûr et sa grande expérience le firent apprécier de tous ses collègues.

Il déposa en 1929 une proposition de loi tendant à modifier l'article 12 de la loi du 15 février 1902 pour l'exécution de petits travaux sanitaires d'urgence.

Il présenta en 1930 un rapport sur la proposition de loi d'Emile Morinaud, tendant à instituer dans les conseils municipaux d'Algérie un poste d'adjoint indigène choisi parmi les conseillers élus par les indigènes.

Dans la discussion du budget de 1929, il intervint au nom du groupe parlementaire des mutilés du travail pour signaler la situation des mutilés du travail en Algérie, notamment de ceux d'origine étrangère. Il s'intéressa également au fonctionnement des tribunaux de pensions ainsi qu'à l'organisation autonome du crédit maritime mutuel en Algérie. Il défendit vigoureusement, en 1929, le projet de loi tendant à autoriser la congrégation des Pères blancs.

Il mourut en cours de mandat le 8 janvier 1931 à son domicile parisien, après quelques jours de maladie. Il allait avoir 63 ans.

**MONCELLE (MARIE, JOSEPH, Edouard)**, né le 12 septembre 1879 à Metz (Moselle).

*Député de la Moselle de 1924 à 1942.*

Né d'une famille lorraine dont les origines agricoles remontent à 1700,

Edouard Moncelle, ingénieur des arts-et-métiers, a fait la guerre de 1914-1918 comme capitaine d'un régiment de spahis, puis a fait partie de l'état-major du général Foch.

Conseiller général de Metz à partir de 1919, il s'intéresse tout spécialement aux questions agricoles et devient président de la caisse départementale des mutuelles bétail et administrateur du Crédit agricole.

Il est élu député pour la première fois le 11 mai 1924 sur la liste de Robert Schuman qui obtient la majorité absolue des suffrages pour cinq candidats sur huit, avec 57 405 voix sur 137 994 inscrits et 113 434 suffrages exprimés. Cette liste d'union républicaine lorraine s'inspire de la politique de Poincaré et Tardieu, politique d'ordre, de travail, de sécurité et de paix religieuse.

A la Chambre des députés, Edouard Moncelle s'inscrit au groupe d'union républicaine démocratique et devient membre de la commission des mines et de la force motrice, de la commission des travaux publics et des moyens de communication, au nom desquelles il rapporte un certain nombre de propositions de loi et de projets de loi; notamment ceux relatifs à la canalisation de la Moselle entre Metz et Thionville — projet qui aboutira en juin 1925 — à la déclaration d'utilité publique d'un certain nombre de lignes ferroviaires ou à la reconstitution de routes et chemins dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle.

Durant ce premier mandat législatif, il prend part à la discussion des projets de budget des années 1925, 1926, 1927 et 1928 et de divers projets de loi, en particulier des projets de loi instituant des mesures exceptionnelles destinées à assurer l'équilibre de la trésorerie, modifiant la législation sur les accidents du travail et sur les accidents d'automobile ou relatifs au régime de retraite du personnel des grands réseaux de chemin de fer.

Il est réélu député de la 1<sup>re</sup> circonscription de Metz au second tour, le 22 avril 1928 (par 8 209 voix contre 7 050 à Kirsch sur 19 002 votants et 16 123 votants), puis réélu à nouveau, toujours au second tour, le 1<sup>er</sup> mai 1932 (par 10 132 voix contre 5 181 à Simon sur 20 393 inscrits et 16 655 votants) et le 26 avril 1936 (par 7 432 voix contre 6 651 à Anstett sur 21 458 inscrits et 18 114 votants).

Durant ces trois mandats successifs, il continue à faire partie des mêmes commissions que précédemment, ainsi que de la commission de l'agriculture en 1932 et de la commission du travail et de la commission des finances en 1936, année où il devient également membre du comité consultatif des forces hydrauliques.

Il dépose plusieurs propositions de loi dont les principales concernent le régime de la radiodiffusion, le dégagement des cadres de l'armée, la suppression de

l'impôt local dit impôt des grands magasins, spécial aux trois départements recouvrés, et rapporte plusieurs projets ou propositions de loi et propositions de résolution en particulier la proposition de loi relative au dédommagement des agents des chemins de fer d'Alsace-Lorraine privés de leur emploi pendant l'occupation des troupes françaises en 1914-1918, le projet de loi autorisant la concession des travaux ayant pour but l'utilisation des forces hydrauliques du Rhin et la réalisation du grand canal d'Alsace, la proposition de loi tendant à la réparation des dommages causés par les faits de guerre de 1939 et plus particulièrement la compensation des pertes subies par la population évacuée pour raisons militaires.

Il prend part à la discussion des budgets des années 1929 à 1932 ainsi qu'à la discussion de nombreux autres projets de loi dont celui portant organisation des mines domaniales des potasses d'Alsace et celui relatif à l'organisation du ministère du commerce en vue de l'accroissement de la production et de l'intensification des exportations.

En juin 1930, il est élu pour la première fois vice-président de la Chambre des députés et ce mandat lui est renouvelé chaque année jusqu'en 1932.

Le 10 juillet 1940, Edouard Moncelle vote pour le maréchal Pétain.

Il était titulaire de la croix de guerre et officier de la Légion d'honneur avec trois citations.

**MONDENARD** (ADOLPHE, Joseph de), né le 26 janvier 1839 à Auliège-Fieux (Lot-et-Garonne), mort le 15 octobre 1898 à Fieux.

*Député de Lot-et-Garonne de 1885 à 1889.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. IV, p. 392.)

Joseph de Mondenard, qui était né dans la commune d'Aulièges avant que celle-ci ne fût réunie à celle de Fieux, ne se représenta pas aux élections de 1889 et abandonna la politique.

Il mourut à Fieux, dans son château d'Auliège, le 15 octobre 1898, âgé de 61 ans.

**MONESTIER** (CLÉMENT, Jean), né le 23 novembre 1855 à Montpellier (Hérault), mort le 11 avril 1925 à Paris (8<sup>e</sup>).

*Sénateur de la Lozère de 1896 à 1906.*

*Député de la Lozère de 1910 à 1919.*

*Ministre des travaux publics du 6 mai au 12 juin 1899.*

Jean Monestier était issu d'une famille républicaine et lozérienne dont un des

membres représenta la Lozère aux grandes assemblées de la Révolution : Assemblée législative et Convention.

Après de solides études au lycée de Montpellier il entra à l'École polytechnique à l'âge de 17 ans et en sortit deux ans après, le cinquième, dans le corps des ponts et chaussées.

Ingénieur en 1877 il construisit, en qualité d'ingénieur de l'Etat, la ligne du chemin de fer de Millau au Vigan, dans le Gard, et d'importants ouvrages dans la banlieue de Paris, ce qui lui valut la croix de chevalier de la Légion d'honneur et le grade d'ingénieur en chef des ponts et chaussées. Il exerça, de 1893 à 1896, les fonctions de contrôleur de l'exploitation et de la traction de la compagnie d'Orléans.

A la mobilisation, en 1914, il servit comme colonel du génie au camp retranché de Paris.

Il avait 25 ans lorsque les habitants de la Lozère envoyèrent Jean Monestier siéger au Conseil général de ce département et par deux fois ils lui renouvelèrent son mandat. Il présida l'assemblée départementale.

Candidat républicain à une élection partielle au Sénat, le 30 août 1896, en remplacement d'Eugène de Rozières, décéédé, il fut, au premier tour de scrutin, élu sénateur par 253 voix sur 388 votants, contre de Colombet, monarchiste, et le docteur Montiels, conservateur. Il fut réélu aux élections générales du 3 janvier 1897, également au premier tour, par 278 voix sur 384 votants, Théophile Roussel en obtenant 286 il ne fut pas réélu aux élections du 7 janvier 1906.

Au Sénat, membre du groupe radical et radical-socialiste, Jean Monestier se consacra particulièrement à l'étude des questions financières. Il proposa une réforme du régime financier qui « unit l'Etat et les grandes compagnies de chemin de fer dont la dette a dépassé la valeur du gage ».

Membre de diverses commissions, il fut secrétaire de la commission chargée de l'examen des projets de loi portant déclaration d'utilité publique des chemins de fer et de la commission des finances.

Il déposa, parmi d'autres, un rapport sur le projet de loi portant approbation d'une Convention conclue le 16 décembre 1896 entre l'Etat, la Compagnie générale transatlantique, la Compagnie de navigation mixte et la Société générale de transports maritimes à vapeur pour l'exécution des services maritimes postaux entre la France, l'Algérie, la Tunisie, la Tripolitaine et le Maroc.

Le 6 mai 1899 il entra comme ministre des travaux publics dans le 3<sup>e</sup> cabinet Charles Dupuy, mais donna sa démission, avec tous les membres de ce cabinet, le 12 juin de la même année.

Candidat aux élections législatives de 1910, Jean Monestier fut élu député le 24 avril au premier tour de scrutin, par 4 686 voix contre 3 466 à Dreyfus sur

8.326 votants. Il fut réélu le 26 avril 1914, également au premier tour, par 4.299 voix contre 2.926 à Marius André, sur 7.447 votants.

Inscrit au groupe des républicains radicaux-socialistes, il fut élu vice-président de la Chambre des députés le 4 juin 1914, il fut reconduit dans ces fonctions jusq'uen 1919.

A la Chambre, Jean Monestier fut membre de diverses commissions : travaux publics et chemins de fer, mines, octrois et s'intéressa particulièrement aux questions financières et à celles relatives aux chemins de fer.

Il ne se représenta pas aux élections législatives du 16 novembre 1919.

Il était membre du Conseil supérieur de statistiques depuis juin 1903, officier de la Légion d'honneur, officier d'Académie.

Il mourut le 11 avril 1925 à Paris, à l'âge de 70 ans.

**MONFEUILLART** (ERNEST, AUGUSTE), né le 9 mai 1853 à Selles (Marne), mort le 1<sup>er</sup> décembre 1934 à Paris.

*Député de la Marne de 1898 à 1906.*  
*Sénateur de la Marne de 1906 à 1933.*

Propriétaire-agriculteur, Monfeullart devint successivement maire de Selles, puis conseiller général du canton de Beine-Nauroy.

Lors du renouvellement de la Chambre des députés en 1898, il se présente dans la 3<sup>e</sup> circonscription de Reims comme candidat républicain radical. Il est élu au second tour, le 22 mai 1898, par 7.104 voix contre 2.798 à de Boham, conservateur ; au premier tour il avait recueilli 5.555 suffrages contre 3.761 à Lhotelein, républicain, 1.498 à de Boham et 569 à Argyriadès, socialiste. Il sera réélu le 27 avril 1902 par 5.993 voix contre 4.840 à Bertrand.

A la Chambre des députés, Monfeullart fait essentiellement partie de la commission des douanes et rapporte en son nom plusieurs projets et propositions de loi. Son appartenance à la gauche démocratique radicale et radicale-socialiste le fait, en 1905, voter en faveur du projet de loi de séparation des Eglises et de l'Etat.

Lors du renouvellement partiel du Sénat qui a lieu le 7 janvier 1906, Monfeullart présente sa candidature. Il est élu au premier tour, par 581 voix sur 987 votants. Il sera régulièrement réélu, également au premier tour, le 11 janvier 1920 par 656 voix sur 966 votants et le 6 janvier 1924 par 816 voix sur 962 votants.

Au sein de la Haute Assemblée, il fait partie des commissions des douanes et conventions commerciales, des départements libérés de l'invasion, de réparation des dommages de guerre et, surtout, de la commission de l'agriculture

N'aimant pas à se mettre en valeur, il intervient peu en séance publique, préférant présenter l'essentiel de ses observations lors des réunions des commissions. C'est en leur sein qu'il défendra avec efficacité les intérêts de ses mandants

Estimant sa carrière parlementaire bien remplie — près de huit années à la Chambre des députés et vingt-sept années au Palais du Luxembourg — il ne se présente pas lors du renouvellement du Sénat le 16 octobre 1932. Il décédera moins de deux ans plus tard, le 1<sup>er</sup> décembre 1934, à Paris, à 81 ans.

Il était chevalier de la Légion d'honneur et officier du Mérite agricole.

**MONFORT** (LOUIS, MARIE), né le 5 décembre 1896 à Scaër (Finistère).

*Député du Finistère de 1936 à 1942.*

Cultivateur, secrétaire-adjoint de la Chambre d'agriculture du Finistère, Louis Monfort était conseiller municipal de sa commune natale depuis 1919 lorsqu'il se présente aux élections législatives de 1936 dans la circonscription de Quimperlé.

« Avec un passé consacré surtout à l'organisation et à la défense professionnelles, j'ai voulu me présenter comme candidat paysan pour bien marquer que, méprisant la basse politique qui conduit la France à la ruine, je prétends grouper toutes les bonnes volontés. »

Le succès couronna sa campagne, puisqu'il fut élu le 3 mai au scrutin de ballottage par 6.092 voix contre 5.670 à Le Louédéc et 4.301 à Cadoret, député sortant, républicain-radical, obtenant au premier tour 5.753 voix contre 4.600 à Le Louédéc et 3.922 à Cadoret sur 20.062 inscrits et 15.971 votants.

Au Palais Bourbon, Louis Monfort s'apparenta au groupe de la fédération républicaine et fut secrétaire de la commission de l'agriculture. Il prit part à la discussion des budgets de l'agriculture pour 1937, 1938 et 1940 et intervint lors de l'examen des projets de loi sur la semaine de quarante heures dans les établissements industriels et commerciaux, sur les rapports entre producteurs agricoles, commerçants et industriels et sur les conventions collectives de travail.

Le 10 juillet 1940, à Vichy, il vota les pleins pouvoirs au maréchal Pétain. Louis Monfort fit la guerre de 1914-1918 qu'il termina avec le grade de capitaine.

Il est chevalier de la Légion d'honneur.

**MONICAULT** (PIERRE, JULES, JOSEPH de), né le 27 juin 1869 à Paris.

*Député de l'Ain de 1919 à 1932.*

Descendant d'une famille de militaires et de hauts fonctionnaires qui démission-

naient pour se consacrer à l'agriculture, fils d'un officier de marine devenu lui-même propriétaire rural, Pierre de Monicault suivit les cours de l'Institut national agronomique et en sortit avec le titre d'ingénieur agronome. En 1891, il fut chargé d'une mission scientifique en Suède et au Danemark et l'année suivante, d'une mission économique en Syrie. Pendant la guerre de 1914-1918, affecté sur sa demande dans les formations actives, il y obtint deux citations.

Maire de Versailleux depuis 1896, il se présente en 1919 aux élections législatives dans le département de l'Ain sur une liste d'union républicaine dont le programme se caractérisait ainsi : « Nous sommes des hommes nouveaux, mais rompus aux affaires, et non plus des discoureurs. »

Le 16 novembre 1919, il est élu par 29 953 voix sur 68 762 votants, premier de sa liste qui enlève quatre sièges sur six. Il s'inscrit au groupe de l'entente républicaine et démocratique, le plus important de la Chambre bleu horizon, qui compte entre autres Maurice Barrès et le général de Castelnau. Puis il est nommé membre de la commission de l'agriculture où sa compétence d'ingénieur agronome et d'exploitant va trouver matière à s'exercer.

L'activité que Pierre de Monicault déploie au Parlement est si abondante qu'il serait vain de chercher à l'exposer en détail. C'est bien entendu aux problèmes agricoles qu'il s'intéresse essentiellement et rien de ce qui touche de près ou de loin à l'agriculture ne lui est étranger. Pour illustrer la continuité et la variété de son action, on peut rappeler qu'après avoir dès le début de la législature déposé des propositions de loi, dont l'une avait pour objet de scinder l'enseignement primaire en enseignement rural et en enseignement urbain, il intervient, soit en qualité de rapporteur, soit à titre personnel, sur l'alimentation nationale en pain (1920), sur les coopératives et syndicats agricoles (1921), sur l'heure d'été (1922), sur la fabrication de l'ammoniaque synthétique (1923), sur la réalisation d'économies (1924), projet de loi à propos duquel il propose divers amendements relatifs à l'impôt foncier et à l'impôt sur les bénéfices agricoles. Entre-temps, il avait été nommé membre de la commission plénière de l'Office national du crédit agricole et membre de l'Académie d'agriculture.

Réélu le 11 mai 1924 par 26 528 voix sur 79 052 votants, malgré le succès du cartel qui enlève tous les autres sièges du département, Pierre de Monicault siège à présent à la commission des finances. Si son activité parlementaire ne se ralentit point, elle s'étend à des domaines plus variés. C'est ainsi qu'il prend part à la discussion d'une interpellation sur les événements militaires marocains (1925), d'une proposition de résolution tendant à instituer un statut de la séance publique à la Chambre (1926), d'un projet de loi sur l'organisation de la Nation en temps de guerre (1927) L'agri-

culture demeure néanmoins sa spécialité et il s'y montre novateur, à propos des fermes de démonstration par exemple.

Candidat républicain d'union dans la circonscription de Bourg-en-Bresse en 1928, il est réélu de justesse le 29 avril, au deuxième tour de scrutin, par 7 286 voix sur 14 698 votants, contre 7 222 à M. Parisot.

Inscrit au même groupe et siégeant à la même commission que sous la législature précédente, il déploie la même activité, avec une préoccupation plus marquée pour les problèmes d'enseignement, intervenant à propos de la formation agricole (1928), de l'éducation physique (budget de 1929), de l'apprentissage et de l'artisanat (budget de 1930), de l'enseignement secondaire agricole (budget de 1931)

Battu aux élections de 1932 avec plus de 2 000 voix d'écart par Tony Revillon, radical-socialiste, Pierre de Monicault ne se représentera pas en 1936. Entré au Parlement sous le signe du bloc national, il était resté fidèle à la politique de Raymond Poincaré qu'il soutint constamment de ses votes de 1922 à 1924 et de 1926 à 1929. Après avoir au lendemain de la guerre blâmé les « discoureurs », il s'était infligé à lui-même un souriant démenti en intervenant sans cesse à la tribune, au point de pouvoir déclarer en 1928 : « Pendant huit ans de vie parlementaire, pas un mois ne s'est passé sans que le *Journal officiel* ne témoigne de mes idées »

**MONIER** (FRÉDÉRIC, JOSEPH), né le 24 avril 1842 à Eyguières (Bouches-du-Rhône), mort le 13 avril 1908 à Eyguières

*Sénateur des Bouches-du-Rhône  
de 1894 à 1903.*

Industriel en savonnerie, Frédéric Monier fait partie de la chambre de commerce de Marseille. Mais son activité commerciale ne l'empêche pas de s'intéresser à la vie publique et il devient conseiller municipal d'Eyguières, son pays natal, puis conseiller général des Bouches-du-Rhône en 1870. Survient la guerre. Frédéric Monier sert alors pendant la durée des hostilités comme capitaine d'état-major à titre auxiliaire. Après la défaite, il reprend son activité dans sa commune d'Eyguières. Ami de Gambetta, il aide celui-ci à échapper à un guet-apens qui lui est tendu le 17 février 1876 à Cavaillon. En 1877 ses concitoyens le choisissent pour maire. Peu après, ses collègues de l'assemblée départementale le portent à la présidence du conseil général.

Le sénateur inamovible G. Humbert étant décédé, une élection partielle a lieu et ses amis pressent Frédéric Monier de présenter sa candidature. Il se rend à leurs raisons, et dans sa circulaire aux grands électeurs il rappelle qu'il est « un républicain progressiste qui, fidèle aux

traditions de son parti, veut la France grande, prospère et forte par la République, rien que par la République ». Il se prononce pour une sage révision de la Constitution, pour une réforme du système d'impôts, notamment pour une réduction des contributions directes sur les objets d'alimentation et de première nécessité, pour l'organisation du crédit agricole, l'abolition des taxes d'octroi, la diminution des tarifs de transport, l'extension des canaux d'arrosage et d'irrigation.

Ce programme a certainement l'heur de plaire aux grands électeurs des Bouches-du-Rhône puisque le 30 décembre 1894, au troisième tour, Frédéric Monier est élu sénateur par 208 voix sur 407 votants.

Au sein de la Haute Assemblée où il s'inscrit au groupe de la gauche démocratique, il ne juge pas utile d'intervenir en séance publique ; c'est devant les commissions qu'il préfère faire bénéficier ses collègues de son expérience, notamment dans le domaine industriel.

L'âge venant, il apparaît difficile à Frédéric Monier de mener de front son activité dans l'industrie et sa carrière politique. Aussi décide-t-il de renoncer à présenter sa candidature lors du renouvellement partiel du Sénat en 1903. Il décédera cinq années plus tard.

Frédéric Monier était officier d'Académie depuis 1887, chevalier de la Légion d'honneur depuis 1892 et aussi grand officier du Nicham Iftikar.

**MONIS (ERNEST, ANTOINE, EMMANUEL)**, né le 23 mai 1846 à Châteauneuf (Charente), mort le 25 mai 1929 à Châteauneuf

*Député de la Gironde de 1885 à 1889.*

*Sénateur de la Gironde de 1891 à 1920.*

*Ministre de la Justice  
du 22 juin 1899 au 7 juin 1902.*

*Président du Conseil, Ministre de  
l'Intérieur et des Cultes  
du 2 mars au 27 juin 1911.*

*Ministre de la Marine  
du 9 décembre 1913 au 20 mars 1914.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. IV, p. 396.)

Aux élections législatives du 22 septembre 1889, Monis fut battu au second tour de scrutin, ne recueillant que 5.816 voix sur 12.199 votants, par le boulangiste Chiché qui en recueillait 6.289 et qui l'avait déjà devancé au premier tour.

Monis, abandonnant momentanément la vie parlementaire, reprit sa profession d'avocat — qu'il avait continué à exercer d'ailleurs mais d'une façon moins active — à la cour d'appel de Bordeaux.

Il continuait en même temps à siéger au Conseil général de la Charente où il représentait le canton de Cognac.

Lc 25 octobre 1891, une élection sénatoriale partielle fut provoquée par le

décès du comte de Lur-Saluces. Monis se présenta et fut élu dès le premier tour, obtenant 714 voix sur 1.266 votants, contre 380 à de Montesquiou, monarchiste, et 174 à Jules Brisson, républicain.

Il devait désormais être constamment réélu, toujours au premier tour : le 3 janvier 1897, où il arriva en tête avec 896 voix sur 1.281 votants, devant Trarieux, 888 voix et Raynal, 810 voix ; puis le 7 janvier 1906, mais cinquième position seulement, avec 857 voix sur 1.307 votants, derrière Decrais, 936 voix, Obissier Saint-Martin, 883 voix, Courrégelongue, 881 voix et Thounens, 878 voix, mais devant le comte de Lur-Saluces, 420 voix et Durand-Desgranges, 341 voix.

Au Sénat, il s'inscrit au groupe de la gauche démocratique. Il fit partie d'un certain nombre de commissions : armée, marine, finances dont il fut un des rapporteurs spéciaux du budget. Il fut également membre du comité consultatif des chemins de fer, du groupe agricole et de l'union démocratique.

Ce fils d'huissier, qui avait consacré jusqu'alors toute sa carrière aux questions juridiques, eut une grande activité parlementaire qui s'étendit à tous les domaines car tout le préoccupait : les questions militaires comme les problèmes régionaux, les intérêts des professions viticoles comme les questions algériennes.

C'est ainsi qu'il déposa de nombreuses demandes d'interpellation. On l'entendit dans tous les grands débats et tout naturellement dans la plupart des discussions budgétaires annuelles.

Il était devenu un personnage de premier plan au Sénat. Aussi, en 1899, Waldeck-Rousseau, au moment de former son ministère, pensa-t-il à lui pour le portefeuille de la Justice, ce qui ne pouvait que combler les vœux du juriste qu'il était. Comme garde des Sceaux, il représenta souvent le président du Conseil devant le Sénat. C'est lui, par exemple, qui lut la déclaration du gouvernement sur la défense de l'armée française face aux attaques dont elle était alors d'objet. On l'entendit aussi au Palais du Luxembourg dans la discussion du budget de son département ministériel.

A la Chambre des députés, il participa à la discussion du budget et répondit à de nombreuses interpellations. Il eut surtout à se défendre contre les accusations que portait contre lui le journal *La Lanterne* sur l'affaire dite « des sucres » et par Cunéo d'Ornano, député de droite, qui l'accusait d'avoir profité de sa fonction de garde des Sceaux pour favoriser sa profession de négociant en alcool, en 1901. Il sortit toujours victorieux des interpellations ainsi dirigées contre sa vie publique et ses activités privées.

A la chute du cabinet Waldeck-Rousseau, le 7 juin 1902, Monis reprit son activité de sénateur. Il fut pendant quatre ans vice-président du Sénat de 1906 à 1910.

Le 21 mai 1911, à Issy-les-Moulineaux, Monis fut grièvement blessé par un avion au cours d'une manifestation aéronautique à laquelle il assistait en tant que président du Conseil.

En effet, il était devenu le chef du gouvernement le 2 mars 1911, poste qu'il cumulait avec celui de ministre de l'Intérieur et des cultes. Il le resta jusqu'au 27 juin de la même année, constituant un ministère qui devait servir en quelque sorte de relais entre le 2<sup>e</sup> cabinet Briand et le cabinet Caillaux.

Son passage à la direction des affaires publiques fut de courte durée mais il revint au gouvernement lorsque Gaston Doumergue, constituant son 1<sup>er</sup> cabinet, fit appel à lui pour les fonctions de ministre de la Marine, le 9 décembre 1913. Monis démissionna bientôt, n'ayant pu donner son accord à la politique menée par le président du Conseil, le 19 mars 1914.

Comme ministre de la Marine, il défendit au Sénat le projet de loi sur les pensions et à la Chambre des députés le projet de loi concernant l'amélioration de la situation matérielle des officiers et sous-officiers. Au Palais Bourbon, il eut aussi à faire face à des interpellations sur la politique de défense militaire des côtes et sur des accords intervenus entre l'Etat et la Compagnie générale transatlantique.

Monis avait connu de très nombreuses attaques personnelles durant sa carrière politique. Il convient de citer notamment celle que lui décocha Maurice Barrès dans son livre intitulé *Dans le cloaque*, où l'auteur rapporta ses impressions de député au moment où Delahaye s'en prit violemment à Monis au sujet de l'affaire Rochette et du renvoi de son procès. Alors que Marcel Sembat proposait de déférer Monis et Caillaux à la Haute Cour, Maurice Barrès s'écria : « Ah non ! J'ai vu trop d'honnêtes gens en Haute Cour, je n'y enverrai pas ceux-là ! ».

Fatigué de ses luttes passées, Monis ne se représenta pas aux élections sénatoriales de 1920 et se retira de la vie politique.

Il mourut le 25 mai 1929 dans sa Charente natale, à l'âge de quatre-vingt-trois ans.

Il avait publié : *La poudre B et la marine marchande*.

Il était grand-croix de l'Aigle blanc de Russie.

**MONJARET DE KERJEGUT** (Finistère). — Voy. **KERJÉGUT**.

**MONJAUVIS** (LUCIEN, HENRI), né le 2 décembre 1904 à Paris.

*Député de la Seine de 1932 à 1936.*

Parisien, Lucien Monjauvis, après avoir fréquenté l'école primaire du 13<sup>e</sup> arron-

dissement, devient ajusteur comme son père et milite de bonne heure dans les rangs syndicalistes ; il est rapidement membre du bureau de l'union des syndicats C.G.T. de la région parisienne.

Il est élu député communiste de la 2<sup>e</sup> circonscription du XIII<sup>e</sup> arrondissement de Paris en 1932, au second tour, par 6.880 voix contre 5.933 à Julien Tardieu.

Son programme de revendications immédiates comporte trois points principaux : lutte contre la misère des travailleurs, des jeunes travailleurs, des femmes et des paysans travailleurs ; contre la guerre impérialiste, pour la défense de l'U.R.S.S. et pour la paix ; enfin, contre la réaction.

Monjauvis est nommé membre de la commission de l'hygiène, de la commission du travail et de la commission de législation civile et criminelle.

Le 5 février 1932, il dépose une proposition de loi modifiant le régime des amendes et une proposition de résolution tendant à inviter le gouvernement à modifier le règlement concernant les fonds de chômage ; enfin une proposition de loi tendant à rendre obligatoire l'assurance contre les accidents aux tiers de tous les véhicules à moteur mis en circulation.

Il prend part à de nombreuses interpellations, en particulier sur les mesures que le gouvernement envisage pour remédier aux conséquences de la crise économique et du chômage dans la mesure où il affecte la classe ouvrière, sur ses intentions en ce qui concerne les menées et les agressions commises par les organisations fascistes, sur les conditions dans lesquelles ont été entreprises les nouvelles opérations militaires dans le Sud marocain.

Au renouvellement de 1936, Lucien Monjauvis qui avait été élu conseiller municipal du 13<sup>e</sup> arrondissement pour le quartier de la Gare en avril 1935, doit abandonner à André Marty la 2<sup>e</sup> circonscription du XIII<sup>e</sup> et se présenter dans la 1<sup>re</sup> où il est beaucoup moins connu. Il ne parvient pas à en déloger le député sortant, le journaliste Louis Gélis de l'union ouvrière, sorte de dissidence du communisme. Distanté dès le premier tour, il recueille au second 8.347 voix sur 18.698 votants contre 9.783 à Gélis.

Il se consacre désormais à l'Hôtel de ville et à son activité syndicale.

**MONMOUSSEAU** (GASTON, RENÉ, LÉON), né le 17 janvier 1883 à Luynes (Indre-et-Loire).

*Député de la Seine de 1936 à 1940.*

D'une famille de petits paysans, contraint de gagner son pain de bonne heure, il apprit, aussitôt muni de son certificat d'études, le métier de menuisier chez un artisan du bourg de Luynes.

Jusqu'à 21 ans, il y travailla comme ouvrier. A son retour du service militaire, il entra aux chemins de fer de l'Etat à Paris. Il ne tarda pas à militer dans les rangs du syndicat des cheminots de Paris rive-droite.

Dès 1919, à la demande de Marcel Cachin, il commença à donner à l'*Humanité* des articles fort appréciés définissant l'action des syndicats révolutionnaires de l'époque. Puis, à partir de 1921, il s'occupa de la *Vie ouvrière* qu'il dirigea ensuite. Il joua un rôle actif dans les grandes grèves déclenchées en 1920. Le 10 février, il est à la tête des cheminots du P.O. et il est élu en avril secrétaire général de la fédération des cheminots.

Révoqué des chemins de fer, il fut arrêté et impliqué dans le procès intenté aux membres du comité de la III<sup>e</sup> Internationale. Gaston Monmousseau, défendu par M<sup>e</sup> Henry Torrès, fut acquitté en février 1921, ainsi que tous les autres inculpés. En juillet 1921, au congrès de la C.G.T. tenu à Lille, il fit partie, avec Pierre Sémard, de la minorité révolutionnaire mise en échec par la majorité réformiste de Léon Jouhaux. C'est bientôt la scission, qui conduira à la création de la C.G.T.U. (confédération générale du travail unitaire) dont il devint secrétaire général en 1922.

En décembre de la même année, au moment des remous suscités par l'occupation de la Ruhr, il représenta aux côtés de Pierre Sémard les syndicats français au premier congrès de l'Internationale syndicale rouge. Bien que demeurant « anarcho-syndicaliste », il ne s'est pas encore inscrit au parti communiste (il n'y adhéra qu'en 1925). Mais il a à Moscou, avec Lénine, une entrevue dont il gardera le souvenir toute sa vie.

En janvier 1923, à la suite d'un meeting tenu à la maison des syndicats à Essen et de son action contre l'occupation de la Ruhr, il fut de nouveau emprisonné avec Marcel Cachin et Pierre Sémard. Il le fut de nouveau en 1925 en raison du rôle qu'il joua dans la grève de protestation contre la guerre du Maroc.

En 1929, alors membre du comité central du parti communiste, il fut arrêté avec ses camarades et fit un an de prison. Il le sera encore en 1931, année au début de laquelle il fit partie du bureau politique du parti communiste.

Candidat aux élections législatives dans la 2<sup>e</sup> circonscription de Saint-Denis (Noisy-le-Sec), il fut élu sans coup férir au premier tour, le 26 avril 1936, par 17.527 voix sur 31.255 suffrages exprimés, le plus favorisé de ses cinq concurrents, Maurin, candidat de la S.F.I.O., n'atteignant que 3.924 voix.

Inscrit au groupe communiste, membre de la commission spéciale chargée d'examiner les projets de loi sociaux, de la commission du suffrage universel, il est élu vice-président de la commission du travail. Tout son passé de militant le

conduit à se cantonner dans la défense des travailleurs. Dès son arrivée à la Chambre, il déposa une proposition de résolution tendant à inviter le gouvernement à déposer d'urgence un projet de loi en vue de la création d'un fonds national de chômage (1936). Celui-ci se faisant attendre, il prit alors l'initiative d'une proposition de loi ayant le même objet (1937). Il fut encore l'auteur d'une proposition de loi tendant à amnistier tous les délits pour faits de grève et à réintégrer dans leurs fonctions les fonctionnaires, employés et ouvriers des services publics et concédés des entreprises nationalisées et des industries privées (1938).

Il fut chargé de deux rapports : l'un sur la proposition de loi Lambert contre l'arbitraire patronal (1937), l'autre sur le projet de loi sur l'embauchage et le débauchage des travailleurs (1938).

En 1939, pour ne pas être arrêté comme de nombreux députés de son parti, il entra dans la clandestinité et c'est par contumace qu'il fut jugé le 4 avril 1940, ainsi que Maurice Thorez, Jacques Duclos et Gabriel Péri.

**MONNERAYE** (CHARLES, ANGE de LA), né le 3 février 1812 à Rennes (Ille-et-Vilaine), mort le 12 mars 1904 à Vannes (Morbihan).

*Député du Morbihan au Corps législatif de 1869 à 1870.*

*Représentant du Morbihan à l'Assemblée nationale de 1871 à 1876.*

*Sénateur du Morbihan de 1876 à 1894.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. IV, p. 398.)

Après le renouvellement de son mandat en 1838, Charles de La Monneraye cesse toute participation active aux travaux du Sénat.

Le 19 mars 1894, il adresse au président de la Haute Assemblée une lettre par laquelle il déclare, vu son grand âge, se démettre de ses fonctions de sénateur du Morbihan. Il sera remplacé par Gustave de La Marzelle, ancien député.

Il meurt le 12 mars 1904 à Vannes à l'âge de 92 ans.

**MONNERVILLE** (GASTON, CHARLES, FRANÇOIS), né le 2 janvier 1897 à Cayenne (Guyane)

*Député de la Guyane de 1932 à 1942*

*Sous-secrétaire d'Etat aux colonies du 22 juin 1937 au 13 mars 1938*

Fils d'un fonctionnaire de l'administration coloniale, Gaston Monnerville est

d'abord élève du collège de Cayenne, sa ville natale ; il est reçu, en 1912, au concours des bourses métropolitaines et vient à Toulouse pour y achever, au lycée Bernuy, ses études secondaires comme boursier du gouvernement.

Etudiant aux Facultés de lettres et de droit de Toulouse, il passe à la fois sa licence ès lettres et sa licence en droit avec félicitations du jury. C'est également avec félicitations du jury qu'il est reçu, en 1921, docteur en droit, après avoir soutenu une thèse sur *L'enrichissement sans cause*.

Dès 1918 Gaston Monnerville s'inscrit au barreau de Toulouse. Reçu en 1921 au concours des secrétaires de la conférence, il prononce à une séance solennelle de rentrée, un discours remarqué sur « La critique et le droit de réponse ».

Ayant obtenu toutes les satisfactions que peut apporter un barreau de province à un jeune avocat, Gaston Monnerville quitte Toulouse et vient s'inscrire en 1921 au barreau de Paris. Il devient le principal collaborateur du célèbre avocat, César Campicchi ; il devait le rester pendant huit ans.

En 1923 il est reçu au concours des secrétaires de la conférence des avocats à la cour d'appel de Paris et, en 1927, il est élu président de l'union des jeunes avocats.

Gaston Monnerville plaide plusieurs grands procès, en particulier celui de l'affaire Galmot où il fit acquitter, devant la cour d'assises de Nantes, les Guyanais qui y avaient été traduits à la suite des incidents de Cayenne en 1928.

C'est à la suite de ce procès retentissant que ses compatriotes lui demandent de se présenter en Guyane contre le député sortant, Eugène Lautier.

Elu au premier tour de scrutin en 1932, il est réélu en 1936, après avoir été élu maire de Cayenne en 1935.

Pendant ses années d'études toulousaines, Gaston Monnerville avait fondé et animé un groupe d'étudiants républicains qui défendait dans les milieux universitaires l'idéal démocratique quotidiennement exposé dans *La Dépêche de Toulouse* par « Pierre et Paul » et l'équipe des Yvon Delbos, François de Tesson, Maurice Colrat, Guglielmo Ferrero et de bien d'autres qui illustrèrent par la suite le Parlement ou la presse.

Inscrit dès cette époque au parti radical et radical-socialiste, Gaston Monnerville resta toujours fidèle à son parti. Au congrès de Marseille en 1938, il en était élu vice-président.

Deux fois sous-secrétaire d'Etat aux colonies dans les 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> cabinets Chautemps, sa connaissance des questions internationales et d'outre-mer le font choisir comme membre de la délégation française à la conférence du Pacifique qui a lieu à Bruxelles en 1937 lors de l'agression du Japon contre la Chine.

A la Chambre il siège à la commission de l'Algérie et à la commission

de la législation civile et criminelle au nom desquelles il rapportera de nombreux projets de loi.

Ses interventions en séance porteront essentiellement sur les affaires d'outre-mer.

En septembre 1939 n'étant pas mobilisable comme parlementaire âgé de plus de quarante ans, Gaston Monnerville déposa avec cinq de ses collègues sur le Bureau de la Chambre des députés une proposition de loi permettant aux parlementaires de contracter un engagement volontaire. Un décret-loi lui donna satisfaction et il s'engagea dans la marine.

Il navigua sur le cuirassé *Provence* de janvier à juillet 1940. Le 3 juillet 1940 son bâtiment se trouva mêlé à l'affaire de Mers-el-Kébir.

Il ne put, de ce fait, prendre part au vote du 10 juillet 1940 à Vichy.

**MONNET** (GEORGES), né le 12 août 1898 à Aurillac (Cantal).

*Député de l'Aisne de 1928 à 1942.*

*Ministre de l'Agriculture  
du 4 juin 1936 au 18 janvier 1938  
et du 13 mars au 10 avril 1938.*

*Ministre du Blocus  
du 21 mars au 16 juin 1940.*

Georges Monnet n'embrassa pas la carrière de son père, qui était magistrat, et, dès l'âge de 22 ans, après des études interrompues par la guerre — il combattit pendant les deux dernières années — il s'établit agriculteur au Chemin-des-Dames, dans ce département de l'Aisne qu'il devait représenter durant quatorze années à la Chambre. Puis il versa dans le journalisme, et sans doute est-ce là que lui vint le goût de la politique et des affaires publiques.

Maire de Celles-sur-Aisne de 1925 à 1933, conseiller général du canton d'Oulchy-le-Château à partir de 1931, Georges Monnet commença de bonne heure à militer dans les rangs de la S.F.I.O., dont il demeura une personnalité marquante jusqu'à la Libération.

Secrétaire national des Jeunesses socialistes, il se présente en 1928 aux élections législatives de l'arrondissement de Soissons. Au premier tour, il obtient 4.506 voix contre 5.665 au candidat de l'union républicaine démocratique Ferté et 4.283 au radical-socialiste Marquigny. Il bénéficie au second tour de la plupart des voix radicales et d'une partie des voix communistes, qui lui permettent de battre Ferté par 8.672 voix contre 7.069.

En 1932 et 1936, il sera réélu dès le premier tour, battant sans difficulté son adversaire radical indépendant Poullain, par 8.973 voix sur 16.470 votants contre 3.936 puis par 8.539 voix sur 16.496 votants contre 7.119.



Membre de la commission de l'agriculture, il dépose des propositions de loi où intervient sur des problèmes essentiellement agricoles : warrants, conseil de prud'hommes, assurance contre les calamités, politique du blé, mévente des produits du sol, extension à l'agriculture de la législation sur les assurances sociales. Il interpelle le gouvernement sur les conditions dans lesquelles des marchés de prestations en nature ont été accordés par le ministre des Finances aux sucreries de Braisne et Fismes, « à la tête desquelles se trouvent des personnages sous le coup d'une grave accusation ».

Il l'interpelle également en 1930, sur les méthodes propres à assainir les mœurs financières — c'est l'affaire Oustric — et on peut dire que, par là, il aura contribué à la chute du deuxième gouvernement Tardieu.

Les événements du 6 février 1934 l'affectent. Avec le radical Bergey et le communiste Doriot, il crée un front commun antifasciste. Mais les partis considèrent comme prématurée cette initiative — qui préfigurerait pourtant le Front populaire de 1936 — et en désavouent les auteurs.

La clairvoyance de Georges Monnet se trouvera récompensée deux ans plus tard puisque Léon Blum l'appelle, comme ministre de l'Agriculture, dans son premier gouvernement de Front populaire de 1936, fonctions qu'il conservera dans le 3<sup>e</sup> cabinet Chautemps, de juin 1937 à janvier 1938, puis dans le 2<sup>e</sup> cabinet Blum, en mars-avril 1938.

L'œuvre maîtresse autant qu'originale de Georges Monnet à la tête du département de l'Agriculture fut sans conteste la création de l'office du blé, dont la gestion à caractère professionnel ne nécessitait que 180 fonctionnaires. Cet organisme, qui conciliait les intérêts des producteurs comme ceux des consommateurs, était surtout destiné à régulariser la production et à instituer un prix minimal et stable. Des divergences n'éclataient pas moins dans le conseil de l'office, au point que Monnet se vit un jour obligé de fixer lui-même le prix de la céréale à un taux très supérieur à celui des campagnes précédentes.

Georges Monnet contribua encore, comme ministre de l'Agriculture, à étendre aux ouvriers et exploitants agricoles le bénéfice des lois sociales, notamment les allocations familiales et les congés payés.

Redevenu député, Georges Monnet adopta parfois des positions en flèche, qui finalement le séparèrent de ses amis de la S.F.I.O.

Le 21 mars 1940, Paul Reynaud le désignait comme ministre du Blocus.

Commandeur de la Légion d'honneur, croix de guerre 1914-1918, commandeur du Mérite agricole, Georges Monnet s'abstint, le 10 juillet 1940, dans le vote de la loi accordant les pleins pouvoirs au maréchal Pétain.

**MONNIER** (LÉON, LOUIS), né le 10 novembre 1844 à Gaillon (Eure), mort le 27 octobre 1923 à Evreux (Eure).

*Sénateur de l'Eure de 1907 à 1923.*

Propriétaire-éleveur, Léon Monnier, homme droit, de relations sûres et de bon conseil, conquiert peu à peu l'estime et la sympathie générales. Dans ces conditions il ne tarde pas à prendre place dans la vie publique.

D'abord conseiller municipal, puis maire de Gaillon — il le restera jusqu'à sa mort — il devient conseiller d'arrondissement, puis conseiller général. Au sein des assemblées locales, il donne l'exemple du travail et du dévouement à la chose publique.

Le sénateur Thorel décédant en octobre 1906, une élection partielle a lieu. Connu pour être un républicain modéré, mais très ferme dans ses opinions, Léon Monnier est pressé par ses amis de présenter sa candidature. Il cède à leurs instances et, le 13 janvier 1907, il est élu au premier tour sénateur de l'Eure par 584 voix contre 350 au Dr Oursel et 97 à Beverini-Vico. Il sera réélu, toujours au premier tour, le 7 janvier 1912, par 551 voix sur 1.014 votants et, le 9 janvier 1921, par 515 voix sur 1.011 votants.

Inscrit au groupe de la gauche républicaine, Léon Monnier se montre au Sénat ce qu'il a toujours été : assidu à sa tâche, d'esprit conciliant et de bon conseil. Il fait partie de la commission du commerce, de l'industrie, du travail et des postes, puis, de 1916 à 1920, il préside la commission d'intérêt local où son expérience des affaires administratives est régulièrement appréciée par ses collègues. Déjà spécialisé dans les questions agricoles et principalement dans celles qui ont trait à l'élevage, il s'intéresse également de très près aux problèmes de la perception d'une surtaxe sur l'alcool par les octrois, de la modification des limites des communes ou de la création de nouvelles communes, de la perception de taxes par les municipalités, ainsi que des problèmes posés dans les agglomérations par l'assainissement.

Mais sa santé jusque-là vigoureuse s'affaiblit après la guerre. Celle-ci lui a, en effet, apporté des deuils cruels en lui prenant son fils et le mari de sa petite-fille.

Il meurt le 27 octobre 1923 à Evreux à 79 ans.

**MONPLANET** (HENRI, GUILLEMIN DE), né le 23 novembre 1874 à Saint-Savin-sur-Gartempe (Vienne).

*Député de la Vienne de 1914 à 1919.*

Après de solides études secondaires, Henri de Monplanet obtint sa licence en droit et prépara le concours de l'inspection des finances où il fut admissible. Il entra alors à l'inspection de la Ban-

que de France et poursuivit sa carrière civile en qualité d'administrateur de plusieurs sociétés minières et bancaires.

Son père ayant été maire de Montmorillon, il s'intéressa à son tour aux affaires publiques et devint conseiller municipal de Brigueil-le-Chantre et conseiller général du canton de Montmorillon.

En 1906 il se présenta pour la première fois aux élections générales législatives, toujours dans la circonscription de Montmorillon, où il fut battu de très peu par le député sortant Corcey, qui obtint 9.052 voix au premier tour alors qu'il n'en recueillait lui-même que 8.729.

Lors des élections générales de 1910, l'union des libéraux de la Vienne présente la candidature de Blanchard et Henri de Monplanet s'effaça afin de permettre son éléction.

Mais il se présenta aux élections générales du 26 avril 1914 et au second tour de scrutin, le 10 mai, il fut élu par 8.792 voix sur 17.401 votants, contre 8.057 à Sadoul.

A la Chambre des députés, Henri de Monplanet ne s'inscrivit à aucun groupe mais fut membre de la commission de la législation fiscale, de la commission des mines et de la commission des comptes définitifs et des économies.

Partisan d'une « République sage, ordonnée, respectueuse des croyances, des droits et des intérêts de chacun », il soutenait les grands groupements commerciaux, industriels et agricoles et souhaitait une meilleure organisation syndicale en France. Il développa son action législative en ce sens.

C'est ainsi qu'il fut rapporteur du projet de loi ayant pour objet d'accroître, par diverses mesures fiscales, les produits de l'exploitation des divers services publics, de limiter les fraudes, de remanier divers impôts existants et d'instituer des impôts sur la dépense et une taxe annuelle sur les capitaux recueillis à titre gratuit.

Il prit part à la discussion du projet de loi portant suppression des contributions personnelles mobilières des portes et fenêtres et des patentes et à l'établissement d'un impôt sur diverses catégories de revenus.

Il fut entendu dans la discussion d'interpellations relatives aux affaires de Bolo Pacha et du Bonnet rouge et dans la discussion du budget ordinaire des services civils.

Il prit part à la discussion du projet de loi modifiant la loi de 1810 sur les mines et de diverses propositions de loi relatives à l'indemnisation de démobilisation ainsi qu'à plusieurs interpellations sur les fonctions militaires.

Aux élections générales du 16 novembre 1919, Henri de Monplanet se présenta sur la liste d'action nationale et fut battu par la liste d'union nationale et républicaine. Il abandonna alors la vie politique pour se consacrer à ses activités financières.

**MONPROFIT** (JACQUES, AMBROISE), né le 7 octobre 1857 à Saint-Georges-sur-Loire (Maine-et-Loire), mort le 30 janvier 1922 à Angers (Maine-et-Loire).

*Député de Maine-et-Loire de 1910 à 1914 et de 1919 à 1922.*

De vieille famille angevine, Jacques Monprofit fit de sérieuses études médicales et, après avoir été interne des hôpitaux de Paris, il revint se fixer dans son pays natal. Il fut chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu à Angers et professeur de clinique chirurgicale à l'École de médecine d'Angers.

Chirurgien éminent, il consacra de nombreux ouvrages à sa profession, s'intéressant en même temps à la vie politique. En effet, il est conseiller général du canton Nord-Ouest d'Angers et maire de la même ville lorsqu'il se présente aux élections générales législatives du 24 avril 1910, dans la 1<sup>re</sup> circonscription d'Angers, contre le docteur Barot. Il est élu au premier tour de scrutin par 13.026 voix sur 26.287 votants, le docteur Barot n'obtenant que 10.982 voix.

A la séance du 23 juin 1910 de la Chambre des députés, le 6<sup>e</sup> Bureau propose de valider son éléction par 16 voix contre 10. Mais une violente polémique s'engage. L'opposition lui reproche d'avoir proposé des tarifs médicaux plus élevés pour les mutualistes et fait plus grave ses attaques contre le parti radical durant la campagne électorale, notamment son accusation contre un attaché du ministre des Travaux publics du gouvernement Combes, pour trafic de décorations.

Au cours de la discussion, le garde des Sceaux intervient et un scrutin public par appel nominal est demandé sur les conclusions du 6<sup>e</sup> Bureau.

Finalement, l'élection de Jacques Monprofit est invalidée par 259 voix contre 138 sur 397 votants.

Une nouvelle éléction partielle a lieu le 7 août 1910 où Jacques Monprofit obtient 12.611 voix contre 10.549 au docteur Barot, sur 24.084 votants.

Cette fois son éléction est validée : il s'inscrit au groupe progressiste et il est membre de la commission des comptes définitifs.

Au cours de la législature, il intervient dans la discussion du budget du Travail de 1911 et de l'interpellation sur des incidents à la faculté de médecine de Paris et dans la discussion du projet de loi sur la fréquentation scolaire et la défense de l'école laïque.

Aux élections générales du 26 avril 1914 il ne sollicite pas le renouvellement de son mandat et lorsque la première guerre mondiale éclate, bien que dégagé d'obligations militaires, Jacques Monprofit se porte volontaire pour servir aux armées.

Pendant plus de deux ans, comme médecin principal il prend part aux batailles de Picardie, de Champagne et de Verdun où son ambulance fonctionne sous le feu de l'artillerie lourde. Sa brillante conduite lui vaut d'être cité à l'ordre du jour le 5 décembre 1915 et le 1<sup>er</sup> janvier 1917.

A la fin de la guerre, aux élections générales législatives du 16 novembre 1919, il conduit la liste des candidats républicains, toujours dans la 1<sup>re</sup> circonscription d'Angers, et il est élu par 31 100 voix contre 30.058 à Rabouin, député sortant, sur 52 499 votants. Il devient alors membre de la fameuse Chambre bleu horizon. Il s'inscrit au groupe de l'entente républicaine démocratique et devient membre de la commission de l'hygiène où ses qualités de praticien sont fort appréciées.

En cours de mandat, après une très courte maladie, il meurt le 30 janvier 1922, à l'âge de 65 ans.

Le docteur Monprofit était officier de la Légion d'honneur, croix de guerre 1914-1918.

Il publia plusieurs ouvrages médicaux.

**MONS** (ANTOINE, Alphonse), né le 27 mars 1858 à Argentat (Corrèze), mort le 10 janvier 1932 à Saint-Privat (Corrèze).

*Député de la Corrèze de 1907 à 1919*

Né d'un père liquoriste, Alphonse Mons, qui fut officier d'infanterie territoriale, exerça la charge de notaire à Saint-Privat de 1913 à 1927 et devint président de la Chambre des notaires de Tulle.

Attiré par les affaires publiques, maire de Saint-Privat pendant vingt-quatre ans, du 17 mai 1908 au 26 février 1922 et du 24 décembre 1922 à sa mort, le 10 janvier 1932, il avait été élu conseiller général le 7 avril 1898. Il siégea à l'assemblée départementale jusqu'au 14 décembre 1919, date à laquelle il fut remplacé par le docteur Cisterne, maire de Bassignac-le-Haut. Élu à nouveau le 23 janvier 1927 après la mort de ce dernier, il se retira trois ans après et fut remplacé par Henry de Jouvenel.

Mons fut élu député pour la première fois, sous l'étiquette radicale-socialiste, dans la circonscription de Tulle-Sud, le 15 septembre 1907, en remplacement du docteur Hippolyte Roubly, maire et conseiller général de Lapleau, élu sénateur. Lors de cette première élection dans la 9<sup>e</sup> législature, il obtint 6.350 voix contre 3.531 à Aussoleil, professeur au collège de Brive, sur 18.077 inscrits et 11 909 votants.

Le 24 avril 1910, il est réélu au premier tour dans la 1<sup>re</sup> circonscription

de Tulle par 6.436 voix contre 5.925 à Vachal sur 18.037 inscrits et 12 658 votants. Le 26 avril 1914, toujours dans la même circonscription, il est mis en ballottage au premier tour, obtenant 5 410 voix contre 4.524 à Vachal et 2.160 à Aussoleil sur 16.607 inscrits et 12.226 votants. Mais il est élu au second tour, le 10 mai, avec 6 511 voix contre 5 220 à Vachal.

Son mandat parlementaire fut interrompu le 8 décembre 1919, et il échoua deux fois consécutives. En effet le 16 novembre 1919 il se présente comme socialiste indépendant au scrutin de liste mais n'obtient que 7 884 voix sur 91.966 inscrits et 58.248 votants. De même, le 11 mai 1924, inscrit sur la liste professionnelle ouvrière, agricole et commerciale, il n'obtient que 1 484 voix sur 68.554 votants.

A la Chambre, Mons participa aux travaux de diverses commissions. La 10<sup>e</sup> législature le vit siéger à la commission des travaux publics et des chemins de fer et à celle des économies administratives. Pendant la 11<sup>e</sup> législature, il fait partie de la commission de législation fiscale, de celle des pensions civiles et militaires et de la commission des marchés de guerre.

Il entend défendre la démocratie laborieuse de la ville et des champs; il préconise la réduction du temps de service actif mais la fortification des frontières de l'Est. Il se prononce pour l'égalité des charges et pour la réforme électorale. Il est acquis aux idées de révision de la Constitution et d'une réforme administrative étendant les pouvoirs des assemblées communales et départementales, comme à une certaine forme de nationalisation, mais prône la réduction des frais de justice et un contrôle sévère de la gestion des deniers publics.

Il se déclare partisan de l'enseignement gratuit, d'un statut des fonctionnaires, de la réduction des gros traitements, de la réforme judiciaire et des incompatibilités parlementaires, les députés et sénateurs devant, selon lui, se consacrer entièrement à l'accomplissement de leur mandat.

Lors des scrutins, il vota contre en matière de dot, ainsi qu'en ce qui concerne l'évaluation globale, le revenu net, le dégrèvement familial, le repos hebdomadaire, la surveillance des liquidateurs, la réintégration des cheminots. Il vota pour la politique intérieure, l'imposition de la rente, le Maroc, l'urgence des lois scolaires, l'assurance mutuelle agricole; pour la confiance au cabinet Briand-Girard mais s'abstiendra en ce qui touche les messes et la confiance au cabinet Briand-Barthou.

Mons décéda le 10 janvier 1932 à Saint-Privat, à l'âge de 73 ans.

Il était chevalier de la Légion d'honneur